ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, éds., "Les préoccupations économiques et sociales des philosophes, littérateurs et artistes au XVIIIe siècle" in *Etudes sur le XVIII*è *siècle*, Volume III, Editions de l'Université de Bruxelles, 1976.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
http://www.editions-universite-bruxelles.be/

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/a034_1976_003_f.pdf

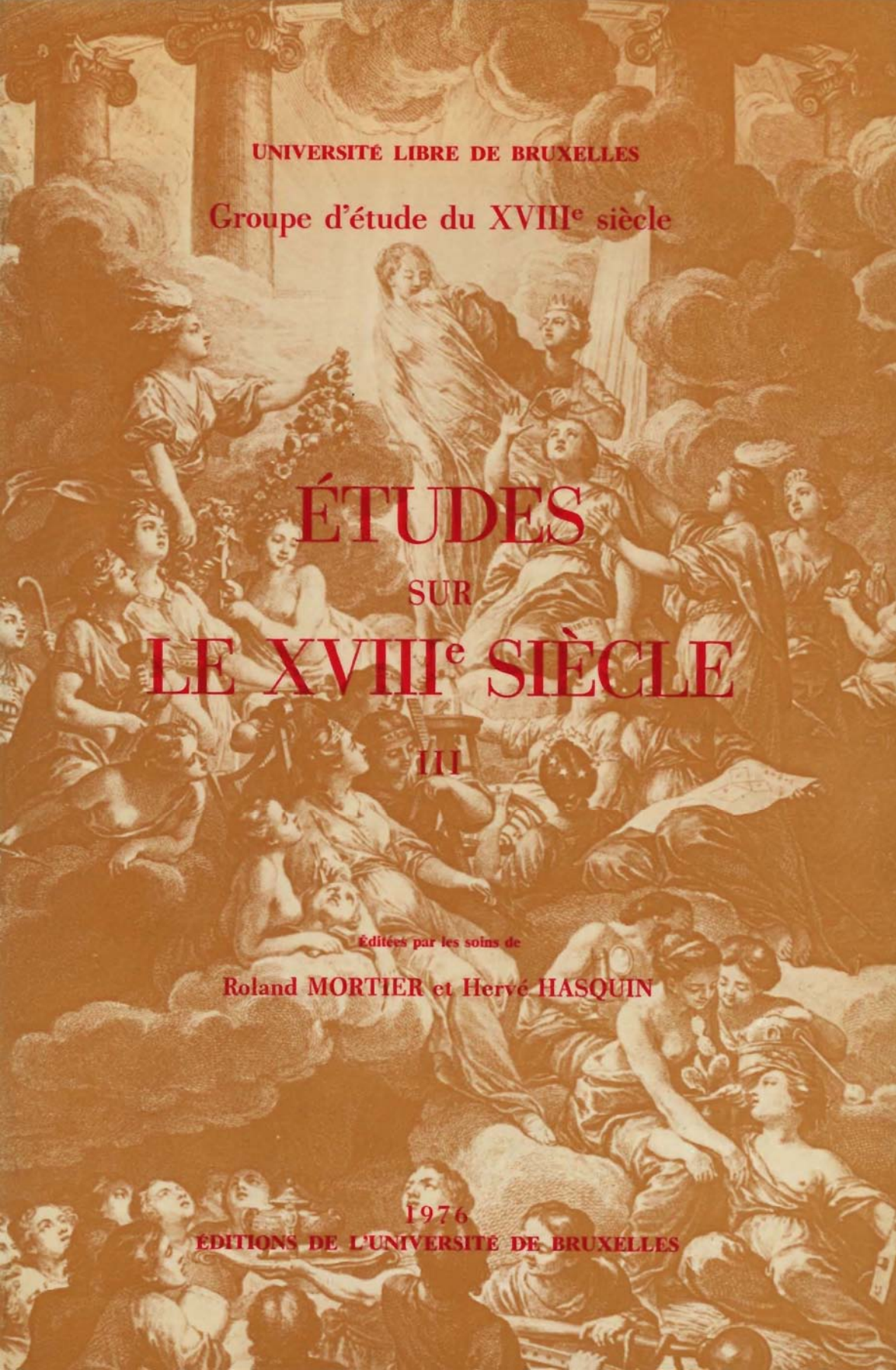

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES SUR LE XVIII^e SIÈCLE

III

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1976

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin
Faculté de Philosophie et Lettres
Université Libre de Bruxelles
50, av. F.D. Roosevelt - 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES
Parc Léopold — 1040 Bruxelles — Belgique

LES PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES PHILOSOPHES, LITTÉRATEURS ET ARTISTES AU XVIII^{e} SIÈCLE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

LES PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES PHILOSOPHES, LITTÉRATEURS ET ARTISTES AU XVIII^e SIÈCLE

COLLOQUE, BRUXELLES, 26 ET 27 MAI 1975

COMITÉ ORGANISATEUR

Messieurs

R. CRAHAY, Vice-Recteur de l'Université de Mons.

E. HELIN, Professeur à l'Université de Liège.

R. MORTIER, Professeur à l'Université de Bruxelles,
Directeur du Groupe d'Etude du XVIII^e siècle.

H. HASQUIN, Professeur à l'Université de Bruxelles,
Secrétaire du Groupe d'Etude du XVIII^e siècle.

1976

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

La publication de ce volume a été facilitée grâce à une généreuse subvention du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française

I.S.B.N. 2-8004-0638-0
D/1976/0171/16

© **Éditions de l'Université de Bruxelles, 1976**
Parc Léopold, 1040 Bruxelles, Belgique

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms et les photocopies, réservés pour tous pays

Imprimé en Belgique

Le colloque s'est tenu à l'auditoire Théophile De Donder, Bâtiment Forum — Nouveau Campus — Accès 2, Boulevard du Triomphe — 1050 BRUXELLES.

PROGRAMME

LUNDI 26 MAI - MATIN

Sous la Présidence de Monsieur le Professeur R. MORTIER, Directeur du Groupe d'Etude du XVIII[e] siècle.

9 h. 30

Discours de Monsieur le Professeur P. FORIERS, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles.

Allocution d'ouverture de Monsieur le Professeur R. MORTIER.

9 h. 45

A/ Rapport de Monsieur R. CRAHAY sur les contributions de :

M. E.R. BRIGGS, Université du Kent,
« La crise des idées à Paris entre 1727 et 1732. »

M. R. DARNTON, Université de Princeton,
« Un commerce de livres " sous le manteau " en province à la fin de l'Ancien Régime. »

M. E. HELIN, Université de Liège,
« Le caractère national comme révélateur de déterminismes sociaux. »

B/ Rapport de Monsieur J. MARX sur les contributions de :

M[me] D. BRAHIMI, Université de Paris-Jussieu,
« Restif féministe ? Etude de quelques " Contemporaines ". »

M[me] P. CHARBONNEL, Université du Mans,
« Repères pour une étude du statut de la femme dans les " préoccupations " morales, économiques et sociales de quelques philosophes. »

M. H. SCHURMANS, Vrije Universiteit Brussel,
« Dom Deschamps et la communauté des femmes. »

D E B A T

LUNDI 26 MAI - APRES-MIDI

Sous la Présidence de Monsieur E. HELIN, Professeur à l'Université de Liège.

14 h. 30

A/ Rapport de Monsieur R. MORTIER sur les contributions de :

M. D. DROIXHE, Université de Liège,
« Langage et société dans la Grammaire philosophique de Du Marsais à Michaelis. Proudhon et le Rubicon. »

M. H. HASQUIN, Université Libre de Bruxelles,
« Voltaire démographe. »

M. H. GRANGE, Université de Dijon,
« Necker, défenseur du catholicisme. »

B/ Rapport de Monsieur H. HASQUIN sur les contributions de :

M. J.-J. HEIRWEGH, Université Libre de Bruxelles,
« Léonard Defrance. »

M[me] Edna LEMAY, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris),
« La notion du travail à travers la littérature de voyages au XVIII[e] siècle. »

M. L. VERSINI, Université de Nancy,
« Ignace de Wendel. Ses idées politiques, économiques et sociales. »

DEBAT

MARDI 27 MAI - MATIN

Sous la Présidence de Monsieur le Professeur H. HASQUIN, Secrétaire du Groupe d'Etude du XVIII[e] siècle.

de 9 h. à 12 h.

Rapport de Monsieur R. TROUSSON sur les contributions de :

M. J. BLANKOFF, Université Libre de Bruxelles,
« L'œuvre de N. Novikov et de A. Radichtchev dans la littérature russe du XVIII[e] siècle. »

M. H. PLARD, Université Libre de Bruxelles,
« Jakob Michael Reinhold Lenz et la condition militaire. »

M. J. PROUST, Université Paul Valéry - Montpellier,
« Le joueur de flûte de Passy. »

M. L. TRENARD, Université de Lille,
« Les préoccupations économiques et sociales de Voltaire. »

DEBAT

MARDI 27 MAI - APRES-MIDI

Excursion à Gand : Les Hôtels particuliers du XVIII[e] siècle gantois.

Sous la direction de M[me] Marie FREDERICQ-LILAR, Assistante à l'Université Libre de Bruxelles, Administrateur de l'Association des Demeures Historiques de Belgique.

PROGRAMME

Visite de l'*Hôtel Falligan* (1755), Kouter 172.

Visite de l'*Hôtel d'Hane-Steenhuyse* (1768), Veldstraat 55.

Visite de l'*Hôtel vanden Meersche* (1738), Nederpolder 1.

Visite de l'*Hôtel van den Boogaerde* (1780), Nederpolder 7.

Visite de l'*Hôtel Verhaegen* (1768), Oude Houtlei 100.

Réception à Ename-bij-Oudenaarde dans la *Maison Beaucarne* (1748), 9, Jhr Beaucarnestraat, Oudenaarde.

EXCURSION À GAND : LE XVIII^e SIÈCLE GANTOIS
MARDI 27 MAI 1975

1. L'Hôtel Falligan (1755)

L'Hôtel Falligan remplace un vieux « steen » du XV^e siècle. La vieille demeure fut achetée en 1754 par Hector Falligan. Elle fut abattue et reconstruite sous sa forme actuelle en 1755.

A la mort de M^me Falligan, elle fut achetée par un cercle littéraire « le Club » (1802). « Le Club » occupe aujourd'hui encore ces locaux, ce qui explique la parfaite conservation de l'immeuble et de sa décoration. L'architecte en fut Bernard de Wilde, un des meilleurs architectes du XVIII^e siècle gantois.

L'Hôtel Falligan est la réussite exemplaire du rococo gantois. Cet art, appelé « franco-gantois » s'inspire de la rocaille française mais l'interprète dans un esprit baroque. Architecture, peintures, stucs, serrurerie et boiseries font partie d'un système cohérent qui allie la robustesse de l'art flamand aux grâces du décor parisien.

2. L'Hôtel d'Hane-Steenhuyse (1768)

L'Hôtel d'Hane-Steenhuyse fut construit en 1768 par le Comte Em. d'Hane. Celui-ci s'adressa aux meilleurs artistes de la ville pour décorer son immeuble. Les noms des architectes ne nous sont pas connus mais David 't Kint (1699-1770) pourrait être l'auteur de la façade baroque donnant sur la rue des Champs et Dewez (1731-1812) celui de la façade-arrière donnant sur le jardin, façade du plus beau néo-classique.

La salle à l'italienne (unique à Gand) est renommée pour ses peintures en trompe-l'œil et son plafond peints par Pierre-Norbert van Reysschoot (1738-1795). Le parquet des frères Feilt de Paris (signé et daté) est une véritable marquetterie de bois précieux. Des panneaux décoratifs peints par P.N. van Reysschoot et son frère ornent les différents salons de ce bel hôtel.

En plus de sa valeur artistique l'Hôtel d'Hane-Steenhuyse a un intérêt historique certain : il abrita Louis XVIII pendant les Cent Jours.

3. L'Hôtel vanden Meersche (1738)

L'Hôtel vanden Meersche fut construit sous sa forme actuelle en 1738 par Jean-Baptiste vanden Meersche.

Ce vaste hôtel, aujourd'hui maison de retraite, est renommé pour sa cage d'escalier. Celle-ci donne l'exemple le plus exubérant du rococo gantois. De grandes peintures murales dues à Norbert Heylbrouck (1740-1785), épigone de Rubens, représentent les Enfers, la Terre et l'Olympe. Ces peintures n'auraient que peu d'intérêt si elles ne servaient de cadre chatoyant à la menuiserie rococo du sculpteur Allaert (1703-1779). Allaert a donné libre cours à sa fantaisie dans ces rocailles échevelées. Il a su créer dans cet extraordinaire escalier le pendant flamand des grandes réalisations d'un Balthazar Neumann.

4. Les turqueries de l'Hôtel van den Boogaerde (1780)

Ces turqueries de Pierre-Norbert van Reysschoot sont parmi les plus réussies des œuvres de ce peintre gantois, influencé tantôt par Boucher, tantôt par Hubert Robert. Exotisme et amour des ruines se combinent ici pour créer un ensemble qui a le charme raffiné et déjà romantique de cette fin de siècle.

5. L'Hôtel Verhaegen (1768)

Construit pour Antoine Triest par David 't Kint, disent les uns, Bernard de Wilde, disent les autres, l'Hôtel Verhaegen est resté la belle et noble demeure qu'elle était au XVIII^e siècle. Habitée depuis plusieurs générations par la même famille, elle a su garder le charme de cette époque où papiers peints, boiseries et peintures formaient un écrin propre à accueillir un beau mobilier. Le papier peint chinois du premier salon et les panneaux décoratifs de la salle-à-manger sont remarquables. Ces panneaux, peints par Pierre-Norbert van Reysschoot, sont insérés dans des boiseries de style transition Louis XV-Louis XVI. Ils représentent des scènes de genre et des paysages à la Hollandaise avec quelques rappels de l'influence italianisante de Hubert Robert (notamment une évocation du môle de Gaète).

La belle cour intérieure témoigne de ce que l'exemple français était souvent suivi dans nos régions par l'intermédiaire d'une Autriche francisée.

6. La Maison Beaucarne à Ename (1748)

La Maison Beaucarne est la version villageoise de l'hôtel citadin. Elle fut achetée en 1748 par Jacques Beaucarne et transformée au goût du jour. Restée dans cette même famille jusqu'à maintenant, elle s'est enrichie au fil des générations de peintures, de meubles et de livres.

La Maison Beaucarne conserve plusieurs souvenirs (meubles, peintures, livres et manuscrits) provenant de l'abbaye bénédictine d'Ename, fondée en 1063 par Baudouin de Lille et dévastée à l'époque de la Révolution française.

Dans le jardin, une curieuse serre à étages est un témoin original de la culture du raisin en Flandre au XVIII^e siècle.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. LE RECTEUR FORIERS À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU COLLOQUE

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Faut-il dire le plaisir que j'éprouve à accueillir dans notre Maison, et plus particulièrement dans cette partie nouvelle de notre Maison, le colloque que notre Groupe du XVIIIe siècle organise, ce Groupe dont la direction est assumée et assurée au plein sens du terme par notre collègue et ami Roland Mortier, jeune brillant professeur, Prix Francqui et titulaire de la Chaire Francqui belge pour l'année académique 1975-1976 à la Katholieke Universiteit Leuven, membre de l'Académie, dont je me souviens encore — car c'était hier — de l'incomparable défense aux épreuves de l'agrégation de l'enseignement supérieur, où il nous confondit par sa science et sa dialectique incomparable.

Je passe volontiers — participant avec le Recteur Aloïs Gerlo à l'exaltante aventure de l'Institut interuniversitaire pour l'étude de la Renaissance et de l'Humanisme dont notre regretté Jean Lameere fut un des initiateurs — pour être surtout sensible au XVIe et certains de mes travaux sur les utopies et la condition juridique des insensés n'ont fait qu'accentuer ce qui n'est somme toute qu'un malentendu. Certes la traduction de la Correspondance d'Erasme en langue française me passionne en tant qu'entreprise et le mouvement de la pensée renaissante requiert mon intérêt. Mais tout compte fait, ma vraie vocation eût été, je pense, d'être dix-huitièmiste et mon regret — hélas définitif, je le crains — est de n'avoir pu donner expression à cet irrépressible sentiment.

Je vis dans le commerce des philosophes du XVIIIe. Je ne vais pas à Genève sans passer par la rue des Délices, ni à Paris sans faire le détour par l'Hôtel de Villette au coin de la rue de Beaune et des Quais. Je ne cesse de relire l'*Esprit des Lois,* ces lois dont la signification la plus étendue sont « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses... ». Cette nature des choses sur laquelle, depuis des siècles, on ne s'entend point d'ailleurs.

Le XVIIIe, ce siècle des lumières, mais peut-être le siècle de la lumière. Ses économistes me séduisent, pour moi épris de liberté. L'abbé Galiani m'enchante.

Sa littérature, même mineure, m'exalte et me fait rêver : « Sur la base du monument, il voit un hiéroglyphe et lit : " Colonne, exécute l'ordre de la Reine Setelpedour... " *. » C'est du Toulet avant la lettre.

Ses artistes me transportent : Piranèse le visionnaire, celui des *Prisons*, surtout du premier état, mais aussi celui des grandes vues de Rome que je collectionne avec passion. Liotard, sédentaire et migrateur, régional et exotique.

Ses artisans enfin : menuisiers, chaisiers, ébénistes, bronziers et orfèvres : Tillard et Sené, BVRB et Migeon, Caffieri et Saint-Germain, Balzac et Roettiers, Cousinet et Auguste, et tant d'autres d'ailleurs.

Tous ont ce trait commun d'intégrer dans leur œuvre une immense part d'innovation et d'imagination, sensibles qu'ils sont aux préoccupations d'une société en pleine mouvance.

N'est-elle pas éclairante, cette phrase de la Présidente Thiroux d'Harconville voyant « la bourgeoisie inébranlable au milieu de l'inconstance universelle » et saluant le marchand qui empêchait sa fille de suivre les modes parce qu'il fallait laisser cela « au peuple qui n'a point d'éducation et aux gens du monde qui n'ont point de mœurs ». Encore la Présidente était-elle trop optimiste, car cette bourgeoisie elle-même se met en branle. Comment ne pas aimer ce siècle ?

Certes tout ne commence pas avec le XVIII^e, Locke précède Vattel et Wolf ; Domat, Pothier ; les Le Nain, Defrance ; Berain, Salembier ; Boulle, Cressent.

Les six livres *De la République* ne sont-ils pas d'autre part l'archétype de l'*Esprit des Lois* ?

Mais quel bouillonnement, quel épanouissement, quelle liberté d'expression, quelle intelligence et quelle générosité dans ce XVIII^e siècle qui, à tant d'égards, est un moment de perfection non pas seulement de l'art, mais de la pensée tout entière!

Liberté d'expression et intelligence des encyclopédistes traduisant les préoccupations économiques et sociales qui sont les leurs dans une œuvre collective, vaste somme des principes nouveaux et contestation du passé. Epanouissement et générosité qui se traduisent tout autant sur le plan juridique que philosophique.

La crise de la conscience européenne avait renouvelé un siècle plus tôt le droit naturel. C'est le XVIII^e qui fera que celui-ci passe dans les faits. Il ne donne point naissance à ces prérogatives juridiquement protégées, mais reconnaissance, et les déclarations des états américains préfigurent 1789 où cette reconnaissance consacrera un moment exceptionnel d'éclat et de grandeur.

Intelligence d'un propos économique renouvelé : Quesnay apôtre des physiocrates sinon auteur des Tables de la Loi ; Mercier de la Rivière, Mirabeau, du Pont de Nemours qui seront les Saint Paul de cette nouvelle religion. Adam Smith lui-même qui ruinera cet échafaudage pourtant si séduisant et rendra au travail à l'encontre de la terre la part décisive dans le processus créateur de richesses.

Sur le plan artistique, le bouillonnement d'idées neuves liées aux événements

* Jacques CAZOTTE, *Aventures de Simounstapha et de la Princesse Ilsctilsone*, p. 547.

va infléchir les techniques et modifier les traditions séculaires. La mode s'emparera du phénomène. Au lieu de se mettre en argenterie, on se mettra en faïence. L'efflorescence des manufactures neuves nous subjugue : Angoulême, Chantilly, Mennecy, Marseille, Moustiers, Niederviller, Saint-Amand-les-Eaux, Sceaux, Strasbourg et Vincennes qui annonce Sèvres, pour ne citer que les plus célèbres en France et l'incomparable Tournai dans les Pays-Bas autrichiens qui, chaque jour, nous révèle de nouvelles découvertes.

L'importance accordée à l'économie par ce siècle de renouvellement orientera l'architecture elle-même : les salines d'Arc-et-Senans en sont un exemple obvie et Ledoux apparaîtra comme le chef de cette tendance jusque dans ses moindres réalisations, tel ce petit pavillon d'octroi du parc Monceau que je ne regarde jamais sans une émotion contenue en débouchant de la rue de Prony.

La littérature, de son côté, est sensible à cette intégration de l'économique et du social. Un genre particulier se développe dont les dialogues sur le commerce des bleds sont un jalon parmi d'autres. L'économie à forme littéraire en somme, à prétention politique et didactique aussi, défendant un plan d'action. « Que fais-je moi ? de bonnes lois, un bon système, commerce, navigation, liberté, aller acheter le bled partout où il est bon marché ; enfin, nous procurer un état pareil à celui de la Hollande » s'écrie le Marquis de Roquemaure. Tout un programme de gouvernement à la vérité !

Ces préoccupations économiques et sociales se traduisent andecdotiquement jusque dans les petits « métiers » de Sèvres, de Niederviller, de Lunéville ou de Frankenthal ainsi que dans certaines céramiques frisonnes comme la « Fabrique de Fayence » de Marrum du Legs Evenepoel et ne font que traduire une immense réflexion qui se poursuit à tous les niveaux, y compris celui de l'Etat.

Notre collègue Philippe Moureaux, en publiant récemment et magnifiquement d'ailleurs, la description de l'économie des Pays-Bas Autrichiens par Benoit-Marie Dupuy de 1751 et le recensement industriel de 1764 et ses compléments, en apporte une preuve nouvelle.

C'est vous dire que dans cette Université, où tant de nos collègues ont apporté une contribution décisive à une meilleure connaissance des aspects divers du XVIII^e^ siècle, je songe notamment à Jean Lameere et à André Boutemy, tous deux mes amis et tous deux prématurément disparus, j'ai le sentiment que vous trouverez un terrain d'élection pour vos travaux.

J'ai pu apprécier l'enthousiasme des organisateurs, celui notamment de Roland Crahay, Professeur aux Universités de Bruxelles et de Mons, et celui de Hervé Hasquin en particulier qui, travaillant à mes côtés au Rectorat, m'a été proche. Mais que tous sachent que j'ai la conviction qu'ils étaient animés d'une même foi.

Je remercie nos hôtes étrangers auxquels j'apporte le salut fraternel de notre communauté tout entière et je vous adresse mes vœux les plus cordiaux pour vos travaux auxquels seules mes charges m'empêchent d'ailleurs de participer activement.

ALLOCUTION DU PROFESSEUR ROLAND MORTIER, DIRECTEUR DU GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII[e] SIÈCLE

Monsieur le Recteur,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'ai peine à le croire. Il y a deux ans seulement que se constituait, au sein de notre Faculté de Philosophie et Lettres, un Groupe d'Etude du XVIII[e] siècle rassemblant des professeurs et des chercheurs dont les activités étaient principalement orientées vers la littérature, l'histoire et les beaux-arts du siècle des lumières. D'emblée, le Groupe d'Etude s'était voulu interdisciplinaire, et son intention n'a pas tardé à se concrétiser, grâce aux échos et aux appuis qu'il a trouvés chez les économistes, les sociologues, les mathématiques, les juristes, les historiens des sciences et de la médecine. Mieux encore, il n'a pas tardé à élargir son audience, et celle-ci s'est rapidement étendue à des Universités-sœurs, comme l'atteste la composition du Comité organisateur du présent Colloque, et la diversité des contributions qui nous ont été offertes.

Une question préalable aurait pu se poser, dans l'esprit des initiateurs du Groupe. Convenait-il de multiplier les associations et les sociétés savantes, déjà si nombreuses, parfois jusqu'au danger de se concurrencer ?

Mais ce danger n'existait pas dans le domaine des études consacrées au XVIII[e] siècle. Longtemps négligées, pour des raisons idéologiques qui paraissent étrangement désuètes, et dépassées, aujourd'hui, elles avaient trouvé à l'Université Libre de Bruxelles un large champ d'application. Le fait n'étonnera que ceux qui ignorent l'origine et l'histoire de cette maison, authentique surgeon de la pensée des « lumières », encore qu'elle n'ait pas toujours témoigné, au XIX[e] siècle, envers ses maîtres et ses inspirateurs, la reconnaissance ouverte qui s'imposait. La fidélité intellectuelle avait ses limites, et celles-ci n'excédaient guère l'idéologie d'un Voltaire, d'un Fontenelle, ou d'un Condorcet : Diderot, d'Holbach, Boulanger, Meslier, et bien sûr Sade, n'étaient guère lus, et en tout cas presque jamais cités. Ainsi, c'est un double devoir de reconnaissance que s'assignait notre Groupe d'Etude, et ses travaux y ont aussitôt répondu.

Mais les mobiles internes n'étaient pas les seuls à déterminer nos options. Après

une longue éclipse, conséquence lointaine d'une Révolution à la fois célébrée et redoutée, l'âge des lumières avait réintégré, après 1945, le champ des études savantes. De même que l'histoire se trouvait le plus souvent sollicitée par les études médiévales, ou bien contemporaines, l'histoire littéraire balançait jusque-là entre le XVIIe et le XIXe siècle. Une revue sommaire des éditions critiques, des thèses d'Université et des travaux d'érudition avant 1945 le prouve surabondamment. Ce réflexe de méfiance, ou au mieux d'indifférence, a disparu depuis une trentaine d'années. On commence à découvrir la richesse, mais aussi la diversité et les tensions internes d'un siècle trop souvent ramené à des étiquettes simplistes, voire tendancieuses. C'est à ce vaste mouvement de redécouverte, d'analyse et de remise en question que nous avons voulu nous associer.

Nous l'avons fait aussi parce que nous trouvions, dans ce XVIIIe siècle passionnant et passionné, une extraordinaire série d'affinités, une analogie frappante de problèmes et de situations, en dépit des différences fondamentales d'ordre politique ou technique, et surtout ce même mélange d'aspirations, d'utopies et d'inquiétudes, de nostalgies et d'élans par lequel se caractérisent les époques de grande mutation. C'est alors que commence une révolution industrielle dont on perçoit encore mal les implications économiques et sociales, mais dont on attend la fin d'un monde féodal, figé, archaïque, sclérosé.

Siècle de la fête, il est aussi celui de l'inquiétude, et les deux s'équilibrent dans l'art d'un Watteau ou d'un Haydn. Moraliste avec les romans de Richardson, les périodiques anglais, les gravures de Hogarth, il est aussi l'âge libertin, où l'on pourrait voir les prémices d'une libération des mœurs, contre laquelle la bourgeoisie triomphante du XIXe siècle, — celle des penseurs victoriens, celle des hommes du Second Empire, mais aussi celle des notables de la IIIe République, — s'insurgera avec une telle violence. Siècle des « despotes éclairés », il « invente » l'idée de liberté (si l'on en croit Jean Starobinski) et celle de bonheur (selon le mot fameux de Saint-Just). Mais on n'en finirait pas de montrer combien ce siècle est contradictoire, dans la mesure même où il s'engage à fond dans toutes les directions, s'intéresse à tous les problèmes, et s'efforce de les vivre en même temps qu'il les analyse. Rarement, la liaison entre la pensée et l'action aura été aussi grande qu'à l'époque de Beccaria, de Jefferson, de Condorcet, de Thomas Paine et de Robespierre.

Il est vrai que, dans la longue histoire de la pensée philosophique, ce siècle était aussi le premier à vouloir abolir la cloison entre le langage des initiés, jusque-là hermétique faute de pouvoir se formaliser, et celui du sens commun. Loin d'être une discipline universitaire fermée sur elle-même, la philosophie du XVIIIe siècle imprégnait tous les aspects de la vie, de la pensée et de l'art : la cité utopique de Ledoux, les romans de Diderot, de Voltaire, de Rousseau, de Samuel Johnson, de Heinse ou de Wieland, le théâtre de Lessing et de Goldoni, la musique de Mozart, pour ne citer que les plus connus.

Aussi le XVIIIe siècle ignore-t-il nos déplorables cloisonnements et nos spécialisations exiguës. Heureuse époque où l'on croit encore pouvoir dominer plusieurs

domaines, plusieurs sciences, où la grande entreprise du savoir est une œuvre collective, où Voltaire s'intéresse à l'économie, Diderot aux sciences de la vie, Rousseau à la théorie politique, où les auteurs les plus populaires sont Buffon et l'abbé Pluche, où un Prévost tire autant de prestige de son *Histoire des Voyages* que de ses romans, où la grande *History* de Gibbon a autant de lecteurs que les poètes ou les romanciers.

Devant une telle situation, il convient d'adapter nos outils et nos méthodes de recherches. La pensée économique et sociale n'est alors nullement l'apanage des spécialistes : elle irrigue quantité d'autres œuvres, depuis le théâtre de Marivaux jusqu'aux rêves réformistes de Restif de la Bretonne. Dégager ces idées, mesurer leur imprégnation dans les formes traditionnelles de communication, tel a été l'objet principal que nous avons voulu assigner au présent colloque. Nous osons espérer qu'avec la collaboration d'érudits et d'experts aussi brillants que ceux qui ont accepté de participer à nos débats, une partie au moins de ces objectifs pourra être atteinte.

En ce cas, nous aurons abouti, en deux ans, à réaliser intégralement nos projets les plus audacieux : publier un premier volume collectif (le tome I^er^ des *Etudes sur le* XVIII^e^ *siècle* sorti l'an dernier aux Editions de l'Université de Bruxelles), organiser un colloque, dont nous comptons bien éditer les *Actes*, et préparer la sortie prochaine d'un tome II des *Etudes*, où la place de l'histoire des sciences, de la médecine et de l'économie sera plus importante que dans le premier.

Si ce rythme a pu être maintenu, c'est grâce à l'appui des autorités universitaires, dont la générosité est particulièrement appréciable en cette période d'austérité et de restrictions, et je tiens à rendre aujourd'hui, publiquement, un hommage particulier à la sympathie que Monsieur le Recteur Foriers a manifestée à l'égard de nos travaux, — grâce aux subventions qui nous sont venues du F.N.R.S., du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture pour notre colloque, de la Fondation Universitaire pour notre tome II ; c'est aussi grâce au dévouement de notre secrétaire administrative, M^me^ Boeyen, dont je ne puis assez louer le zèle et les initiatives ; c'est enfin et surtout grâce à la collaboration fidèle et cordiale de mes collègues de l'U.L.B. d'abord, d'autres Universités de langue française ensuite, à qui je dis ici ma reconnaissance et mon amitié.

Si les « préoccupations économiques » ont causé bien des soucis aux organisateurs de ce colloque, du moins n'ont-ils connu aucune difficulté d'ordre scientifique ou philosophique. Votre présence est pour nous le plus solide des appuis, le plus précieux des encouragements. Soyez-en très cordialement remerciés.

LA CRISE DES IDÉES À PARIS ENTRE 1727 ET 1732 OU « LE BRIGANDAGE D'EMBRUN » ET LA DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS CONTRE LE MINISTÈRE ET LA MONARCHIE

par

E. BRIGGS
(Kent University)

Un long dépouillement des milliers de rapports de la police secrète, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le titre d'« Archives de la Bastille », m'a convaincu qu'on n'a pas donné suffisamment d'attention au développement de l'opinion publique à Paris sous le ministère du Cardinal de Fleury [1]. Les actes publics et les sources imprimées ont été très bien utilisés par Georges Hardy et Edmond Préclin [2], mais ces « gazetins » confidentiels destinés seulement aux ministres reflètent l'esprit parisien d'une manière unique et bien révélatrice qui me semble changer notre perspective sur la première moitié du XVIII[e] siècle [3]. Les dimensions de cet article interdisent les nombreuses citations qui seraient nécessaires pour lui

[1] Les textes sur lesquels cet article s'appuie paraîtront in extenso en 1977 dans la revue *LIAS*.

[2] G. HARDY, *Le Cardinal Fleury et le Mouvement Janséniste* (Paris, 1925).

E. PRÉCLIN, *Les Jansénistes du XVIII[e] siècle et la Constitution Civile du Clergé : le développement du richérisme, sa propagation dans le bas clergé* (Paris, 1929).

— *L'Union des églises gallicane et anglicane ; une tentative au temps de Louis XV, P.J. Le Courayer et G. Wake* (Paris) (1928).

[3] Les ' gazetins ' secrets destinés aux ministres seuls doivent être soigneusement distingués des très nombreuses ' gazettes ' ou ' nouvelles à la main ' qui se vendaient partout. La meilleure étude de cette infra-littérature, son origine et son organisation, semble être toujours la longue introduction qu'A. de Boislisle ajouta à son édition des *Lettres de M. de Marville, Lieutenant-Général de Police, au ministre Maurepas*, 1742-1747 (Paris, 1898). *Les Archives de la Bastille* que je cite n'y sont pas mentionnées.

A noter que les limites assignées à cet article n'ont pas permis de donner les très nombreuses références détaillées aux gazetins qui auraient été désirables ; les dates données permettront d'y retrouver facilement les citations ou allusions, ainsi que dans le *Journal* de Barbier.

donner toute sa force et saveur, et elles seront publiées ailleurs avec d'autres inédits de cette époque que j'ai utilisés. Ici, je me bornerai à une présentation sommaire qui, je l'espère, montrera néanmoins la haute importance des événements, des écrits et des opinions en question.

I. Premières Escarmouches autour de la bulle Unigénitus et la fin de la phase théologique.

1713 Louis XIV demande et promulgue la bulle comme loi et règle de foi du royaume pour extirper le jansénisme et les opposants gallicans.

1715 Louis XIV meurt et son convoi funéraire reçoit un accueil hostile des foules de Paris et des faubourgs. Philippe d'Orléans restitue au Parlement de Paris l'ancien droit de remontrance supprimé par le feu roi, afin de se faire nommer Régent et de casser le testament royal. Il laisse espérer aussi aux magistrats qu'ils domineront dans le nouveau « Conseil de Conscience » — un nom qui allait s'avérer prophétique.

1715-1719. Le Régent favorise implicitement l'opposition à la bulle en demandant au Pape des explications et en laissant libre jeu aux opposants jansénisants ou gallicans d'organiser contre la bulle un appel plus ou moins « national » à un futur concile universel de l'église. Les Jésuites mènent l'opposition à cette politique.

1719. le 5 juin, Philippe lassé par les disputes théologiques de plus en plus byzantines, décrète en vain le silence public à ce sujet.

1720 le 4 août, il promulgue la bulle de nouveau comme règle de foi et loi du royaume avec les explications papales, interdisant toute polémique et tout appel, sous l'influence du cynique débauché, l'abbé Dubois, qui avait hâte de devenir cardinal.
Le Régent ne peut la faire enregistrer par le Parlement.

1723 Philippe et Dubois meurent. Fleury, évêque de Fréjus et précepteur aimé du jeune Louis XV, commence à dominer dans le Conseil de Conscience, il fait pression sur les opposants, contrecarrant sourdement la politique du Duc de Bourbon, le nouveau premier ministre, qui cherche un accommodement avec Benoît XIII, favorable aux jansénistes et à leur chef, le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

1725 mars. Discussions très chaudes entre les ministres ; Morville dit à Fleury que ' si les évêques n'acceptent pas les explications du Pape, il faut se faire protestants ', selon le très exact abbé Dorsanne. Fleury prend une attitude plus modérée.

1726 Fleury déloge Bourbon pour devenir premier ministre et cardinal. Il recommence à faire pression discrètement sur des opposants importants comme Noailles, qui accepte la bulle mais se rétracte peu après.

1727. février. Trente curés de Paris envoient à Noailles une protestation

contresignée par plus de cinq cents prêtres du diocèse, demandant un synode diocésain où le second ordre du clergé pourrait se déclarer sur la bulle. Un arrêt du conseil flétrissant ce document les amène à envoyer au roi même des remontrances revendiquant le droit d'assemblée et voix délibérative dans les affaires diocésaines. Fleury supprime ces documents, mais n'ose pas attaquer de front tant de prêtres. Il s'agit ici plus de démocratisation diocésaine que de théologie.

II. Phase juridique.

1727 août. Fort de l'appui aveugle du jeune roi, Fleury dépose un évêque janséniste, ce que Louis XIV n'avait jamais osé faire. Par son autorité, Tencin, l'archevêque de Lyon, organise le 'Brigandage d'Embrun' avec plusieurs autres prélats ultramontains pour destituer Soanen, évêque de Senez et vieillard roturier, irréprochable mais dépourvu de protecteurs puissants ; et pour le condamner à finir ses jours enfermé sous le climat rude de la Chaise-Dieu. Cette violation cynique des usages de l'Eglise, de l'équité et de l'humanité révolte l'opinion, comme le signale le *Journal* de Barbier, et bafoue le pape libéral.

fin 1727-début 1728 Vingt avocats respectés de Paris contresignent un mémoire demandant que Soanen réitère son appel au concile futur et interjette un appel comme d'abus au Parlement, bien que Fleury eût défendu d'en recevoir à ce sujet. Ce mémoire de L. Boursier, docteur de Sorbonne, paraît refondu en consultation régulière signé par cinquante avocats marquants ; Barbier l'appelle 'un bel ouvrage où les principes pour les lois de l'Etat et les libertés de l'église gallicane sont bien établis', ajoutant, 'le parti des jansénistes femmes, femmelettes, jusqu'aux femmes de chambre s'y feroient hacher'. L'opposition, de janséniste, devient politique, presque nationale.

1728. mars. Douze évêques opposants, dont Noailles, demandent au roi que Soanen soit reçu appellant et dénoncent les vices de forme dans la procédure, sans mentionner l'*Unigenitus*. Le 7 mai ils forment opposition devant le procureur général 'à tout enregistrement de lettres patentes, bulles, brefs et autres actes confirmatifs de ce qui s'est passé à Embrun'.

mai Le 4 mai, Fleury fait condamner la consultation par une assemblée d'évêques ultramontains au Louvre, qui affirme fortement l'autorité épiscopale (non destituée !) en niant que l'église soit 'une République populaire, dont toute l'autorité législative et coactive réside dans la société entière et dans le consentement exprès ou présumé de la multitude'.

Vocabulaire richériste significatif ! Malgré des lacunes considérables dans la série reconstituée des gazetins, ceux-ci nous permettent de

constater les tendances et vœux du public. Les 23 et 24 mars, on disait déjà que trente-deux évêques avaient signé la lettre, que le souple cardinal de Rohan l'avait présenté au roi, qu'elle était universellement approuvée, que les Jésuites devaient être bannis ' comme perturbateurs du repos public ', — trente-quatre ans avant leur expulsion par ce même roi ! Même les erreurs dans ces dires ont leur signification, et
août. les anticipations de l'avenir sont fort intelligentes, comme dans beaucoup d'autres cas semblables.

Le 4 août à propos de la mort possible de Fleury on niait que le duc du Maine voulût le remplacer, sachant ' que pour être premier ministre il faut renoncer à tous principes d'humanité ', si on veut plaire au Roy ' !

Le 10, « on murmure à l'ordinaire contre la dureté du ministère, la misère que souffrent bien des particuliers leur fait souhaiter la guerre, même quelque-chose de pis, afin que quand le français se voira aux abois, il se souvienne qu'il est français, qu'ils n'ont pas des rois pour être leur esclave ». Le 20 on se plaignait que les ministres thésaurisent en vrai fils de maltotiers ; le 30 des officiers disaient qu'il leur était dû quatre années de pension ; un historien a loué l'économie de Fleury, sans savoir qu'elle prenait cette forme-là.

Tout l'été Fleury travaille à extorquer du très-âgé Noailles un
octobre. mandement d'acceptation, publiée le 23 octobre sans que G. Hardy signale de réaction notable, mais Barbier et les mouchards parlent d'une explosion de colère populaire ; le 24 on lit que ' tout Paris est en combustion... ' et le 25 : ' l'on dit qu'il a même fallu des archers pour contenir les porteuses d'eau à la fontaine des Innocents... '.

1729. janvier. Une nouvelle Déclaration d'acceptation signée par Noailles le 8 est retardée le plus possible dans l'officialité pour priver Fleury de l'acte officiel sans lequel il ne peut poursuivre les curés, et pour alerter l'opinion. Déjà le 2 on avait redouté le désordre dans Paris si cela arrivait, et il faut se rappeler que le prône était encore le meilleur canal de propagande dans la nation entière, que chaque curé contrôlait les aumônes et les écoles paroissiales, si essentielles pour les pauvres.

Le bas clergé comprend bien que sa meilleure protection se trouve dans les Parlements, et un procédé devient régulier ; un prêtre tracassé par un supérieur interjette appel comme d'abus, le Parlement suspend l'action du supérieur jusqu'à son arrêt qui penchera presque toujours vers les solutions gallicanes, après quoi le ministère doit nécessairement décider s'il veut troubler le cours normal de la justice traditionnelle ; pendant ce processus les avocats s'adressent presque autant à l'opinion publique qu'à la cour compétente, par leurs factums et plaidoiries.

D'autres corps intéressés font de même : Buvat note déjà en 1717 que la Sorbonne fait imprimer à 2.000 exemplaires sa condamnation de certaines thèses jésuites sur le régicide et le pouvoir dominant des évêques. (*Journal.* I. 292)

Mars. Fleuriau, évêque d'Orléans, attaque Soanen et la consultation d'avocats, son coadjuteur menace de faire venir quelques régiments pour persuader les curés récalcitrants. Six sont interdits et font appel au Parlement de Paris. Fleury effrayé supprime le mandement pour
AVRIL. étouffer leur cause, ce qui fait dire aux Parisiens le 3 avril qu'il prouve que Fleuriau a peu de jugement et que la cour se souvient que toutes les guerres de religion ont commencé à Orléans, où les habitants ne demandent qu'à attenter à la personne ou aux biens de l'évêque ! Celui-ci s'obstine à ordonner le refus des sacrements de Pâques aux opposants, et le 12 on rapporta à Paris que l'ordre fut reçu ' avec des huées sans respect pour les églises, dont chacun sortit avec rumeur et sédition... '. Une semaine après, ' on assure que tous les habitants d'Orléans ont juré la perte de leur évêque, qu'ils ont résolu de l'assommer ou de mettre le feu aux quatre coins de son palais... '. Même s'ils étaient exagérés, ces dires n'en influençaient pas moins les Parisiens.

Mai. Noailles meurt peu regretté en mai, et Fleury a beau jeu de convaincre les évêques opposants que le bas clergé menace leur pouvoir plus que lui. Heureusement pour Fleury, trois excès ultramontains lui permettent de reculer l'échéance : il supprime une thèse trop osée en Sorbonne, avec une brochure outrancière et le manifeste de Benoît XIII célébrant la victoire de Grégoire VII sur l'empereur Henri IV dans la Querelle des Investitures ; ceci d'accord avec les Parlements. Malgré sa modération, le Pape semble vouloir y réaffirmer son droit au glaive temporel pour délier les peuples de leur obéissance aux princes, au moment où l'on craint un schisme possible en France ! Fleury prouve sa crainte des réactions publiques en modérant le plus possible le réquisitoire de l'avocat général et les affiches des jugements rendus sur l'affaire, mais rien n'était plus susceptible d'accentuer la méfiance générale envers le parti ultramontain [4].

L'affaire d'Orléans étant apaisée, les Parisiens revinrent à leur
Mai. griefs économiques. Le 5 mai on se plaint de la hausse du pain, attribuée aux prélèvements de grains faits pour des étrangers avec la complicité gouvernementale ; le 8, de l'anéantissement du commerce à Lyon, causée par la mauvaise gestion des ministres ' qui ne savent que sucer les peuples ' ; le 9, on dit que jamais le gouvernement n'avait été plus dur, malgré ses dehors modérés, et que ' toute la science du

[4] Voir le magistral chapitre 111 de G. Hardy sur cet épisode.

cardinal sera de laisser après sa mort beaucoup d'argent '. On notera que le marasme économique reste toujours au second plan derrière
juin l'indignation gallicane, mais le 18 juin celle-ci revient : ' D'autres disent que si le roi de France était conseillé de quitter la religion catholique pour en observer une autre, il n'y aurait pas un évêque du royaume, du moins de ceux qui sont du parti de la *Constitution*, qui ne suive Sa Majesté à condition que leurs évêchés leur seraient conservés. On cite ce qui s'est passé en Angleterre sous le règne de Henri VIII comme exemple '. Voilà ce qu'on pense des confrères dont Fleury veut sauvegarder l'autorité ! Cet exemple est peut-être un écho de la tentative de rapprocher les églises gallicane et anglicane entamée par l'appellant Le Courayer ; ces deux éléments révèlent un changement d'attitude envers les voisins protestants.

Entretemps Fleury avait installé à la place de Noailles l'archevêque relativement conciliant d'Aix-en-Provence, Vintimille du Luc, mais avec la consigne évidente de maintenir la pression sur les opposants, ayant au préalable manipulé le chapitre pour emporter son adhésion
sept. à la bulle. Vintimille s'attire le 14 septembre une requête signée par vingt-cinq curés se plaignant d'atteintes aux libertés gallicanes, puis ils allèguent que son instruction pastorale du 29 cache mal le désir de leur enlever toute participation à l'autorité ecclésiastique et une menace de les relever de leurs fonctions. Les efforts du métropolitain pour les concilier sont récompensés par ce gazetin du 26 : ' Il faudra qu'il prenne la résolution de ne plus sortir de son palais épiscopal, s'il ne veut courir les risques d'être assailli par la populace '.

novembre Le 3 novembre : ' Les forts de la Halle, du port au bled, et mesdames les harangères menacent de mettre le feu à l'archevêché à cause de la *Constitution* ' ; et le 13 : ' Le bruit public est que les charbonniers de dessus le port de la Grève se sont assemblés et ont été à l'archevêché, qu'ils ont fait dire à M. l'Archevêque que si on tentait de chagriner leur curé, on aurait affaire à eux '.

Pendant ce début de pastorat peu rassurant, Fleury marque pourtant des points, enlevant par des épurations et des scrutins soigneusement préparés l'adhésion des Lazaristes, Oratoriens, Bénédictins, Jacobins, Capucins et surtout celle de la Sorbonne, depuis toujours gallicane sinon jansénisante. Il peut donc espérer que l'opposition religieuse se morcelle en déclinant au point de permettre une mesure d'uniformité imposée, sinon un accord. Son illusion éclate après la
Mars. déclaration royale du 24 mars 1730, pourtant mûrement réfléchie, qui
1730 condamne à la fois le jansénisme avec l'ultramontanisme outré et défend d'en appeler ou même de discuter cette nouvelle loi. Une neutralité absolue aurait peut-être pu sauver le prestige de l'exécutif, mais le biais épiscopal de Fleury permet aux évêques d'accabler dans leurs

écrits l'opposition, et le Parlement refuse son enregistrement. Hélas, font défaut les gazetins pour 1730 et 1731, et s'ils se sont conservés, il faut espérer que leurs passages les plus significatifs verront le jour sans trop de retard, car ils seraient sûrement fort instructifs. Pour suivre en partie l'évolution de l'opinion publique alors, on peut avoir recours à G. Hardy et à Barbier ; celui-ci semble bien la refléter en

avril déplorant le lit de justice du 3 avril où Louis XV vint imposer sa déclaration au Parlement sans qu'on compte les voix et cela malgré les protestations désespérées de certains magistrats, au milieu de la rumeur populaire et sans aucun vivat au passage du roi. Barbier estime que cinq-sixièmes des voix auraient été contraires et souligne bien la sollicitude populaire pour tous les gestes des juristes. Les avocats veulent faire la grève et les magistrats plus fougueux commencent des remontrances, mais Fleury y coupe court par des ordres réitérés et des lettres de cachet. Et finalement, les présidents avec

avril certains conseillers sont mandés à Fontainebleau le 28 avril pour recevoir un pardon royal qu'ils n'ont point sollicité, en échange de leur soumission provisoire. Ce recul de l'exécutif marque bien l'inquiétude de Fleury, mais d'autre part l'ironique Barbier note l'effet des lettres de cachet sur certains de ses confrères juristes privés de revenus. De tels fléchissements expliquent peut-être la convocation

juin d'une Assemblée du Clergé par Fleury en juin dans le but de lui imposer ce qu'il croyait être des vues modérées, et en expliquant que la déclaration récente ne comporte aucune atteinte aux dogmes, à la morale ou aux traditions nationales en matière politique. Les évêques connaissant bien son faible, il n'en résulte qu'une demande pour l'intervention royale contre toute démarche parlementaire défavorable pour eux, par exemple dans l'affaire des curés d'Orléans, — en somme, l'abolition de tous les droits consacrés des membres du bas clergé qui s'estiment lésés. Le Parlement n'en prend pas moins le parti de ces curés, et Fleury se voit obligé de casser

septembre les arrêts du 22 septembre et du 3 octobre en réservant cette cause

octobre au conseil des ministres, aggravant visiblement l'erreur de la déclaration qui avait fermé la bouche aux uns en laissant la liberté d'expression aux autres. C'était attaquer les prétentions les plus essentielles des juristes et braver l'opinion. L'une des réactions de celle-ci fut la circulation d'un pamphlet violent demandant la justice populaire expéditive contre tout évêque persécuteur [5].

Le même jour le barreau donne le branle contre le cardinal. Quarante avocats très en vue démentent Barbier en faisant courir à trois mille exemplaires une consultation favorable aux curés appelants,

[5] Voir F. ROCQUAIN, *L'Esprit Révolutionnaire avant la Révolution, 1715-1789* (Paris, 1878, p. 54).

comme à la suspension par le Parlement de toute action épiscopale contre eux. Pour cela, ils remontent aux principes pour limiter les pouvoirs royaux et ecclésiastiques contre les magistrats, ne concédant à l'église qu'un pouvoir spirituel sur les âmes et départageant l'autorité temporelle entre le roi et ses cours de justice, créées surtout pour barrer tout empiètement clérical sur les droits royaux et nationaux. ' Suivant les constitutions du royaume (disent-ils), les Parlements sont le Sénat de la nation et rendent au nom du roi, qui en est le chef, la justice à ses sujets, comme il la leur doit à la place de Dieu. Les Parlements, dépositaires de l'autorité publique, exercent une juridiction souveraine sur tous les membres de l'Etat, tant laïques qu'ecclésiastiques '. Conclusion pratique — les curés interdits peuvent reprendre leurs fonctions malgré leur évêque et en dépit de l'Assemblée du Clergé, comme de l'évocation de leur cause en conseil de ministres et de la déclaration royale ! Des idées semblables sur la séparation des pouvoirs et le ' Sénat de la Nation ' avaient déjà paru dans des remontrances parlementaires, mais elles gagnaient beaucoup à recevoir l'appui d'un corps plus désintéressé par sa situation indépendante, les fonctions consultatives des avocats les maintenant en rapports constants avec le public. L'alliance des avocats avec les juges s'avérera capitale dans le déroulement de la crise.

Un arrêt du 30 octobre qui supprime cette consultation comme subversive et exclut des cours de justice les signataires qui ne se rétracteront pas amène deux cent trente avocats à reconnaître que le royaume est purement monarchique. Fleury fit la paix prudemment sans exiger une prière de pardon ni une rétractation formelle des quarante signataires, d'où Barbier, quoique hostile à leurs idées, infère qu'ils sortent renforcés de l'affaire, autant que les jansénistes. Les magistrats lancent des remontrances contre les thèses épiscopales le *janvier* 9 janvier 1731, pour définir leurs droits et responsabilités aussi bien *1731* envers les évocations ministérielles que les entreprises ultramontaines. Tencin ouvre la contre-attaque avec un mandement promptement condamné par les juges, et Vintimille donne une lettre pastorale le 10 janvier traitant les avocats de téméraires et d'hérétiques, contre laquelle le procureur général se porte appelant ; pour la première fois le Parlement condamne le chef de son diocèse. Une bataille de mandements et d'arrêts judiciaires s'engage, pendant laquelle les avocats préparent, selon Barbier, ' un mémoire foudroyant pour les évêques... peut-être trop fort et trop pénétrant dans la source '. Il ajoute : ' L'on creusera trop ces matières, et cela ôtera dans l'esprit du peuple la soumission et la subordination à l'Eglise, qui sont les enfants de l'ignorance, mais qui sont nécessaires pour la police d'un grand Etat ', ce qui ressemble fort à deux lettres de Fleury des 10 et

18 juillet à propos de la légende de Grégoire VII, citées par Hardy. C'était bien l'opinion moyenne des gens instruits à cette époque.

mars. Cet historien résume bien ainsi l'effet de l'arrêt royal du 10 mars renforçant la Déclaration du 24 mars 1730 : ' Jusqu'ici les deux glaives étaient restés égaux en principe : Louis XV, selon le vœu des évêques, écourtait le glaive temporel, puisqu'il rendait indépendants et inaliénables les privilèges judiciaires du clergé ' — à quoi l'on pourrait ajouter qu'il renversait la politique séculaire de ses prédécesseurs. Les évêques seuls en bénéficiaient, car le bas clergé et les Parlements y perdaient autant que la couronne. Ensuite, Fleury laisse espérer aux évêques d'autres concessions, Tencin lance un autre mandement provocant et Fleuriau renforce à Orléans la politique funeste de refus de sacrements aux anti-constitutionnaires, qui devait entraîner l'autre grande crise semblable de 1752. Les défenses du Parlement contre
juillet la distribution du mandement de Vintimille sont cassées le 30 juillet, ce qui renouvelle l'inculpation d'hérésie contre les avocats, et enlève aux Parlements les appels comme d'abus, altérant ainsi publiquement l'équilibre ancien entre roi, pouvoir judiciaire et clergé. Par crainte de troubles, le cardinal interdit la criée de l'arrêt dans les rues.

1731 Comme le Parlement avait déjà ordonné la cessation de l'inquisition à Orléans pour l'octroi des sacrements, parce qu'elle perdait son caractère purement spirituel dès qu'il s'agissait d'une bulle non consentie librement par la nation et qui tendait à troubler l'ordre public par son côté schismatique, l'on voit l'extrême difficulté de séparer toujours nettement les deux juridictions et de maintenir la trêve. Il est significatif aussi que les magistrats catholiques placent l'ordre public avant l'obéissance à la hiérarchie. Les réactions ne se firent pas attendre — arrêt cassant l'acte du Parlement le 6 juillet, remontrances de celui-ci le 27, dans l'espoir persistant d'ouvrir enfin les yeux du jeune roi fainéant, espoir qui se retrouve chez Barbier et dans les gazetins plus d'une fois. Le Parlement se met alors à faire le procès du fougueux évêque de Laon à cause de sa dénonciation de leur corps et de l'avocat général. Fleury retire le privilège d'imprimer à ce prélat et supprime l'écrit en enjoignant plus de calme aux autres évêques. Trop tard, car le Parlement rédige le 7 septembre ' un arrêt... de maximes générales ' en quatre articles formulant le gallicanisme des juristes, comme ceux de 1682 exprimèrent celui du roi et du haut clergé. Ils affirment que la puissance temporelle est absolument indépendante ; que seule elle peut contraindre par la force ; que les règles de l'Eglise ne sont loi qu'après avoir été revêtues de l'autorité royale ; et que le Parlement sous l'autorité royale a droit de regard sur tous les ecclésiastiques, même sur ' tout ce qui pourrait... blesser la tranquillité, les lois et les maximes du royaume '. Vite

répandue en copies manuscrites, cette esquisse du droit public semble avoir été confisquée chez l'imprimeur, mais on peut bien croire qu'elle suscita de vifs commentaires autour du Palais.

A peine entré en vacances, le Parlement a la mortification d'apprendre que cet arrêt a été rayé de ses registres par un huissier royal et qu'il ne peut répliquer, — coup insultant selon Barbier. Le cardinal supprime aussi un écrit de Tencin traitant d'hérétique l'avocat général, et un autre de l'évêque de Laon soutenant ' que le roi ne peut pas faire le procès à un évêque, quand il serait un criminel d'Etat ' [6]. Le barreau ne recevant pas l'appui immédiat des juges, avait fait la grève le
août 25 août et toutes causes avaient cessé alors au Parlement.

Après des ouvertures repoussées, Fleury exile dix des avocats les plus connus, pour lesquels leurs collègues font des collectes, et Barbier dit que ses confrères de Rouen et Rennes se retirent aussi, mais nous
novembre n'avons pu le vérifier. Ceux de Paris rentrent le 26 novembre en récapitulant leurs griefs contre Vintimille, et un arrêt du conseil
décembre explique le 1er décembre qu'ils n'ont pas soutenu les principes incriminés, de sorte que les deux partis se déclarent contents de cette trêve fourrée. Les magistrats, rentrant vers la même date que le barreau, refusent d'ouvrir pendant deux semaines une lettre de cachet leur interdisant tout débat sur l'arrêt rayé, ils en reçoivent deux autres avant d'obtempérer, puis envoient cinquante députés à Marly sans arriver jusqu'au roi. Celui-ci refuse également de recevoir le Parlement entier un peu plus tard. C'est la fin pratique de la phase juridique, l'esprit du roi étant fermé à toute idée d'ordre jurisprudentiel, comme
janvier peuvent le constater les présidents et conseillers plus anciens, qui,
1732 convoqués à Versailles le 10 janvier 1732, s'entendent durement apostropher par le roi sans pouvoir parler. Le chancelier leur interdit ensuite toute assemblée des Chambres réunies, tout débat d'ordre général et tout ce qui n'est pas simple administration de la justice.

Les pages sobres mais pénétrantes de Barbier peuvent nous donner une idée de ce qu'on lirait dans les gazetins égarés (avec des paroles violentes en plus), sur cette période. Persuadé qu'une grande partie des seigneurs de cour sympathisait avec le Parlement sans oser parler ouvertement contre le cardinal, notre avocat accuse la mauvaise tactique des magistrats qui se désolidarisent du barreau, la faiblesse du Premier Président Portail, et le manque de réflexion avant certains

[6] Tencin, archevêque de Lyon, puis cardinal, est mentionné plusieurs fois dans les gazetins comme un intriguant et un débauché méprisable, ainsi que sa sœur. Le livre de E. APPOLIS, *Entre Jansénistes et Zelanti : le Tiers Parti Catholique au XVIIIe siècle* (Paris, 1960) présente Tencin comme un modérateur et bienfaiteur de l'Eglise, sans citer une seule fois le ' Brigandage d'Embrun ' qui a tant nui à sa réputation à l'époque, à Fleury et à l'Eglise !

gestes parlementaires comme l'envoi de la députation à Marly. Pourtant, si l'année 1731 s'est terminée sur une victoire technique du cardinal, les efforts décousus des juristes avaient profondément altéré le climat à Paris en mettant le peuple parisien de leur côté, Barbier l'avait bien compris.

III. Phase mystique et politique : le conflit ouvert de 1732.

Georges Hardy a souligné avec raison le recours qu'eurent les jansénistes vers 1732 aux voies directes des convulsions et guérisons miraculeuses ; elles semblaient, conformément à leur sentiment religieux illustrer la maxime, *vox populi, vox dei*. Les grands attroupements de gens de toute classe sociale sur les lieux de ces ' miracles ' attestent la profonde curiosité des Parisiens, mais l'on peut se demander si ces phénomènes, malgré leurs ressemblances intéressantes avec le Méthodisme contemporain en Angleterre, eurent la même importance pour la France que le conflit politique dont ils furent la cause prochaine. De notre point de vue, deux sources contribuent à donner une dimension nouvelle à ce conflit : les gazetins de police et les mémoires inédits du Marquis René-Louis d'Argenson, futur ministre des affaires étrangères, qui étaient adressés aux ministres. Il est très rare de pouvoir suivre des événements à la fois par les yeux du public en général, d'un bourgeois du Palais très bien informé, et d'un seigneur de cour fils de ministre et ministrable, comme nous pouvons le faire en cette année 1732[7].

janvier Devant la foule surexcitée par les convulsionnaires dans le cimetière de St. Médard, Vintimille sent le danger de la heurter de front et essaie de ruiner les prétendus miracles par des moyens de propagande, par exemple dans le mandement condamnant, après enquête, la guérison d'Anne Lefranc. Les jésuites de leur côté essaient d'alléguer ainsi des miracles, qui échouent complètement. Le Parlement reçoit A. Lefranc appelante comme d'abus, une consultation d'avocats réprouve des irrégularités de l'enquête et vingt-trois curés de Paris protestent à deux reprises, et demandent que l'archevêque reconnaisse dix-huit autres miracles. C'est l'alliance immédiate des magistrats, avocats, curés et Parisiens en général, avec la capitale en pleine effervescence. Les espions la montrent discutant avidement des miracles du diacre Pâris, qui, disait-on le 24 janvier, fait encore plus d'éclat en province. En fait, il faut se rappeler qu'ils se produisent aussi à Troyes, Blois, Mareuil, Seignelay, Pézenas, Montpellier. Le problème

[7] Voir l'introduction d'E.J.B. RATHÈRY à son édition des *Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson* (Paris, 1859-67, 9 vol.) et les inédits du marquis conservés au Ministère des Affaires Etrangères (*Mémoires et Documents* ; *France*, mss 1275 et 1276). Nous comptons en donner une édition qui contiendra aussi d'autres de ses écrits inédits.

pour Fleury est donc national plus que régional ; il craint des publications dangereuses, car les espions parlent de réunions secrètes d'avocats. Le 27, il fait fermer le cimetière par les forces de l'ordre, sans autre résultat que de renvoyer les badauds en d'autres lieux moins exposés, et d'empêcher la présence des nobles, évêques et même princes
février du sang qu'on y avait vus. Le 2 février un gazetin rapporte ceci : ' on commence à dire que le royaume pourra bien tomber en République, et que Messieurs du Parlement qui sont outrés se montreront les Pères du Peuple, comme feront les autres Parlements pour les affaires du temps '. Le mouchard, effrayé de la violence des propos, s'excuse de les écrire en assurant les avoir recueillis dans les meilleurs endroits publics, et même particuliers. Le marasme économique revient aussi
avril sur les lèvres, — paysans accablés d'impôts et de garnisons, terres incultes, commerce anéanti ; conclusion, ' les francais ont un roi qui n'est pas digne d'être appelé roy, ne faisant, dit on, aucunes fonctions de la royauté, en un mot le plus grand nombre applaudit ceux qui disent que Sa Majesté est un imbécile '. (18 avril)

Après de nouvelles provocations de Vintimille surgissent d'autres appels comme d'abus, aussitôt reçus au Parlement, avec de nouveaux bruits dans le public d'un complot pontifical ' d'absolument abolir les privilèges de l'église gallicane et d'établir dans le royaume la domina-
mai tion et les maximes ultramontaines '. (7 mai) Menaces renouvelées par Fleury avec défense aux magistrats le 9 de passer outre, insultes au Premier Président par sa compagnie pour avoir été trop faible à Compiègne, et refus d'enregistrer un ordre royal, représentations écrites déchirées par le roi et deux magistrats exilés. Le public souhaite fortement le 14 que le Parlement tienne ferme en ' pères de la patrie ' et soit soutenu par tous les autres parlements. Le lendemain on parle toujours du ' brigandage d'Embrun ' à propos du Parlement qui va suivre la grève des avocats jusqu'à ce qu'on lui rende la connaissance des appels comme d'abus, et Barbier en augure ' ou l'abaissement total du Parlement, ou un changement de ministère '. Au récit des avanies essuyées à Compiègne par leurs représentants, les cinq *Chambres des Enquêtes et Requêtes* se retirent précipitamment avec des conseillers âgés de la Grand' Chambre, exemple suivi le 18 par le reste du Parlement. Barbier en déduit qu'il doit être assuré de l'appui d'une partie au moins de la cour royale, des parlements de province et des masses populaires ; les gazetins du 17 au 20 mai reproduisent ces mêmes suppositions, avec cette note ajoutée surtout par un prêtre : ' D'aucuns disent même que puisqu'il n'y a point de prince en France capable de s'opposer à ce que le gouvernement fait, qu'il serait à souhaiter qu'il y ait un Cromwell ou un Cartouche qui se missent à la tête de deux cent mille hommes pour exterminer ceux qui le méritent '.

Qu'on est loin de l'horreur avec laquelle les Français du siècle précédent regardaient le régicide anglais !

Fleury effrayé avec raison fait demander par le chancelier le 20 la rentrée du Parlement, sans résultat, et ordonne à ses commissaires parisiens de nier partout son projet déjà discuté d'ériger une chambre ecclésiastique spéciale pour les appels comme d'abus. Nouveau refus de rentrer le 23 par le Parlement, et Fleury, à bout de ressources, demande dans une lettre au marquis d'Argenson de rechercher des précédents dans les papiers de son père, ancien ministre de la police, pour mater le Parlement. D'Argenson devient ainsi en quelque sorte un sous-secrétaire de Chauvelin, Garde de Sceaux et bras droit du cardinal. La série de ses mémoires inédits pour les ministres sur ces affaires complète et confirme de la façon la plus heureuse ceux de Barbier et des mouchards. Il croit que des personnes importantes en cour sympathisent avec les mutins, il va même jusqu'à mettre en doute le loyalisme des maisons de Condé et du Maine. Avant d'imposer une solution politique pour sauver l'autorité royale, il veut remédier à la mendicité dans Paris, car il estime à deux mille familles par an les paysans ruinés par les tailles qui vivent d'aumônes jansénistes en formant un réservoir d'émeutiers éventuels. Il préconise ensuite de frapper vite et fort, si l'on se décide à sévir, mais en déconseillant la suppression des offices de magistrature et l'exil lointain des juges qui pourraient bien provoquer des troubles sérieux en province. Comme Barbier, il recommande de charger la Grand' Chambre, plus pondérée que les autres, des enregistrements, d'évocations de causes délicates, et d'abus ecclésiastiques, sans changer autrement les fonctions du Parlement, que la nation considère comme une sauvegarde essentielle contre les entreprises romaines et pour ' représenter au Roy ses besoins (nationaux) selon les occasions '. En un mot, il le voit remplaçant à certains égards les Etats Généraux défunts.

Le 26 mai, après avoir désobéi à des lettres patentes sur le mandement de Vintimille, le Parlement hésite, puis déclare recevoir un nouvel appel, pendant que le public prévoit des guerres civiles s'il n'a pas le dessus sur les évêques, et qu'on l'appelle ' le tuteur naturel du Roi '.

juin Fleury exile quatre conseillers le 15 juin, menace les autres de privation de charges et casse l'arrêt du Parlement. Le 20 toutes les *Requêtes en Enquêtes* donnent une démission collective, et le soir la foule et l'absence d'avocats arrêtent l'audience de la Grand'Chambre, dont les chefs fuient par une petite porte, ' blancs comme trépassés ', selon Barbier. Le public se remet à parler de guerre civile et menace de

juillet massacrer Fleury s'il ne leur donne pas de pain ; le 3 juillet il est question de république, le 4 de soulèvement. On craint le pire.

Fleury recule en faisant envoyer un pardon non sollicité aux démissionnaires, qui se mettent aussitôt à rédiger des remontrances le 6 juillet. Les gazetins du 17 rapportent que les banquiers étrangers ne veulent plus faire crédit aux Français pendant ces troubles et que le commerce intérieur et extérieur est anéanti par l'inquiétude, faisant ainsi écho à Barbier. La grève des juristes continue, d'Argenson envoie mémoire sur mémoire aux ministres pour les convaincre que la fermeté seule, sans vindicte et avec espoir de récompenses pour les plus soumis, pourra restreindre le Parlement dans ses vraies fonctions, mais à condition qu'on réforme en même temps les tailles qui écrasent les paysans. Fleury ne comprend pas et laisse durer cette crise plus grave que jamais, lorsque paraît une brochure sensationnelle sous le titre de *Judicium Francorum,* sans nom d'auteur. Elle présente le Parlement de Paris comme juge ou 'Conseil de la Nation', issue de l'institution de ce nom sous la monarchie franque, véritable assemblée politique qui a été ensuite affaiblie peu à peu par des innovations indues des favoris et ministres [8]. Barbier et le public sont visiblement séduits par cette thèse, tout en voyant son point faible qui est de porter préjudice à l'union de tous les Parlements (déjà annoncée dans des gazetins) au moment où celui de Paris a le plus besoin de leur appui ; il se croit donc forcé d'entériner leur condamnation du document. Cette tentative intempestive d'encourager ses prétentions politiques a donc agi à rebours, mais non sans renforcer dans l'esprit public la notion d'un corps représentatif de la nation.

août. Sur ces entrefaites une déclaration royale du 18 août dépouille le Parlement de Paris de sa prétention à suspendre l'application des mesures royales, des appels comme d'abus (réservés à la Grand'Chambre et reçus seulement sur requête du premier Président ou du ministère) et du droit de faire la grève. Hésitant d'abord, le Parlement

[8] Le pamphlet intitulé *Judicium Francorum* doit être très rare, puisque je n'ai pu en avoir un exemplaire ; toutefois le texte a été publié sous le même titre dans l'article *Parlement de Paris,* p. 121 des *Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'histoire de France...,* par F.E. DE MÉZERAY, à Amsterdam en 1731, 1732 et 1733, ce qui indique un débit rapide.

L'abbé Gachet d'Artigny dans ses *Nouveaux Mémoires d'histoire, ...* (t. 1, p. 317) en attribue l'initiative à D.-Fr. Camusat et l'accuse d'en avoir causé la proscription par son exagération de 'l'humeur chagrine et satirique de Mézeray'. Camusat dit dans cette édition que le morceau n'est pas de Mézeray mais 'vient de très bonne main'. Il est exact que Mézeray en avait nié la paternité lorsque cet essai parut en 1652 ; son désaveu n'est peut-être pas décisif, et ni Brunet ni Barbier n'en parle dans son ouvrage bibliographique. L'essai est un exemple significatif de la continuité de la lutte traditionnelle des milieux juridiques contre le pouvoir excessif des favoris et ministres des rois français, surtout pendant la Fronde. Les jansénistes nièrent en avoir procuré la circulation sous forme de brochure en 1732, mais cela non plus n'est peut-être pas décisif, car ils avaient bien des alliés en Hollande qui auraient pu le faire tirer à part et l'expédier en France, avec la collaboration de l'imprimeur J.F. Bernard. Je compte publier une étude sur ce morceau et les répliques qu'il a suscitées.

retrouve ensuite sa cohésion devant cette agression au règne de la coutume ; le barreau décide également de n'entendre aucune cause avant le retrait du document, mais un lit de justice tenu à Versailles *septembre* le 3 septembre pour intimider les magistrats le fait enregistrer de force. Le Parlement le déclare nul le lendemain parce qu'il est sédentaire à Paris et qu'aucune procédure n'a été entamée pour le transférer ; certains disent que la famille du chancelier donne à entendre qu'il avait laissé passer exprès cette bévue. Le 7 tous les membres (139) des *Enquêtes et Requêtes* sont exilés, la Grand'Chambre devant assurer leur service, mais l'attitude hostile du peuple l'empêche d'entendre autre chose que des affaires criminelles. Si le vide habituel au Palais de Justice pendant le mois d'octobre amène une accalmie sur la scène politique, Barbier note que les convulsions recommencent de plus belle dans les maisons privées, alors que les juges, parties, avocats, procureurs, greffiers et autres gens du Palais pâtissent de la cessation de la justice depuis plus d'un an, ce que confirme d'Argenson. Le roi tombe malade et Fleury comprend combien il serait exposé à la colère *novembre* des juristes et Parisiens si son maître venait à disparaître. Le 11 novembre chaque exilé reçoit une lettre de cachet révoquant son exil sans autre ordre, la déclaration du 18 août est suspendue, et la rentrée a lieu normalement au Palais. Les jansénistes et gallicans triomphent, Barbier et d'Argenson trouvent que le roi perd plus de prestige que les juristes à cet accommodement, parce que le lit de justice n'avait produit aucun effet. Fleury s'abstient ensuite de toute mesure générale dans ce domaine, mais a souvent maille à partir avec les gallicans parce que jusqu'à sa mort en 1743 il favorise plus discrètement ses collègues épiscopaux sans comprendre qu'il creusait un gouffre entre le haut clergé et le roi d'une part, et presque tout le reste de la nation d'autre part. D'Argenson le voit bien, et semble avoir adressé ses mémoires après juin 1732 à Chauvelin seulement, dans l'espoir que celui-ci pourra imposer une politique plus conséquente, plus juste envers le peuple et plus capable de sauvegarder l'autorité exécutive ; politique qui serait basée sur ce qu'il appelle le ' tolérantisme religieux ', mais l'on sait le vieux cardinal borné, et l'engouement extraordinaire du roi pour lui, dura jusqu'en 1743 ; quant au Garde des Sceaux, il fut exilé en 1737 pour avoir voulu s'affirmer un peu trop, d'Argenson son allié fut écarté aussi du vivant du cardinal.

Plusieurs raisons expliquent l'accalmie en matière religieuse après 1732. La principale est sans doute la guerre de la succession de Pologne qui éclata en octobre 1733 et qui rend tous les bons Français désireux de ne pas embarrasser le gouvernement. Il y a aussi la gêne financière qui dicte aux gens du Palais une période de travail normal, et au ministère plus de prudence à l'intérieur pendant les hostilités à l'étranger. Il semble aussi que beaucoup de magistrats

non moins sceptiques que Barbier et d'Argenson ont admis de plus en plus facilement que la police bride les convulsionnaires ' fanatiques ' pour le bien de l'ordre public.

C'est ici le point qui allait diviser l'opposition en rapprochant du gouvernement les philosophes futurs. On comprend mieux à la lumière des réactions vives ou violentes des porteuses d'eau, des forts de la Halle, du port au blé, des charbonniers, et de ' mesdames les harangères ', le mot de Voltaire : ' Dès que la populace se met à raisonner, tout est perdu ', ainsi que les injonctions de *l'Esprit des Lois* de ne pas permettre l'introduction dans l'Etat d'une nouvelle religion si l'on peut l'empêcher. Ce manque de compréhension du phénomène religieux, mobile qui s'était montré si puissant pendant les guerres civiles en Angleterre contre Charles Ier et Jacques II, devait affaiblir l'opposition en la scindant après cette brève période où une coalition des différents groupes richéristes, jansénistes, gallicans et sceptiques s'était esquissée. Voltaire et Montesquieu, qui allaient révéler leur vrai génie en 1734 après leur voyage en Angleterre par les *Lettres Philosophiques* et les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* n'ont pas compris que la liberté de conscience est le premier des droits individuels du citoyen, celui qui facilite ensuite l'octroi des autres tel que la liberté de l'expression orale et imprimée, la liberté de se grouper en partis, etc., parce que les consciences non contraintes agissent constructivement et non par la révolution. Si les intellectuels avaient vu alors que faire cause commune avec les jansénistes, richéristes et croyants gallicans était le plus sûr moyen ' d'écraser l'infâme ', ils auraient eu plus d'influence sur les événements postérieurs, mais la grande crise parlementaire de 1752, qui avait les mêmes causes profondes que celle de 1732, fut suivie par une scission grandissante entre l'opinion croyante et l'opinion incroyante qui amena une révolution défavorable pour toutes deux.

A part le ' sage tolérantisme ' et la démocratique locale prônés par le Marquis d'Argenson, qui a toujours fait bande à part en prédisant dès 1731 une révolution future contre la contrainte des esprits, la compréhension de cet élément primordial de la liberté d'une nation est nettement déficiente dans la première moitié du XVIIIe siècle français, malgré les leçons récentes de l'Angleterre, la première réussie à demi en 1645, la seconde pleinement réussie en 1688 avec un grand changement dans l'équilibre politique de l'Europe. Le fait est que Voltaire attaquant le rigorisme janséniste et le Parlement de Paris (dont l'opinion parisienne de 1727 à 1732 reconnaissait bien les défauts), renonçait à ses meilleurs alliés éventuels, comme la grande majorité des ' philosophes ', parce qu'il était imbu du même préjugé autoritaire à l'égard du peuple que le haut clergé arrogant. Les penseurs comme lui croyaient qu'un changement de croyance pouvait affaiblir l'ordre social où ils comptaient monnayer leurs talents par des places ou des dignités au milieu de la ' douceur de vivre ' créée au sommet d'une société profondément hiérarchisée. Même d'Argenson n'arrivait pas à se libérer suffisamment de ce préjugé pour mettre la liberté intellectuelle avant toute autre ; au moment où il insiste le plus fortement sur le rôle capital de l'opinion, son but principal est de sauvegarder

le pouvoir arbitraire de l'exécutif ; voici ce qu'il écrit le 1er août 1732, peu avant les grandes mesures de Fleury contre les magistrats, dans une *Lettre* (inédite) *d'un Anglois à un Francois, traduite de l'anglois* : ' La loy n'est rien si l'opinion ne conduit les hommes ; les mœurs, la mode, les usages ont étably parmi les hommes des droits plus fermes que touttes les loix et les forces qui ayent jamais appuyé les loixs ;... La raison, la morale, le bon exemple, les règles de l'honneur, tout captive les Roys de ce siècle plus que n'ont jamais fait les entraves que les législateurs ont imaginé contre la tyrannie ; on les dit ayant droit de vie et de mort, mais lequel de leurs sujets a été mal traité et a souffert la mort par leur ordre sans forme de procès ? '. Ici il oublie justement le pauvre évêque Soanen qui se morfondait à la Chaise-Dieu depuis cinq ans et devait y rester jusqu'à sa mort en 1740, victime innocente des abus d'un pouvoir arbitraire déguisé sous la pourpre ecclésiastique, — mais victime consolée en partie par le culte qui se formait autour de sa personne. Un mois plus tard d'Argenson adresse ce cri d'alarme à Chauvelin : ' Dans les circonstances présentes l'authorité royale est peut-être autant en péril qu'elle ait été en aucun temps. *L'opinion gouverne les hommes plus que la force,* cette opinion une fois dérangée, surtout parmi les esprits facils et prompts des françois, elle gagne partout. On peut dire que le Roy n'est à présent le maître dans le Parlement de Paris d'y obtenir la plus petite chose, que sera-ce par la suite ? '. A son honneur on peut dire que c'est chez lui que Montesquieu a trouvé la théorie de ' l'esprit général ', peut-être aussi celle de l'honneur comme moteur des monarchies, quand ils fréquentaient le *Club de l'Entresol,* que Fleury ferma justement au plus fort de cette crise parce qu'il agissait trop sur l'opinion parisienne ; mais le président bordelais, comme l'avocat Barbier, a mieux discerné l'utilité des corps intermédiaires pour garantir la liberté de l'opinion, essentielle à la démocratie voulue par d'Argenson [9]. Chez Barbier et les magistrats l'on voit le grand principe britannique de l'*habeas corpus* qui essaie de se faire jour, aussi bien que la vieille tradition séculaire des ' lois fondamentales ' de la monarchie française, que mentionnent plus d'une fois les espions policiers, mais que d'Argenson méconnaît dans son anxiété de sauver le pouvoir exécutif tel quel.

Quelques conclusions se dégagent clairement de ce résumé rapide :

1. Tous les partis en présence ont reconnu l'extrême importance de l'opinion publique en essayant de la gagner, depuis le premier ministre jusqu'aux curés de Paris.

2. Les luttes des juristes en faveur des droits individuels du citoyen ont plus fait pour l'éducation politique des Parisiens que n'importe quelles théories livresques. Voir le livre récent d'Ian M. Wilson sur la très faible pénétration en France des idées britanniques sur la souveraineté — *The Influence of Hobbes & Locke in the shaping of the concept of sovereignty in XVIIth Century France. (Studies on Voltaire & the XVIIth Century,* vol. CI, Banbury, 1973).

[9] Voir les pp. 238-9 et 332 du *Journal* de Barbier.

3. Le phénomène religieux et moral, dans le sens le plus large qui comprend l'indignation spontanée contre les persécuteurs d'opinions sincères et inoffensives, prime nettement dans cette crise les griefs économiques, qui sont pourtant réels alors.

4. L'attachement évident du bas peuple parisien à ses curés ne s'exprime pas en termes religieux ou théologiques mais surtout humains et parfois politiques. Ces liens étaient *peut-être* de nature sociale autant, ou plus, que religieuse, vu le rôle social important des chefs de paroisse, ce qui n'empêche pas le phénomène religieux d'être au centre de toute cette agitation. Lorsque les porteuses d'eau même, et les harangères, se livrent à des manifestations contre l'épiscopat et le gouvernement en faveur des curés, on ne saurait nier que cette politisation populaire dérive de la situation religieuse, ni que les actes du pouvoir stimulent les attitudes politiques au moins autant que les idées aident à orienter les actes, chez d'Argenson par exemple.

5. Il semble difficile aussi de nier que les gazetins secrets ajoutent une dimension nouvelle à l'évidence historique dont on disposait jusqu'ici ; ou d'infirmer les témoignages des mouchards, quand on réfléchit que ceux-ci en faussant leurs rapports auraient risqué non seulement leur gagne-pain et leur liberté, mais aussi la part des profits provenant des ' gazettes ' et ' nouvelles à la main ' qui se vendaient très bien au public, après une censure sévère de tous leurs éléments tendancieux, bien entendu. Cette dimension historique nouvelle doit inviter tous les chercheurs à essayer de retrouver les séries importantes de gazetins qui manquent, et non seulement pour la courte période décrite ici.

6. Il serait peut-être possible d'esquisser, au moyen des documents du genre cité ici, une topographie de l'opinion dans les paroisses parisiennes, même (plus difficilement) sa stratification dans différentes classes, et de cerner ainsi le rôle de différents curés ou d'ordres religieux. Il semblerait que les curés auraient bien subi l'influence de l'Oratoire où ' tous obéissent et nul ne commande ', et de Port-Royal avec son sentiment si clair de la dignité individuelle, au moins autant que des idées d'Edmond Richer. Le langage des gazetins sur ' la morale relâchée ' des Jésuites rappelle plusieurs fois celui de Pascal dans *Les Provinciales.*

UN COMMERCE DE LIVRES « SOUS LE MANTEAU » EN PROVINCE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

par

Robert DARNTON
(Princeton University)

Traduit par Roger Chartier

Bien que le commerce clandestin du livre à la fin de l'Ancien Régime ait fait l'objet de nombreux travaux, on ne dispose encore que de peu d'informations sur la nature des ouvrages qui circulaient « sous le manteau » ou sur les personnages mal connus qui en faisaient commerce. La littérature clandestine a été étudiée seulement du point de vue de l'Etat, ce qui était inévitable puisque les documents viennent à peu près entièrement de la bureaucratie chargée de faire disparaître les livres interdits. Mais dans les papiers de la Société typographique de Neuchâtel, l'une des plus importantes maisons d'édition de la fin du XVIII[e] siècle, les revendeurs de livres clandestins apparaissent comme des êtres de chair et d'os aux prises avec des problèmes très humains : la maladie, les dettes, la solitude, l'échec, et surtout les déboires d'un commerce difficile. En explorant l'univers de l'un d'entre eux, cet essai se propose de montrer ce qu'était le commerce souterrain du livre et quelle nourriture il apportait aux lecteurs ordinaires d'une ville ordinaire.

I. Bruzard de Mauvelain.

La Société typographique de Neuchâtel (S.T.N.) est une de ces nombreuses maisons d'édition qui se sont installées sur le pourtour de la France pour fournir aux Français les livres qui ne pouvaient être produits en toute légalité ou sécurité à l'intérieur du royaume. Quelques-uns de ces éditeurs se sont spécialisés dans les « *livres philosophiques* » — c'est le nom sous lequel ils sont mentionnés dans les opérations commerciales — œuvres obscènes, irréligieuses ou séditieuses. D'autres impriment à bon compte des contrefaçons de livres que des éditeurs français ont diffusés avec un privilège. La S.T.N. mêle les deux activités et souvent reçoit des manuscrits envoyés par d'obscurs auteurs qui désirent voir leur livre imprimé à bon

marché et en toute sécurité, puis passé en contrebande grâce aux réseaux clandestins. Une telle proposition arriva dans une lettre expédiée de Tonnerre, datée du 14 avril 1781 et signée « *De Mauvelain, écuyer* » (Mauvelain à la S.T.N., 14 avril 1781). La S.T.N. lui avait été recommandée par un ami, Jacques-Pierre Brissot de Warville, le futur chef girondin, qui s'efforçait alors de s'établir comme homme de lettres et avait eu recours à la S.T.N. pour imprimer ses premières œuvres philosophiques. La S.T.N. accepta et Mauvelain répondit qu'il était ravi de nouer des relations avec elle. Il désirait augmenter son pamphlet avec une « *Lettre sur les maisons de force en France* » (Mauvelain à la S.T.N., 8 mai 1781), et ce n'était là qu'un début pour ses plans de publication : il déversa propositions et projets dans un flot constant de lettres et se présenta en érudit philosophe plein d'assiduité. Si assidu à la tâche, en fait, qu'il avait ruiné sa santé en pâlissant sur de vieux manuscrits et en méditant sur les vérités éternelles. Ses maux étaient un autre sujet de sa correspondance : « *Etre trop longtemps assis rend les humeurs stagnantes, les couloirs s'engorgent ; de là naissent les maux de tête, les dérangements d'estomac, en un mot le délabrement de tout le physique* » (Mauvelain à la S.T.N., 5 juin 1781). Mais Mauvelain n'était pas un ermite. Il écrivait comme un homme du monde. En 1782 il annonça qu'il s'était installé à Troyes, où il fréquentait la meilleure société. Il avait abandonné ses projets antérieurs et écrivait pour recommander un homme de loi de la ville, nommé Millon, qui voulait publier un traité philosophique : « *Des gens auxquels je me suis adressé et qui s'y connaissent m'ont assuré que c'était pour l'esprit un très plat seigneur et un très mince génie, point d'aménité dans les mœurs et dans la société, ce qui n'est point étonnant, étant fils d'un cabaretier* (...) *Il a de la fortune, et l'on ne risque rien de traiter avec lui* » (Mauvelain à la S.T.N., 19 mai 1782). Ainsi Mauvelain ne manquait pas de prétention : ses lettres traduisaient clairement sa situation supérieure. Mais de telles lettres étaient courantes dans la correspondance des éditeurs du XVIII^e siècle qui comptaient ainsi se protéger des mauvaises surprises. Le commerce clandestin du livre a beaucoup plus pâti des débiteurs insolvables et de ses propres escrocs que de la police, et c'est pourquoi le terme de « *confiance* » revient comme un leitmotiv dans la correspondance des vendeurs de livres qui augmentent ou reprennent leur confiance comme leur crédit, mesure soigneusement prise du sérieux de leurs clients.

Mauvelain retrouva son rôle de protecteur dans une lettre en faveur d'un certain Bouvet, qu'il décrivait comme l'un des plus importants libraires de la région troyenne. Il expliquait qu'il louait une partie de la maison de Bouvet et que celui-ci, qui était vivement désireux d'accroître son stock, souhaitait être recommandé à la S.T.N. « *Je le fais avec plaisir*, écrivait Mauvelain, *parce que c'est un brave garçon qui vous payera bien et très bien. Je vous promets de veiller à ce que les remises se fassent exactement* » (Mauvelain à la S.T.N., 10 janvier 1783). Mauvelain faisait clairement sentir qu'il était seulement un gentilhomme écrivain faisant une faveur à un ami roturier. Il s'assurerait que les Suisses n'avaient pas mal placé leur confiance, surveillerait son propriétaire comme un épervier et

retiendrait même le loyer si Bouvet manquait de payer la S.T.N. à temps. Il désirait si ardemment être utile qu'il voulait prendre en main toutes les affaires de la S.T.N. avec Bouvet : il enverrait les commandes de ce dernier (il se révéla que celui-ci savait à peine écrire), veillerait à leur paiement, et recevrait même les envois de livres parce que des colis adressés à un respectable gentilhomme n'éveilleraient pas les soupçons de la police. Pour rendre service à des amis, Mauvelain, à l'occasion, commanderait quelques livres lui-même. De fait, il voulait d'emblée trente-huit ouvrages concernant des sujets divers, les belles-lettres, l'histoire, l'histoire naturelle, et comprenant une demi-douzaine de livres prohibés comme *Les Fastes de Louis XV* et *L'Espion dévalisé*, que Mauvelain glissait négligemment dans sa commande, comme s'il désirait tester la bonne volonté et la capacité de la S.T.N. de l'approvisionner. La commande de Bouvet, que Mauvelain transcrivait dans une lettre à part, contenait une plus large part de littérature interdite : *Anecdotes sur Madame Du Barry, Vénus dans le cloître, La fille de joie, Les trois imposteurs* et beaucoup d'autres. Bouvet avait besoin des livres pour l'ouverture de la foire de Troyes le 15 mars, et si ce premier envoi pouvait être introduit avec succès à l'insu des autorités, Mauvelain annonçait : « *Nous pourrons faire de grosses affaires par la suite* » (Mauvelain à la S.T.N., 29 janvier 1783).

Tout alla à merveille : le ballot quitta Neuchâtel le 6 février et arriva à Troyes le 12 mars, ce qui était une belle performance pour un transport clandestin de 340 kilomètres, dont une bonne partie à travers les montagnes. Encouragé par cette première expérience, Mauvelain se mit à faire commande sur commande, augmentant progressivement la proportion de livres prohibés et négligeant chaque fois d'envoyer une lettre de change en paiement. Le 9 avril, lors de l'envoi de sa quatrième commande, il ne put éviter plus longtemps le problème du règlement. La manière de payer la plus commode pour lui était, expliquait-il, de laisser ses dettes s'accumuler jusqu'à ce qu'il pût se libérer de toutes à la fois par une seule lettre de change sur Paris. « *Ne soyez pas inquiets, je vous prie, tout s'arrangera pour le mieux* (...) *Procurez-moi, je vous prie, les livres défendus* » (Mauvelain à la S.T.N., 9 avril 1783).

« *De Mauvelain, écuyer* » traitait les affaires financières avec une désinvolture tout aristocratique. Au lieu de fournir la lettre de change promise, il envoya le 3 mai à la S.T.N. une hure de sanglier, « *encore chaude* » de la chasse, avec des instructions précises pour la préparer et la manger. Elle voyagea par voiture (Mauvelain expliquait que la hure se garde trois mois en hiver et six semaines en été) et supporta le voyage aussi bien que les livres. L'ayant reçue « *en bonne santé* », les Neuchâtelois la mangèrent « *en bonne compagnie* ». Cela favorisait le propos de Mauvelain qui, disait-il (son ton devenait de plus en plus familier), était de cimenter son amitié avec les éditeurs.

Les lettres de Mauvelain sont colorées et pleines de commérages et d'anecdotes surprenantes ; il rapporte par exemple une rumeur selon laquelle le lac de Genève est en ébullition à la suite d'un tremblement de terre en Bourgogne ou que Louis Sébastien Mercier est mort dans les bras de l'abbé Raynal. Elles donnent une image

pleine de vie du bon vivant des Lumières et présentent Mauvelain comme un homme gros et gras dès les débuts de sa quarantaine, doté d'une sensibilité rabelaisienne pour les plaisirs de la table et du lit. Elles contiennent un flot délicieux de commentaires sur les hures de sanglier, les langues de veau, les pieds de cochon, les femmes et les prêtres. Mais jamais elles ne dépassent les limites du bon goût. Mauvelain donne libre cours à un irrespect voltairien tout en restant à la fois gentilhomme et savant. Il n'est dès lors pas surprenant qu'il ait amusé, charmé et captivé la S.T.N. ... ce qui était exactement le but qu'il poursuivait.

Les lettres de Mauvelain constituèrent une véritable campagne pour capter la confiance de la S.T.N. Les demandes de livres s'y trouvaient parsemées au milieu des bons mots. Progressivement, et presque imperceptiblement, Mauvelain accumulait les commandes, accroissant leur volume et évitant toute allusion au paiement. Ainsi, après avoir reçu un ballot en mai 1784, il n'envoya pas de lettre de change, comme c'était l'usage et comme il l'avait promis, mais offrit d'expédier une autre hure de sanglier et quelques langues, en redoublant de familiarité : « *Soyons amis, Monsieur, je vous prie* » (Mauvelain à la S.T.N., 17 mai 1784). Il annonçait qu'il irait à Neuchâtel pour « *vous embrasser. C'est un désir violent qui me tourmente* ». Il apporterait de la charcuterie ... et de l'argent, car il liait le paiement de ses factures et son voyage à Neuchâtel, ajourné d'ailleurs dans les lettres suivantes.

Ce jeu de confiance allait au mieux. Dans l'été 1784 Mauvelain avait si bien charmé les Suisses qu'ils étaient prêts à l'approvisionner régulièrement, et sur une grande échelle, en livres prohibés. A ce moment Mauvelain abandonna ses airs d'homme de lettres et laissa percer le vendeur professionnel de livres « sous le manteau ». La transformation fut sensible de trois manières. Premièrement, les manuscrits qu'il proposait n'étaient plus des traités philosophiques ou historiques, dont il aurait payé l'impression, mais de la littérature clandestine qui était à vendre. Il offrit ainsi un ouvrage polémique sur les finances du royaume, qui était destiné à faire le point sur la controverse ouverte par le ministère de Necker : « *Ce sera piquant et se vendra bien* ». Ensuite il proposa « *un petit roman et une plaisanterie écrite sous le nom d'un frère capucin* » (Mauvelain à la S.T.N., 31 mai 1784), puis un manuscrit irreligieux fourni par l'une de ses relations dans la bohême littéraire, « *le livre est bon, l'ouvrage excellent et sape tout ce que la Bible, la Genèse enseignent sur la Création. Il se vendra bien, je vous le promets* » (Mauvelain à la S.T.N., 16 juin 1784), et finalement une anthologie de poésie érotique préparée par un autre plumitif de ses amis, « *Il y a des choses charmantes, cela se vendra* (...) *cela se vendra. Ces livres-là sont de débit* » (Mauvelain à la S.T.N., 10 mai et 16 juin 1784).

En second lieu, Mauvelain écarta les autres libraires de Troyes du commerce de la S.T.N. En totale contradiction avec ses lettres antérieures, il écrivait alors que Bouvet était un personnage marginal, qui vacillait au bord de la faillite, qui n'avait pas acquitté ses dettes et dont on pouvait penser qu'il quitterait la ville à la première occasion. Mauvelain proposa à la S.T.N. d'encaisser ses factures et per-

suada les Suisses de lui donner procuration : il pourrait ainsi négocier un arrangement avec Bouvet ou le traîner en justice. Dans le même temps, il devint l'agent de la S.T.N. pour les affaires qu'elle avait avec les deux autres libraires de la ville, André et Sainton, qui eux aussi devaient quelques petites sommes. Il les dépeignait dans ses lettres comme des « *coquins* » et des « *fripons* » : « *Les Bouvet, les André, les Sainton sont des fripons avec lesquels il n'y a rien à faire qu'avec la justice* » (Mauvelain à la S.T.N., 24 septembre 1784). La S.T.N. accepta complètement ses vues quant à « *la race tortue et perverse des libraires de Troyes* (S.T.N. à Mauvelain, 26 septembre 1784), et lui donna pouvoir pour encaisser toutes ses factures.

Enfin, Mauvelain se mit à discuter en professionnel du transport de ses livres. Ce point pose le problème de la contrebande du livre et justifie une digression, car les rapports de Mauvelain avec la S.T.N. donnent une rare occasion de voir comment les contrebandiers opèrent réellement. Au XVIII[e] siècle, les contrebandiers se considèrent comme des hommes d'affaires, des « assureurs », et dévrivent leur négoce comme une « *assurance* ». Le 16 août 1783, l'un de ces entrepreneurs en assurance, un homme de Pontarlier nommé Faivre, signa un contrat avec la S.T.N. Il s'engageait à faire passer les ballots de livres de la S.T.N. à travers la frontière franco-suisse pour 15 livres par quintal, qui devaient être payés par les clients à la réception de la marchandise. Faivre promettait de rembourser aux clients les livres au prix de gros si les ballots étaient saisis par les employés des fermes français. Il embauchait des équipes de « porteurs », commandées par des « *capitaines* », pour faire le travail. Une fois la nuit tombée et un verre bu gratis dans une taverne des Verrières, sur le côté suisse de la frontière, les porteurs prenaient les livres dans un magasin secret et les chargeaient sur leurs dos dans des balles pesant 50 livres. Puis ils les portaient dans le noir par de tortueux sentiers de montagne jusqu'à un entrepôt de Pontarlier, et recevaient quelques sous pour leur peine. S'ils étaient capturés, ils pouvaient être condamnés aux galères à vie.

Le système de Faivre, qui était exactement semblable aux opérations d'assurances montées par d'autres agents frontaliers, fonctionna à peu près bien jusqu'en août 1784, lorsque les Français saisirent cinq ballots du pamphlet pornographique de Mirabeau *Le libertin de qualité,* qui étaient passés en contrebande pour un autre éditeur de Neuchâtel et par un autre assureur. Ce désastre entraîna la consternation tout au long de la route de Pontarlier, l'une des voies les plus importantes pour l'introduction des livres prohibés en France. Bien que ses porteurs ne fussent pas impliqués, Faivre annonça qu'ils refusaient dès lors, à bon droit, de prendre le moindre risque : « *Tous les employés des fermes sont nuit et jour en alerte* » (Faivre à la S.T.N., 14 août 1784) ; « *il y a des espions et des coquins aux Verrières qui vendent les autres* » (Faivre à la S.T.N., 23 septembre 1784). Il donna ordre à Michaut, le gardien du magasin des Verrières, de cacher sept ballots, destinés à Mauvelain, au sommet d'une montagne proche, et lentement il commença à reconstruire son réseau. Ce qui se révéla n'être qu'une question de temps. L'orage apaisé, Faivre entreprit d'acheter les employés des Fermes (il leur donna

aussi des exemplaires gratuits d'un livre pornographique), augmenta les gages de ses porteurs et trouva de nouveaux sentiers à emprunter la nuit. Il est ainsi possible de suivre la trace des sept ballots destinés à Mauvelain, pas à pas et semaine après semaine, lors de leur voyage de Neuchâtel à Troyes (Annexe I). En fait l'information est si riche que l'on peut tenter de faire une étude économique de cette entreprise d'assurance.

Il est évident, tout d'abord, que loin d'être une aventure romanesque, la contrebande est une affaire compliquée. Elle réclame beaucoup de sagacité pour coordonner une organisation complexe et éviter les faux-pas. Et elle exige que l'assureur soit particulièrement perspicace lorsqu'il fixe sa marge de profit et ses risques. Les sept ballots de Mauvelain avaient un prix de gros de 1.019 livres 11 sous. Ils pesaient 440 livres (poids de marc). Le coût total de manutention et de transport s'élevait à 148 livres 14 sous, soit 14,7 % de leur valeur. Ce coût incluait 66 livres pour l'assurance, soit 6,5 % de la valeur, ce qui était peu, vu les risques supportés par Faivre. Mais Mauvelain trouva le total excessif et se plaignit amèrement d'être escroqué par les intermédiaires. Il estimait que le prix du transport et de la manutention faisait augmenter le prix de chaque volume d'environ 6 sous : « *En voici un exemple. Barjac* (i.e. *Le Vicomte de Barjac*, un livre obscène de Luchet), *que vous vendez 25 sols, 6 sols de port font 31 sols, 3 sols de brochage 34, au moins un sol ou deux de faux-frais et ports de lettres 36 sols. On le donne ici à ce prix là, petit format, avec la clé* (...) *Personne ne veut du Libertin de qualité à 6 livres. On donne Ma conversion, qui est la même chose, à 3 livres* (Mauvelain à la S.T.N., 31 décembre 1784). Il ajoutait qu'il espérait faire 33 % de bénéfice sur chaque livre, ce qui aurait porté le *Barjac* à 44 sous, soit 8 sous de plus que ne le vendaient les autres libraires de la région et à peu près deux fois plus que son prix de gros.

Les comptes de Mauvelain étaient légèrement exagérés parce qu'il essayait d'obtenir un rabais de la S.T.N., et parce qu'il marchandait sur les frais de façon à éluder le paiement, ruse classique des vendeurs de livres « sous le manteau ». Cependant son expérience avec ces sept ballots montrent que le système de distribution des livres clandestins pouvait être aussi coûteux que celui de leur production. Un livre pouvait doubler son prix entre le moment où il quittait l'éditeur et celui où il atteignait le lecteur. Pourquoi ? Les frais d'assurance n'étaient vraiment pas excessifs, ainsi que Mauvelain le reconnut implicitement en continuant à faire appel aux services de Faivre. Dans ce cas, le coupable n'était pas le contrebandier mais les autres intermédiaires. Le détail des frais mentionnés dans la facture du chargement montre que le transport de Neuchâtel à Besançon coûtait à Mauvelain une fois et demie plus cher que celui de Besançon à Troyes, pourtant deux fois plus long en terrain, mais en terrain moins montagneux il est vrai. Mauvelain avait été escroqué par Péchey, le commissionnaire de Besançon, ou par Carteret, le voiturier : telle était l'explication de la S.T.N. Il existait des moyens pour se protéger contre les prix excessifs et la S.T.N. en suggéra quelques-uns à Mauvelain. Mais les intermédiaires avaient aussi bien d'autres tours pour duper leurs clients. L'expé-

rience de Mauvelain est donc symptomatique de celle des marchands de livres clandestins ; elle illustre une des grandes faiblesses de ce commerce, à savoir que le système repose sur le principe inefficace de l'honnêteté chez les voleurs.

La S.T.N. devait apprendre cette leçon à ses dépens au cours de ses dernières affaires avec Mauvelain. Car, tandis qu'il était plumé par les conducteurs de voitures et les gardiens d'entrepôts, de son côté il bernait la S.T.N. Au début de 1785, il avait reçu envoi sur envoi depuis deux ans et n'avait rien adressé en retour, si ce n'est cinq douzaines de lettres et une hure de sanglier. Le bavardage de Mauvelain avait endormi les Suisses qui sottement lui avaient accordé leur confiance. Quand ils retrouvèrent leurs esprits, au printemps de 1785, ils découvrirent que Mauvelain devait 2.405 livres (l'équivalent d'environ trois années de gages pour un ouvrier qualifié, un typographe de la S.T.N. par exemple). Ils lui écrivirent une lettre sévère, et en retour reçurent une déclaration véhémente d'innocence outragée. Mauvelain protesta que s'il ne pouvait pas payer c'était uniquement parce qu'il était malade. Il avait subi de coûteuses et effrayantes opérations aux parties génitales et avait été obligé de rester au lit pendant cinq mois. Essayer de lui extorquer de l'argent en ce moment difficile était le comble de la cruauté : « *On ne tient pas le pistolet sous la gorge des gens* (...) *Je n'aime pas les malhonnêtetés* (...) *Je commence à croire que vous êtes des gens aussi avides qu'intéressés, et qui ne faites que des vilainies à ceux qui ont affaire à vous* (...) *Je vois que vous n'êtes point accoutumés à traiter avec des gens comme il faut. Je suis très piqué du trait que vous venez de me faire et m'en souviendrai longtemps. Je suis piqué, voilà mon dernier mot* » (Mauvelain à la S.T.N., 12 mars 1785).

Cette tentative effrontée pour reprendre l'offensive ne donna aucun résultat car les Suisses avaient démêlé deux autres filouteries dans leurs relations avec Mauvelain. Ils avaient découvert qu'il avait encaissé 194 livres de la dette ancienne de Bouvet et avait secrètement gardé l'argent. D'autre part, ils avaient appris qu'il s'était approprié 168 livres, coût d'un petit travail d'imprimerie qu'ils avaient réalisé par son intermédiaire pour un noble de l'endroit. Aussi ils envoyèrent à Mauvelain une lettre sèche disant qu'ils avaient donné ordre à un homme de loi de Troyes d'encaisser tout ce qu'il devait ou de le traîner en justice. Mauvelain avait peu à dire en réponse : il touchait au terme d'un jeu qu'il avait mené avec beaucoup d'intelligence et de brio pendant deux ans. Il baissa alors le masque et adressa à la S.T.N. une lettre extraordinaire racontant l'histoire de sa vie « *Je suis Bourguignon. Je m'appelle Bruzard de Mauvelain. Une malheureuse affaire d'honneur que j'eus en 1785* (lapsus pour une date plus ancienne), *dans le temps que j'étais député de ma province aux états, m'a ruiné. Insulté par deux particuliers, je donnais un soufflet à l'autre, qui était un homme en place. Toute la France l'a su ; et si je n'avais eu autant d'amis puissants, j'aurais subi 20 et* (un mot manquant) *jours de prison suivant les ordonnances pour un homme de robe qui donne des coups de bâton. J'allai voyager en Hollande, en Angleterre pendant qu'on arrangeait mon affaire, qui m'a coûté ma charge de président lieutenant criminel, et ma fortune pour payer des dommages, intérêts en sorte que je ne vis actuellement que*

d'une pension alimentaire que me fait ma famille, parce qu'elle le veut bien sans y être obligée.

Vous allez me dire, Messieurs, ' Comment serons-nous payés de votre billet en le gardant ' ? J'attends de moment à autre la succession de mon beau-père, qui a 300000 livres et plus et est très vieux, celle d'un frère garçon qui est conseiller et qui est toujours malade, dont je suis héritier. Voilà, je crois, de quoi m'acquitter.

Je suis venu me retirer à Troyes en attendant les successions. J'y suis aimé et chéri, vivant avec ce qu'il y a de mieux dans la ville ; et avant ma maladie je ne soupais jamais chez moi. Pendant ma maladie, qui dure toujours toute la ville s'est intéressée à mon sort. Les gens les plus distingués ne m'ont pas quitté ; et sans cette chienne de maladie où j'ai tous les jours un médecin et un chirurgien gardes, vous seriez payés, puisque tout l'argent qui est passé là vous était destiné.

Venons au fait. Si vous me faites assigner, qu'en arrivera-t-il ? Nous plaiderons, je contesterai, vous aurez sentence dans un an, 18 mois, peut-être plus tard. Qu'en ferez-vous de cette sentence ? N'ayant point de bien, n'ayant qu'un appartement garni, vous ne pourrez être payé, et ce sera le moyen de ne l'être jamais. Mon beau-père qui apprendra ces poursuites ainsi que mon frère se mettront de mauvaise humeur, substitueront le bien qu'ils laisseront, et malgré ma bonne volonté, je ne pourrai vous payer, étant dans l'impuissance de le faire. Et ce sera votre ouvrage dont vous ne tirerez d'autre avantage que d'avoir appris à ceux qui ignoraient que j'étais gêné, ma misère. Vous me ferez perdre la protection d'un puissant archevêque de France, qui m'assiste de sa bourse et qui cherche à me procurer une place un peu comme il faut à un homme bien né et avec les revenus de laquelle je pourrais vous payer, si je l'obtiens. (...)

Au reste, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler un proverbe qui dit ' qu'on ne peigne pas un diable qui n'a point de cheveux '. Je suis pour le moment dans ce cas » (Mauvelain à la S.T.N., 27 mai 1785).

L'homme de loi de Troyes confirma l'indigence et la maladie de Mauvelain et déclara qu'il était vain d'aller devant les tribunaux ; la S.T.N. ne pouvait donc rien faire, sinon espérer un hypothétique héritage de Mauvelain. Avec l'accord de la S.T.N., Mauvelain envoya une reconnaissance de dettes non datée de 2.405 livres et partit pour Paris. Ensuite il disparut. La S.T.N. envoya plusieurs de ses agents et amis à sa recherche mais découvrit seulement « *la nature peu honorable de sa maladie et la dépravation de ses mœurs* » (S.T.N. à Brissot, 13 février 1787). La S.T.N. maintint Mauvelain jusqu'en 1792 sur ses livres de comptes à la rubrique « *mauvais débiteurs* » pour la dette non réglée de 2.405 livres, mais à cette date il était probablement mort de sa maladie vénérienne.

L'aventure est hors du commun, mais elle ne diffère pas pour l'essentiel d'autres cas de déchéance ou de marginalisation dans la République des Lettres. La vie de Mauvelain est parallèle, à un obscur niveau, aux vies des plumitifs dont il vendait des livres. Il y a en effet des affinités entre auteurs et marchands de livres des bas-fonds littéraires : ensemble ils minent l'Ancien Régime dans leur lutte commune

pour survivre. Ils sont plus nombreux qu'on ne l'a pensé, même s'ils ont généralement disparu dans les trappes de l'histoire, ne laissant derrière eux qu'une signature sur un procès-verbal de police, un nom dans les registres écrou de la Bastille ou rien du tout. Ce qui rend fascinant le cas de Mauvelain, c'est qu'il peut être connu dans ses moindres détails. Ouvrir son dossier, c'est rencontrer une humanité disparue, c'est découvrir un monde dans lequel, par la nature même de leur travail, les hommes devaient rester invisibles.

II. Les livres de Mauvelain.

Chaque fois que Mauvelain commande un livre, un employé de la S.T.N. consigne le titre et le nombre d'exemplaires dans le *Livre de Commissions*. En repérant systématiquement ses commandes tout au long de ce registre, il est possible de voir l'étendue de la demande de livres prohibés à Troyes, semaine après semaine, pour une période de deux ans. Deux ans, une ville, mille titres, il serait sans doute absurde de prétendre que l'exemple du commerce de Mauvelain vaut pour la France entière. Mais il faut bien commencer quelque part. D'autant que les tentatives antérieures pour saisir les lectures des Français du XVIII[e] siècle ont échoué parce qu'elles se sont fondées sur des sources comme les demandes de privilèges qui excluent toute la littérature hétérodoxe. Mauvelain s'est spécialisé dans le livre interdit. L'étude de son négoce permet donc de restituer l'élément qui manque dans les recherches poursuivies de Mornet à Furet. Certes il y a là seulement une première étude de cas, une analyse microscopique d'un petit segment du commerce du livre prohibé, et nous devons espérer avoir choisi un échantillon suffisamment représentatif. Mais les Livres de Commissions sont des documents exceptionnels, ils donnent à lire la demande brute pour la littérature prohibée, l'attrait pour l'interdit dans une petite ville de province.

Malheureusement, ils ne révèlent pas qui achetait les livres de Mauvelain et d'ailleurs, s'ils le faisaient, nous ne pourrions pas pour autant savoir ce qui se passait dans l'esprit des lecteurs. Mauvelain ne mentionne pas ses clients dans ses lettres, sauf quelques allusions aux officiers en garnison à Troyes, qui ont une forte préférence pour les ouvrages obscènes et irreligieux. Troyes est un grand centre de colportage, aussi Mauvelain doit-il probablement vendre des livres aux colporteurs qui s'approvisionnent aux foires de la ville puis répandent leur marchandise sur tout le centre de la France. Mais ses lettres indiquent qu'il a surtout porté ses efforts vers le marché local. Son stock ne dépasse apparemment pas quelques centaines de volumes, qu'il garde dans un grenier et qu'il écoule lors du passage de ses clients ou lorsqu'il part faire sa tournée.

Le prix des livres les met hors de portée des travailleurs mais non de la bourgeoisie de Troyes. L'*Errotika Biblion* de Mirabeau, un volume in octavo, est un exemple typique. Il coûte à Mauvelain 1 livre 10 sous, auxquels s'ajoutent 10 sous pour couvrir les frais de transport, d'assurance et autres, et encore 13 sous de bénéfice, ce qui donne un prix de vente de 2 livres 13 sous, ou, plus vraisemblablement,

de 2 livres 15 sous, soit autant que le prix de trois jours de pain pour une famille d'ouvriers avec trois enfants ou qu'une journée de salaire d'un charpentier qualifié. Mais cette dépense de deux ou trois livres pour un livre peut être facilement supportée par les magistrats et les hommes de loi du présidial et bailliage de Troyes, qui gagnent deux ou trois mille livres par an.

Les tribunaux font de Troyes une capitale provinciale pour la justice. Comme en témoignent le siège épiscopal et une douzaine de monastères, la ville est aussi un centre religieux. Mais, plus important, elle est également une ville de commerce et de manufactures textiles. Sa population de 22.000 habitants dans les années 1780 comprend 360 maîtres tisserands et de très nombreux artisans qui travaillent dans des manufactures d'épingles, de papier, de cuir. La vie culturelle de la cité semble avoir été moins active que celle de ses rivales champenoises, Châlons-sur-Marne et Reims. Cependant Troyes a un théâtre, une importante bibliothèque et une loge maçonnique ; les institutions d'enseignement comprennent quatre petites écoles, un séminaire et un collège oratorien de 300 à 400 élèves. Le taux d'alphabétisation semble avoir été relativement faible pour la France du Nord, puisque seulement 40 à 49 % des adultes de la région de Troyes savent signer leur acte de mariage. Les historiens locaux ont cherché en vain des signes de fermentation intellectuelle dans la ville durant le XVIIIe siècle. Ils ont trouvé tout au plus un très petit philosophe, P.-J. Grosley, le « *Voltaire champenois* ». Toutefois le cahier du Tiers-Etat de Troyes a son franc-parler en 1789. Tout bien considéré, la ville résume probablement tout ce que les Parisiens entendaient par « provincial » : un marais culturel.

Si tel est le cas, le commerce de Mauvelain apparaît comme particulièrement significatif, car il ne devrait pas y avoir une forte demande de littérature contestataire dans ce réduit assoupi de la province. Or l'analyse des commandes montre qu'en fait cette demande existe. Mauvelain a commandé 120 titres qui appartiennent sans conteste à la catégorie des livres prohibés. Seulement 48 de ces titres apparaissent au moins trois fois dans le Livre de Commissions, mais ces 48 font l'essentiel des demandes : 996 exemplaires sur 1.528. Les 72 autres ne furent commandés qu'une fois ou deux, et en petite quantité. Il semble donc licite, dans cette première analyse, de raisonner sur les 48 titres les plus demandés (voir Annexes II et III).

Quelle est la place des Lumières dans ces commandes ? Comme le montre le petit nombre de « traités », les clients de Mauvelain ne veulent guère d'ouvrages abstraits ou théoriques. Ils ne commandent pas un seul titre des quatre « grands » : Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau. Ils accordent leurs préférences aux vulgarisateurs des Lumières : Raynal, Mercier, Mirabeau fils ; quelques philosophes mineurs apparaissent aussi : Borde, Cuppé, Maubert de Gouvest. Mais les livres les plus nombreux sont des brochures anonymes, dues à d'obscurs plumitifs : Imbert, Manuel, Luchet, Buffonidor, Mayeur de Saint-Paul, Baudoin de Guémadeuc, Mouffle d'Angerville, Pidansat de Mairobert, Théveneau de Morande. Ce sont eux qui manifestement ont produit les « best-sellers » des années 1780, bien qu'ils aient

disparu, eux et leurs livres, de l'histoire de la littérature. Quelques noms familiers apparaissent toutefois parmi les auteurs de Mauvelain : La Mettrie, Helvetius et surtout d'Holbach. La demande de livres interdits à Troyes a d'évidence abandonné l'impiété voltairienne pour l'athéisme caractérisé qui horrifiait Voltaire lui-même. Certes, on ne peut conclure que les lecteurs qui désirent des livres athées le sont eux-mêmes. Il n'en reste pas moins que ce commerce favorise au sein des livres interdits la plus extrême, la plus « holbachienne » version de la pensée des Lumières, et que ces Lumières-là tiennent une place secondaire mais significative dans les commandes de Mauvelain.

Mauvelain réclame à peu près autant de livres immoraux que de livres irréligieux, c'est-à-dire relativement peu, puisque les deux catégories font ensemble seulement 2/5 de ses commandes et que chacune d'elles se situe en deçà de la politique ou des ouvrages généraux. Selon nos critères contemporains, cette pornographie est plutôt polissonnerie et, comme la peinture du temps, elle est en demi-teinte faisant appel surtout au voyeurisme. Les clients de Mauvelain goûtent les livres qui laissent entrevoir les prostituées à l'ouvrage. Voici un exemple typique, tiré du *Portefeuille de Madame Gourdan* : il s'agit d'une lettre de l'évêque de *** à Madame Gourdan, qui tient une « maison » de grande classe : « *Vous méritez que je vous fisse mettre à l'Hôpital* (une prison pour prostituées). *J'ai reçu chez vous un fameux coup de pied de Vénus qui m'oblige de quitter la capitale pour aller rétablir ma santé dans mon diocèse. On a raison de dire qu'il n'y a plus de probité, et qu'on ne sait à qui se fier* [1]. » Ce qui n'était pas à l'honneur du haut clergé. Souvent les thèmes des livres pornographiques et anticléricaux se recouvrent, héritage à n'en pas douter d'une tradition littéraire qui remonte au Moyen-Age. Peut-être cet anticléricalisme gaulois à l'ancienne mode a-t-il renforcé l'athéisme moderne et austère de la sous-catégorie « traités » des ouvrages irréligieux commandés par Mauvelain. C'était là pour l'Eglise de rudes coups.

Les livres qui dans les commandes de Mauvelain n'ont pas de thème déterminé et qui contiennent à peu près tous des attaques contre l'autorité, ont été rangés dans la rubrique « ouvrages généraux ». Le tiers d'entre eux sont des traités semblables à l'*Histoire philosophique* de Raynal, qui expriment la pensée des Lumières sur toute une gamme de sujets. Le reste peut être décrit comme des « *chroniques scandaleuses* », récits journalistiques d'histoires d'amour, de crimes et d'événements à sensation. La plupart consistent en une série de courtes histoires, écrites dans un esprit cancanier, comme si l'auteur avait découvert quelque secret spectaculaire. Elles n'ont pas particulièrement de caractère politique mais se sont spécialisées dans les anecdotes concernant la mauvaise conduite des « *grands* » — l'équivalent du « grand monde » dépeint par la presse populaire d'aujourd'hui — et montrent ainsi l'aristocratie sous les traits les plus noirs. Voici un portrait en raccourci, extrait de l'ouvrage qui résume le genre, *La Chronique scandaleuse* de Imbert : « *M. le*

[1] THÉVENEAU DE MORANDE, *Le Portefeuille de Madame Gourdan, dite la comtesse*, Spa, 1783.

*Duc de *** surprit un jour sa chère moitié dans les bras du précepteur de son fils. Cette digne femme lui dit avec une impudence ducale 'Que n'étiez vous là Monsieur ? Quand je n'ai pas mon écuyer, je prends le bras de mon laquais'* [2]. »

Les chroniques scandaleuses semblent avoir été écrites selon le principe que le nom fait la nouvelle, mais les « nouvelles », au sens où nous l'entendons, n'existent pas dans l'Ancien Régime. A cette époque la France n'a pas de journal d'information mais seulement des périodiques qui circulent en vertu d'un privilège royal ; réduits par les censeurs à n'aborder que des sujets apolitiques, ils ne peuvent se permettre de dire quoi que ce soit qui puisse offenser Versailles. Les Français tirent donc les nouvelles non censurées de la rumeur publique. Des spécialistes, appelés « *nouvellistes* », se réunissent en certains lieux de Paris, par exemple les jardins du Palais Royal, du Luxembourg ou des Tuileries, pour échanger les « nouvelles ». Ils rédigent ces commérages sous forme de « *nouvelles à la main* », qui, imprimées, deviennent des chroniques scandaleuses, genre situé à mi-chemin entre l'archaïque colportage des rumeurs et le journalisme populaire. Comme ces nouvelles sont totalement interdites, on n'y trouve aucun souci d'auto-censure dans le récit des événements du jour. En conséquence, les *Mémoires secrets* de Bachaumont et *L'Espion anglais* de Mairobert contiennent par exemple des remarques très piquantes sur les affaires de l'Etat. Pour l'essentiel, elles informent un nouveau public, affamé de savoir ce qui se passait dans le monde des « grands ». Comme la plupart des provinciaux, les clients de Mauvelain sont très à l'écart des potins parisiens. C'est peut-être pour cela qu'ils préfèrent les chroniques scandaleuses à tous autres écrits formant une sous-catégorie (cfr Annexe III). Leur part dans les commandes de Mauvelain suggère l'importance d'un journalisme clandestin qui a été oublié aujourd'hui.

Toutefois la rubrique la plus fournie pour les ouvrages demandés par Mauvelain est celle de la politique. Le terme est certes ambigu lorsqu'il est appliqué à une société où le peuple ne participe pas à la décision. La politique de l'Ancien Régime était une politique de cour, et sa littérature politique — qui était également interdite par nature — va dans trois directions : la théorie, les pamphlets sur l'actualité et les libelles. Les clients de Mauvelain marquent peu d'intérêt pour la théorie : ils ne demandèrent que cinq exemplaires du *Système social* de d'Holbach. En revanche, ils désirent des écrits polémiques et des pamphlets comme les *Mémoires de la Bastille* de Linguet (30 exemplaires) ou *Des Lettres de cachet et des prisons d'Etat* de Mirabeau (21 exemplaires). Ces deux auteurs font de leur propre emprisonnement un récit à sensation, comme s'il était le symbole même du despotisme français. Promettant de révéler les plus profonds et les plus noirs secrets d'Etat, ils emmènent leurs lecteurs faire la tournée des donjons où le roi détient ses prisonniers politiques. Ils disent tout sur la manière dont les prisonniers sont fouillés, jetés dans des cachots fétides, coupés de tout contact avec le monde extérieur, et comment on leur refuse non seulement le droit d'être jugés mais même

[2] *La Chronique scandaleuse*, Paris, 1783, p. 38.

de savoir de quoi ils sont accusés. Leur propre innocence démontre, aux dires de Linguet et Mirabeau, que n'importe qui peut être victime des machinations de Versailles et rester sans défense. Et ils enfoncent le clou à fond en s'attardant sur des détails effrayants : les matelas dévorés par les vers, les murs épais et suintants, les ignobles gardiens et la nourriture dégoûtante. Toutes ces informations de l'intérieur sont données avec des explosions rhétoriques contre le pouvoir illimité qu'ils avaient, ces hommes invisibles du gouvernement, qui peuvent fouiller dans la vie de n'importe qui et, en dépit de son innocence, l'enterrer pour toujours dans un cachot impénétrable. A croire les lettres de Mauvelain, ces pamphlets sont de solides « best-sellers » dans son aire de vente. Ils contribuent à façonner une mythologie qui fait croire aux Français qu'ils sont des esclaves — même si la Bastille est à peu près vide en 1789.

Mais les ouvrages que Mauvelain vend le mieux sont les *libelles*. Il s'agit d'attaques violentes contre des individus qui détiennent prestige et puissance parce qu'ils sont ministres, courtisans ou membres de la famille royale. Ils ressemblent aux chroniques scandaleuses par l'accent mis sur les scandales mais ont en plus la « dent » politique. Ils touchent la zone sensible où la faute privée devient affaire d'Etat et, en calomniant des personnages importants, souillent tout le régime. Le genre est symbolisé par le livre que Mauvelain a le plus vendu, *Les Fastes de Louis XV*, commandé à onze reprises pour un total de 84 exemplaires. Bien que le livre se présente comme une histoire objective du règne de Louis XV, il régale le lecteur avec un récit intime et scabreux de la vie sexuelle du roi. Ses agents lui procurent des jeunes filles pour son « harem », venues des quatre coins du royaume ; il en consomme deux par semaine puis les met à la retraite après qu'elles aient cessé d'exciter son appétit rassasié. Le libelliste calcule que cela a fait 1.000 jeunes filles en dix ans et a coûté un billion de livres ; la dépravation de Louis étant donc « *une des sources principales de la déprédation des finances* »[3].

Le vrai gredin du livre et le véritable despote de la France est Madame Du Barry, qui joue le même rôle dans d'autres « best-sellers » comme les *Anecdotes secrètes sur Madame Du Barry*, la *Correspondance de Madame Du Barry* et la *Vie privée de Louis XV*, largement plagiés dans *Les Fastes*. La maîtresse du roi apparaît toujours dans des poses extravagantes, caressant Zamore, son serviteur noir, flagellant une dame d'atour, se moquant du Dauphin (le futur Louis XVI) pour son impuissance, rendant fou le roi tout en séduisant ses ministres dans son dos, et pendant tout ce temps soulageant le trésor de plusieurs millions — 18 selon la plus forte estimation du libelliste. Et il explique clairement son opinion politique : « *Louis XV était toujours le même, c'est à dire qu'il restait toujours plongé dans la crapule et dans les voluptés. Malgrè la misère des peuples et les calamités publiques, sa maîtresse allait croissant en prodigalités et en déprédations, qu'elle eût, en peu d'années, englouti le royaume, si la mort du Sultan n'y eut mis un terme*[4]. » Comment Louis XV est-il mort ? Le libelliste révèle le terrible secret :

[3] *Les Fastes de Louis XV*, Villefranche, 1782, vol. II, p. 27.
[4] *Les Fastes de Louis XV*, vol. II, p. 296.

ayant cessé de satisfaire la libido épuisée de Louis, Madame Du Barry se fit entremetteuse et arpenta les rues pour trouver des filles qui pourraient l'exciter. Un jour, elle rencontra une délicieuse paysanne qui souffrait d'une petite vérole invisible. Le père de la fille protesta, on s'en débarrassa par une lettre de cachet. La fille se soumit à son maître royal, lui donna son mal et l'envoya à la tombe, faisant pousser un soupir de soulagement à tout le pays.

La conclusion la plus importante et la plus inattendue que l'on peut tirer de l'analyse des commandes de Mauvelain n'est pas qu'il réclame un grand nombre de livres irréligieux et obscènes mais que la majorité de ses demandes concerne la politique — non sous la forme des traités des Lumières mais sous celle d'un journalisme percutant et des pamphlets politiques. La rubrique l'emporte sur toutes les autres, et son poids est encore accru par le fait que pamphlets, libelles et chroniques scandaleuses ont tous la fonction de communiquer les nouvelles. Loin d'être neutres, ces nouvelles font apparaître l'Ancien Régime comme pourri et constituent une propagande radicale, même dans les chroniques où pourtant la politique passe au second rang derrière le crime et le sexe. Ceres « radicale » ne signifie pas révolutionnaire. Les brochures politiques brodent une douzaine de motifs sur un seul thème : la monarchie a dégénéré en despotisme. Elles n'appellent pas à une révolution, ni ne prévoient 1789, ni même ne discutent beaucoup les transformations profondes, politiques et sociales, que rendrait possibles l'abolition de la monarchie. Sans y penser, elles préparent pourtant cet événement en désacralisant les symboles et en dégonflant les mythes qui avaient fait accepter comme légitime la monarchie à ses sujets.

N'ayant pas réussi à devenir même des classiques de second rang, la plupart des livres commandés par Mauvelain ont disparu de la littérature française, tout comme lui-même disparaissait de l'histoire de France. Personne ne les lit plus, ni ne s'en souvient aujourd'hui, parce que l'évolution culturelle les a rendus caducs ; ils ne font plus partie du patrimoine de la culture présente. Malheureusement, on ne peut suivre à rebours cette évolution de manière à retrouver la culture véritablement vivante du passé. Trop a été perdu, et il est trop facile de supposer que le Français du XVIII[e] siècle lisait ce qui est aujourd'hui la littérature française du XVIII[e] siècle. Mais en étudiant le commerce d'un vendeur de livre « sous le manteau » dans les années 1780, on peut jeter un regard sur cette littérature telle qu'elle a été réellement, dans ce qu'elle a de plus explosif, dans son contexte véritable. Les livres et la vie de Mauvelain révèlent un monde littéraire perdu, qui attend d'être exploré.

ANNEXE I

DE NEUCHÂTEL À TROYES

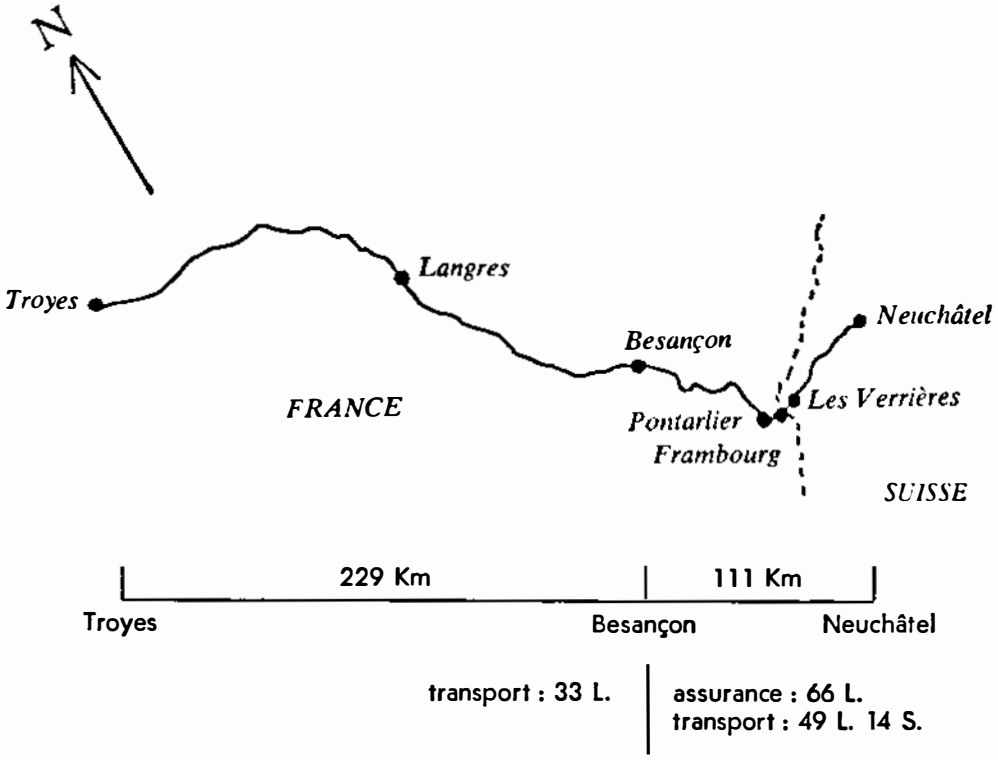

1. Mars-Juin 1784 : Mauvelain envoie ses commandes dans une série de lettres.
2. 26 Juillet (date approximative) : la STN expédie les sept ballots marqués BM 107-110, BT 120 et BM 121-122.
3. 4 Octobre : Faivre signale que tous les ballots ont été immobilisés au magasin de Michaut aux Verrières, en raison des conditions nouvelles à la frontière.
4. 14 Octobre : Faivre écrit qu'il a reconstitué son réseau de contrebande ; les employés des Fermes à Frambourg ont été neutralisés et ses porteurs reprendront sous peu le travail.
5. 12 Novembre : le premier des ballots de Mauvelain franchit la frontière.
6. 18 Novembre : les autres ballots arrivent sans encombre à Pontarlier et seront expédiés le lendemain par Faivre à Péchey à Besançon.
7. 1 Décembre : le voiturier de Péchey, Claude Carteret, charge les sept ballots sur sa charrette et part pour Troyes.
8. 31 Décembre : Mauvelain accuse réception des ballots, qui sont arrivés à peu près à la date prévue, probablement peu après le 13 Décembre.

ANNEXE II

LES 48 LIVRES LES PLUS DEMANDÉS PAR MAUVELAIN

Après chaque titre, le premier chiffre indique le nombre d'exemplaires commandés, le second le nombre de commandes.

I. Religion

A. Satires

L'Intolérance ecclésiastique	...10/4	
La Papesse Jeanne	...44/6	
Le Gazetier monastique	...18/3	
La Mule du pape	...18/3	
Histoire des voyages des papes	...18/3	
Requête pour la suppression des moines	...18/3	
Total		...126/22

B. Traités

Le Christianisme dévoilé	... 3/3	
Histoire critique de Jésus-Christ	...19/6	
Le Ciel ouvert à tous les hommes	...11/3	
Théologie portative	...27/4	
Total		... 60/16

C. Total ...186/38

II. Politique

A. Libelles

Les Fastes de Louis XV	...84/11	
L'Espion dévalisé	...37/10	
Vie privée de Louis XV	... 7/5	
Vie privée... de Mgr. le duc de Chartres	...18/3	
Total		...146/29

B. Pamphlets et ouvrages d'actualité

Mémoires sur la Bastille, Linguet	...30/7	
Des Lettres de cachet, Mirabeau	...21/5	
Lettres sur la liberté politique	...18/3	
Dialogue des morts	...31/4	
Remarques historiques sur la Bastille	...18/3	
Anecdotes du Marquis de Pombal	...18/3	
Mémoire sur les maisons de force	...18/3	
L'Horoscope de la Pologne	...14/3	
Total		...168/31

C. Traités

Système social		... 5/3

D. Total ...319/63

III. Pornographie

A. Anticléricale

*Aventures de la marquise de *** et St. François*	...13/3	
Le Chien après les moines	...18/3	
Les Moines après les chiens	...18/3	
Total		...49/9

B. Générale

Muses du foyer de l'Opéra	...46/5	
Errotika Biblion	...18/3	
Le Vicomte de Barjac	...24/4	
Le Portefeuille de Madame Gourdan	...31/4	
L'Art de rendre les femmes fidèles	...24/4	
Le Désœuvré	...14/3	
Total		...157/23

C. Total ...206/32

IV. Ouvrages généraux

A. Chroniques scandaleuses

Suite de l'Espion anglois	...16/5	
Vie privée des françois	... 9/3	
Mémoires secrets, Bachaumont	...16/9	
La Chronique scandaleuse	...45/5	
Correspondance politique, civile et littéraire	...18/3	
Essais historiques, critiques, littéraires	...20/4	
Le Journal des gens du monde	...14/3	
L'Observateur anglois	...22/3	
Anecdotes du dix-huitième siècle	...18/3	
Total		...178/38

B. Traités

Histoire philosophique, Raynal	...18/9	
L'An 2440	...25/5	
Tableau de Paris	...27/5	
Lettres Iroquoises	...18/3	
Œuvres de Lamettrie	...16/4	
Œuvres d'Helvétius	... 3/3	
Total		...107/29

C. Total 285/69

ANNEXE III

LES COMMANDES DE MAUVELAIN

NOMBRE D'EXEMPLAIRES COMMANDÉS

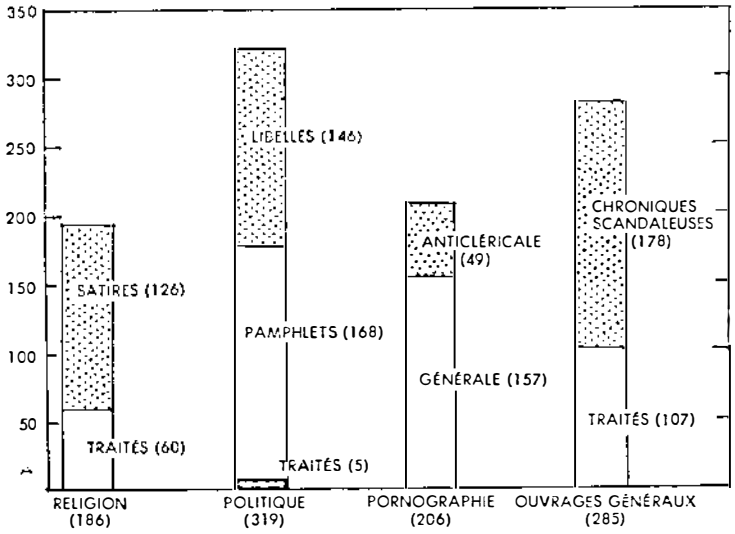

NOMBRE DE COMMANDES

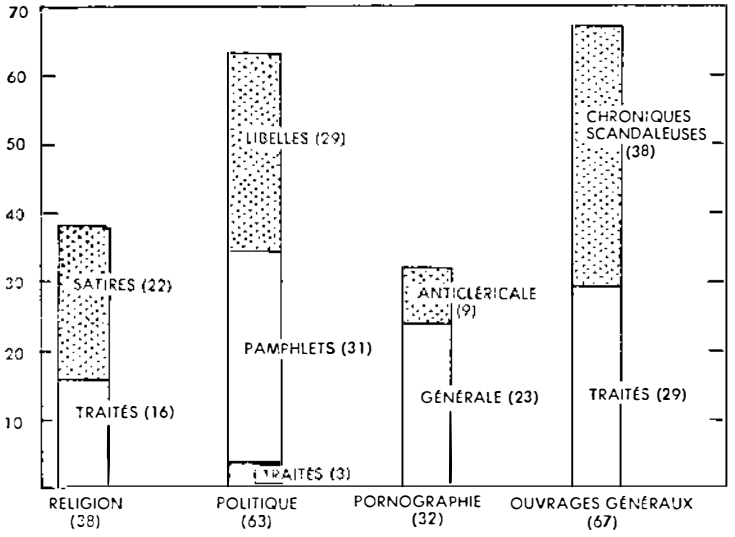

LE CARACTÈRE NATIONAL COMME RÉVÉLATEUR DE DÉTERMINISMES SOCIAUX

par

Etienne HELIN
(Université de Liège)

> « The human mind is of a very initiative nature [...] Where a number of men are united into one political body, the occasions of their intercourse must be so frequent for defence, commerce and government that, together with the same speech or language, they must acquire a resemblance in their manners and have a common or national character, as well as a personal one, peculiar to each individual. »
>
> David HUME, *Essay XXI*, Of national characters [1741-1748].

> « Tout peuple a ou doit avoir un caractère national et, s'il en manquait, il faudrait commencer par le lui donner. »
>
> J.J. ROUSSEAU, *Projet de constitution pour la Corse* [1765].

Les Allemands seraient-ils « laborieux mais pesants », tandis que les Français seraient « prompts et inconstants » ? [1]. Renonçons à savoir si c'est exact. Ne conviendrait-il pas de retrouver d'abord les filières par lesquelles se transmettent des lieux-communs dont on prétend un peu vite qu'ils sont vieux comme le monde ? Le propre d'un stéréotype est de s'accréditer à force de redites. Il charrie pêle-mêle croyances populaires et caractérologie livresque. C'est ainsi que se perpétuent les représentations qui surgissent inmanquablement aussitôt que nous évoquons nos voisins. Au surplus, elles traînent sous toutes les plumes : récits de voyageurs, traités de géographes, correspondances à prétentions littéraires ou naïfs récits de campagnes militaires, dépêches diplomatiques ou recueils de dictons. Nous voilà en présence d'opinions où la caricature acérée cotoie le grossier préjugé. Impossible d'en faire abstraction, surtout en ce XVIII[e] siècle où s'affirme déjà çà et là une conscience nationale, bouillon de culture propice aux fièvres nationalistes contemporaines. Ce n'est cependant pas dans le fascinant domaine des psychologies collectives que nous voudrions entraîner le lecteur. Vrais ou faux, les traits d'un caractère national ne se sont pas toujours imposés par la seule répétition ; parfois leur étrangeté même suscite l'explication. Il ne suffit plus de sacrifier aux croyances reçues ; on se sent tenu d'argumenter, voire d'enchaîner les causes aux effets. Sans

[1] Exemples empruntés à MORERI, *Dictionnaire historique*, sub verbo *Europe*. — A propos du caractère national et des sujets voisins (xénophobie, patriotisme, caricatures, propagande, aires culturelles, ethnocentrisme), la bibliographie est fatalement infinie. On en aura un aperçu en consultant la *Revue de psychologie des peuples*. L'apport des sociologues (Klineberg, Lynn, Gorer, Kardiner) nous paraît essentiel. Vu l'étroitesse du cadre liégeois, nous avons renoncé à une enquête sur l'expression artistique. Lire à ce propos : F. VAN DER MUEREN, *Over het wetenschappelijk onderzoek van het nationale karakter der muziek*, dans *Mededelingen van de Kon. Vl. Ac., Kl. der Schoone Kunsten*, t. IX, 60 p., Anvers, 1947.

doute, en plein XVIIIe siècle, ne faut-il pas s'attendre à une notion très affinée de ce que les sociologues d'aujourd'hui appellent les « processus d'uniformisation ». Mais, alors comme à présent, il s'agit de déceler des lois générales là où n'apparaissent que bizarreries locales. En somme, on croit qu'il est possible de généraliser. Tandis que de nos jours, le raisonnement probabiliste nous incite à déterminer à la fois une mesure et sa marge d'erreurs, la règle et l'exception, il y a deux siècles l'intelligence des normes passait par la mise en évidence de lois absolues, en l'occurrence de déterminismes sociaux.

L'Esprit des Lois est le chef-d'œuvre du genre et c'est à juste titre que Montesquieu figure parmi les inspirateurs de la sociologie actuelle : ses principes des trois gouvernements (Livres II et III) fournissent l'exemple achevé d'une démarche typologique[2]. Les contemporains, eux, ont dû éprouver le choc d'une sorte de révélation politique. L'explication par le climat ne venait-elle pas unifier les multiples particularités dont la découverte des mondes non-européens avaient révélé l'étrangeté ? La théorie des trois pouvoirs ne procurait-elle pas le fil conducteur — nous dirions aujourd'hui : la grille de lecture — qui rendait intelligible le chaos de l'histoire antique et de l'expérience politique accumulée par les bénéficiaires des Lumières ?

Tout a été dit sur l'œuvre majeure de Montesquieu. Il reste à en mesurer la pénétrance et surtout à examiner le parti qu'en ont tiré les imitateurs. Le maître avait choisi d'irréfutables exemples, commenté des cas-limites ; les disciples se trouvèrent aux prises avec la complexité du vécu quotidien, controversé, œuvre de compromis échelonnés à travers le Temps et non d'un démiurge cartésien. C'est sur leur efforts que nous voudrions attirer l'attention. S'ils ne furent pas les premiers à disserter du caractère national, du moins la philosophie des Lumières leur inspira-t-elle une exigence intellectuelle novatrice : remonter aux causes et s'interroger quant aux mécanismes qui orchestrent la vie en société. A cette fin, nous nous placerons dans le cadre de la principauté de Liège — moins complexe que celui d'un grand royaume, plus probant que celui d'une république comme Genève ou Venise — après avoir sommairement rappelé en quels termes le caractère national était jusqu'alors esquissé.

Tradition humaniste et premières tentatives d'explication.

Notre propos n'est pas de remonter aux origines. Notons au passage un des effets de la longue hostilité qui, au XVe siècle, opposa les ducs de Bourgogne aux Liégeois : ceux-ci acquirent désormais une réputation de rebelles invétérés. Fiers et

[2] Raymond ARON consacre à Montesquieu la première de ses *Etapes de la pensée sociologique*, pp. 32-33, 46-47, 50, 53, Paris, 1967.

Le livre XIX, intitulé *Des lois dans les rapports qu'elles ont avec les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation* et le recueil de *Mes pensées* consacrées aux *Caractères ethniques* sont loin d'épuiser la réflexion de Montesquieu en ce qui concerne le caractère national.

indomptables selon les uns, intrigants et procéduriers selon les autres. Ces appréciations se lisent déjà sous la plume d'un chroniqueur contemporain de Maximilien d'Autriche [3] :

> « On la croit innée dans le peuple liégeois cette indiscipline, cette insolence et promptitude à prendre les armes et à lever ses défenses contre ses maîtres et ses voisins et cela d'autant plus que ce même peuple est nombreux, imposant, unanime, de sorte qu'il se fie à ses propres forces et s'enorgueillit de sa sauvagerie. »

On les retrouve à peu près telles quelles, trois siècles plus tard, dans les sphères gouvernementales bruxelloises :

> « Le pays de Liège, écrit P. de Neny, Président du Conseil Privé, habité par un peuple hargneux, inquiet, remuant et belliqueux, s'attirait une certaine considération. Les Liégeois, excités et soutenus par la France, donnèrent jadis de l'embarras aux puissants princes de la maison de Bourgogne ; mais les victoires de Philippe le Bon et les humiliations qu'ils essuyèrent [...] éteignirent en eux le goût de la guerre, en sorte qu'on n'a plus vu depuis d'armée liégeoise [4]. »

Très tôt, les Liégeois eux-mêmes se reconnurent dans un portrait qui, s'il n'était pas flatté, mettait en évidence leur particularisme. Nous verrons comment le jésuite Foullon explique leur caractère inflammable, leurs brusques révoltes [5]. Vers 1700, un des meilleurs poètes wallons, Lambert de Rickmann, décrit ses compatriotes comme « plus chicaniers qu'en n'importe quel pays » [6].

A la veille de la révolution de 1789, le Bourgmestre J.L. de Chestret, écrivant à Fabry, l'âme du parti patriotique, déplore « l'esprit de jalousie et d'inquiétude que l'on attribue volontiers à la nation » [7].

[3] L'*Instructio Anno 1484 ab arciduce Maximiliano probata* est publiée par P.F.X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles* [...], p. 739, Bruxelles, 1844. — Au XIV[e] siècle, Jacques DE HEMRICOURT, *Le patron de la temporalité*, éd. Ed. Poncelet, pp. 55-57, Bruxelles, 1931, constatait aussi la turbulence des Liégeois et leur soif de nouveautés mais il s'empressait de faire le procès des institutions à l'origine des guerres civiles. — J. LEJEUNE, *Liège et son pays*, pp. 467-525, Liège, 1948, fait bien davantage que poser un diagnostic ; il montre comment naît la conscience d'une nation.

Innombrables sont les essais qui évoquent la mentalité liégeoise contemporaine ; trop rares, ceux qui invoquent autre chose que des impressions. Citons donc P. MINON, *Le peuple liégeois. Structures sociales et attitudes religieuses*, p. 55 sv., Liège, 1955.

[4] P. DE NENY, *Mémoires historiques et politiques*, t. II, p. 66, Bruxelles, 1785.

[5] J.E. FOULLON, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 405, in-fol., Liège, 1735, cite en marge l'opinion des médecins selon laquelle l'usage de la houille sulfureuse accroîtrait la bile et les tendances agressives.

[6] L. DE RICKMANN, *Les aiwes di Tongue*, dans *Bull. Soc. Liég. de Littér. Wall.*, 2[e] série, t. VIII, p. 269, vers 103-105, Liège, 1886. — Le goût des Liégeois pour la chicane, déjà noté par Guichardin, fait l'étonnement de Ch.-L. DE PÖLLNITZ, *Mémoires*, tome III, p. 156, Liège, 1734, et scandalise L.-Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 214, Liège, 1879.

[7] Lettre du 22 juillet 1787, dans *Papiers de Jean-Remi de Chestret*, t. I, p. 16, Liège, 1881.

Il y a donc des défauts souvent reprochés aux Liégeois, parfois acceptés par eux-mêmes. Les humanistes ne dédaignaient pas ces disputes aussi vaines que propices à étaler leur virtuosité de beaux esprits. Erasme ne réussit-il pas la performance d'affirmer — avec autant de sincérités que de correspondants — les qualités éminentes et les défauts rédhibitoires des Français et des Allemands, des Italiens et des gens des Pays-Bas [8] ? L'œuvre de ses épigones consista à amalgamer lieux communs, dictons populaires, réminiscences historiques et à propager le tout dans d'innombrables écrits. La tradition livresque assure aux stéréotypes diffusion et autorité. Afin de s'en convaincre, il suffira d'invoquer ici la *Description de tous les Pays-Bas* de Ludovico Guicciardini. Son succès de librairie — 47 éditions entre 1567 et 1800 — importe moins que son pillage. Du martyrologe protestant de Crespin jusqu'aux premiers guides pour touristes, pendant deux siècles, tout se passe comme si les voyageurs de passage à Liège regardaient la Cité avec les yeux de Guichardin [9]. Voici comment il dépeint les habitants :

> « Ses citoyens sont gens industrieux, ingénieux, de grand esprit, et prompt à faire toute chose ; néanmoins une lasche et envieillie coustune les a tellement saisis et rendus si fainéans que la pluspart, voire tous en général, sont plus enclins et adonnez à l'oisiveté et aux discordes et partialitez entre eux que au travail, labeur et entretien de paix et concorde ; et ce pendant ils sont hardis, forts, farouches et vaillans en guerre et font tousiours profession manifeste des armes.
>
> Et pour les lettres, il y a tousiours eu des hommes rares et renommez en sçavoir, tels que freschement ont esté Notger [...] »

Avec Philippe de Hurges (1615), on change de registre, du moins en apparence. Bavard, primesautier, passant du coq à l'âne et insouciant des contradictions, cet échevin de Tournai écrit son Voyage sans prétention littéraire [10]. Et pourtant lui non plus ne se débarrasse pas des souvenirs classiques. Il croit reconnaître les ruines d'un château des Eburons en bordure de la Meuse (p. 190). L'épée que le mayeur fait porter devant lui évoque aussitôt les faisceaux, insignes de la puissance consulaire (p. 201). Philippe de Hurgec cite César, il a lu les géographes de la Renaissance et Guichardin. Au début de son séjour, il pense pis que pendre les Liégeois.

> « Les Parisiens sont séditieux à merveille, les Liégeois sont les plus mutins de tous les peuples d'Occident, exceptez les Gantois seulement » (p. 63)

[8] L.-E. HALKIN, *Erasme et l'Europe*, dans *De Gulden Passer*, t. XLVII, pp. 82-96, Anvers, 1970 ; J.-Cl. MARGOLIN, *Erasme et la psychologie des peuples*, dans Rev. de psychol. des peuples, t. XXV, pp. 373-424, 1970.

[9] L. GUICHARDIN, *Description de touts les Pais-Bas* [...], trad. par F. de Belleforest, p. 470, Anvers, 1582. — Une recension des éditions vient d'être publiée par R.H. TOCWAIDE, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. XLV, pp. 182-183, Bruxelles, 1974.

Une liste chronologique des descriptions de Liège a été dressée par L. HALKIN, dans le *Bull. de la Soc. Royale Le Vieux Liège*, t. IV, pp. 495-499, Liège, 1955.

[10] Philippe DE HURGES, *Voyage à Liège et à Maestrect en 1615*, éd. H. MICHELANT, pp. 57-58, 63, 67, 82, 196, 199, 254-255, Liège, 1872.

> « ce peuple [liégeois] y soit tellement aspre et adonné [à l'argent], pauvre qu'il est, qu'il n'est service si vil auquel il ne se soubmist pour la pécunne » (p. 67)
>
> « un peuple plus dissolu en yvrongnerie et paillardises qui soit de cent lieues au contour. » (p. 82).

Passons sur l'impudence des femmes, la dévotion toute extérieure, l'oisiveté, l'insécurité des rues pendant la nuit. A peine aura-t-il quitté la ville, Philippe de Hurges se montrera plus indulgent. Sur la barque qui l'emmène à Maastricht, il est ravi de partager le repas de ses compagnons de voyage au point qu'il y voit « un traict d'honnesteté qui me pleut fort en cest nation, mieux civilizée que la pluspart de la nostre en ce regard, pour ce que l'on n'y rencontre que rarement telle courtoisie » (p. 241).

A Maastricht, il « advoue avoir trouvée plus d'humanité ès gens de qualité de ceste nation liégeoise qu'en autres que j'aye veues de ma vie » (p. 254). A Aix, il se félicite à nouveau de la « bonté naturele de ces deux nations », c'est-à-dire l'allemande et la liégeoise (p. 255). Puisqu'il n'est pas à une contradiction près, Philippe de Hurges ne se met guère en peine lorsqu'il se mêle d'expliquer. Jugeons-en :

> « Commançant par ce qui est de leurs esprits, je diray que ceste nation me semble plus subtile que la nostre et plus prudente en matières de contracts et de marchandise soit pour la grande correspondance qu'elle tient avec l'Italiane, à raison des bénéfices infinis qu'elle obtient de la Cour de Rome, à laquelle elle s'adresse en ce qui est de l'Eglise, en première instance ; soit pour ce que l'air y est plus subtil, moins humide et plus sain, rendant les hommes qui y naissent d'une meilleure température, et mieux organisez. On voit ordinairement que les nations les plus fines déclinent plus tost au mal qu'au bien ; celle-cy, sans parler d'autres, se remarque telle, et pour ce ne soit à préférer à la nostre ; car elle est colère et de long ressentiment, ambitieuse de gloire, adonnée au ventre sur toute autre, à la paillardise et aux jeux ; mesprisant l'estranger, querelleuse, moqueuse, et ne contractant jamais avec personne qu'à son grand advantage et pour la décevoir. Ce sont perfections Liégeoises, que j'avois remarquées en quelques gens qui en estoient natifs longtemps avant que je vinsse en ces cartiers ; oultre lesquelles il faut adjouster que c'est une nation qui se soucie fort peu de tenir sa parolle et son serment, pour quoy et à qui ce puisse estre, comme le tesmoignent tant de violements de paix et de trefves qu'ils commirent à l'endroit de Charles-le-Hardy, duc de Bourgogne [...] » (p. 196).

Invraisemblance du pactole drainé par les bénéfices romains, air « subtil » doué d'une vertu inverse à la *virtus dormitiva* prêtée à l'opium par les médecins de Molière, précédents historiques sélectionnés pour les besoins de la cause : Philippe de Hurges a beau se montrer plus familier que les humanistes, il n'argumente pas autrement qu'eux. Le caractère national est un fait établi et immuable ; depuis l'Antiquité, les événements ne font qu'en accuser la pérennité.

Un stéréotype devrait se passer de démonstrations. C'est compter sans l'ingéniosité des exégètes. Moins naïvement que Philippe de Hurges lorsqu'il invoquait l'air subtil, le jésuite Foullon esquisse un rapprochement entre le feu de houille, l'âcreté de sa fumée et l'humeur atrabilaire mais se garde bien de s'enfermer dans des interprétations à sens unique [11].

Alors que Philippe de Hurges (1615) attribue au commerce des bénéfices ecclésiastiques l'astuce des Liégeois, un correspondant de Montesquieu, J.P. Grosley (1772) découvrira une valeur éducative aux subtilités du change :

> « Liège, frontière de la Flandre et de l'Allemagne, n'a rien de la bonhomie de ses voisins ; le peuple accablé de besoins ou animé par l'intérêt, n'offre que la dureté et la rudesse que ces deux tristes sorts peuvent jeter dans les mœurs. D'ailleurs toutes les espèces de l'Europe y ont cours : chacun a en poche son almanach, à la fin duquel est un tarif des valeurs tant intrinsèques que courantes de chacune de ces espèces; et les variétés que chaque jour apporte dans le cours, sont l'objet de spéculations continuelles. D'après ces spéculations, les orfèvres de Liège avaient converti en argenterie la prodigieuse quantité d'écus de six livres que, dans la campagne de Rocoux, les Français avaient laissé à Liège et dans son territoire ; en 1772, ils tiraient encore le même parti des mêmes écus qu'y avaient apporté en abondance des deux dernières saisons des eaux de Spa : à [p. 250] l'égard des louis, ils les font repasser en France ; ce qui semblerait indiquer, dans la proportion entre notre or et notre argent, quelque défaut de combinaison. De toutes les espèces d'or, les Albertins, c'est-à-dire les ducats frappés en Flandre sous l'archiduc Albert et l'Infante Isabelle, sont les plus estimés. Or, dans un pays où la monnaie est objet de commerce ou la même espèce, par la raison qu'elle est avantageuse à dépenser est désavantageuse à recevoir, où l'on ne peut recevoir et dépenser sans perte ou sans gain, l'esprit du peuple sera plus alerte, plus spéculatif, plus rusé pour tout ce qui est vente, achat, marché, négociation, que dans le pays qui ne connaît que la monnaie courante de son souverain régnant ; cette habitude de méditation, de réflexion sur les plus légers intérêts, se mêlant dans tout ce que ce peuple aura à traiter et à négocier, le tiendra aussi enclin à tromper que cauteleux contre la surprise, et ces dispositions ne peuvent être sans influence sur les mœurs et sur le caractère national. [En note] Discours sur l'influence des lois sur les mœurs.
>
> Dans mon séjour chez eux, les Liégeois s'entretenaient avec complaisance des réparations ordonnées par l'empereur pour les places de la Flandre, [p. 251] du renouvellement des magasins à poudre dans ces places et

[11] Cfr ci-dessus, note 5. L'*Historia* ne fut publiée qu'en 1735 mais son auteur vécut de 1609 à 1688 ; un résumé avait paru dès 1655. A l'occasion du règne d'Adolphe de la Marck, Foullon s'interroge sur les causes des révoltes. Après avoir rappelé la colère divine et l'influence de la houille, il invoque la croissance démographique, *cum crescere multitudo coepit* [...] *numerus ipse civium sibi onerosus est,* avant l'amour inné de la liberté. S'inspirant du chroniqueur Hocsem († en 1348), il assimile à des contagions les révoltes populaires.

des parties considérables de fusils et de baïonnettes commandées à Liège. Ces apprêts leur paraissaient annoncer une guerre prochaine. Ils marquaient pour l'arrivée des Français l'impatience des gens de Bonn et de Coblents ; ils témoignaient une grande affection pour la France, rappelant avec emphase les services qu'ils lui avaient rendus dans la campagne de Rocoux [12]. »

La référence explicite au « caractère national » est neuve ; l'interférence entre affaires mercantiles et mentalité dominante ne l'est pas. Elle avait déjà été envisagée, au cours des guerres civiles du siècle précédent, dans un écrit resté anonyme et inédit qui concluait, tout au contraire, à l'incompatibilité d'humeur entre les milieux politiques liégeois et le négoce.

« Les Liégeois ont l'esprit vif, pénétrant, impétueux, enthousiaste ; ils sont rieurs, forts en gueule, débordants de calembours, de bons mots, de railleries, enclins aux disputes, aux empoignades, aux rixes qui se terminent plus souvent par des cris et des coups que par des morts. Jusqu'à présent du moins, sous le gouvernement des évêques, ils étaient traités avec tant de ménagement et tant d'égards pour les privilèges, pour lesquels ils brûlent d'un si excessif amour qu'ils se font scrupule de s'en écarter le moins du monde, fussent-ils la plupart du temps peu équitables et peu humains.

De là ces conflits presqu'incessants entre l'évêque et ses sujets ; alors que, pour perfectionner le gouvernement, l'un s'efforce de définir ou d'accroître certaines prérogatives du pouvoir princier, les autres s'appliquent avec âpreté à accaparer quelqu'autorité ou à maintenir les anciennes coutumes.

Le ferment de ces dissensions, c'est l'inaction et l'indolence dans laquelle, je ne sais par quelle fatalité et depuis toujours, les esprits des Liégeois, par ailleurs parfaitement doués pour le savoir et dignes d'un heureux destin, s'engourdissent. Stimulés par le sentiment de leur propre valeur, ils aiguisent des traits pour leur perte réciproque tandis que le commerce est non seulement négligé mais considéré comme peu reluisant. C'est pourtant grâce à lui qu'il leur serait donné de s'enrichir individuellement et grâce à lui encore que la Cité arriverait à devenir un marché très fréquenté.

Un homme d'un esprit fort averti a décelé, là où l'on s'attendrait le moins à la trouver, une des causes : c'est le grand nombre de dignités ecclésiastiques et l'habitude de mettre la jeunesse au Collège ; sans aucun doute, les espérances qu'ils en conçoivent ont provoqué cette situation.

En effet, quel bourgeois d'honorable rang ne pousserait un de ses enfants à embrasser l'état ecclésiastique qui, à Liège, offre des situations nombreuses, riches et considérées et auxquelles les études, si minimes

[12] P.J. GROSLEY, *Voyage en Hollande* [en 1772], pp. 249-251, Paris, 1813. — La *Réponse à des observations de Grosley sur l'Esprit des Lois* est publiée dans MONTESQUIEU, *Œuvres*, éd. R. Caillois, t. II, pp. 1196-1200, Paris, 1951.

soient-elles, offrent un accès qui, s'il n'est pas le seul, est du moins assuré. Et, à moins de se complaire dans l'ignorance, d'être indifférent à une culture quelque peu raffinée, quel est le père qui ne confierait pas volontiers ses enfants au collège des jésuites, où l'éducation a quelque chose d'ouvert et d'allant de soi. Une fois que la jeunesse a goûté aux exercices de l'établissement, il est bien rare que la passion du commerce s'empare d'elle. Déjà le charme de Minerve, avec qui Mercure n'a rien à voir, s'est emparé de son esprit [13]. »

La répugnance des Liégeois adeptes de Minerve à l'encontre de Mercure, ne fait qu'illustrer par un nouvel exemple celle des jésuites à l'égard de villes dominées par une bourgeoisie soucieuse d'orienter les études à des fins pratiques [14]. A Liège, le goût pour les prébendes ecclésiastiques et civiles aurait fini par faire mépriser les spéculations commerciales, laissant ainsi le champ libre aux intrigues politiques. Il ne s'agit plus ici d'une quelconque influence — mot emprunté aux astrologues — mais d'une ingénieuse remontée aux causes. Hélas, notre analyste anonyme ne l'exploite guère ; il se hâte d'entrer dans le vif de son propos qui est de préparer la négociation avec Ferdinand de Bavière. Comme tant de diplomates, il ne plante un décor que pour faire valoir les personnages.

Une psychologie sommaire suffit à ces interlocuteurs un brin conventionnels qui peuplent les chancelleries [15]. L'exception n'infirme pas la règle : c'est à un jeune secrétaire de légation que l'on doit la plus complète *Description du pays et principalement de la ville de Liège.*

L'esprit des Liégeois.

Michel-Nicolas Jolivet, né à Versailles en 1756, arriva à Liège à la fin de l'année 1782 en tant que secrétaire de Marie-Louis-Henri Descorches, marquis de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire du roi de France accrédité à la Cour de Liège. Le prince-évêque Velbruck le reçoit en audience officielle le 15 décembre

[13] Nous traduisons un passage de l'*Icon Reipublicae et animorum Leodiensium*, rédigé au début de 1647 par un auteur resté anonyme (le chanoine Jean de Méan ? Erasme Foullon, conseiller de Ferdinand de Bavière ?). Ce mémoire, destiné à François-Guillaume de Bavière, évêque d'Osnabruck, a été publié par J. DARIS, *Notices historiques*, t. XIII, pp. 141-142, Liège, 1887.

[14] François DE DAINVILLE, *Villes de commerce et humanisme*, dans *Etudes*, pp. 323, 336, 339-340, Paris, mars 1951.

[15] « On doit tenir à l'œil les Liégeois parce qu'il n'y a pas de nation qui aime plus l'indépendance et de vivre à sa guise que celle-là » selon l'instruction rédigée en 1766 à l'intention du nonce Caprara ; L. JUST, *Die westdeutsche Höfe*, dans *Annalen des hist. Vereins f. d. Niederrhein*, t. 134, pp. 88-89, Düsseldorf, 1939.

« Je reconnais bien en cela le génie des Liégeois qui font toujours plus qu'on ne leur dit et qui saisissent avec avidité la moindre occasion qui se présente de faire les importans » dans une lettre adressée par Joseph-Clément de Bavière à l'abbé Scarlatti, le 19 juin 1718 ; H. SCHRÖRS, *Kurfürst Joseph Clemens und Madame de Ruysbeck*, dans *Ann. des hist. Vereins f. d. Niederrhein*, t. 97, p. 69, Cologne, 1915.

1782. Le 18 août suivant, il signe la 68e page de sa *Description* rédigée sous forme de lettre ; elle résulte donc d'observations accumulées en moins d'un an.

Recommandé à Vergennes par le comte d'Artois, M.-N. Jolivet en est à son premier poste à l'étranger. Les cent louis de son traitement devraient assurer l'aisance à un célibataire aux goûts studieux ; mais il a hâte que ses frères ne soient plus à charge de son père et la piété filiale lui fait verser des pleurs d'attendrissement [16]. C'est à peu près tout ce que nous savons de ses antécédents. Dix ans plus tard, il était chargé d'affaires lorsqu'en l'absence du marquis de Sainte-Croix, il reçut Danton et eut maille à partir avec des émigrés [17]. A l'époque, il passait pour jacobin [18]. Il est plus embarrassant de ne rien savoir du correspondant parisien (un ami de sa famille ? Un protecteur qui a suivi ses premiers pas dans la carrière ?) auquel il confie, — sur le ton d'une déférence sentencieuse, mitigée de complicité à l'occasion d'un trait irréligieux — la longue *Description* qu'il extrait de son journal personnel. Jolivet demandait à ce qu'une copie en soit remise à son frère. Comment une autre copie est-elle venue se joindre aux papiers trouvés dans la mortuaire du grand-écolâtre Jean-Nicolas de Ghysels [19] ? Aucun indice ne permet de répondre [20].

[16] P. DOYON, *Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix, sa mission diplomatique à Liège (1782-1791)*, dans *Revue d'Histoire diplomatique*, 37e année, pp. 89-113 et 208-235, Paris, 1923, retrace la carrière de cet officier né en 1749, protégé du comte d'Artois, qui néanmoins fut désigné comme ambassadeur à Varsovie (en 1791) puis à Constantinople (1795) et devint préfet de la Drôme à partir de 1800. — Notes biographiques sur Jolivet, *ibidem*, p. 98.

Ce dernier négocie l'achat de grains en France, le 17 janvier 1789 et la controverse sur les biens et dîmes du clergé, le 12 février 1791 ; ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Conseil privé*, reg. 161.

Le séjour à Liège de N.G. Léonard, prédécesseur de Jolivet et auteur d'une *Histoire ecclésiastique et politique de l'Etat de Liège* est évoqué par R. BARQUISSAU, *Poètes créoles du XVIIIe siècle*, pp. 183-184, Paris, 1949.

[17] P. HARSIN, *Les dernières missions diplomatiques françaises dans la principauté de Liège (1789-août 1792)*, dans *Bull. de la Soc. d'Hist. moderne*, 50e année, pp. 27, 29-32, Paris, 1951.

[18] Lors du retour offensif des Autrichiens, en mars 1793, Jolivet dut s'enfuir et ses effets furent mis sous scellé. Il aurait perdu à cette occasion tout son mobilier y compris 2.700 volumes de sa bibliothèque ; A.E.L. *Conseil privé*, 162, 21 mai 1793 ; P. DOYON, *op. cit.*, pp. 230-234 et renseignements aimablement communiqués par M.P. HARSIN.

A Paris, Jolivet fut mis en prison parce que son frère avait émigré ; en 1814, il sollicita une place de consul à Cadix ou à Hambourg.

[19] J.N. de Ghysels fut étroitement mêlé aux épisodes de la révolution liégeoise. Lorsqu'il émigra outre Rhin, en juillet 1794, ses papiers comportaient une collection unique de mémoires et lettres relatives au gouvernement, aux affaires religieuses, à l'instruction et à la bienfaisance. Après son décès, survenu le 26 décembre 1826, à Munster, ce fonds fut confié aux Archives de l'Etat à Liège.

[20] De menues distractions (f° 21 v°, 31, 35) donnent à penser que le texte de la *Description du Pays et principalement de la Ville de Liège*, provenant des papiers Ghysels, est une copie. Peut-être le grand-écolâtre s'en est-il emparé lors de la saisie de la bibliothèque de Jolivet ; cfr ci-dessus note 18.

Longtemps conservée parmi les *Manuscrits divers* des Archives Générales du Royaume à

Si maigres que soient nos renseignements quant à l'auteur et à la tradition de sa *Description,* celle-ci n'en dépasse pas moins, en étendue et en variété, tout ce que géographes, historiens ou voyageurs ont jusqu'alors relaté à propos des Liégeois et de leur caractère.

Michel-Nicolas Jolivet donne d'abord un aperçu des ressources économiques du pays : cultures florissantes, abondance de minéraux, commerce favorisé par la Meuse, prospérité de la draperie à Verviers, des jeux de Spa, du tourisme naissant à Chaudfontaine, des fabriques d'armes, des papeteries et des houillères aux environs de Liège. De la ville même, il admire le site, la Citadelle, le charme des promenades dans les bois tout proches, l'accueil qu'il reçoit dans des maisons amies, celles des Heusy [21] et des Oultremont [22].

Un panorama des institutions fait ressortir l'étendue des prérogatives des Etats (vote des impôts, contrôle des dépenses publiques) et l'anomalie d'un pouvoir exécutif confié au prince-évêque tenu en lisière par les députés permanents des Etats, les bourgmestres de la Cité, les tribunaux dont les compétences enchevêtrées sont un « labyrinthe informe ». Jolivet n'apprécie point ce gouvernement « aristo-démocratico-républicain » auquel il reproche son « anarchie », sa paralysie agitante et l'incapacité de « déraciner les abus ». Toutefois, les griefs majeurs s'adressent à la religion des Liégeois, mélange du « superstition la plus grossière » et du « fanatisme le plus outrageant » et au clergé ignorant, ridicule, vaniteux, irrespectueux des sacrements et du célibat, faisant des pèlerinages « autant de lieux de prostitution... Avec de telles mœurs, l'instruction n'a aucun prestige ». « Point de bibliothèques ici », « aucun cours public ». Les jeunes gens passent leur temps au *staminet.* Quant aux « jeunes personnes du sexe », elles ont « la tête farcie de romans » et attendent qu'on flatte leur « sensibilité » ; oisives dans la bonne société, réduites en esclavage dans le peuple, elles sont à la fois bigotes, frivoles et faciles.

> « Vous jugez, Monsieur, d'après des idées telles sur la religion et les mœurs, quel doit être le caractère dominant des Liégeois. Je croirois, plus je les étudie, qu'il n'en ont pas du tout. Un seul cependant les distingue :

Bruxelles, la *Description* est à présent restituée à son fonds d'origine et porte la cote 26 bis.

Elle a été publiée in-extenso mais non sans quelques méprises, par un magistrat peu conformiste, Jules FRESON, dans les *Annales du Cercle butois des Sciences et Beaux-Arts,* tome XI, pp. 189-226, Huy, 1897.

[21] JOLIVET, *Description,* p. 200. — Il s'agit des filles du bourgmestre Jacques de Heusy, ancien plénipotentiaire liégeois à Versailles, expert en politique douanière et partisan de réformes sociales. Il fit partie, ainsi que ses fils chanoines de Saint-Lambert, de la Société d'Emulation, le rendez-vous de l'intelligentsia liégeoise au temps des Lumières. Son ascendant politique fut plus considérable sous le règne du prince-évêque Charles d'Oultremont que sous celui de son successeur, Charles-François de Velbruck.

[22] *Description,* p. 200. — Les filles du comte d'Oultremont, chef de l'Etat Noble, étaient les nièces de Charles d'Oultremont, qui régna de 1765 à 1772. — Les rivalités entre grandes puissances marquaient l'attitude des principales familles liégeoises. Lire P. HARSIN, *L'élection du prince-évêque de Liège Charles d'Oultremont, 1763-1764,* dans *Annuaire d'Hist. liég.,* t. VIII, pp. 15-19, 61-64, Liège, 1965.

c'est l'interest. En général, il lui sacrifient tout, jusqu'à lui-même, pour ainsi dire. En vous disant deux mots sur le commerce, je vous expliquerai ce paradoxe.

Le Liégeois est né bienfaisant, hospitalier, facile dans le commerce de la vie, porté d'inclination à rechercher le Français et à lui ouvrir sa bourse. Aussi malheureusement n'y en a-t-il que trop qui se trouvent continuellement attrapez par de mauvais sujets qui viennent en foule se réfugier à la porte de la France et de l'Allemagne. Ce pays est pour ainsi dire l'égout de ces deux Etats [23].

Ils ne s'ouvrent cependant pas autant avec les Allemands. Ils les trouvent trop antichés de leurs diplômes. Le François, plus insinuant, leur plait davantage par ses formes. D'ailleurs ici les femmes sont toutes dévouées à notre Nation. Il faut qu'elles en aient reçu de grands services ; les mères répètent encore les temps heureux où il y avoit à Liège garnison françoise. Quelle politesse ! Quelle prévenance ! » [...]

[23] *Description*, p. 210. — Maints publicistes reprochent aux Liégeois la facilité avec laquelle ils accueillent les étrangers. Ne citons ici que des passages en rapport avec le caractère national.

[Le peuple] « est remuant, arrogant, séditieux et toujours porté à la révolte pour le peu que l'on donne atteinte, à ses anciens usages qu'il considère à titre de droit. L'indépendance qu'il respire fait que s'il ne fait la loye à son Prince, au moins le gêne-t-il beaucoup dans celle qu'il veut imposer. Elle [Liège] est l'azil de tous les gens verreux, comme banqueroutiers, assassins, déserteurs et autres de cette trempe ».

E. HUBLARD, *Le séjour à Spa* [...] *d'un officier français en 1748*, dans *Bull. de la Soc. des bibliophiles liég.*, t. VI, p. 182, Liège, 1903.

« Je ne connois pas de peuple plus fier de son origine que les habitans de cette capitale. Ils font remonter leur noblesse au-delà du règne de Charles Magne et se disent tous Seigneurs et Barons de la façon de cet Empereur. Il n'est pas jusqu'aux paysans qui se plaisent à raconter les exploits de leurs ancêtres. La part que les Liégeois prennent au gouvernement, la facilité qu'ils ont d'élever leurs enfans aux bénéfices ecclésiastiques, l'espérance d'arriver peut-être un jour à la suprême dignité de l'Etat, l'affluence des gens de qualité qu'ils voient chez eux tous les ans pour les eaux de Spa, le commerce aisé qu'ils ont avec cette Noblesse, voilà sans doute, ce qui les entretient dans cet esprit de vanité.

Ils n'en sont cependant ni moins honnêtes, ni moins généreux, à l'égard des étrangers qu'ils connoissent ou qui viennent chez eux avec la moindre recommandation. Mais la facilité avec laquelle ils leur permettent de s'établir dans leur ville, semble avoir altéré le fond de leurs mœurs ; car tous ces nouveaux venus sont ordinairement des gens que des crimes ou la mauvaise situation de leurs affaires ont mis dans le cas de s'expatrier & d'y chercher un azile qui ne leur est jamais refusé. On pourroit donc reprocher aux Liégeois de n'être ni assez délicats ni assez difficiles dans le choix de leurs nouveaux concitoyens. »

DELAPORTE, *Le voyageur françois*, t. XX, Lettre 253, Liège, 4 juin 1756, pp. 369-370, Paris, 1775. — Ce texte est littéralement plagié par J.N. DE SAINT-PERAVI, *Le poète voyageur*, I, p. 64, n. 1, Liège, 1783.

« Liège est remplie de gens malheureux et inquiets. Cette ville de tout temps a été la sentine de l'Europe et un fou de l'espèce de Robert peut y être très dangereux. »

Note de Lefebvre de Nantes, en date du 22 mai 1795, éd. par R. VAN SANTBERGEN, *Robert de Paris*, p. 34, Liège, 1958.

Un rapide aperçu des monuments à visiter ramène Jolivet à la multitude de couvents et à l'ascendant pernicieux du clergé. De même, la vie en société oblige à des dîners (insipides et arrosés de Bourgogne trafiqué), des bals, des opéras qui sont toutefois éclipsés en importance par les cérémonies de la Semaine Sainte, prétextes à beuveries.

Si Jolivet apprécie la propreté des maisons, les tableaux de Léonard Defrance, la gravure, le culte général pour la musique, s'il rend hommage aux efforts de Velbruck pour soutenir l'Académie Anglaise et la jeune Société d'Emulation [24], il n'en est que plus virulent lorsqu'il dénonce une carence économique, à savoir un commerce mesquin nullement à la hauteur des ressources industrielles et un fléau social, la mendicité. Sa longue épître s'achève sur une note plus personnelle : l'emploi de ses journées, des recommandations en faveur de son frère et de chanoines génofévains [25] en partance pour Paris.

Bien sûr, une perspicacité sans illusion, une aisance à aborder des domaines aussi divers, ne sont pas nécessairement le fait d'un débutant qui se qualifie lui-même de « politique au berceau ». Jolivet reconnaît ce qu'il doit au marquis de Sainte-Croix et aux longues conversations qu'il poursuit « en famille », à l'ambassade. Ses fonctions lui donnent accès à la Cour ; il est reçu avec « cordialité », voire « amitié » dans les deux maisons liégeoises qu'il fréquente assidument (cfr ci-dessus, p. 66). Il se mettra au courant des manufactures verviétoises par l'intermédiaire du fils d'un des plus riches fabricants, le sieur Bioley [26]. De même. il se propose de descendre dans une houillère et, en attendant, s'abstient de décrire l'extraction. Autant il prise le contact avec les gens de métier, autant il dénigre un savoir puisé dans les « traités de diplomatique » : en matière de droit des gens, il se contente des « grands principes », et d'un « peu de ce qui s'est passé avant nous ». Il fréquente Louis-François-Luc de Lignac, rédacteur de l'*Esprit des Journaux,* lit les gazettes et peut-être est-ce la *Correspondance littéraire secrète* qui a inspiré sa diatribe contre le pèlerinage à Saint-Hubert [27].

Jolivet n'en devient pas pour autant infaillible [28]. Ce censeur des absurdités et

[24] *Description,* p. 220. — Le collège des jésuites anglais au lieu d'être supprimé en 1773, fut transformé, grâce à la protection de Velbruck, en Académie anglaise. La bibliothèque, le cabinet de physique, le programme rénové et la fréquentation aristocratique y attiraient nombre de visiteurs.

La Société d'Emulation fut fondée en 1779 par le prince-évêque Velbruck qui s'inspira de l'Académie de Berlin. Foyer d'idées nouvelles, elle fut supprimée lors de la restauration princière, en 1792.

[25] Les chanoines réguliers de la congrégation Sainte-Geneviève à Paris occupaient l'abbaye du Val des Ecoliers. Plusieurs étaient d'origine française, ce qui explique leur attachement au jansénisme jusqu'en 1738 et leur adhésion aux décrets de l'Assemblée Nationale en 1790.

[26] P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers,* pp. 347-348, 468, 477, Liège, 1948.

[27] *Corresp. littér. secrète,* n° 45, Paris, 6 novembre 1782. — *Description,* p. 206.

[28] Erreurs quant à la production de cuivre et d'étain ; confusion entre la Vesdre et l'Ourthe et à propos de l'embouchure de la Meuse ; méprise au sujet des pouvoirs des bourgmestres. — *Description,* pp. 191, 195, 210.

En revanche, l'exactitude de Jolivet est avérée tant e nce qui concerne les détails person-

du chaos liégeois n'en est pas à une inconséquence près. Lui qui se vante d'un rendez-vous galant « sans en venir au dénouement cependant », il s'effarouche de la « lascivité » des jeunes filles qui fréquentent les bals en compagnie de leur mère. Lui qui affiche l'incrédulité et l'anticléricalisme, il admire l'œuvre des jésuites et blâme quiconque « joue la religion. Je la crois sainte, — poursuit-il — je condamne ses abus. J'y suis né, d'ailleurs, je dois la suivre ».

Cet adepte du changement s'impatiente des garanties constitutionnelles qui bornent le pouvoir princier. Il déplore que le commerce soit dans « l'enfance » alors qu'il serait si facile d'y édifier de grosses fortunes et ne peut souffrir l'obsédante présence des pauvres, ces « êtres couverts de haillons et horribles à l'aspect ». Le mendiant « qui ailleurs excite l'interest et la pitié, révolte ici et est dégoûtant. On devient dur en le voyant ». A l'instar de tant de ses contemporains, Jolivet éprouve ce mélange de mépris et de crainte à l'égard du *Lumpen Proletariat,* d'espoir et de foi à l'égard des richesses mercantiles et des réformes imposées par le prince. Mieux qu'eux, il note le mariage tardif et la durable fécondité des femmes, sans toutefois tenter de résoudre ce paradoxe démographique.

Au total, les incohérences de la *Description* ne peuvent accréditer l'opinion que cette charge acerbe ne vaut que par la rosserie de tel ou tel trait isolé. Loin d'abuser de l'apparente liberté du genre épistolaire, Jolivet s'astreint d'emblée à un ordre significatif : le physique de Liège entraîne le moral de ses habitants et la politique du pays. Plus loin, en guise de transition avant d'aborder la religion et les mœurs, il pose qu'« elles sont ordinairement calquées d'après la Constitution. C'est, je crois, le sentiment de l'auteur de l'*Esprit des Loix* ». Même déterminisme à propos

1° de la « nuée de sauterelles » que sont les « gens à calotte » et autres « mauvais sujets ». « Voilà, Monsieur, la cause du libertinage, de la superstition, de l'ignorance et de la perte morale de cette ville » ;

2° du nombre et de l'insolence des mendiants : « Tel est le monstre que produit le gouvernement ecclésiastique. Ici, ont croit tout réparé en donnant quelques liards aux pauvres [...] Comme ils peuvent se nourrir à peu de frais, très peu leur suffit [...] S'il étoit possible de découvrir dans le caractère d'une nation une inclination décidée pour la mendicité, je crois que ce seroit chez les Liégeois. Je la crois si dominante et la preuve en est journalière, tant la paresse et l'oisiveté ont d'empire sur des cœurs mous et froids, que les enfants du petit bourgeois ne peuvent pas voir passer une personne qu'ils croyent au-dessus d'eux sans l'attaquer et lui demander la charité » ;

3° de l'ignorance par rapport aux pays voisins : « Rome (par le trafic des bénéfices) et l'Empire (par les interminables procès), ces deux sangsues qui le minent continuellement, peuvent bien en être la cause. Mais je crois qu'il

nels (le succès du directeur de la papetrie. ; *Description,* p. 196) que des traits généraux tels que le travail des femmes ou la dévotion. Lire entre autres, D. NISARD, *Souvenirs de Voyage* [en 1835], 2e éd., pp. 295-296, Paris, 1864.

faut en chercher la cause dans la forme même du gouvernement ecclésiastique, c'est un principe absorbant qui épuise sans réparer. »

On le voit, Jolivet ne cesse de remonter aux causes et de déduire les conséquences puisqu'il appelle de ses vœux un changement de « la forme de gouvernement ». En disciple de Montesquieu, il croit à la souveraineté des lois mais, chemin faisant, sa réflexion le convainc que tout se tient : le chômage et la mendicité, les mœurs et l'instruction, la constitution et la religion[29]. A ses yeux, le caractère national n'est plus un amas composite de traits étranges et distinctifs ; c'est la résultante nécessaire d'un mode de gouvernement et d'un genre de vie.

La psychologie comme science auxiliaire de la politique.

Les dernières années de l'Ancien Régime se sont écoulées sans apporter, au sujet du caractère liégeois, autre chose que l'habituelle moisson de lieux-communs à l'usage des touristes. Les révolutions patriotiques de 1789 raniment une vieille controverse : pourquoi les Liégeois sont-ils à ce point différents de leurs voisins ? Georg Förster, un ancien compagnon de Cook, aussi amateur d'art que sensible à la beauté d'un paysage, fait part de ses impressions de voyage en avril 1790 :

> « Les houilleurs, les couteliers, les armuriers et les miroitiers font un peuple grossier, mais vigoureux, vivant, violent, dont l'activité contraste du tout au tout avec le phlegme des gens d'Aix-la-Chapelle. »

Suivent quelques traits de physionomie :

> « Avec tout cela, un teint qui n'est pas précisément pur. Ils se rapprochent ainsi du type français et se distinguent de façon frappante des gens du pays de Juliers qui, généralement, ont la peau très-blanche et des cheveux blonds et qui [...] trahissent une certaine parenté avec le peuple des Pays-Bas.
>
> Les Liégeois ne peuvent nier leur sang français ; ils sont aussi légers et aussi gais ; doués comme eux d'une politesse je dirais volontiers innée ; ils parlent aussi la même langue, mais tellement corrompue par les provincialismes qu'un membre de l'Académie française aurait beaucoup de peine à retrouver en eux des frères[30]. »

Les visages, les couleurs de la peau et des cheveux, la langue et l'urbanité « innée » sont des constantes qui n'empêchent pas G. Förster d'apercevoir les passions du moment : le ressentiment des Liégeois à l'encontre de leur prince, des

[29] *Description*, pp. 194, 199, 203 (référence à Montesquieu), 206, 218, 219.

[30] Georg FÖRSTER, *Reisebriefe*, dans *Ansichten vom Niederrhein*, pp. 106-135, Berlin, 1958. Traduction par A. HANSAY, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XXXII, p. 67, Liège, 1902.

Le discernement politique de ce voyageur pressé n'est pas infaillible ; J. CRAEYBEECKX, *De Brabantse omwenteling* [...], dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, t. LXXX, p. 310, Groningen, 1967.

prêtres, de la religion ; leur enthousiasme pour les *Droits de l'Homme* et leur ardeur guerrière. Les exploits militaires suscitent la faconde des journalistes. La *Correspondance littéraire secrète* [31] introduit en ces termes le récit d'un des derniers épisodes révolutionnaires, le coup de main de Visé, au cours duquel une cinquantaine de volontaires mirent en déroute une compagnie de grenadiers mayençais qui venaient de se risquer sur la rive gauche de la Meuse :

> « Non, M., non ! le feu du patriotisme n'est pas éteint dans nos ames, la flamme en s'épurant n'a rien perdu de sa force, & plus nous désirons la paix, moins nous la voulons honteuse & déshonorante. Fidele à sa devise le Liegeois vivra libre ou mourra.
>
> Ne nous comparez pas de grace avec nos voisins les Flamands, qui viennent de reprendre le joug avec autant de docilité, qu'ils avoient mis d'énergie à le secouer. Il est des peuples qui ont réellement un caractère national & des traits distinctifs bien marqués ; les Liégeois peuvent se vanter d'être un de ces peuples. Notre pays touche par tous les points aux Flamands, dont plusieurs villages sont enclavés dans notre territoire, & un Liégeois & un Flamand ne se ressemblent pas plus qu'un Italien et un habitant du Thibet. Il y a mille lieues de distance entre *Liege* & *Maestricht*, eu égard au langage, aux mœurs & aux habitudes ; cinq lieues seulement les séparent, & quand vous passez de l'une dans l'autre vous croyez avoir voyagé trois mois & parcouru vingt royaumes.
>
> Le Flamand est lent, pesant, soupçonneux, fanatique & vindicatif ; le Liégeois est tout l'opposé ; bon catholique, mais n'estimant les prêtres que ce qu'ils valent ; vif à l'excès, brusque, mais sans rancune ; ce qui le distingue essentiellement, c'est son caractère qu'il est impossible d'assujettir & de plier, se regimbant avec opiniâtreté contre tout ce qui ressemble à la gêne. L'ordre & la discipline lui paroissent une servitude, & le terme de volontaire est pris chez lui dans toute l'acception de sa signification, c'est-à-dire qui fait sa volonté. Une autre nuance également bien marquée, c'est qu'il est ennemi de tout ce qui s'appelle prévoyance, mesure, précaution. Il semble que c'est le caractère du Liégeois qu'on a voulu peindre dans ce vers :
>
> *... Trop de prudence entraîne trop de soins.*
>
> Jamais il ne se creuse la cervelle à combiner des plans ou des probabilités, il aime mieux courir un danger tout entier, que d'en diminuer la moitié en le prévoyant ; mais aussi, au premier coup de tambour ou de tocsin, le jour ou la nuit, tel tems qu'il fasse, il est prêt à marcher au feu, au combat, à la mort, et s'y rend avec autant d'ardeur qu'un Brabançon court à un reposoir, à une kermesse, ou suit une procession. »

[31] N° 52, décembre 1790. *La Correspondance* fait souvent état des propos incendiaires tenus à Liège (N° 23, 29 mai 1790) et des divergences à l'égard des Brabançons (N°s 33 et 34, 7 et 14 août 1790).

Le coup de main de Visé est raconté par son héros N.J. LEVOZ, *Suite du précis de la révolution arrivée à Liège* [...], pp. 28-32 [s.l.], 1791 et, de manière plus critique, par L. LECONTE, *Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. LVI, p. 301, Liège, 1932.

Le récit des combats est suivi d'un dialogue au cours duquel Levoz — un des chefs des insurgés — obtient, en faveur d'un caporal qui lui a sauvé la vie, la grâce de ses deux frères emprisonnés, l'un comme déserteur, l'autre pour avoir souffleté son major ... Bon exemple de l'acception liégeoise du terme « volontaire » !

Le contraste avec les Brabançons revient souvent sous la plume des premiers administrateurs français, au lendemain de la conquête. Aux tirades de Robert de Paris :

> « Les Liégeois ont le génie de la liberté ; ce peuple aime par sympathie les Français. Ses mœurs et ses opinions l'ont rendu ennemi irréconciliable avec le peuple belge [...] La Convention nationale leur doit un Représentant pour leur pays, si elle ne veut pas qu'ils soient captifs et tributaires des Belges et des Flamands [32] »

fait écho le satisfecit de C. Tainturier :

> « Cependant ces pays renferment déjà de nombreux partisans du régime républicain ; mais on distingue aisément parmi eux l'habitant du pays de Liège : François sous le rapport de l'idiome, il est aussi François par caractère & par un profond amour pour la liberté. C'est là que le républicain est accueilli avec fraternité par un admirateur enthousiaste de la révolution françoise [...], c'est là qu'il trouve des esprits tout disposés pour la réunion [...], une opinion toute faite pour l'introduction du gouvernement républicain. Déjà cette terre de liberté a procuré à la France de nombreux bataillons [...]
>
> Il ne faut pas avoir fait une longue étude des Peuples qui habitent les pays conquis pour juger de leur extrême indifférence pour tout changement qui leur donneroit la faculté de se régir par eux-mêmes [...]
>
> Excepté les Liégeois & quelques courageux habitants des Ardennes, tous ne sont point capables d'un aussi sublime effort [33]. »

L'adhésion aux principes républicains, le désir de la réunion, la promptitude à s'enrôler dans l'armée deviennent désormais autant de pierres de touche du bon caractère. Sans toutefois aveugler un Publicola Chaussard quant aux défauts des révolutionnaires liégeois [34], sans empêcher Emmanuel Perès de s'apercevoir que les Belges n'aiment aucun de leurs voisins parce que l'« apathie et l'égoïsme constituent essentiellement leur caractère », sans dissimuler à A. Thouin la dégradation

[32] R. VAN SANTBERGEN, *Robert de Paris*, p. 39.

[33] C. TAINTURIER, *Mémoire responsif à la question suivante :* est-il avantageux à la République françoise d'étendre ses limites jusques sur les bords du Rhin ?, pp. 11, 16-17, Liège, an IV.

[34] J. BAYER-LOTHE, *Aspects de l'occupation française* [...], dans *Occupants et occupés, 1792-1815*, p. 85, Bruxelles, 1968.

physique et morale du peuple liégeois [35]. Aucune de ces affinités politiques, de ces réflexes d'indépendance, de ces traits somatiques qui campent un personnage au moral comme au physique ne seront négligés par Louis-François Thomassin, auteur d'un monumental *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* [36]. L'abondance même de ses connaissances l'amène à renoncer à l'esquisse simplifiée. Il invoque le relief et les ressources du sol, le langage, les usages et les croyances afin de souligner les différences entre

> Liégeois, Rivageois, Condrosiens et Franchimontois ;
> Hesbignons ;
> Limbourgeois [c'est à dire habitants du Pays de Herve] ;
> Malmediens - Stavelotins et Ardennais.

Ce n'est pas un des moindres paradoxes de l'ordre nouveau imposé par les préfectures françaises que cette conscience de la diversité wallonne chez un artisan zélé de la centralisation bureaucratique.

L.-Fr. Thomassin n'est pas seulement un des premiers découvreurs des réalités régionales, il s'efforce de concilier ses réminiscences d'antiquaire — à propos de Gaulois, Eburons et Carolingiens — avec le souvenir vivace de l'indépendance récemment perdue [37]. A ses yeux, le caractère national est tout pétri d'Histoire :

> « Quant aux cultivateurs de cette partie du département [c.à.d. la vallée de la Meuse, le Condroz, le Pays de Franchimont] ils manifestent de mille manière un attachement invariable pour le pays de Liège, patrie des Eburons, et ils regardent comme ridicules, détestables, les usages étrangers qu'on veut leur faire adopter.
>
> Ennemis de la flatterie, ils disent toujours la vérité qu'on leur demande et plus souvent celle qu'on ne leur demande pas. La ténacité est le plus saillant de leurs traits. Ils sont ce qu'ont été leurs pères, et leurs enfants seront longtemps ce qu'ils sont eux-mêmes. Les marques de soumission et d'infériorité que les habitants des villes manifestent avec souplesse, ont toujours chez eux l'air de la roideur et de la contrainte. »

Le contraste est accentué, par rapport aux citadins considérés comme plus sociables mais peu instruits, susceptibles, opportunistes. En dépit de multiples affinités avec les Français,

[35] Em. PERES, *Discours prononcé dans le temple de la Raison*, p. 10, Bruxelles [an III]. « Mais à Liège, la population semble avoir dégénéré. On n'y rencontre, pour ainsi dire, que des êtres chétifs ou contrefaits, le visage hâve, le teint livide, mal vêtus, et une multitude de pauvres qui demandent l'aumône avec témérité. Cette dégradation se fait sentir au moral comme au physique. Du reste ici le peuple ressemble beaucoup à celui de Paris, même légèreté, même curiosité » ; A. THOUIN, *Voyage dans la Belgique en 1795*, éd. C.J. TROUVÉ, t. I, pp. 21-22, Paris, 1841.

[36] Edité en 1879 mais rédigé entre 1806 et 1813.

[37] « Préfet ! Chez un peuple qui se ressouvient encore de ses Vingt-Deux [tribunal auquel étaient attraits les officiers du Prince], vous pouvez redevenir, tôt ou tard, un simple citoyen » ! De tels propos valurent à leur auteur la prison ; Henri DELLOYE, *Fin du 18e siècle* [...], p. 73, in-12°, Liège (s.d. : 1800).

« On ne peut se dissimuler que les habitants ne préférassent de former un Etat séparé. Plusieurs regrettent encore l'ancien état de choses [...] Ces regrets cesseront totalement lorsque le héros du siècle [Napoléon] aura affermi la paix générale et, avec elle, la liberté des mers et celle du commerce [38]. »

En définitive, c'est un art de gouverner qui sous-tend la minutie de L.-Fr. Thomassin, sa perception des nuances comme son adresse à jauger la pesanteur des usages comme des intérêts économiques.

Ce souci « politique d'abord » s'affiche dans la correspondance du supérieur hiérarchique de Thomassin, le baron Charles-Emmanuel de Micoud d'Umons, préfet du département, qui justifie en ces termes le banquet nautique et les distributions organisées à l'occasion de la Paix de Tilsit (1807) :

« Les Liégeois sont un peuple particulier qui n'a aucune ressemblance avec ceux des départements voisins. Dans la Roer, dans la Meuse Inférieure et surtout dans Sambre et Meuse, l'administrateur peut ce qu'il veut : il ordonne, on exécute. Ici, avec des qualités essentielles, on raisonne, on argumente, on s'électrise [...]

je n'aime point la mesquinerie parce que rien ne déconsidère davantage surtout dans un pays où les hommes ont beaucoup d'ostentation et dont le caractère très inflammable les rend susceptibles de fortes impressions, très difficiles à effacer.

[...] Les Liégeois ont besoin d'être remarqués ; ils éprouvent le regret de n'être jamais cités ; ils imaginent que cela dépend de leur préfet. Votre Excellence les rendrait donc très heureux s'ils apprenaient que Sa Majesté a été informée de leur conduite. Ils méritent cette distinction sous plusieurs rapports (le département a fourni 14 gens d'armes d'ordonnance) [39]. »

Les dernières lignes sont significatives : la caractérologie se perd dans cette foire aux vanités inséparables du gouvernement. Quant au discret rappel des nécessités du recrutement, on en aura un dernier écho à la veille d'un long siècle de paix et de nivellement du particularisme liégeois.

« Le peuple est généralement bon, laborieux, doux et sobre ; il est surtout d'une grande sobriété et avec un peu de fermeté, de politesse et d'affabilité, il est aisé à gouverner. Il y a encore jusques dans la classe la plus commune, de la moralité et de la religion.

Le Liégeois a de l'esprit naturel, il est bon ouvrier, aime les arts, il y réussit même très bien, mais il néglige les sciences et l'on en trouve très peu qui soient instruits.

[38] L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, pp. 218, 258.

[39] M. FLORKIN, *Les Liégeois jugés par le préfet Micoud d'Umons*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXXIII, pp. 33-34, Liège, 1959.

Il est bon soldat, courageux et robuste. Son défaut comme militaire est d'aimer le changement et d'avoir le pied léger [40]. »

Ce portrait empreint de modération ne laisse en rien pressentir les mécomptes de l'amalgame, les heurts de l'indépendance, la montée de nationalismes ombrageux même lorsqu'ils ne dégénèrent pas en intolérance voire en racisme.

*
* *

Il ne peut être question de généraliser à partir de l'exemple liégeois. Les grandes nations sont trop marquées par les longs conflits qui assurèrent leur existence pour que la propagande n'ait pas réussi à transformer en réflexes conditionnés les préjugés xénophobes. Une guerre de pamphlets réussit, dès le premier tiers du XVIII[e] siècle, à dresser Français contre Espagnols, comme l'a montré M. Devèze tandis que M. L. Trénard notait le même processus en ce qui concerne les griefs des Français à l'égard des Flamands puis des Hollandais [41]. A côté de ces clichés que l'on peut aisément dater d'un règne (Richelieu) ou d'un événement (la destruction du Palatinat), on voudrait mieux élucider cette « caractérologie nationale de longue durée » colportée à longueur de générations par les auteurs classiques, par les médisances populaires [42] et, de manière d'autant plus perfide qu'elle est implicite, par les mille sous-entendus de la publicité [43].

Les historiens, par leurs récits, ont jadis attisé l'orgueil national. Vont-ils maintenant démystifier l'alchimie qui produit les caractères nationaux et rendre ainsi inoffensive cette mythologie ? Ils ne feraient alors que poursuivre l'effort des meilleurs esprits du XVIII[e] siècle : en présence d'un de ces postulats dont la psychologie sociale a le secret, ils ont voulu comprendre le pourquoi du particularisme national.

[40] Rapport de Frédéric Papin, commissaire dans le département de l'Ourthe, à Guillaume d'Orange, roi des Pays-Bas, édité par F.G.C. BETERAMS, *The High Society belgo-luxembourgeoise* [...] *1814-1815*, p. 328, in-4°, Wetteren, 1973.

[41] M. DEVEZE, *Les relations psychologiques franco-espagnoles de 1615 à 1635 : curiosité, animosité, guerre des nerfs*, dans *Bull. de la Soc. d'Hist. Mod.*, 14[e] série, n° 2, pp. 10-11, Paris, 1967 ; suivi d'intervention de M. Louis TRENARD, *ibid.*, p. 13, dont on lira *L'histoire des mentalités collectives* [...], dans *Rev. d'Hist. Mod.*, t. XVI, pp. 652-662, Paris, 1969.

[42] L'expression est de R. MANDROU, *De la culture populaire aux* XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles* [...], p. 52, Paris, 1964.

[43] Par exemple, le meurtre de saint Lambert (vers 705) est reproché aux Liégeois à l'occasion de la conspiration de 1504 ; J. TRECKPOEL, *Chronijk der Landen van Outermaas* [...], éd. J. HABETS, dans *Publ. de la Soc. histor. et archéol. dans le duché de Limbourg*, t. VII, p. 117, Ruremonde, 1870.

P. GORISSEN, *Enkele latijnse spreuken*, dans *Het Oude Land van Loon*, t. XXVII, p. 116, 1972.

[44] « On demande une fille de boutique, fût-elle même flamande [...] » ; annonce insérée dans la *Gazette de Liège*, 1[er] vendémiaire an X.

RESTIF FÉMINISTE ?

Étude de quelques « Contemporaines »

par

D. BRAHIMI
(Université de Paris - Jussien)

Parler sur « Restif de la Bretonne et les femmes » serait s'engager dans une œuvre dont l'ampleur ne pourrait être que celle d'une thèse, et même de plusieurs thèses, dont le besoin se fait assurément sentir [1]. Pour un propos beaucoup plus modeste, le choix d'un corpus restreint s'imposait. Les *Contemporaines*, œuvre de la maturité de l'écrivain, ont l'avantage d'offrir un très grand nombre de personnages féminins, au moins autant que de nouvelles dans le recueil (soit 261). De plus, l'auteur explique que son souci a été d'ouvrir largement l'éventail social, pour obtenir un choix très varié : « J'ai pris mes Héroïnes dans toutes les conditions, à l'exception des plus basses » (Introduction) [2]. Mais un tel ensemble était beaucoup trop riche pour que nous prétendions le maîtriser dans cette approche. Les affres d'un choix nous ont été épargnées par l'existence d'une édition récente en trois volumes [3], présentant six nouvelles chacun, en sorte que nous avons pu travailler sur un ensemble limité à 18 nouvelles ; c'est assez dire qu'au terme de ce premier sondage, nos affirmations ne sont guère plus que des hypothèses. Mais ce n'est pas encore l'aspect le plus problématique de notre recherche et du titre que nous proposons.

[1] Le seul travail qui porte sur ce sujet est à notre connaissance un article de Guy BRUIT, *Restif de la Bretonne et les Femmes*, paru dans la *Pensée*, n° 131 (Fév. 1967). Cet auteur souligne in fine, dans ses notes bibliographiques, le très petit nombre d'études sur lesquelles il a pu s'appuyer.

[2] Ce souci est manifeste dès les titres. L'ensemble des nouvelles parut en 3 séries dont la 2nde est intitulée *Les Contemporaines du Commun* ou *Aventures des belles marchandes ouvrières*, etc... *de l'âge présent* et la 3e *Les Contemporaines graduées* ou *Aventures des jolies femmes de l'âge actuel, suivant la gradation des principaux états de la Société.*

[3] Editions Les Yeux Ouverts, Paris, 1962.

Restif féministe ? Une telle question n'implique-t-elle pas que nous parlions de quelque définition du féminisme, qui serait la nôtre, et que nous prendrions néanmoins comme aune pour y mesurer notre auteur. Ce projet impertinent n'est ni rare ni même indéfendable, mais Restif lui-même, en ses *Contemporaines* nous permettait de l'éviter. Car il nous prouve que la polémique était d'époque (de quelle époque n'est-elle pas ?) et le concernait précisément. Mais la position qu'il se donne n'est guère propre à nous encourager dans notre recherche ; à la question que notre titre pose — et autant dire tout de suite que nous sommes tentée d'y répondre par oui, Restif lui, répond fermement, et dans un premier temps, il répond par non. Mais disons aussi qu'il suggère du même coup la complexité de sa position. Une de nos 18 nouvelles : le *Mort-Vivant,* met en scène pour le ridiculiser, un féministe militant. Le héros, qui représente l'auteur, n'a guère besoin de le pousser, pour qu'il se livre à l'exposé de ses thèses : « De Noisanges, qui connaissait la fatuité du personnage, et son espèce de philosophie, le mit sur l'éducation des femmes. Nous sommes dans un siècle, répondit le Petit-collet, où s'opère la plus heureuse des révolutions. Tout ce qu'il y a de Philosophes sensés y contribue comme de concert : encore un pas, et les Femmes vont avoir la même éducation que les hommes... Nos enfants, nourris, élevés par des Mères savantes, apprendront sans fatigue et en se jouant, les langues, les mathématiques, la littérature : on sera docteur à 15 ans... » De Noisanges renchérit avec une féroce ironie et commente pour finir : « A quel degré de folie et de dépravation en est-on venu... » (I, pp. 255-259). De cette hostilité au féminisme à la mode, Restif a si bien fait sa doctrine qu'il se sent obligé de se justifier au terme d'une autre nouvelle : le *Demi-Mariage,* qui plaide ou semble plaider pour l'émancipation des femmes : « Cependant je prie les personnes estimables que quelques-unes des assertions des volumes précédents peuvent avoir indisposées, de ne pas croire que je chante ici la palinodie et que je me rétracte entièrement : loin de là... » Et d'expliquer qu'il s'agit là d'un cas très exceptionnel, unique même dans son expérience : « Pour émanciper une Femme, il faut être un Comte de S-P, c'est-à-dire l'homme le plus aimable de son siècle... Pour être émancipée, il faut être une Diane de P. Je n'ose pas dire que de pareilles jeunes personnes sont rares ; je crois au contraire qu'elles sont très ordinaires, mais j'ai le malheur de n'en avoir rencontré qu'Une en ma vie, et je crois que c'est ma faute » (pp. 220-221). Reste à faire la part de l'humour, du persiflage, de la provocation. Il nous fallait savoir et reconnaître la place que nous dirions officielle des *Contemporaines* dans les débats d'époque sur le féminisme. Elle est attestée par un article du Journal de Neufchâtel sur cet ouvrage et son auteur (en octobre 1781) : « Il a observé que les femmes négligeaient les qualités de leur sexe, pour essayer de courir après les qualités du nôtre... Il a observé que par une suite de cette manie de vouloir rendre tout égal entre les deux sexes, les femmes, enhardies à réclamer contre les lois de la Nature, de la Société, de la Religion ne voulaient plus entendre parler de soumission dans le mariage. Il a osé s'indigner, se déchaîner contre cette morale si chère aux femmes : Femmes, a-t-il sans cesse répété, c'est à vous à obéir ; reconnaissez votre dépendance, soumettez-vous à l'autorité de l'Homme, rentrez dans l'ordre, et ne vous plaignez pas

de cet ordre, votre empire même est dans la soumission ; par elle, vous pouvez régner » (I, 9). Nous nous permettrons pourtant de ne pas être d'accord avec le Journal de Neufchâtel, considérant qu'il s'en tient, avec un plaisir suspect, à la lettre des textes et même à une petite part de leur lettre. Du moins nous oblige-t-il à modifier un peu notre question initiale. Si nous prétendons que Restif n'en est pas moins féministe, nous devrons chercher de quelle manière il l'est, et c'est bien de recherche qu'il s'agit, sans qu'elle préjuge au départ d'une définition du féminisme, ni pour lui, ni pour nous. C'est chemin faisant que se dégageront quelques constats d'abord négatifs, et que s'esquisseront, par delà la tentative d'un recours au mythe, de véritables essais.

I. Les pièges du féminisme.

Les militantes du féminisme, car il en est dans les *Contemporaines,* sont beaucoup moins maltraitées par l'auteur que le militant précédemment évoqué. Elles sont même touchantes, voire bouleversantes, et Restif montre en elles des victimes, non d'une théorie, ce qui relèverait de l'anti-féminisme vulgaire, mais d'une situation et d'un système, ce qui est, selon nous, d'un philosophe et d'un féministe. De ces militantes condamnées à l'être, nous citerons deux exemples, empruntés à deux nouvelles, la *Fille Séduite* et la *Duchesse.* Les discours tenus par ces deux femmes, directement ou indirectement rapportés, ne laissent aucun doute sur leur doctrine à l'égard des hommes. Voici ce qu'en dit Babet, dans la *Fille Séduite* : « Moi ! les rendre heureux ! je voudrais les tourmenter jusqu'au désespoir — Va, je leur rends bien à présent leur façon de penser sur notre compte. Ils ne nous désirent que pour eux ; je ne les désire que pour moi, je les caresse pour moi ! mais si, en sortant de mes bras, je les pouvais étrangler, je ne ferais grâce à aucun — Ah ! Dieu, quelle cruelle ! dit Pauline en riant — Je ne veux plus ni de l'attachement, ni de l'estime, ni de l'amour de ces Animaux-là ; je ne veux exciter que leurs désirs ; je ne veux que les ruiner, les piller, les plonger dans la misère et me moquer d'eux après les y avoir réduits » (I, 109-110). Mépris, haine, refus du sentiment, enfermement dans la sexualité et exploitation systématique de l'homme, la guerre des sexes est déclarée, soutenue par le désir de la vengeance. Mais il n'échappe à personne que ce premier cri de victoire sur soi-même et sur la tradition est moins triomphant que désespéré. Qu'une si jeune fille ait pu déjà accumuler tant d'amertume et de rancœur ne laisse pas d'être atroce. Ce combat qu'elle entreprend contre l'homme ne peut être que suicidaire. C'est en se perdant qu'elle vaincra. La *Duchesse,* mieux armée socialement et capable d'engager plus de troupes dans le combat, n'en prend pas moins des risques énormes pour elle-même. « Ces jeunes personnes étaient toutes innocentes, mais réunies d'après les dispositions qu'avait leur Protectrice, elles ne pouvaient qu'en prendre de pareilles. La base de leurs sentiments fut le mépris des Hommes en général, vrai ou affecté. La Duchesse surtout le portait si loin qu'elle se persuada qu'ils étaient d'une nature inférieure à celle des Femmes... » (III, 14). Ceci n'est qu'un début, encore théori-

que, mais l'héroïne, de plus en plus gravement blessée, l'est presque à mort lorsqu'elle dit à un Chevalier, par qui elle s'estime bafouée : « Les Hommes sont des monstres, dont les Femmes doivent se servir, sans les estimer et sans se les attacher » (III, 57). De telles phrases sont cruelles pour qui les prononce, et comme arrachées par le désespoir. Restif, loin d'y voir des extravagances outrancières, montre qu'elles sont inspirées par une trop juste colère, et que les femmes dont il parle ne manquent pas de bonnes raisons pour être devenues ce qu'elles sont. Babet, jeune fille pauvre et sans beauté, qui a déjà connu beaucoup d'hommes, n'a guère d'illusion sur ce qu'on peut en attendre. « Celui-là m'aime, me fait du bien, est-ce à cause de moi ? Non, il sacrifie à son plaisir, et non à mes charmes : je ne lui dois rien — à chaque fois, je m'acquitte avec lui. Crois-tu d'ailleurs que s'il n'était pas vieux et qu'il pût comme moi trouver à voltiger, il ne voltigeât pas ? » (I, 109). Son interlocutrice, Pauline, ne peut que confirmer un tel verdict par son exemple personnel : « A parler vrai, dit Pauline, ils ne méritent guère d'autres sentiments. Le mien, par exemple, ne m'a-t-il pas d'abord prise par violence et par finesse ? ensuite ne m'a-t-il pas séduite ? ne prévoyait-il pas ce qui devait arriver ? ne m'a-t-il pas sacrifiée à ses plaisirs ? A-t-il eu pitié de moi lorsqu'il a prévu que je serai réduite à fuir la maison paternelle ? a-t-il eu pitié de mon Père, de ma Mère ? (I, 110). Plus qu'une affaire personnelle, le complot qu'elles fomentent contre les hommes, dans un enthousiasme pitoyable et fébrile, a pour but, comme dit Babet, de « Venger tout notre Sexe ». La Duchesse, plus égoïste parce que femme du grand monde, n'en a pas moins de raisons personnelles d'être déçue et blessée. D'abord, on l'a mariée sans la consulter ; « on ne consulte pas les filles de cette classe sur l'alliance à laquelle on les destine = aussi la jeune et belle Maclovie ne fut instruite de son mariage et du nom de l'époux auquel on la donnait que peu de jours avant la célébration. Elle fut fâchée de ce qu'on la mariait si tôt » (III, 11). De plus, son mari la néglige, et le mariage n'est même pas consommé : « Le Duc traita son épouse en enfant : il ignorait que c'était l'âme la plus fière, la plus sensible au mépris, la plus portée à s'en venger... Il la négligea, ne parla d'elle qu'avec indifférence et s'occupa beaucoup plus de ses biens immenses et des titres qu'elle lui avait apportés que de la Femme charmante dont il les tenait » (III, 13). Lorsqu'elle lui demande d'agir en mari, il est d'abord incapable de la satisfaire sexuellement, et de toute manière ne fait rien, aux moments critiques, pour être celui auquel, dans son désarroi, elle pourrait s'accrocher : « Elle ne s'égara cependant pas tout d'un coup, et si elle avait eu un mari digne d'être aimé, il n'est pas douteux qu'elle ne s'y fût attachée alors ; mais le Duc la négligea, la passion qu'elle lui avait inspirée dura peu, pour bien des raisons ; il s'était épuisé de bonne heure avec des maîtresses ; il était de l'intérêt de ses gens de confiance qu'il eût des intrigues, qui les rendissent nécessaires » (III, 52). La différence entre les milieux sociaux auxquels sont empruntés ces deux exemples nous paraît instructive — elle prouve que la réaction féministe, loin d'être la négation des conditions sociales particulières, signifie qu'en chaque condition la femme a des raisons différentes d'être victime.

Mais en chaque condition, le féminisme peut être un leurre, et une fausse solution qui rend les femmes encore plus victimes que les hommes sur lesquels elles croient remporter de passagères victoires. Le cri d'alarme et de révolte que nous avons entendu, si légitime soit-il, n'est suivi que d'effets désastreux ; les femmes se trouvent prises dans une sorte d'engrenage féroce dont la duchesse seule, in extremis, se sortira, ayant plus de ressources en tous genres que les deux filles séduites, tant il est vrai qu'au bout du compte, des différences sociales, il reste toujours quelque chose. Babet et Pauline, changeant de protecteurs à un rythme effréné pour en trouver un plus grand nombre, échouent à l'hôpital. Puis Pauline se fait épouser de force par son ancien séducteur, mais c'est pour mieux s'en venger. Vivant toujours avec Babet « en vraies chauves-souris de Vénus » elles se font suivre un soir par le malheureux mari qui ne les a pas reconnues et le bafouent par un scandale public : « Messieurs, ce libertin est mon mari = voilà plusieurs jours que je le guette, déguisée comme vous me voyez, pour le faire tomber dans le panneau où il vient de donner aujourd'hui... Lorsqu'il fut seul avec Babet et Pauline, elles se moquèrent de lui en lui disant : Tu vois notre vie, et c'est encore sur toi que tombe le mépris. Va, misérable, retire-toi ou nos *Amis* vont te rosser d'importance » (I, 122). Le mari se suicide, mais les deux femmes sont « renfermées », et Restif ne peut s'empêcher de frémir en évoquant le « sort des infortunées victimes qui languissent dans les maisons de force, dans ces gouffres immondes, véritables images de l'enfer » (I, 123). Restif n'a pas la fibre tragique, et son style assez doux, sans éclat, ne vise à rien souligner [4]. On ne peut pourtant imaginer manière plus horrible de se perdre que celle des deux filles, plus enfermées dans leur vengeance mythique que les *Bonnes* de Genet.

Contre cet enfermement, et ce leurre, Restif ne voit guère que le secours de la philosophie. C'est ce qu'il dit explicitement au terme de la *Duchesse,* lorsque cette héroïne enfoncée dans les plus désastreuses aberrations, opère finalement un admirable redressement. Mais à quel prix acquiert-elle cette tardive sagesse ? Complètement déçue par les hommes, elle se fait un devoir de justifier sa mauvaise réputation : « Tel fut le malheur de Maclovie qu'instruite de ces bruits, au lieu d'en être intimidée, elle apprit par eux tout ce qu'elle pouvait oser ainsi elle vérifia souvent une aventure qu'on lui avait prêtée, et elle mit une sorte de gloire à braver ses détracteurs » (III, 67). C'est ainsi qu'elle se jette dans une affaire scandaleuse, où elle risque de se perdre entièrement : « Un jour, elle apprit qu'on lui prêtait une aventure singulière. Elle en rit comme une folle, et le soir même s'étant déguisée, elle sortit seule dans son carrosse... » Bref, Maclovie ramène chez elle un jeune homme, qui se vante publiquement de sa bonne fortune. Pour sauver sa réputation, elle n'hésite pas à le faire arrêter et embarquer de force dans un port de mer. Après ce coup d'éclat, elle brave tout, et achève de se déshonorer. C'est alors que « parvenue au plus bas degré de mauvaise réputation, elle parut vouloir

[4] Pour la version tragique d'une semblable histoire, cfr BARBEY D'AUREVILLY, in *Les Diaboliques : La Vengeance d'une femme.* Il est vrai que l'héroïne chez Barbey, est une duchesse, comme s'il avait amalgamé les deux nouvelles dont nous parlons.

se relever seule, et par ses propres forces... Maclovie qui sentait depuis quelque temps l'espèce d'infamie où elle s'était abîmée, prit le seul parti qui lui restait ; au lieu d'affecter une hypocrite pruderie, elle resta galante, et devint humaine, charitable. Dès qu'elle eut goûté du plaisir délicieux de bien faire, elle en fut avide comme des autres jouissances... » (III, 72). Maclovie découvre peu à peu à quel point lui a manqué l'aide de la philosophie, et combien de déboires elle lui eût épargné : « Combien on m'aurait fait éviter d'écarts et d'habitudes malheureuses, si l'on m'eût enseigné à lire dans les ouvrages du Philosophe de Ferney ». Au lieu d'un long combat solitaire, dans les ténèbres, contre les ombres et finalement contre elle-même, Maclovie rêve d'une autre vie, pénétrée par les Lumières. Son histoire permet à Restif d'expliquer en quoi le féminisme qui s'y manifeste lui semble irrecevable. C'est qu'il est fondé sur le mépris des êtres humains, sur des rapports de force, de violence et d'inégalité. Maclovie traite tous les hommes comme ses valets, et ses valets comme des animaux. Dès le début du récit, l'auteur laisse attendre les conséquences funestes d'un tel mépris de toute dignité humaine : « Les Domestiques de sa maison, qui étaient du sexe de son mari, en étaient regardés comme des bêtes de somme, destinées aux gros travaux, et avec lesquels on ne devait pas se gêner. Cette dernière erreur a toujours des suites funestes pour les mœurs » (III, 14, 15). Lorsqu'elle recourt à deux de ses laquais pour assouvir ses désirs, elle les méprise tellement qu'elle ne les distingue même pas l'un de l'autre : « Caresser un chien, un singe, faire parler un perroquet, c'était la même chose, dans les idées de Maclovie, que d'employer son laquais à éteindre ses désirs » (III, 62). D'où l'importance attachée par Restif à sa réforme finale, sous l'influence de la philosophie, notamment voltairienne : « Elle répandit enfin ses bienfaits sur toutes sortes de personnes ; elle commençait à regarder les roturiers comme des hommes. Elle dut cet avantage à la lecture des ouvrages de M. de Voltaire » (III, 73).

Le féminisme de la duchesse, et son libertinage qui en découle, sont présentés par Restif comme des traits aristocratiques, non que le féminisme ne puisse se trouver comme réaction à la condition malheureuse des femmes en d'autres classes mais parce qu'il constitue un déplacement par rapport aux problèmes sociaux véritables ou un refus de les envisager dans leur réalité. Cette réalité de la condition féminine, Restif la peint abondamment dans les *Contemporaines* et de manière à ne laisser aucun doute sur les sentiments qu'elle lui inspire.

II. L'impossible statu quo.

Dans son article sur *Restif et les femmes,* G. Bruit insiste à juste titre sur l'importance traumatisante dans la vie de cet auteur de son arrivée à Paris en 1751, à l'âge de 17 ans, au sortir de sa Bourgogne natale. Sans doute parce que son âge et ses besoins affectifs et sexuels le sensibilisent à ce problème, il est surtout frappé par la vie des femmes dans cette grande ville, les dangers qu'elles courent et l'importance de la prostitution. Lorsqu'il écrit les *Contemporaines,* 30 ans plus tard,

il est loin de ce choc initial, et son expérience, en s'enrichissant, s'est diversifiée. Mais on y trouve encore l'écho de cette angoisse et la marque de cette constante préoccupation. C'est après de longues années de vie urbaine qu'il recherche, dans les souvenirs d'enfance, la trace d'une autre vie, patriarcale, où la femme, en même temps que soumise, était protégée. Aussi nous paraît-il juste de suivre le chemin inverse de la chronologie, mettant la ville avant la campagne, comme le fait d'ailleurs Restif lui-même dans les *Contemporaines,* évoquant la *Femme de Laboureur* après avoir vitupéré les femmes de Paris. Mais le retour à la campagne n'est pas une issue, et c'est dans la cité moderne qu'il faut tenter de trouver au problème de la femme sa solution. Car le problème est social et doit être pensé dans le cadre d'une société en pleine mutation. De l'ordre nouveau qui se cherche, ne peut-on voir déjà quelques traces ?

1° *La ville et la campagne.*

L'ouverture de notre recueil restitue pour nous lecteurs le choc de la rencontre avec Paris. Le début de la 1re Nouvelle, *Le Nouveau Pygmalion,* et la gravure qui lui sert de support iconographique, présente une petite fille d'environ 12 ans, occupée à ramasser des cendres au pied d'une borne : « Sous des haillons et deux doigts de poussière qui la défiguraient, la Petite était encore jolie, elle avait surtout dans les yeux cette douceur engageante, qui est le charme le plus puissant de la Beauté. Le cœur de l'Homme riche fut ému... » (I, 34). Car la nouvelle commence au moment où la petite fille est vue par un homme riche et l'on devine trop bien quelle pourrait être la suite de cette histoire. Il se trouve que par un heureux hasard l'homme riche est aussi un honnête homme et un homme bon, qui aime assez sa petite protégée pour la respecter, en sorte que pour une fois, le dénouement trop prévisible est évité [5]. Mais la menace est trop constante pour qu'il puisse toujours en être ainsi. Dans une autre nouvelle, *La Petite Laitière,* il se trouve que la jeune Suzon, par son bon sens et son aplomb, échappe aussi aux entreprises d'un vieux voluptueux, spécialisé dans les « Filles innocentes : il les quittait dès que lui-même les avait corrompues, et il s'en débarrassait » (II, 111). Mais la nouvelle commence par des réflexions de Restif qui ont de quoi faire frémir. Constatant qu'il y a peu de jolies filles parmi les petites marchandes de Paris, il rapporte l'explication qui lui en a été fournie : « Les mœurs sont si corrompues dans ce pays-ci que dès qu'on y voit une fille d'une figure passable, elle est enlevée sur-le-champ ; les laides seules continuent tranquillement leur négoce ou leur travail » (II, 105). Vérité dont sa nouvelle est destinée à faire foi. Nous avons déjà vu que dans les *Contemporaines,* Restif s'en tient au style du récit primesautier et veut éviter le tragique. Mais son propos n'en est pas moins sérieux. Soucieux, dit-il, de prendre ses « Héroïnes dans toutes les conditions » (I, 23), il se distingue en fait par son souci d'introduire celles de « la classe commune, qui forme le gros

[5] Renvoyons nos lecteurs à *Sara,* récit où l'on peut voir une autre petite fille de 12 ans, sœur de l'héroïne, violée par un vieux libertin dans des conditions si atroces qu'elle meurt peu après.

de la nation » (II, 3) et d'expliquer à ceux qui les ignorent certaines vérités cruelles relatives à leur condition : « Qu'il est des professions, où les sujets sont infiniment nombreux, que l'insuffisance de leurs gains réduit à mener la vie la plus misérable, ou à manquer d'honnêteté. Telles sont les filles couturières, tapissières... » (II, 2). De ces récits ressort en effet l'impression que bien des filles à Paris se trouvent soudain seules, sans famille, sans protection, et sans autre moyen de survivre que des formes plus ou moins déguisées de prostitution. Cette situation ne concerne pas nécessairement ce que nous appellerions aujourd'hui des cas sociaux, mais aussi bien des jeunes filles dont la famille semble démissionner de son rôle avec une facilité déconcertante. De cette décomposition accélérée des structures patriarcales on a un exemple frappant dans l'histoire de Pauline, *La Fille Séduite.* Le séducteur agit au sein même de la famille sans provoquer beaucoup d'émotion : « Le père ne fit pas à cette plainte toute l'attention qu'elle méritait, la mère y en fit encore moins » (I, 97). Lorsque Pauline disparaît pour cacher sa grossesse, les parents sont désespérés mais se laissent calmer assez facilement et n'entreprennent aucune recherche. Et lorqu'elle sort de chez la sage-femme, visiblement elle n'envisage pas de retourner dans sa famille, acceptant plutôt la protection d'un barbon qui la trouve à son gré. Les parents finalement instruits, la font chercher avec soin, mais sans succès, et lorsque la mère meurt, le père ne songe plus qu'à chercher lui-même fortune chez les filles. Le sentiment paternel subsiste en lui, comme il est prouvé par la suite, mais sans efficacité réelle pour assurer à sa fille aide et protection ; il est d'ailleurs trop tard lorsqu'il y songe. La peinture faite ici par Restif est intéressante, parce que nuancée — plus que des responsabilités individuelles, c'est l'effritement des structures sociales qu'elle met en cause. Il n'y a plus, pour les femmes des villes, de protection assurée au sein du patriarcat. L'angoisse liée à cet état de fait explique assez la nostalgie de Restif pour les mœurs campagnardes qu'il a pu connaître dans son enfance, au sein de sa propre famille. Mais il faut bien voir qu'elles sont, sinon données d'emblée comme révolues, du moins situées, sans ambiguïté, dans un passé, ce passé clos qui est la mémoire de l'auteur. Lorsqu'il se met aux *Contemporaines,* Restif a déjà opéré son retour à l'enfance paysanne, en écrivant la *Vie de mon Père* (1778). Il y revient, sous forme d'une nouvelle de notre recueil, *La Femme de Laboureur,* qui est un hommage à sa mère Barbe ou Barbare Ferlet. On peut y lire une profession de foi que d'aucuns jugeraient hâtivement anti-féministe, et même parmi les déclarations les plus anti-féministes de l'auteur. Qu'on en juge : « Comme épouse, Barbare avait toutes les qualités, tous les sentiments convenables. Elle regardait son mari comme son Chef, son Guide, son Maître et son Père. Elle était donc loin de ce dangereux et criminel système d'égalité qui ne peut être préconisé que par les libertins des villes, elle se croyait dépendante et elle était soumise non en esclave, mais en fille. Jamais femme n'aima autant son mari. Elle lui avait consacré toutes ses affections, tous ses désirs, elle ne voyait que lui d'homme dans le monde... » (II, 206). Il apparaît d'abord que ce texte n'est pas premier mais second, qu'il est écrit comme une riposte et un contre-modèle, né du dépit éprouvé par l'auteur dans sa fréquentation des Parisiennes. Dans notre recueil, ce texte répond directement à la diatribe qui

termine la nouvelle précédente (*La Jolie Fille de Boutique*) « O Femmes de Paris, jusqu'à quand serez-vous coquettes, hautaines, frivoles, inconséquentes, dissipées, fainéantes, joueuses, gourmandes, impérieuses, bavardes, doubles, méchantes, curieuses, impertinentes dissipatrices... » Suivent encore une quinzaine d'épithètes injurieuses avant que ne s'exprime la vraie question : « Jusqu'à quand effraierez-vous tout homme de bon sens qui cherche à se marier ? » (II, 173-174). Pourtant Restif n'est pas sans pressentir à quel prix, payé par la femme, l'homme se rassure dans le système patriarcal. Sans revenir, dans *La Femme de Laboureur,* sur le dressage un peu difficile auquel Barbe Ferlet fut soumise par son époux dans les premiers temps du mariage [6], l'auteur n'en exprime pas moins dans cette nouvelle un jugement assez contradictoire pour donner à penser. Ayant évoqué la mort de Barbe, il prend ses distances à l'égard du destin qui échut à cette admirable femme. Et reprenant alors à son compte, une affirmation qu'il jugeait tout à l'heure criminelle, il n'hésite pas, non seulement à faire d'elle l'égale de l'homme, mais à faire de même pour toutes les femmes dont elle est le modèle idéal et l'image magnifiée : « C'est la conduite de cette respectable femme qui a pénétré ses fils de respect pour le sexe de leur mère ; surtout Nicolas qui a toujours considéré les femmes comme les images de la divinité, à l'égard des hommes » (II, 225). On dira que l'apothéose et la glorification de la Mère est encore une mythification de la Femme, mais l'important est ici que de cette image naisse un comportement nouveau à l'égard des femmes réelles, celles, combien nombreuses, que l'auteur a pu connaître et décrire pendant sa vie. Emporté par le culte de sa mère, Restif oublie, renie même le dogme de l'inégalité sur lequel il prétendait fonder la soumission féminine. Ou bien, paradoxalement, il faudrait admettre que Barbe Ferlet, parce que soumise à l'homme, a été son égale. Disons plus simplement que la femme réelle, dont Restif raconte l'histoire, a sans aucun doute, sa vie durant, été soumise à l'homme, mais que la femme toujours vivante dans la mémoire de son fils y est l'égale de l'homme, et de tous les hommes, car elle est pour lui la Femme, que rien ne pourra diminuer dans son estime et son respect.

Mais les souvenirs sont d'un autre ordre. C'est à Paris que Restif vit et veut vivre. C'est à Paris que les femmes devraient être au meilleur d'elles-mêmes [7], et c'est à Paris qu'elles sont pourtant si souvent malheureuses. C'est qu'elles sont les plus menacées dans les grands mouvements qui agitent le corps social tout entier, si on ne veille pas à y assurer leur survie et l'amélioration de leur sort.

[6] Cfr *La Vie de mon Père,* Editions Garnier, Paris, 1970, pp. 136-139. « On m'a dit que dans les commencements du mariage de ma mère, son extrême vivacité et l'éducation volontaire qu'elle avait reçue ne lui firent pas choisir les moyens les plus sûrs pour captiver l'attention de son mari ; avec tout autre homme, elle aurait été malheureuse... »

[7] Cfr *La Vie de mon Père,* p. 98 : En chemin, Edme R. fit une observation : « Nos femmes de la campagne sont, pour la plupart, bonnes et vertueuses ; mais je crois, mon très digne monsieur, que la femme par excellence n'est qu'à Paris. Voyez ce langage, cette bonté, cette aisance, jointe à une si aimable figure, à cette parure modeste et seyante tout à la fois !... »

2° *Variations sociales.*

Restif parle volontiers en termes de classes sociales, mais dans l'état actuel des choses, il n'en montre aucune où le sort de la femme soit assuré et satisfaisant.

De l'éducation déplorable donnée aux filles dans l'aristocratie, la *duchesse*, que nous connaissons bien, est une victime exemplaire. Nous savons déjà que, selon l'usage de sa classe, elle ne fut pas consultée sur son mariage, et que son mari, sollicité par le libertinage, propre aux hautes sphères de la société, la négligea entièrement. Mais Restif, se mettant sous le parrainage de Rousseau, dénonce surtout les méfaits d'un mode d'éducation : « Qui l'a donc perdue ? qui l'a rendue scandaleuse, dangereuse même à beaucoup de personnes ? sa condition seule ; la manière dont on élève les enfants des grands ; manière pernicieuse pour la société, criminelle, punissable, et si justement prohibée dans l'immortel *Traité de l'Education* de J.J. Rousseau » (III, 75).

La lacune essentielle dans l'éducation des femmes de qualité, c'est qu'on ne leur apprend pas à travailler, à se rendre utile de quelque manière. Or il n'est point d'être « dont la relation avec les autres êtres soit exempte de l'utilité réciproque » sans qu'il devienne de ce fait, monstrueux. Telle est donc l'aberration qu'il faut dénoncer : « Plus une femme est élevée, plus on a dû la rendre obligeante et on ne l'a pu qu'en donnant à ses yeux une importance infinie et conforme à la vérité aux Etres qui lui sont inférieurs socialement, quoique physiquement ses égaux. Mais que fait-on au contraire ? on élève des enfants pour être maîtresses, de lâches gouvernantes leur apprennent et ne croient pouvoir leur apprendre trop tôt qu'elles sont faites pour commander — on leur donne par là une idée d'elles-mêmes extrêmement nuisible au reste de la Société, nuisible aux Demoiselles elles-mêmes ; idée funeste qui perd leurs mœurs, en fait de mauvaises citoyennes, de mauvaises épouses, de mauvaises mères, des maîtresses injustes, insupportables qui se rendent malheureuses toute leur vie en faisant le malheur des autres » (III, 77-78). Par cette absence de respect humain, par ignorance de la dignité inhérente à tous les êtres, la grande dame est amenée à se donner au premier venu, avec la même facilité que les femmes de la plus basse condition. La différence est qu'elle est plus coupable, n'y étant pas obligée. Il ressort de cette analyse, d'une étonnante finesse sous ses airs un peu sentencieux, que les grandes dames qui pourraient être « la perfection de la nature », en sont parmi les plus éloignées, à l'égal des malheureuses qui sont contraintes de s'offrir au premier venu.

Faudrait-il donc aller chercher, dans la bonne bourgeoisie traditionnelle, à coup sûr exempte de libertinage, et à égale distance des extrêmes, un lieu où se trouve pour la femme le bonheur assuré. Restif a trop de finesse et d'expérience pour en rien croire : « *La Jolie Bourgeoisie* » qu'il dépeint a déjà quelque chose d'une Bovary insatisfaite, déçue et vouée à l'ennui. Restif fait même la théorie du personnage, et de son insatisfaction. Plus indulgent aux femmes que Flaubert, il n'hésite pas à mettre tous les torts du côté du mari. Le Mari bourgeois, c'est-à-dire rentier, a peu de chance d'être supportable : « Il est toujours avec sa femme, dans le même appartement ; ordinairement il s'occupe des petites choses du mé-

nage, faute d'avoir des moyens plus relevés d'employer son temps ; il épilogue petitement, il contrarie, il est contrarié... Or, toutes les fois que l'homme est mesquin, que ses occupations ne tranchent pas avec celles du second sexe, son épouse est insubordonnée, sans respect, sans admiration pour les talents de son mari, sans reconnaissance, et par conséquent elle n'est pas heureuse » (III, 199-200).

Mais le moindre des maux de la charmante M^me^ Cuissart est encore le dégoût que lui inspire son mari petit-bourgeois, comme nous dirions aujourd'hui. La logique du système veut que tous les inconvénients d'une union mal assortie retombent finalement sur la femme, et qu'étant la plus intelligente et la plus belle, il lui revienne finalement d'être trompée. Car le mari la décrétant froide, cherche platement dans les amours ancillaires de quoi se dédommager. M^me^ Cuissart ne se tire d'affaire que par la complicité d'une servante, et ce n'est pas la seule nouvelle[8] où l'on voit la solidarité féminine déjouer les entreprises de maris petits bourgeois portés sur l'adultère. Mais le dénouement, commenté par Restif, ne laisse guère d'illusion sur le sort des femmes, si avisées soient-elles, dans un tel milieu : on renvoie au village l'honnête servante bien dotée, et le mari a quelque temps un retour de flamme : « Le Bourgeois et la Belle Bourgeoise se sont aimés quelque temps. M. Cuissart est ensuite retourné à ses anciennes habitudes, mais la femme a deux enfants et elle prend patience » (III, 227). Les derniers mots sont de ceux qui laissent un doute : Restif n'aurait-il pas pour écrire un grand talent, négligé par indifférence, inconscience ou modestie ? Reste que les femmes sont renvoyées à la patience, remède ancestral à tous leurs maux.

Mais n'est-il pas, dans le peuple, des femmes actives mieux armées pour se défendre ? Sans doute est-ce la forme de *notre* illusion féministe que d'être trop portées à le croire. Restif constate plutôt le poids des situations traditionnelles qui fait du mariage avec le patron la solution la plus enviable pour les jolies filles de boutique, au terme de quelques années de concubinage et de grossesses cachées avec soin (*La Jolie Fille de Boutique*). Pour les autres, laitières, bonnetières, etc., ce sont les dangers que nous évoquions précédemment, et qui font qu'à Paris, les laides seules continuent à travailler. Du moins l'honnêteté de l'auteur l'oblige-t-elle à ce constat. Mais il ne signifie rien d'autre, sinon que la solution n'est pas dans le statu quo. Elle est à inventer, et l'intérêt des *Contemporaines* est de démontrer que certains déjà s'y emploient utilement.

III. Essais pour une nouvelle société.

Si la prostitution et les mariages mal assortis sont dans les *Contemporaines*, les traits les plus marquants du malheur des femmes, c'est aussi à les éviter que tendent les essais les plus nouveaux et les plus intéressants qui sont décrits dans ces nouvelles. De l'indépendance économique des femmes il est longuement question dans l'une d'entre elles, *Le demi-mariage*. Une autre, *Le Mari à l'Essai* décrit

[8] Cfr notamment le dénouement des *Trois Belles Charcutières*.

minutieusement les précautions prises par une mère pour éviter à sa famille les liens d'un mariage qui ne serait pas assuré d'être bon. Il est à remarquer que ces expériences ne sont pas tentées dans le milieu populaire, mais par des gens à la fois aisés et éclairés. Restif est trop réaliste pour prétendre qu'à son époque des « contemporaines du commun » puissent en bénéficier. Il y faut un degré de réflexion et de culture, mais aussi la possibilité de défendre sa réputation contre les imputations malveillantes, ce qui n'est guère possible dans les milieux populaires [9], et les moyens matériels, pour une femme, de vivre sur son propre bien. Une mère ne pourrait guère envisager, comme le fait M[me] Sainteusèbe, que sa fille « fît un enfant sans être mariée » (I, 168) si elle n'avait les moyens de la faire vivre honnêtement sans l'aide d'un mari.

Car telle est l'audace des propositions formulées par cette femme étonnante, cruellement marquée par l'échec de son propre mariage, et bien décidée à réinventer sa propre morale, parfaitement scrupuleuse et soucieuse de la vertu, mais en marge des pratiques établies : « Lorsque j'aurai trouvé l'homme que je veux, je ne lui donnerai pas ma fille sur-le-champ. Je ferai des essais. Mais, outre que j'ai formé ma fille pour qu'elle puisse les supporter sans danger, c'est que je ne l'abandonnerai pas d'un instant. Au reste, j'aimerais mieux que Sophie trompée, de la manière que je l'entends, et d'après un essai, fît un enfant sans être mariée, que de la voir malheureuse sans remède avec un mari. Cela est contraire aux mœurs, dira-t-on ! Moi je n'ai qu'un principe en morale, c'est qu'elle nous doit rendre heureux : on n'est heureux que par la vertu, je le sais, aussi ma Sophie n'en manquera-t-elle jamais » (*Le Mari à l'Essai* I, 168). Il est clair que cette mère est un personnage de femme qui mériterait à elle seule une longue étude, par quoi on la découvrirait peut-être plus proche de Monsieur de Wolmar que de Madame d'Etanges. Mais nous ne retiendrons de la nouvelle que deux aspects intéressant notre projet. Le premier est une sorte de retournement initial où nous croyons reconnaître la marque d'une perspective féministe. Restif, d'ailleurs, ne manque pas de signaler cette nouveauté dans son préambule : « J'attendais une Femme à l'essai et ce fut un Mari qu'il me donna » (I, 128). Qui parle d'essai, au commencement, sinon l'homme, moins par prudence et misogynie, il est vrai, que par l'effet de nobles exigences ? Reste que, dans cette situation, on pourrait dire classique, l'homme, en position de force, n'envisage d'autre choix que venant de lui : « Cependant, j'avouerai bonnement que pour me marier, je voudrais avoir eu ma femme à l'essai pour l'humeur, le caractère, les principes, fort longtemps avant que de me lier » (I, 131). Mais à partir d'exigences semblables, M[me] Sainteusèbe va inverser complètement les rapports, et prendre en charge les précautions que l'amoureux était déjà près d'oublier : « A dater d'aujourd'hui, je veux que vous viviez dans la plus grande familiarité avec Sophie, que vous vous parliez librement, qu'elle sache qu'elle vous est destinée et qu'elle vous regarde comme son mari. Je me réserve cependant certaines précautions que la prudence exige : vous vivrez ainsi deux années, après quoi, si vous vous convenez également, le mariage se fera » (I, 136).

[9] Cfr *La Jolie Fille de Boutique.*

Les précautions se doublent d'épreuves, nombreuses et d'un grand raffinement. Lorsque le délai est révolu, la mère s'arrange encore pour que le contrat, à chaque instant, puisse être cassé, et elle fait vivre le couple amoureux dans l'idée de cette séparation toujours possible : « Elle nous a laissé dix ans dans cette situation, nous répétant à chaque fois que nous l'interrogions : vous êtes les maîtres de vous séparer... La naissance de quatre enfants qui tous existent ne la fit pas changer de conduite ni de langage » (I, 162). C'est toute l'institution du mariage qui est en cause, mais l'extraordinaire système de protection ici mis en place n'est destiné qu'à la femme, comme étant la plus démunie et la plus menacée d'en être victime.

Un autre aspect intéressant du conte est la réflexion qu'il comporte sur l'amour physique et la sexualité dans le mariage. L'essai à cet égard n'est escamoté que de justesse, car la mère va jusqu'à le proposer, espérant semble-t-il, que l'amoureux prendra sur lui-même de le refuser. On pourrait croire qu'il s'agit d'une sorte de décence peu crédible, pour écarter tout soupçon de libertinage — d'autant que la mère dit souhaiter pour sa fille un mari beau et vigoureux, capable de la rendre heureuse par sa virilité. En fait, elle a sa doctrine, sur ce point aussi, au terme de laquelle elle conçoit : « Les plaisirs physiques comme le complément, mais non comme le but de l'amour » (I, 140). Cette mise au point est pour l'homme — qui dans le début de l'expérience, est en proie à de violents désirs. M^me^ Sainteusèbe sait trop qu'un mariage durable ne peut être fondé sur cette sorte d'illusion. C'est l'illusion qu'on pourrait appeler naturelle ou naturiste — or, il n'est pas douteux que selon la nature, l'homme ne souhaite abandonner la femme lorsque son désir est satisfait. Le mariage n'a donc rien à voir avec la nature, mais avec la culture comme nous dirions, ou avec la société : « Car, pensait-elle à part, il ne s'agit pas ici de suivre la nature, mais au contraire de dénaturer l'amour, de le rendre factice et tel qu'il est nécessaire de l'avoir dans le mariage indissoluble, qui n'est pas un état naturel loin de là mais une situation absolument contre nature » (I, 140). Il semble que Restif tienne là une sorte d'idée-clef qui lui permet d'étayer sa critique des libertins, et démontre en quoi leurs prétendues audaces sont en fait réactionnaires.

La critique du libertinage, si contraire au bonheur de la femme, est une part importante du *Demi-Mariage,* dont l'intérêt est de chercher à fonder ce bonheur solidement au sein du couple, dans l'indépendance économique notamment. Le *Demi-Mariage* oppose deux formes d'indépendance, l'une illusoire et l'autre vraie, au sein d'une même classe sociale, qui est l'aristocratie. C'est dire que cette classe, loin d'être entièrement condamnée, peut au contraire être le lieu de tentatives extrêmement novatrices, de par ses représentants éclairés. Tel est le Comte de S.P. qui déclare : « Je veux y amener une réforme dans nos mœurs et corriger ce qu'on fait nos imbéciles aïeux » (I, 175). A quoi son ami, un Marquis libertin, lui objecte que la réforme est déjà faite par lui et ses semblables ; l'égalité de l'homme et de la femme est assurée puisqu'« elle a ses amants, j'ai ma maîtresse » (*ibid.*) et l'indépendance de chacun l'est aussi, sans sujétion : « Nous vivons, ma femme et moi, comme deux amis, qui se confient leurs aventures, qui se pardonnent des torts,

et qui se donnent aimablement des conseils dans certaines occasions, mais sans jamais prétendre avoir l'un sur l'autre le droit de reproche, encore moins celui de propriété » (I, 176-177). Le Comte objecte assez finement à ce libertinage qu'il n'est guère possible sans que la femme en souffre, dans l'idée qu'elle se fait d'elle-même, et dans celle que les autres en ont : « Il faut s'estimer pour vivre heureux ensemble, il faut davantage, il faut qu'on sache que les autres estiment notre femme : le mépris de nos pareils à son égard est un poids insupportable... Or, il est impossible qu'une femme qui se permet d'écouter des amants, qui leur cède, qui les quitte et dont elle est quittée, ne s'attire pas le mépris d'un certain nombre de personnes qui la divulguent, qui la déchirent » (I, 200).

C'est ici que Restif dénonce encore par la voix du Comte les pièces et les illusions d'un prétendu retour à la nature : « Il ne suffit pas, ce me semble, de revenir à la liberté de la nature, nous ne sommes pas des Sauvages, et il faut y joindre les vertus sociales, lorsqu'on vit dans la Société » (I, 178).

C'est précisément à partir d'une réflexion sur la société, et son évolution, que le Comte a tenté d'établir l'égalité entre sa femme et lui-même au sein de leur ménage. Il importait, pour cela, et c'en était la condition indispensable, que sa femme disposât régulièrement de tout l'argent nécessaire, sans avoir besoin de le solliciter. « Pour opérer notre liberté, nous allons dès ce soir partager également votre fortune et la mienne... Nous ferons également la dépense de la maison, mais comme des amis réunis, qui contribuent à leur entretien et à leur subsistance à frais communs » (I, 181). Ainsi, se trouve évitée pour la Comtesse la situation de la plupart des femmes, « qui pillent leur mari le plus qu'elles peuvent et se conduisent à son égard en vrais corsaires, ou bien qui le boudent pour lui faire payer une réconciliation, qui se fâchent et jettent les hauts cris pour qu'il achète la paix... » (I, 198). L'intelligence du Comte tient à ce qu'il n'attache pas ces comportements à quelque nature de la femme hors de l'histoire, mais à une situation sociale très précise qu'il importe d'analyser. Le temps n'est plus, qu'on le regrette ou non, où la femme pouvait vivre au sein de la famille, sans aucun besoin particulier : « Autrefois les femmes ne faisaient pas une dépense particulière comme aujourd'hui, elles gouvernaient la maison, elles étaient les intendantes et les trésorières de leur mari, mais non les dépensières, et tout en allait bien mieux ! Depuis les mœurs ayant changé... » (I, 199). Aucun retour en arrière, absurde, n'étant envisageable, il faut aménager la situation nouvelle — or ce n'est pas dans l'intérêt des femmes qu'elle l'a été : « Les mœurs ayant changé, les maris ont senti la nécessité de borner leurs femmes, et ils ont tout perdu, par la manière dont ils ont entrepris de le faire » (II, 220). On n'explique pas plus clairement qu'au sortir de la société patriarcale, et de ses liens organiques de réciprocité, ce sont les rapports capitalistes, d'exploitation et de sujétion, qui ont prévalu. Le Comte a failli s'y installer, si ses qualités éminentes ne l'en avaient préservé : « J'avais bien eu autrefois un projet différent, c'était de donner à ma femme douze mille livres par année, et de me charger de toute la dépense de la maison, mais cela ne remplissait pas toutes mes vues, et me donnait trop l'air d'un Tuteur : « Je crois impos-

sible qu'une femme aime un mari pédagogue ou maître ; il faut un mari égal » (I, 199). Dans l'évolution des mœurs en cours, il est plus que temps d'intervenir, si l'on ne veut que la femme en fasse les frais, et passe au rang des exploités. Malgré les apparences, il y a maître et maître, et Restif ne nous y trompe pas. Barbe Ferlet, à Sacy, considérait Edme Restif comme son seigneur et maître, mais tout autre était le maître que la jeune Comtesse de S.P. risquait de se voir imposer. Reste sans doute à inventer la société où il n'y aura ni maître, ni maître, comme le Comte dit si bien : « J'ai senti, Monsieur le Marquis, que dans nos mœurs actuelles, il m'était impossible de faire de mon épouse mon esclave, j'ai senti une égale répugnance à être le sien : « J'ai cru faire un coup de partie en rétablissant l'égalité... » (*ibid.*).

Le féminisme de Restif, c'est de dire bien clairement qu'il appartient aux sociétés modernes d'assurer l'égalité de l'homme et de la femme, sans illusions ni prétendus retours à la nature ou aux stades antérieurs du développement des sociétés : « Les mœurs qu'on veut faire ressembler à celles de la nature, par les arrangements de ce genre, en sont toujours très éloignées ! Elles en sont la corruption et non l'imitation » (I, 200). Il est bien clair pour lui que cette égalité passe avant tout par l'indépendance économique sans laquelle on ne saurait mettre un terme à « la sordide histoire des robes et des baisers » dont parle Aragon [10]. Un ensemble de précautions extrêmement vigilantes concernant cette institution juridique qu'est le mariage doivent éviter qu'il consacre « la hiérarchie de l'homme et de la femme ». C'est alors que naîtra « la femme des temps modernes », celle que Restif était si désireux de peindre et d'aimer.

[10] A la dernière page des *Cloches de Bâle*. Les formules suivantes sont du même auteur au même lieu.

REPÈRES POUR UNE ÉTUDE DU STATUT DE LA FEMME DANS QUELQUES ÉCRITS THÉORIQUES DES « PHILOSOPHES »

par

P. CHARBONNEL
(Université du Mans)

Nous savons tous ici que, dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les philosophes cherchèrent à substituer à l'histoire sainte et à la morale religieuse une histoire *naturelle,* une philosophie optimiste et libérale, qui, rejetant dans un *autrefois* terrifiant, absurde et stupide les préjugés, créeraient les conditions de nouveaux types de rapports humains : les hommes, guidés par l'expérience et par la raison, devaient pouvoir vivre heureux, ici bas. Ce grand rêve messianique, le premier depuis le message chrétien, concernait-il également l'homme et la femme ? Incluait-il, ou non, une mutation profonde du statut de la femme dans la famille et dans la société ?

Nous vous proposons de nous arracher à la fascination des grandes œuvres romanesques et de comparer à cet égard des textes que sépare un quart de siècle : l'article *Femme,* publié en 1756 dans le Tome VI de l'*Encyclopédie* [1] et plusieurs chapitres choisis dans les essais publiés par le groupe d'Holbach-Diderot entre 1773 et 1776 : le chapitre XI du *Système social* [2] intitulé *Des Femmes* (1773), le chapitre I[er] du t. III de la *Morale universelle* [3] (1776), un des rares ouvrages du Baron d'Holbach réédités sous son nom peu après sa mort [4].

[1] L'article *Femme* a été consulté dans le tome VI de l'édition originale (Paris, Briasson, Le Breton, 1756, petit in-folio).

[2] Dans le *Système social ou Principes naturels de la morale et de la politique, avec un examen de l'influence du gouvernement sur les mœurs,* t. III, chap. X et XI, pp. 122 à 137. Ed. de [Londres], 3 t. in-8°, 1773, répertoriée in J. VERCRUYSSE, *Bibliographie descriptive des écrits du Baron d'Holbach,* Paris, Minard, 1971 (1773, A 4).

[3] Dans *La Morale universelle ou les Devoirs de l'homme fondés sur sa nature,* par le Baron d'Holbach, Paris, Masson et fils, 1820 [Ed. originale à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1776. — Voir J. Vercruysse, *o.c.,* 1776, A 4].

[4] Il s'agissait d'un abrégé dont le titre annonçait bien la volonté didactique : *Eléments de la Morale universelle ou Catéchisme de la nature,* par feu M. le Baron d'Holbach, Paris, chez de Bure, 1790.

Comme beaucoup d'autres articles de l'*Encyclopédie*, l'article *Femme* est composite, sans doute à dessein, et le choix des auteurs ne nous paraît pas être dû au hasard. Qu'est-ce que l'on veut savoir de la femme et qu'est-ce que l'on veut en faire savoir ? Il nous paraît conforme à l'esprit de l'*Encyclopédie* de l'avoir demandé à un jeune médecin de Montpellier, fort brillant théoricien, mais qui n'avait pas encore exercé lorsqu'il se lia, dès son arrivée à Paris, avec d'Alembert, ce qui explique qu'il cite plus souvent Hippocrate et Galien que ses propres remarques cliniques. Il signe G. C'est P.-J. Barthez qui assure l'entrée en matière de l'article avec le développement « anthropologique ». Les longues observations, d'ailleurs judicieuses et raisonnables sur les soins à donner aux femmes en couches, ont été rédigées par De Jaucourt (D.J.) qui avait étudié la médecine à Leyde.

Le portrait de la jeune fille et de la jeune femme dans la société du temps a été confié à Desmahis, fils de magistrat, encore jeune (34 ans) et qui venait de se faire connaître par des comédies d'une inspiration très proche de celle de Marivaux, *Le Billet perdu* ou *L'Impertinent*, qui restera longtemps au répertoire. Ce mondain est chargé de la « morale ».

Les deux développements les plus importants, « Droit naturel » et « Jurisprudence » encadrent Desmahis. Rédigés par le chevalier de Jaucourt qui, lui aussi, avait reçu l'une des meilleures formations médicales du temps, celle de Leyde, on peut penser qu'ils ne sont pas contraires aux opinions qui pouvaient être alors celles de l'animateur de l'*Encyclopédie*, Diderot.

Nous sommes ici confrontés avec l'extrême difficulté que comporte toujours la lecture d'un ouvrage qui, tout en ayant l'ambition de combattre les préjugés, ne peut les affronter sans risque grave pour la suite de sa publication. C'est donc avec grande prudence que nous vous proposons de le relire en essayant de tenir compte des mœurs et des mentalités collectives du temps.

***

J. Proust a fait plusieurs fois état des hésitations du P. Berthier et des *Mémoires de Trévoux* envers les premiers tomes de l'*Encyclopédie*. Sans les condamner encore, il demandait aux collaborateurs de Diderot d'être extrêmement circonspects [5].

Avouons qu'en ce qui concerne l'article *Femme*, tous, soit conviction, soit prudence, l'ont si bien été que le dessein d'ensemble de l'*Encyclopédie* se trouve constamment masqué, alors que les opinions conventionnelles propres à rassurer les censeurs sont complaisamment développées et foisonnent au point que nous sommes incités à nous demander, non sans inquiétude : Mais que veulent-ils donc que leurs lecteurs pensent des femmes et de la *Femme* ? Veulent-ils, ou non, les amener à s'indigner de cet état de servitude presque universel où se trouve réduit

[5] J. PROUST, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, A. Colin, 1962, 1re rééd., 1967. Autre réédition en cours. Voir p. 468 les extraits des *Mémoires de Trévoux*, cités par J. Proust.

le sexe féminin, acheté, vendu, tantôt bête de somme, tantôt enfermé à la seule fin, non de partager mais de subir les exigences « voluptueuses » de l'homme, tantôt au contraire courtisane dont le coût et la parure manifestent la puissance de celui qui la « possède », à se demander : Cet état est-il justifié ? Doit-il demeurer tel ?

Est-ce dans une intention de sarcasme et d'ironie que sont rappelées les raisons que donnent l'Ancien et le Nouveau Testament, puis les Pères de l'Eglise, de l'état d'infériorité de la femme dès sa création [6] ?

« L'homme, le premier, a été créé par Dieu, et à son image » (p. 470, col. 1) « la femme ne vint qu'en second, née d'un débris de côte et d'un peu de boue ». Elle n'existe, dès l'origine, que pour l'homme. N'est-ce pas sa faute si Adam fut chassé du Paradis, si tous les hommes portent encore le poids du péché originel ? N'est-ce pas Dieu qui lui dit que « pour peine de son péché, elle serait sous la puissance de son mari qui dominerait sur elle : « sub viri potestate eris et ipse dominatur tui » (p. 477, col. 1).

Est-ce pour donner plus d'autorité à l'origine « divine » de la domination de l'homme sur la femme qu'il faut accumuler tant de citations de la genèse, des rabbins et des premiers apôtres ? Comme nos auteurs connaissent bien cette religion dont ils veulent se défaire ! Que de citations à peine paraphrasées, telle celle de St-Paul (*Lettre aux Corinthiens et aux Ephésiens,* chapitre V) : « Dieu veut que les femmes soient soumises à leur mari comme à leur seigneur et maître, parce que le mari est le chef de la femme, de même que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, et que comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, de même les femmes doivent l'être en toutes choses à leur mari. »

Telle est bien la tradition chrétienne [7], mais à quel dessein répond cette désolante énumération où se trouvent cités à charge contre les femmes, les rabbins, les Babyloniens, les Egyptiens (p. 470, col. 1) et la plupart des poètes et philosophes grecs et latins ? Ne risquait-on pas de confirmer le bien-fondé d'un état de servitude et d'humiliation plutôt que le contester ? (Cfr p. 469, col. 2 et p. 470, col. 1).

Bref, l'*Encyclopédie* n'abandonne-t-elle pas sans trop de remords « le beau sexe » aux anathèmes d'un Tertullien :

> « Femme, tu es la porte du diable, c'est à cause de toi que le Fils de Dieu a dû mourir ; tu devrais toujours t'en aller vêtue de deuil et de haillons. »

Comment ne pas remarquer que personne ne semble se souvenir des paroles de pitié et de pardon du Christ envers la femme adultère et même envers la courtisane ? Comment ne pas s'interroger sur ce qui intéresse vraiment les auteurs dans

[6] Voir une étude récente où nous avons relevé certaines de nos citations : H. ROLLET, *La condition de la femme dans l'Eglise,* Paris, Fayard, 1975.

[7] — *La femme, recueil des grands textes des Pères de l'Eglise,* choisis et présentés par France Quere-Jaulmes, Paris, 1968.

ces développements ? L'injustice du sort de la femme, ou les références que l'on peut, en la prenant pour prétexte, suggérer au lecteur[8] ? Ce conformisme ne serait-il que poudre aux yeux pour lecteurs crédules et censeurs distraits ?

Avouons notre perplexité et poursuivons notre inquiète lecture.

Sans doute les éminents spécialistes de l'*Encyclopédie* pourront-ils nous aider à discerner s'il n'y aurait pas là quelque procédé subtil ou s'il faut se résigner à reconnaître dans ces pages simplement une adhésion réelle aux opinions du plus grand nombre ?

Mais peut-être allons-nous trouver dans les passages confiés à Barthez et à Jaucourt, une *histoire naturelle,* une « anthropologie », un droit naturel, qui jetteront au moins le doute sur le bien-fondé de tels concepts et de tels usages ?

Pouvait-on attendre d'un jeune médecin de vingt-deux ans qu'il se soit déjà personnellement demandé si le rapport homme-femme, tel que religion et culture le transmettait depuis des siècles, se fondait en raison sur des différences organiques essentielles entre les deux sexes ? Ne souhaite-t-on pas, en commençant l'article par sa courte étude titrée *Anthropologie,* suggérer que les progrès des sciences biologiques ne permettent pas d'accorder une crédibilité totale aux textes sacrés dont il va être fait si longuement état dans les pages suivantes, autrement dit ne s'arrange-t-on pas pour que le doute précède le rappel de la tradition ?

Qu'est-ce qui pourrait être mis en cause par l'anatomie et par la génétique à peine naissante, par exemple ?

La création, c'est-à-dire la genèse, c'est-à-dire l'Histoire sainte. En effet, si la première femme a bien été formée à partir d'un morceau de côte de l'homme, n'y aurait-il pas eu mutilation du squelette masculin ? Autrement dit, l'homme et la femme ont-ils exactement le même nombre de côtes ? Si elles vont par paire,

[8] Il conviendrait de vérifier le contenu réel des ouvrages cités p. 479, col. 1. Que masque l'importance de la controverse qu'aurait provoquée l'indulgence de Jésus envers la femme adultère et Marie-Madeleine ? Voulait-on mettre en suspicion la pureté de ces mœurs ? Ouvrages dont nous reproduisons ici *ne varietur* la sèche énumération :

Ouvrages des Sav. Sept. ann. *1706, p. 404. & feq. Nouv. de la répub. des Lett. tom. XV. p. 245. Idem, tom. XXIII. p. 176. Id. tom. XLIV. pag. 56. Bibl. anc. & mod. tom. VII. p. 202. Journ. des Sav. tom. XXII. p. 580. Bibl. choif. tom. XVI. p. 294.* Honoré de Sainte-Marie, *Réflex. sur les régl. de critiq. diff. ij. p. 119.* Mackenz Scot. Writ. *tom. II. p. 313. Mém. de Trév.* ann. 1710, *p. 802. Bibl. univ. tom. XII. p. 436.* Dupin, *Bibl. ecclés. tom. XXIX. pag. 318. Id. Disc. prélim. liv. II. chap. ij.* §. 6. Simon, *Notes sur le nouv. Test. tom. II. pag. 54. Acta erud.* Lipf. ann. 1704, *p. 82. Id.* ann. 1708, *p. 5.* Leclerc, *Not. ad Hammond, in Loc.* La Croze, *Diff. histor. p. 56. Hist. critiq. de la républ. des Lett. tom. IX. p. 342. Journ. littér. tom. XII. p. 136.* Grotius, *in evang. Joh. cap. viij.* Calmet, *Dict. de la Bible, tom. I. p. 54.* »

Deux autres références éveillent tout de suite chez nous une suspicion du même ordre, car elles renvoient à des ouvrages figurant dans le catalogue de la Bibliothèque du Baron d'Holbach et sont fréquemment cités dans tous les essais qu'on peut lui attribuer :

— L'*Histoire du Manichéisme* de M. de BEAUSOBRE, t. II, p. 584 (Encycl., p. 470, col. 2);

— L'*Histoire des Juifs* de M. BASNAGE, ...

laquelle manque ? etc. Et s'il n'y a pas nombre impair dans un squelette masculin, d'où est donc issue la femelle de l'homme ? Peu importe la réponse ; les incrédules se sont amusés à suggérer toutes sortes d'hypothèses. Barthez, avec l'extrême prudence qu'exigeait la poursuite d'une publication de ce caractère, n'énonce ni la question, ni la réponse. En termes très vagues, il assure que ce n'est pas à lui de décrire le nombre et la forme des côtes (p. 469, col. 2) de l'homme et de la femme. Non que l'*Encyclopédie* se dérobe à ses obligations envers ses lecteurs : Barthez renvoie à un article *Squelette* qui ne sera connu que dix ans plus tard, lors de la parution des derniers tomes, et quoique n'ayant pas pris position, il se réfugie derrière l'autorité d'un des plus célèbres médecins et anatomistes hollandais : Ruysch (1638-1731) (p. 470, col. 1).

N'avons-nous pas lieu de soupçonner une préoccupation de même nature lorsqu'il se demande s'il n'y aurait pas d'autre différence entre les parties génitales de l'homme et de la femme que celles de la situation et du développement ? (p. 470, col. 1). Chacun posséderait, mais atrophié, une conformation, soit interne, soit externe, tenue pour la caractéristique de l'autre sexe. Que penser des résultats d'autopsie qui révèlent chez les fœtus de quatre mois l'indifférenciation des sexes ? (p. 469, col. 1).

Constatations si graves dans leurs conséquences de tous ordres que les sciences humaines sont bien loin, même aujourd'hui, de les accepter. Loin en avance sur leur temps et sur le siècle suivant, des médecins surpris par cette ressemblance pouvaient se demander s'il n'y avait pas eu, en des temps archaïques, androgynie [9] ? Quelle avance n'avaient-ils pas, puisqu'on sait maintenant que les choses sont encore plus compliquées : c'est toute la constitution embryo-anatomique cérébrale et psychique qui est bi-sexuelle ! Stupéfiante modernité d'écrits qui se demandent s'il faut regarder « la femme comme un être manqué » ou si ce n'est pas l'homme qui pourrait être « une femme manquée » ? (p. 469, col. 1) [10].

Barthez, mettant en œuvre le même mécanisme de défense (sans oublier Hippocrate, Galien ou Avicenne), cherche, semble-t-il, surtout à diriger le lecteur vers les ouvrages déjà parus de Daubenton, lequel était d'une dizaine d'années plus âgé que lui (1716-1780), mais déjà membre de l'Académie des sciences et associé par Buffon à ses propres recherches. Renvoyer à l'*Histoire naturelle*, t. III, p. 200 ou à l'*Histoire de la terre*, me paraît d'autant plus provocateur, que déjà Buffon avait fait l'objet de sévères censures et avait préféré se rétracter, pour d'ailleurs persévérer toute sa vie dans la même voie [11].

Ces brèves observations, apparemment si décousues et loin d'être « innocentes », correspondaient peut-être à l'ambition, diffuse dans toute l'*Encyclopédie*, d'inciter

[9] F. DUMAS, *Similitude et égalité des sexes dans le Plan de Dieu*, in « Etudes Théologiques », n° 2, 1965 et (même auteur), *L'Autre semblable*, Paris, 1967.

[10] Luce IRIGARAY, *Speculum de l'autre femme*. Voir le 1er livre : *La Tâche aveugle d'un vieux rêve de symétrie*, Paris, Ed. de Minuit, 1974.

[11] Voir l'article de J. Stengers au tome Ier de ces *Etudes*, Buffon et la Sorbonne, Bruxelles, 1974, pp. 97 à 127.

les lecteurs à ne plus considérer l'*Histoire sainte* comme sacrée, mais à prendre conscience que l'homme, comme toutes les espèces animales, était le héros d'une longue, très longue histoire naturelle, qui plongeait elle-même dans une préhistoire où avaient pris naissance quelques-uns des grands mythes des plus anciennes religions, tels le déluge ou la création... En interprétant ainsi la participation de Barthez, on comprend mieux l'ambiguïté de sa conclusion.

Tout en prenant soin de rendre hommage à la religion chrétienne, qui seule aurait « établi une supériorité réelle dans l'homme en conservant néanmoins à la femme les droits de l'égalité » (p. 469, col. 2), Barthez considère tout de même que tous « les préjugés sur le rapport d'excellence de l'homme à la femme (S.P.N.) (p. 469, col. 2) ont été produits par les coutumes des anciens peuples, les systèmes politiques et les religions qu'ils ont modifiés à leur tour » (p. 469, col. 2). L'emploi du mot *préjugés* ne signifiait-il pas à lui seul qu'il fallait donc les changer ?

*
* *

Qu'une telle entreprise ne pourrait être conçue isolément, en dehors de changements sociaux modifiant à la fois les lois et les mœurs, voilà ce que vont essayer de faire comprendre Desmahis et surtout De Jaucourt.

La contribution de Desmahis ne nous paraît nullement négligeable. Elle montre que, dans le milieu de pensée dont J.-J. Rousseau faisait encore partie [12], étaient nées à la fois une conscience nouvelle de ce qui rendait l'être féminin si vulnérable, une critique sévère des mœurs à la mode, une mise en cause non moins passionnée de l'éducation des jeunes filles, des responsabilités familiales et sociales dont elles étaient le plus souvent victimes.

Certes, Desmahis admet comme fait d'évidence que la femme étant, de nature, en tout inférieure à l'homme, affligée de troubles physiologiques et plus sensible qu'intelligente, elle n'a d'autre ressource de sa naissance à sa mort que la tutelle masculine. Or cette tutelle a pour devoir de lui assurer avant tout la sécurité, le respect et une vie honorable et digne.

Au lieu de dogmatiser, Desmahis, homme de théâtre, présente un si juste, si tendre, si touchant portrait de Chloé, qu'il nous paraît bien avoir servi souvent de modèle. Chloé n'annonce-t-elle pas déjà Cécile de Volange [13] ?

Aussi, combien la démarche critique de toute cette équipe nous paraît-elle familière et intéressante...

Avec quelle émotion, et presque avec colère, n'est pas dénoncée la criminelle indifférence des parents envers leurs jeunes enfants, surtout si ce petit enfant est

[12] Voir P. CHARBONNEL, *Premières œuvres du Baron d'Holbach*, Ed. Sociales, rééd., 1971. Le moment de la plus vive amitié qui se lie autour du clavecin du Baron d'Holbach et de M[me] d'Epinay, 1749-1758.

[13] Suggestion inspirée par L. VERSINI, *Laclos et la tradition. Essai sur les sources et la technique des « Liaisons dangereuses »*, P. Kliucksieck, Paris, 1968.

une fille ? Tout étourdis d'eux-mêmes et de leurs propres plaisirs, grands et riches se débarrassent de bébés qu'ils ont à peine regardés quelques instants. Quel malheur pour une petite fille que de naître d'une duchesse, d'une marquise, ou de toute femme de haut rang ! Elle est orpheline dès ses premiers jours. Ni père, ni mère ne l'aiment. Nourrices, servantes et laquais sont-ils payés pour lui donner la tendresse que lui refusent ses parents ? Ces soins mercenaires ne risquent-ils pas de la corrompre fort tôt ? Encore plus importune si elle est fille, elle doit aller s'enfermer dans un couvent où, nouvelle absurdité, rien ne lui est appris de ce qui lui serait de quelque utilité, lorsqu'à quatorze ou quinze ans, elle en sera retirée pour être livrée à quelque mari dont elle ne sait rien et qui, le plus souvent, la prenant sans amour, l'effraie, la blesse et l'humilie, puis l'abandonne [14].

Bref, le double pouvoir du rang et de l'opulence ne tendent-ils pas également à faire de la demoiselle de qualité et de la fille du peuple un loisir de luxe, un objet sexuel qu'on achète fort cher, qu'on pare, qu'on expose, qu'on harasse d'exigences souvent perverses, puis qu'on livre avec indifférence à la prostitution, à la solitude, à la galanterie ou à la dévotion, lorsque sont morts, très vite, amour et désir dans les « dégoûts » de la possession ?

Or l'apparent laxisme des mœurs (nous sommes ici en pleine actualité) réserve à la femme, de quelque milieu qu'elle soit, bien des pièges. La contribution de De Jaucourt en rassemble toutes les preuves.

> « Suivant les lois anciennes et nouvelles, la femme mariée est soumise à son mari, elle est en sa puissance, de sorte qu'elle doit lui obéir » (p. 477, col. 1).

Le droit de « correction » subsiste légalement, ainsi que celui d'internement dans les maisons de force ou dans les prisons.

On a trop tendance à s'imaginer que tout était également permis. Rien de plus faux. L'homme gérait seul les biens de son épouse, et combien de femmes ne purent, quoique de haut rang, même limiter les fastueuses débauches ou les délires princiers de leurs époux. Un code des plus impérieux autorisait à l'homme les débauches les plus publiques, mais les liaisons amoureuses d'une jeune fille ou d'une femme pouvaient toujours, par l'intervention du père ou du mari, leur interdire à jamais tout droit à une existence normale. L'homme peut, bien plus aisément que la femme, franchir cette muraille de Chine invisible. On doit se marier selon son état et sa naissance : telle est la règle sacrée que recueillera pieusement la société bourgeoise.

[14] En ce qui concerne le droit au bonheur de la femme et l'extrême difficulté de l'atteindre, quelle que fût sa condition sociale, contrairement à ce qu'on croit, voir R. MAUZI, *L'idée de bonheur au* XVIII^e^ *siècle*, Paris, Colin, 1960 et le livre plus récent, d'une technique de recherche très actuelle : P. FAUCHERY, *La destinée féminine dans le roman européen au* XVIII^e^ *siècle*, Paris, A. Colin, 1972.

> « La femme suit la condition de son mari, tant pour la qualité que pour le rang et les honneurs et privilèges... celle qui, étant roturière, épouse un noble participe aux titres et privilèges de noblesse... Au contraire, celle qui, étant noble, épouse un roturier, est déchue de ces privilèges... tant que ce mariage subsiste » (p. 477, col. 2).

Bref, l'homme peut élever à lui celle qu'il aime et lui donner son statut. Au contraire, toute femme qui se risque à en faire autant se perd et devient, en effet, dans le langage une « femme perdue ».

Pourtant, il faut se garder d'entendre l'histoire modèle de Chloé comme un plaidoyer en faveur de la « libération » féminine. Bien au contraire : le récit, si bien conduit qu'il touche bien plus parfois que les lettres de Saint-Preux dénonçant la corruption des mœurs à Paris, serait plutôt un réquisitoire contre les « grands » et les « opulents », premiers responsables de la débauche aux yeux de Desmahis, de Diderot et de Jean-Jacques. Sont-ils prêts à cette date à faire une brèche dans le système onto-théologique qui contraint la femme à cet état de dépendance morale et de servitude sexuelle ? Vont-ils, au nom du droit naturel, envisager la réinsertion de la femme dans la société future en inventant pour elle un nouveau statut ?

Rien de plus complexe à cet égard que l'exposé de ce droit naturel qui pouvait presque passer inaperçu entre les jolies pages de Desmahis et la longue fin de l'article, tout entier consacré à l'obstétrique du temps, beaucoup plus élaborée du reste qu'on ne pourrait le penser. Mais l'école de Leyde et de Montpellier représentait l'avant-garde des recherches médicales du temps.

De Jaucourt ose enfin rappeler que « le caractère de l'*Encyclopédie* » permet « de dire hardiment » que les raisons qu'on vient d'aligner pour soumettre la femme à la toute-puissance du père et du mari pourraient bien ne pas être « sans réplique » (p. 471, col. 1).

Dans une optique totalement étrangère à la religion chrétienne, ou à toute autre, *De Jaucourt* estime qu'il serait difficile, selon la « loi naturelle », de « démontrer » (S.P.N.) que « l'autorité du mari vienne de la nature » (p. 471, col. 1). Comment continuer à prendre au sérieux cette prétendue infériorité d'origine, alors qu'elle est démentie à la fois par des faits d'expérience ?

> « L'homme ne montre pas toujours plus de force, de corps, de sagesse, d'esprit et de conduite que la femme » (p. 471, col. 1)

et par l'histoire :

« Ne faudrait-il pas crier au miracle lorsqu'on découvre que dans tous les âges, dans toutes les civilisations, des femmes sont parvenues à être poètes, peintres, sculpteurs, philosophes et mathématiciennes, et même à gouverner des royaumes et des empires ? » (p. 471, col. 2).

Des hommes ont donc été soumis à des princesses et à des souveraines :

> « les femmes peuvent réussir également dans le gouvernement modéré et dans le gouvernement despotique » (p. 471, col. 2).

Comme la loi du prince, en régime féodal, la loi naturelle qui devrait régir toute l'humanité ne pourrait-elle permettre qu'une femme dispose « du même pouvoir que le mari » ? « S'il n'est pas contre la raison et contre la nature qu'elles gouvernent un empire, il semble qu'il n'est pas plus contradictoire qu'elles soient maîtresses dans une famille » (p. 471, col. 2).

Enfin, principe vraiment révolutionnaire et qui ne sera pas également soutenu d'ailleurs par tous les courants de l'incrédulité « philosophique », on se risque à affirmer que la notion de sacrement doit être remplacée par la notion de loi civile. Un couple et une famille, dans la société, doivent assurément être régis par des droits et par des devoirs, par des engagements de tous ordres, affectifs, moraux, financiers, mais seules des lois civiles, élaborées par des hommes, avec leur accord, peuvent être efficaces et respectées :

> « On peut donc soutenir qu'il n'y a point d'autre subordination dans la société conjugale que celle de la loi civile » (p. 471).

Bref, de même qu'une autre affaire, « le mariage est de par sa nature un contrat » et seuls « les engagements contractés entre le mari et la femme en déterminent les droits réciproques » (p. 471, col. 2).

Quelle hardiesse à une telle époque ! Mais si bien enfouie dans une vingtaine de pages in-folio, dissimulée parmi tant d'assertions traditionnelles et ouvertement misogynes, qu'elle pouvait sans doute passer inaperçue soit des lecteurs les moins patients, les moins avertis, soit peut-être même des plus malveillants ?

Cet article méritait-il notre curiosité ? Il nous a semblé, peut-être à tort, que peu de choix de textes l'ont jugé digne d'être réédité et qu'il était rarement cité.

Il nous paraît cependant être un exemple assez typique des problèmes idéologiques et pratiques que posaient à Diderot le choix de ses collaborateurs et le difficile équilibre entre la prudence et l'audace, ainsi que des procédés, déjà bien au point, pour dérouter les ennemis et pour mener aux vérités les plus dangereuses, par des voies discrètes, les esprits les plus curieux.

Il confirme aussi quelques-unes des difficultés qui, malgré le progrès des recherches, tendront sans cesse, selon nous, à s'aggraver, car le gouffre mental qui sépare la fin du XX^e^ siècle de la société d'alors ne cesse de se creuser irréversiblement.

Pour mieux apprécier le caractère d'avant-garde que pouvait avoir, en 1756, l'article *Femme,* nous avons recherché dans des textes théoriques parus presque vingt ans après si ces observations, souvent décousues, parfois déconcertantes, mais riches aussi en audace et en ingéniosité, avaient été abandonnées ou au contraire

élaborées de façon plus cohérente, comme l'avaient été les conceptions métaphysiques, sociales et politiques ?

Nous avons choisi de nous référer à deux textes courts, mais exclusivement consacrés aux rapports Homme-Femme :

— Le chap. XI, t. III du *Système social* intitulé « Des Femmes » ;

— Le chap. I[er], t. III de *La Morale universelle ou des Devoirs de l'homme fondés sur sa nature.*
(Titre du chapitre : *Devoirs des époux*).

*
* *

Dans cette série d'essais d'intention didactique certaine (les sous-titres et les tables des matières suffiraient à le faire entendre), le groupe D'Holbach-Diderot s'est donné pour but de déployer pour tant d'hommes qui se dégagent encore mal des préjugés inculqués dès leur enfance, une sorte d'écran panoramique où vient apparaître en images d'Epinal toute la future société bourgeoise qui sera celle du XIX[e] siècle.

Qui peut être citoyen ? D'où émane l'autorité ? Comment s'exerce-t-elle ? Par quels intermédiaires ? Quelles sont les valeurs-clés ? La naissance, ou le mérite ? Selon quelles lois les hommes peuvent-ils cohabiter ? Qui les jugera ? Les gouvernera ? Dans quelles limites ? Cependant tous les hommes ont-ils des droits et des devoirs égaux ? Ne subsiste-t-il pas des inégalités ? de nature ou d'utilité ? Et leur morale, est-ce une morale de libertinage et de débauche comme le prétendront (et en quels termes !) tant de critiques et d'historiens de l'histoire et de la philosophie tout au long du XIX[e] siècle ? Ces rigoristes si haineux ont-ils lu Sade en cachette et reporté sur D'Holbach et Diderot une responsabilité qui n'était pas la leur ?

Nous avons voulu rapidement vérifier si nos athées avaient, ou non, été les seuls à proposer, à imaginer des changements radicaux dans les rapports entre l'Homme et la Femme, s'ils avaient su, mieux que d'autres incrédules, préparer les esprits dans les vingt dernières années qui précèdent la Révolution, à concevoir, sinon à souhaiter, un nouveau statut de la femme ? Alors que la bourgeoisie au pouvoir renia tout le courant matérialiste, a-t-elle retenu quelque chose de leurs conceptions de la vie privée ? de la morale qui devait régir l'existence féminine dans la vie familiale et dans la société ?

Nos athées ont-ils, en se libérant eux-mêmes de Dieu, de ses prêtres et de leur morale, inventé des rapports nouveaux entre l'Homme et la Femme, puisqu'ils ne croient plus avoir été ni l'un ni l'autre les descendants d'Adam et d'Eve ? Font-ils fi, dans la pratique, des antiques malédictions transmises par les Prêtres : « tu travailleras à la sueur de ton front, tu enfanteras dans la douleur » ?

Eh bien, non. Née ou non de la côte d'Adam, Eve demeure une créature inférieure. Qu'importe pour elle que l'homme ne croie plus à la genèse, si le statut

qui va lui être imposé (et nullement proposé), loin de lui apporter une sorte de réhabilitation, reprend en les aggravant toutes les conclusions qu'on aurait pu croire infirmées ou modifiées et par l'incroyance et par la destruction de l'ancien régime ?

Pour éviter trop de citations, nous avons établi un petit tableau très sommaire qui fait apparaître, selon nous, un évident parallélisme entre la morale chrétienne traditionnelle et la morale bourgeoise telle qu'elle s'imposera dès la fin de la révolution.

Le Passé : DIEU		*L'Avenir* : LA NATURE
La Création ? Dieu ?	NON	..... La Nature
Autorité des textes sacrés ?	NON	..... La Science
La Morale chrétienne ?	NON	..... Les Lois naturelles
Adam et Eve créatures de Dieu ?	NON	..... Règne animal
La réponse à la question « Sont-ils égaux ? » a-t-elle changé	NON	
Adam supérieur à Eve ?	OUI	OUI

Ce parallélisme aide, croyons-nous, à saisir comment, au nom de la Science, au nom de la Nature, tout se passe comme si pour la femme, l'homme avait jugé plus sage de garder, sous d'autres concepts, celui de Dieu. Ainsi, alors même qu'est nié l'acte créateur de Dieu, que n'est plus reconnue comme *unique puissance créatrice* que la Nature (rupture encore ressentie comme une libération intellectuelle et morale), les philosophes refusent à la femme toute chance de participer à cette grande aventure.

La Nature, la Science, pour près de deux siècles, deviennent, à la place de Dieu, la caution des rapports universels de supériorité de l'homme sur la femme.

> « Chez toutes les nations, l'homme fut reconnu pour le chef de la société conjugale, et l'autorité sur la femme lui fut déférée » (M.U., III, 2).

On n'invoque plus la Genèse, mais précisément cette *loi naturelle* qui paraissait encore, dans l'*Encyclopédie*, laisser quelque chance à la Femme d'atteindre à l'égalité au moins dans certains domaines. Vaine espérance ! On trouve ici réunis en une sorte de crédo scientiste tous les arguments qui vont créditer l'homme d'un capital de dons physiques et intellectuels, d'aptitudes multiples, de facultés créa-

trices, de capacités de concentration et d'abstraction, et même de simple bon sens, tous refusés également *par nature* à la femme. L'Homme n'a donc pas choisi d'exercer tous les pouvoir dans l'Etat, dans la société, dans la famille, il le doit, c'est à la fois sa vocation et son devoir.

On voit se dégager, dans ces textes peu connus, tous les mythes si confortables qui ont justifié, presque jusqu'à nos jours, la parfaite bonne conscience avec laquelle la société démocratique bourgeoise a réussi à imposer comme seul naturel et raisonnable, un partage des tâches familiales et publiques qui assure partout la domination de l'homme sur la femme.

Au nom de cette nouvelle table des valeurs, la femme, *sub viri auctoritate,* se voit dès l'enfance séparée du petit garçon dans ses jeux, ses études et ses loisirs. Une honte diffuse et même une peur de ses propres infirmités physiologiques (dont elle ignore les vraies raisons, et majore les désagréables effets) lui interdisent toute activité physique, toute formation intellectuelle. Douée ou non, elle fera ses gammes, jouera bien ou mal du piano, du violon ou de la harpe, et peindra des aquarelles. Elle assurera le ravitaillement de la maisonnée, l'entretien des vêtements, de la maison et du jardin. Avec ou sans domestique, quelque soit son rang, là est son destin. L'Homme au dehors. Elle au dedans. Et si la nécessité économique l'oblige à quitter les murs qui l'enclosent, tant pis pour elle. A son retour, toutes ces fonctions demeurent les siennes et font d'elle une femme en danger, épuisée et coupable [15].

Mais on n'insistera jamais assez sur la bonne conscience avec laquelle ce code des rapports Homme-Femme fut élaboré *par l'avant-garde même du mouvement philosophique.* C'est la nature qui, dans tout le règne animal, a différencié le mâle et la femelle. Le philosophe met toute sa fierté à n'être plus la « brute » des cavernes. Il s'est voulu, non le maître, mais le protecteur, l'initiateur aussi (dans de prudentes limites) de sa « compagne » ou de « l'épouse ». Il refuse aussi la thèse de Rousseau. L'homme civilisé peut apprendre beaucoup de l'homme sauvage ou des sociétés primitives, mais il veut être plus. Il se sent détenir, *par droit naturel,* un immense capital de supériorité, mélange de force physique et de courage, d'intelligence polyvalente, qui peut se déployer dans tous les domaines, sciences physiques, mathématiques, ou génie littéraire. Il est celui qui règne sur la nature, qui crée les outils pour la soumettre à ses besoins. Maître de la Nature, seul apte aux fonctions d'autorité, comment ne rentrerait-il pas chez lui en maître ? Désormais l'accord est unanime : « chez toutes les nations, l'homme fut reconnu pour le chef de la société conjugale, et *l'autorité sur la femme lui fut déférée* » (M.U., III, 10).

Toute sa vie, la femme doit à l'époux soumission, appui, respect, empressement, « complaisances ». Le décalage des âges assure l'homme que, dans sa vieillesse, il trouvera près de lui dévouement, présence assidue. N'est-ce pas une des

[15] Nous évoquons évidemment ici la longue période qui va de la Restauration à la première guerre mondiale.

dernières joies possibles qu'un beau visage, une longue chevelure, la douce peau d'une femme encore jeune, lorsque le vieillard impuissant demeure enfin chez lui ? Selon nos philosophes, ils assurent ainsi à la femme un état plus sûr et plus honorable qu'elle n'en a jamais connu. Il faut d'ailleurs reconnaître que nos philosophes se trouvent avoir énoncé quelques principes qui, s'ils étaient passés dans la pratique sociale et politique, auraient pu jouer un rôle libérateur.

N'est-il pas remarquable qu'ils aient su dénoncer, et avec quelle émotion et quelle violence, ce type d'oppression partout pratiqué, quoique sous des formes différentes, et contre lequel la femme ne dispose vraiment d'aucune riposte, *l'oppression sexuelle* ? En Asie et dans les pays d'Orient, les plus jolies d'entre elles, partout enfermées, deviennent « les instruments lubriques des plaisirs secrets de maîtres voluptueux et jaloux, « tandis qu'elles-mêmes, trop nombreuses, séquestrées, inutiles, vivant en troupeaux, sont épuisées par la luxure du tyran ou vivent dans une totale « frustration sexuelle » (*S.S.*, III, X) [16].

Reprenant la thèse, alors originale, de Prévost dans *L'histoire d'une grecque moderne* [17], les auteurs du *Système social* dévoilent combien la polygamie et la débauche, dans nos pays prétendus civilisés, ressemblent à ceux de ces pays « barbares ». Dans le *Système social,* ne serait-ce pas Diderot qui rédige ? Quel sincère effroi pour la fille du peuple, obligée de chercher quelque gain pour survivre dans ces grandes villes « véritables sentines infectées par le vice » (*S.S.*, III, X, 128). Comment échapperait-elle aux pièges partout prêts à la happer, elle qui est ignorante et démunie de tout : logis, vêtements, amis ? « Une foule de séducteurs la guettent », le « vice opulent » lui offre tout ce qu'elle n'a jamais eu — Manon, en deux ans, n'a-t-elle pas gagné de quoi vivre dix ans avec son chevalier ? Encore n'est-il pas rare que les fillettes à peine nubiles aient été vendues par des parents misérables et cupides. Victime donc, mais que tous vont rejeter, écraser, condamner à ne plus jamais pouvoir échapper à son infâme condition : car le libertin « riche ou puissant... après avoir assouvi ses désirs, l'abandonne à la honte et à la triste nécessité de persister dans le même dérèglement » (*S.S.*, III, X, 130).

Avec quelle indignation l'auteur, quel qu'il soit, compare-t-il la joie, la vanité de ceux qui multiplient ces tristes victoires et en font « trophée », à la détresse de la petite prostituée : « Est-il préjugé plus absurde et plus cruel que celui qui condamne à une infamie perpétuelle tant de faibles créatures, tandis que les auteurs de leurs fautes osent se vanter ouvertement de ces triomphes odieux ? » (*S.S.*, III, X, 129).

[16] B. GROULT, dans *Ainsi soit-elle,* Ed. Denoël, Paris, 1975 a le courage de rappeler qu'en des pays admis à l'O.N.U., la privation de toute instruction, de toute liberté demeure de règle, qu'en outre le marché des femmes subsiste et s'accompagne de brutalités, de mutilations ou de pratiques sexuelles mutilantes sinon perverses et sadiques dont nul état « civilisé » ne se préoccupe.

[17] Voir l'édition critique de R. MAUZI dans la collection 10 × 18, Paris, 1965, *Histoire d'une Grecque moderne* [1re édition, 1740].

Ne faut-il pas discerner ici un obscur sentiment de culpabilité qu'on retrouvera dans le théâtre et dans les grandes œuvres du romantisme ? Non, l'auteur du *Système social* songeait moins au « rachat » de la victime qu'à l'application de lois répressives contre les séducteurs. Mais qu'en est-il aujourd'hui des lois punissant les détournements de mineurs ? Rarement appliquées, elles ne l'ont été, hélas, et avec quelles dramatiques conséquences, que dans un cas d'exception, où ce fut une jeune femme qui s'avoua coupable d'avoir aimé un de ses élèves [18] ?

Quant à la jeune fille de condition, son sort peut, malgré les apparences, ne lui offrir que dégoût et malheur :

« Ainsi des parents inhumains forcent souvent une fille de prendre les engagements les plus contraires à son goût ; elle est conduite en victime aux autels et forcée d'y jurer un amour inviolable à un homme pour qui elle ne sent rien, qu'elle n'a jamais vu ou même qu'elle déteste » (*S.S.*, III, X, 124).

Blessées, humiliées, parfois « infectées », les unes s'enferment et disparaissent, d'autres cherchent vengeance, en trompant leurs odieux époux. Les excuse-t-on ? Pas même. Le ton se fait accusateur, combien plus que celui de Desmahis dans l'*Encyclopédie* :

« Voilà comment la source qui devrait procurer des citoyens à la patrie est elle-même viciée et ne lui fournit que des êtres corrompus » (*S.S.*, III, X, 126).

Mais que faire, puisque la Cour, les Grands, les gens de finance, donnent l'exemple et ridiculisent la vertu :

« Des époux d'un rang élevé rougiraient de montrer quelque attachement les uns pour les autres » (*S.S.*, III, 126).

« Quelles idées peut-on avoir d'un Peuple chez qui l'infamie volontaire n'a rien qui déshonore ? » (id.). Il s'agit, cette fois, du mari consentant aux désordres de sa femme comme « moyen de fortune ».

Peut-on donc prétendre encore après avoir attentivement lu ces chapitres que ces hommes légiféraient dans l'abstrait et dans l'universel ? Nullement.

La cellule familiale qu'ils veulent construire comme noyau de la future société correspond à un milieu social on ne peut plus nettement défini. Ils assignent à chaque groupe social une morale distincte.

Tout en haut de la pyramide sociale règnent la luxure, la perversité. Sans une destruction de tout l'ordre social, rien ne peut empêcher ces « grands » et ces financiers d'acheter et de vendre les filles de l'homme du peuple, souvent consentant et qui, lui-même traite sa femme comme une bête. Cette morale, ces préceptes des philosophes n'atteindront personne, ni au-dessus, ni au-dessous.

Cette morale, inspirée par des mœurs patriarcales où le Père et Dieu se confondent, ne pouvait être, et ne sera pour l'essentiel, que celle des gens de la classe moyenne, ainsi que des petites gens, la foule des artisans notamment, et dans une

[18] Se reporter à l'édition des *Lettres de Gabrielle Russier*, par Raymond Jean.

certaine mesure celle d'une aristocratie ouvrière. Autre erreur non moins grossière qu'on découvre à la fin de ce chapitre, celle qui consiste à accuser nos athées « d'immoralité » ! Ils craignent l'impudeur d'une fille, l'adultère d'une épouse. Ce n'est pas dans ce milieu qu'on se dénude. Une femme doit s'habiller avec modestie, discrétion, économie. Elle doit « se respecter » pour être respectable.

***

Certes, on peut être choqué du fait que, sans hypocrisie, on puisse écrire que « la raison nous montre que, dans l'union conjugale, le mari appartient à sa femme de même que la femme appartient à son mari. L'un et l'autre ne peuvent, sans risquer leur bien-être, renoncer aux droits de cette propriété réciproque », mais n'est-ce pas parce que nos moralistes athées sont sincèrement convaincus que tout autre type d'union n'entraîne que désastres alors que cette fidélité, au moins en théorie, également exigée des deux époux, peut seule permettre « une félicité domestique que rien au monde ne pourra remplacer » (*M.U.*, III, I, p. 11). Diderot, Jean-Jacques, d'Holbach, n'ont-ils pas tous rêvé d'être vraiment M. de Wolmar auprès d'une Julie qui régit le domaine avec sagesse, avec mesure, mais aussi avec autorité ? Réclamer la tendresse du mari pour sa femme, et celle de la mère pour ses enfants, du respect pour la jeune fille et pour la jeune femme, à cette époque où allaient paraître *Les Liaisons dangereuses* (1782) et les premiers romans de Sade, peut-être faut-il y voir autre chose qu'un égoïsme de sexe, mais plutôt une forme de la révolte d'une classe contre des abus dont aucune force réelle ne pouvait encore, semble-t-il, défendre quiconque.

Accuser d'immoralisme des philosophes aussi soucieux de tels problèmes ne pouvait être que le fait de la passion partisane et de l'ignorance même des textes. Autre erreur tout aussi grossière, et à l'origine au moins, délibérée : oublier l'énoncé de quelques-uns des principes les plus chers à nos philosophes, et dont ils avaient eu l'audace de pousser les conséquences jusqu'à proposer une conception absolument révolutionnaire de la nature du lien conjugal :

1/ Ils rappellent que « toute société, pour être heureuse et stable, doit être soumise aux règles de l'équité » (*M.U.*, III, 1, 2).

2/ Ainsi doit-il en être, sans nul doute, de l'autorité de l'homme sur la femme :

« ... l'autorité maritale n'est fondée que sur les avantages que l'époux est capable de procurer à celle avec qui son sort est lié » (*M.U.*, III, 2).

3/ Le mariage n'est donc plus un sacrement. Il n'est plus indissoluble :

« c'est une société entre l'homme et la femme dans laquelle *les époux ont pour but de goûter légitimement les plaisirs de l'amour,* d'où doivent naître des êtres utiles à ceux qui leur ont donné le jour et propres à les remplacer un jour dans la société ».

La logique d'une telle définition, autorisait ipso facto le droit à la rupture d'une union forcée ou manquée quelle que soit la raison de l'échec. Eh bien, tant *Le Système social* que *La Morale universelle* n'esquivent pas cette conséquence, mais la réclament et en précisent les circonstances :

« Cette union ne doit être dissoute que lorsque les époux sont animés d'une antipathie absolument contraire au but du mariage ; il ne peut lier pour la vie que des époux vertueux et raisonnables, constamment disposés à remplir les engagements que leur pacte leur impose. Toute société qui n'apporterait que des chagrins et des peines à ceux qu'elle engage devrait être rompue par la nature même des choses. » (*M.U.*, III, 6).

Il en fut ainsi, l'a-t-on oublié ?, pendant les dix premières années de la révolution. Puis, le Concordat et le Code civil régirent pour deux siècles la destinée féminine. On a très habilement mis au compte de l'influence personnelle de Napoléon cette mise sous tutelle de la femme de toute condition. Ce statut n'aurait pu se prolonger jusqu'à nos jours, pour l'essentiel, sans le consensus de toute une classe sociale qui, reniant son propre passé idéologique, crut nécessaire à son ascension d'exercer une domination sans faille sur femmes et enfants au foyer, comme elle le faisait par ailleurs, sur ceux dont le travail faisait sa richesse.

Où qu'elle vécût, la femme se trouva donc insérée dans une société tout entière masculine : le patron, le juge, le médecin, le confesseur, décident de ses droits, de son salaire, de ses plaisirs, ou plutôt de son devoir d'abstinence de tout plaisir. Tous ont barre sur elle. Ils se partagent le droit d'exiger son travail, sa soumission, d'explorer son âme et son corps, de décider du bien et du mal. Toute sa vie, elle demeurera désormais sous « haute surveillance » car l'homme, maître de l'Etat, des moyens de production et du foyer, a, ce qu'il lui cache, partout besoin d'elle.

— Au dehors, fillettes, jeunes filles, jeunes femmes, recrutées dans les milieux les plus misérables, deviennent la mains-d'œuvre la plus mal payée. Elle accélère, par conséquent, l'accumulation des richesses et la rapidité de rotation des capitaux, la possibilité de nouveaux investissements.

— Au dedans, à la maison, la femme assure à l'époux et au père, force et disponibilité, pour la productivité des tâches qu'il accomplit hors de sa vue, et de son contrôle. Elle n'est pas un but en elle-même, mais une condition. Elle n'est plus le repos du guerrier, mais une sorte de fabrique domestique, où se reconstituent quotidiennement les énergies nécessaires à la production des richesses. En ce sens donc, la conception utilitariste l'emporte, sa tâche domestique redevient une tâche sociale, que rien, en fait, ne compense.

*
* *

Mais nous sommes en 1975. Si l'Eglise s'est longtemps demandée si la femme avait une âme, la société née de notre révolution de 1789, lui, a dénié à son tour

toute intelligence, toute faculté créatrice, toute finalité qui lui soit particulière en tant qu'être humain. L'entrée massive de la plupart des pays occidentaux dans la phase du capitalisme industriel a, non pas libéré la femme, mais prolongé sous d'autres formes le « désastre historique » dont Engels faisait remonter l'origine à l'apparition de la première division sociale du travail et à l'apparition de la propriété privée.

Or nous voici tous pris comme dans une impasse. D'une part la femme, soit poussée par la nécessité économique (et c'est le plus grand nombre), soit par ses propres goûts, a fait la preuve à peu près dans tous les domaines, que si la possibilité lui en est offerte, elle peut soutenir avec compétence la même responsabilité que l'homme. Telle est au moins l'apparence, car en fait nous savons que la poursuite de l'égalité, selon un modèle et un mode de vie masculin, nous expose très souvent à des choix traumatisants ou mutilants, et qu'en outre nos échecs ou nos succès se révèlent pouvoir l'être aussi pour notre propre compagnon, pour nos enfants.

Nous nous sommes permis de solliciter votre réflexion à partir de ces textes si peu connus, mais qui nous paraissent dignes de l'être mieux, à la fois parce que nous avons besoin de votre science pour nous aider à mieux les comprendre et les interpréter, mais aussi pour une raison d'une visée plus large et plus actuelle.

Il me semble que l'audace et l'invention créatrice des auteurs de l'*Encyclopédie* et du groupe d'Holbach-Diderot ne nous permet pas à nous, dix-huitièmistes, d'oublier l'éblouissant avenir pour lequel nos philosophes écrivaient : le Bonheur du Genre humain.

La femme n'a-t-elle pas été bien oubliée dans cette nouvelle Odyssée des Temps modernes ? Ce raz-de-marée de la contestation féminine contemporaine, malgré ses maladresses ou ses excès ne signifie-t-il pas que si la situation féminine est ressentie comme intolérable, n'est-ce pas le signe avant-coureur qu'il pourrait être d'une extrême gravité de laisser se débattre et s'épuiser, seuls, dans un tourbillon de fureur et de détresse, les femmes et les jeunes ? Bref que nous sommes tous au pied du mur, dans une sorte d'impasse et de piège de l'histoire ? *que les modèles sociaux et politiques, mis en place, il y a deux cents ans, épuisés, ne permettent plus aux hommes et femmes de notre temps de vivre heureux ?*

Pour nous en tenir au plus près de notre propos, ne serait-il pas temps de nous libérer de ces notions de virilité et de féminité héritées de la préhistoire de l'humanité, et simplement relayées et adaptées à leurs besoins par les sociétés qui se croient les plus « avancées » ? Selon Kant je crois « un homme et une femme constituent, lors qu'ils sont unis, l'être total et achevé, un sexe accomplit l'autre ». La poursuite des idéaux de ces hommes de génie ne nous pousserait-elle pas à ne pas confondre la lutte pour l'égalité des chances et celle pour la reconnaissance d'un nouveau type de rapport Homme-Femme. L'abandon, enfin, de cette antique conception verticale ne correspondrait-il pas mieux aux besoins actuels de la société ? Quelles sources incalculables d'énergie, d'invention, de créativité, de joies aussi, ne pourraient, enfin libérées, nous conduire vers un futur qui rendrait à

chacun le droit au rêve et à l'enthousiasme ? Utopie ? Je ne sais. Mais je me demande si tout « dix-huitièmiste » n'a pas, plus que tout autre lecteur, la responsabilité particulière de ne pas se confiner dans l'étude du passé, de ne pas se contenter d'être un érudit.

C'est pourquoi j'ai pris aujourd'hui le risque d'assumer la double responsabilité de participer à notre colloque comme chercheur, mais sans oublier que nous vivons en 1975 l'*Année Internationale de la Femme.*

Je remercie les organisateurs de notre rencontre d'avoir accepté d'inscrire à leur programme une communication conçue dans un tel esprit.

[19] Voir *Femmes du* XX[e] *siècle*, P.U.F. Texte intégral de la Semaine de la Pensée Marxiste de 1975.

— *Dialectiques*. Revue trimestrielle n° 8. *Femmes* (Textes de Eleanor Marx, Louise Kautsky, Laura Lafargue pour le XIX[e] siècle), Paris, 1975.

— In *La Création étouffée*, Ed. P. Horay, Paris, 1975, voir des témoignages du plus grand intérêt répondant à la question : pourquoi si peu de femmes sont-elles créatrices ? de : Marguerite DURAS, Colette AUDRY, Josée DAYAN, Léonor FINI, Geneviève SERREAU, Agnès VARDA et d'autres femmes, ménagères, artistes, scientifiques, etc.

DOM DESCHAMPS ET LA COMMUNAUTÉ DES FEMMES

par

H. SCHURMANS
(Vrije Universiteit te Brussel)

L'actualité de Dom Deschamps tient à ce que nous avons comme nos « semblables les hommes » de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le sentiment de vivre dans une période de passage, de crise, de pré-révolution. En 1743, d'Argenson notait : « La révolution est certaine dans cet Etat-ci, il s'écroule par les fondements ; il n'y a plus qu'à se détacher de sa patrie et à se préparer à passer sous d'autres maîtres et sous quelque autre forme de gouvernement [1]. » Ce sentiment profond et confus allait en s'amplifiant, pour se manifester, violemment, à la fin du siècle : « ce sont les tremblements de terre, les feux souterrains, qui montrent aux regards de l'homme les richesses dont le temps seul n'eut pas suffit pour creuser la route » [2], comme le remarque M[me] de Stael, faisant après coup l'apologie voilée de la révolution.

Mais Dom Deschamps, qui avait amplement eu l'occasion de parler de ce sentiment avec le Marquis d'Argenson chez le frère de celui-ci, le Comte d'Argenson, au château des Ormes, comptait bien aller au-delà des « autres maîtres et des autres formes de gouvernement » [3] et voulait creuser jusqu'aux sources de cet espoir au passage, et opérer un passage dans un état où il n'y aurait plus de maîtres, ni d'esclaves, plus de dominateurs ni de dominés, plus de violants ni de violés, par une révolution totale. Car faire une demi-révolution, même démocratique, contre le gouvernement monarchique, « ne peut arriver que par de grands maux, et... tout revient ensuite à-peu-près au même », si la révolution n'est pas radicale, si elle n'est que celle d'une classe montante voulant ôter sa place à l'autocratie pour s'y mettre elle-même, en oubliant la « classe du peuple » et tous ceux ou celles, qui ne pouvaient compter que sur le mépris du bourgeois, qui l'appelait « canaille ».

[1] *Journal et mémoires* (Ed. E. Rathery), Paris, 1859-1867, IV, p. 83.

[2] *De la littérature*, in : *Œuvres complètes*, Paris, 1820-1821, IV, p. 206.

[3] *Lettres sur l'esprit du siècle*, Londres, 1769, p. 52. Cfr BEAUSSIRE, E., *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française*, Paris, 1865, p. 207.

L'analyse, l'attaque du problème, pour Dom Deschamps devait donc être radicale, par conséquent totale, totalisatrice et englobant la dynamique du genre humain « considéré depuis son origine » et paraissant « un tout immense, qui a, comme chaque individu, son enfance et ses progrès » [4]. Deschamps rencontre, dans son dépassement de la philosophie de l'histoire de Bossuet, en effet le jeune Turgot, mais autrement que lui n'abordera pas l'économie politique — et les rêves du pouvoir — et il s'opposera en fait à la liberté du travail et de la concurrence en faveur d'une classe de propriétaires, pour voir le laboureur plutôt que l'agriculture, l'ouvrier, plutôt que l'industrie, et la solidarité universelle plutôt que la formation des richesses [5].

Pour en arriver à l'état social, dans lequel nous nous trouvons au XVIIIe siècle, et sans doute aux yeux de Dom Deschamps aujourd'hui également, l'homme a dû sortir de l'état sauvage ou de nature, par une évolution historique, qui comprenait nécessairement un moment de passage. « L'absurde seul pouvait faire sortir l'homme tout grand, tout moral, tout parlant des mains de Dieu [6]. » Ce passage était celui à un état de lois, ou de distinction entre le bien et le mal moral, le juste et l'injuste. Il s'exprime mytho-théologiquement par les fables d'Eve et de Pandore. La femme étant physiquement plus faible que l'homme, et le fort dominant dans et par l'état de lois, le faible, dont la femme devint le symbole, était chargé de la responsabilité du mal inhérent à l'état social dans son principe. Le fort justifiait ainsi sa domination. Ce qui plus est, parvenu à un certain point d'accroissement et de domination, l'état social, avant même des lois écrites, a demandé des lois supposées divines à l'appui des lois humaines « pour qu'elles concourussent avec ces lois qui les ont nécessairement précédées, à consolider ses vices fondamentaux : je veux dire : l'ignorance des hommes, l'inégalité morale et la propriété à l'égard des biens quelconques où se portent nos appétits » [7]. Les lois humaines instituant et protégeant ces vices, ne résisteraient sans doute pas à la raison naissante des hommes dominés, et il fallait donner une origine divine au mal moral pour cacher aux hommes que « ce mal n'existait que par l'état des lois humaines ». C'est l'interprétation de Dom Deschamps de la chute biblique : le législateur devait inventer un faux péché d'origine, pour cacher le vrai, c'est-à-dire l'institution de la propriété et de l'inégalité. La religion et le roi de droit divin, les magistrats, les prêtres et autres lieutenants de police, arrêtent le passage à *l'état de mœurs,* ou l'état social raisonnable, sans lois, l'état d'union sans désunion, opposé à l'état d'extrême désunion dans l'union, qui est le nôtre, et à celui de désunion, ou d'union d'instinct qu'est l'état sauvage auquel il serait absurde et impossible de vouloir retourner. Le passage à l'état de mœurs s'opérerait selon Dom Deschamps, par la compréhen-

[4] TURGOT, A.-R.-J., *Second discours en Sorbonne. Sur les progrès successifs de l'esprit humain. Prononcé le 11 décembre 1750,* in : *Œuvres* (Ed. Daire), Paris, 1844, II, p. 597.

[5] *Lettres sur l'esprit du siècle,* p. 43 : « Faites-vous Laboureurs et vous serez en fond alors pour fronder les mœurs du siècle. »

[6] *Le vrai système* (Ed. J. Thomas et F. Venturi), Paris, 1939, Genève, 1963², p. 102.

[7] *Ibidem.*

sion, dans un sens assez hégelien du terme, et non par la simple connaissance, de la vérité métaphysique et morale, par chacun de nous, et par la seule autorité de la raison de chacun, le bon sens étant la chose au monde la mieux partagée, sans en excepter les femmes. Le développement de cette vérité, c'est l'œuvre de Dom Deschamps. « Mais je parle plus pour les hommes à venir que pour les hommes actuels », dit-il, « la vérité manifestée ne peut avoir un effet aussi prompt qu'il serait à désirer. »

« La communauté des femmes est de l'essence de l'état de mœurs [8]. » Qu'était-ce que la communauté dans cet état de lois et de domination du XVIII[e] siècle ? Qu'était-ce que la femme au XVIII[e] siècle ?

Dans le vocabulaire juridique du XVIII[e] siècle, la communauté était en premier lieu l'opposé du propre. C'était parmi les principales règles de justice, une des différences les plus élémentaires. Sa signification s'explicitait d'abord dans les termes du contrat de mariage. Comme toute la législation réglant la relation entre l'homme et la femme, la communauté entre époux avait comme objet des rapports de propriété.

La femme était sous l'autorité du mari ; celui-ci exerçait de plein droit sa puissance sur la personne et les biens de sa femme. Tout un appareil juridique était construit pour instituer le droit de l'homme et pour garantir dans certains cas des droits à la femme. Le fameux « Pothier des notaires » nous renseigne amplement là-dessus [9]. Les propres étaient en général la succession par héritage fait du père au fils, les choses qui étaient propres de succession devenant propres de communauté. La femme apportait en se mariant sa dot, ce qui ne manquait pas de créer le type du coureur de dot parmi les hommes. La veuve avait droit au douaire. Ce qui faisait la plupart du temps du mariage un commerce de pur intérêt, et des secondes noces une appropriation de dépouilles. Les pères veillaient à éviter les mésalliances et avaient les moyens légaux efficaces de la puissance paternelle pour le faire. L'on ne mariait ses enfants qu'entre partis du même niveau, dans sa caste, dans son ordre, dans sa fortune, c'est-à-dire convenablement. Quand on était dépourvu de biens, de dot, d'héritages, de charges, d'offices, le contrat de mariage et le mariage tout court n'avaient pas de sens et l'union libre, l'amour libre était d'évidence pour ceux et celles qui se libéraient du joug des prêtres et des rois. La mort de dieu date du XVIII[e] siècle, et le père symbolique, l'archétype vivant du droit divin, allait effectivement être décapité sous Robespierre. Les enfants de Prométhée se réveillaient.

Mais, comme le remarque J. Portemer au sujet du statut de la femme, la continuité entre l'ancien et le nouveau régime est assez remarquable. « La sujétion des femmes, leur effacement paraît un axiome fondamental, encore que non écrit (ou peut-être, précisément, parce que non écrit) de la structure sociale du temps,

[8] *O.c.*, p. 124.

[9] POTHIER, R.-J., *Traité de la communauté, auquel on a joint un traité de la puissance du mari sur la personne et les biens de la femme*, Paris, 1770.

aussi bien dans l'Etat que dans la famille. » « S'il n'y a pas eu de révolution dans le statut de la femme, c'est qu'à la racine même de cette continuité se trouve un facteur économique et social à la fois, de première importance [10]. »

Pourtant les Goncourt sont allés jusqu'à appeler le XVIII[e] siècle, le siècle de la femme, parce que « siècle plein de la femme et de sa caressante domination sur les mœurs », parce que « derrière les mules, les mouches et les talons rouges », ils découvraient « de sévères visages de la vie de famille, une morale de foyer, grave et recueillie, un chez soi d'aisance bourgeoise et d'honnêteté laborieuse ». La manumissio des pères formait « des millions de clefs de voûte d'une société », alors qu'au XIX[e] siècle « le sceptre du mari est tombé en quenouille » et que « la chose de la famille est tombée à la domination de la femme », à leur grand regret [11]. Exagérations sans doute, la différence entre le nouveau et l'ancien régime n'étant justement pas fondamentale dans ce domaine. Au lieu de dominer les mœurs, la femme en était la première victime, et elle se défendait avec tous les moyens qui étaient les siens, et que nous appelons, nous rappelle Dom Deschamps, sa « fausseté », sa « perversité », sa masculinisation, qui les mettent « hors de leur état » et les rendent « moralement repoussantes » bien que physiquement attrayantes [12].

Fort de son statut juridique, de son éminence économique, sociale et politique, de ses préjugés séculaires sur l'infériorité naturelle de la femme, nourri par la tradition du droit romain, l'autorité biblique, platonique et thomiste, enraciné dans le néolithique « état sauvage » sousjacent, l'homme impose son état de lois aux femmes, et les réduit à l'impuissance, à la tutelle, au silence, à la passivité, pratiquement au rôle d'esclave d'intérieur et de ménagère ou à celui de fille publique.

Les lois instituaient le mariage, mais, à Paris surtout, le mariage répugnait. « On ne prend plus de femmes sans dot ; les hommes ne se marient plus ou ne se marient qu'à regret », dit Mercier — le brave représentant du sexisme rousseauiste — en remarquant : « La beauté et la vertu n'ont parmi nous aucune valeur, si une dot ne vient à leur appui : il faut qu'il y ait un vice radical dans notre législation, puisque les hommes fuient et redoutent de signer le plus doux des contrats [13]. »

Aux filles il ne s'offrent que trois possibilités : le mariage (si elles sont dotées), le célibat mélancolique sous l'autorité du père ou cloîtrée, et ce qui s'appelait la débauche. Les grisettes mêmes, ces filles qui peuplent les boutiques de marchands de mode, de lingères, de couturières, bien que « plus réservées, plus décentes » et « susceptibles d'attachement », sont classées par Mercier, entre les filles entretenues

[10] PORTEMER, J., *Le statut de la femme en France depuis la réforme des coutumes jusqu'à la rédaction du code civil*, in : Recueil de la société Jean Bodin, XII, *La femme*, Bruxelles, 1962, pp. 496-497.

[11] GONCOURT, E. et J. DE, *La femme au dix-huitième siècle*, Paris, 1862, p. 321. « La femme, au dix-huitième siècle, c'est le principe qui gouverne, la raison qui dirige, la voix qui commande. » ID., *La révolution dans les mœurs*, Paris, 1854, p. 5, p. 33. Cfr BLOCH, I., pseud. Eugen DUEHREN, *Le marquis de Sade et son temps*, Paris, 1901, Genève, 1970[2], p. 74 sq.

[12] *Observations morales*, in : *Le vrai système*, *o.c.*, p. 125.

[13] MERCIER, L.-S., *Tableau de Paris*, Hambourg, 1781, pp. 290-291.

et les filles d'opéra (filles publiques) : « Elles ne sortent que les dimanches et fêtes, et c'est pour ces jours-là qu'elles cherchent un *ami,* qui dédommage de l'ennui de la semaine ; car elle est bien longue, quand il faut tenir une aiguille du matin au soir. Celles qui sont sages amassent de quoi se marier, ou épousent leur ancien amant. Les autres vieillissent, l'aiguille à la main, ou se mettent en maison. » Mais le mariage est devenu « un objet de dérision » [14]. A la cour, et ensuite à la ville, la femme, une fois mariée « jouit d'une pleine et entière liberté. Les premiers jours écoulés, il est de bon ton, pour les époux de vivre chacun sa vie avec une entière liberté » [15]. Voire, car Abensour sait fort bien que les mœurs interdisent aux femmes tout accès à des responsabilités publiques et officielles. Elles ne sont éduquées que pour plaire. La société ne leur accorde que deux domaines : l'amour spécialisé et l'ennui. Elle est réduite à son sexe. Elles s'en vengent en dépassant souvent en autodidactes les hommes dans le domaine intellectuel, mais le mariage étant relâché, le grand nombre se désennuie par la galanterie et le libertinage. « Certaines femmes », dit Mercier, « ne s'interdisent point l'attaque, mais le système de la nature n'est pas rompu pour cela, les hommes ont le droit de refuser, ou en sont quitte pour une *passade* [16]. »

Un frisson d'horreur parcourt un moraliste tel que E. Duehren, parce que la femme brise les liens de famille, « de cette base de toute société », mais il remarque à juste raison « qu'à côté de l'omnipotence de la femme, peut fort bien exister le mépris du sexe féminin, comme cela a été le cas au XVIII[e] siècle » [17]. Le mépris néanmoins subsiste chez les Duehren eux-mêmes, décidant : « En dehors du mariage, la femme n'est pas capable de remplacer l'homme, elle doit donc compter aussitôt pour un être inférieur. Partout, une émancipation complète échouera en vue des différences incontestables entre la nature de l'homme et celle de la femme [18]. »

« Mais le jeu est faussé par la misère », remarque G. Bataille. « Dans la mesure où la misère seule arrête un mouvement de fuite, la prostitution est une plaie [19]. » Et la misère poussait de plus en plus de femmes devant elle, sous les yeux mêmes de Dom Deschamps. Prosaïque forme de communauté de femmes. Vers 1769, selon Rétif de la Bretonne, il y avait 20.000 filles publiques à Paris et 10.000 en province [20]. Une dizaine d'années plus tard, Mercier en compte 40.000 [21] à Paris seul. Subissant l'« empire sourdement tyrannique » et arbitraire de la police, chaque dernier samedi du mois les récoltées du jour sont conduites par chariots ouverts à travers Paris, de la prison de la rue St-Martin à la Salpètrière pour être visitées, et,

[14] *O.c.*, p. 306.
[15] ABENSOUR, L., *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, 1923, p. 73.
[16] MERCIER, *o.c.*, p. 293.
[17] DUEHREN, *o.c.*, p. 76.
[18] *O.c.*, p. 86.
[19] BATAILLE, G., *L'érotisme*, Paris, 1957, p. 146.
[20] RÉTIF DE LA BRETONNE, N.-E., *Le pornographe*, Londres, 1769, p. 271.
[21] MERCIER, *o.c.*, p. 296.

quand elles étaient infectées de la vérole, être envoyées à Bicêtre, pour y mourir, dans des conditions indescriptibles. « Omne malum ab urbe » [22] conclut Mercier. Mais la ville, c'était le capitalisme et l'industrialisation naissant.

L'état de dépravation dans lequel nous nous trouvons selon Dom Deschamps, trouve sa cause dans notre état de lois, qui lui-même trouve son principe dans la propriété et l'inégalité morale entre les classes et les sexes. La femme, si nous la trouvons méchante, mauvaise, corrompue, et dépravée, n'est pas ainsi en soi, mais est faite telle par notre système social. La loi est la loi du dominateur, du maître, de l'homme. Par sa faiblesse et par l'ignorance dans laquelle elle est maintenue, son sentiment est plus vrai que celui de l'homme, comme celui de l'enfant d'ailleurs. Quand elle garde l'intérieur des maisons, ses mœurs sont plus près des mœurs véritables que les mœurs des hommes. Quand elle se répand à la cour et dans la ville, elle se corrompt comme l'homme lui-même, mais dans leur malheur et dépravation hommes et femmes « aiment toujours les véritables mœurs », qui seules feront le bonheur de « l'animal le plus malheureux qui soit sur terre ». Toutefois, les hommes s'éloignent des mœurs véritables, par « les rôles factices » qu'il jouent follement. L'homme est hors de soi en jouant le rôle « mâle » que l'état social déraisonnable lui impose. Le rôle dévolu à la femme est forcément ingrat, parce que profitant de la faiblesse physique du sexe faible, « l'homme usurpe une supériorité morale sur elles », les hommes enlèvent aux femmes le droit d'être socialement égales avec les hommes.

La relation entre l'homme et la femme, comme celle entre le père et l'enfant, est une relation de domination du fort sur le faible. Il fallait l'état social pour parer à la domination directe et brutale. « Car quel autre objet de bonheur pour les hommes peut-il y avoir que de mettre le faible de niveau avec le fort ? », demande Dom Deschamps. L'état de lois n'est « la sauvegarde du faible » qu'en apparence, « mais lui-même est le fort par lequel nous sommes tous faibles plus ou moins » et malheur à celui qui est le plus faible vis-à-vis du plus fort. Dans l'état de lois la domination est double : 1°) l'état de lois enchaîne les puissances qui tiennent de lui toutes leurs forces ; 2°) le plus fort dans l'état de lois écrase le plus faible. C'est ce qu'éprouvent tout aussi bien les femmes, que la classe du peuple et les jeunes.

Dom Deschamps rejette la communauté des femmes telle que Platon l'établit dans sa république [23] — bien que la fraternité terrestre [24] ne lui sortait certainement pas de l'esprit — parce qu'établie justement par et dans un état de lois. Aucun état de lois ne pourrait instituer la communauté des femmes, puisqu'en tout cas il est le soutien des propriétés, femmes incluses. Encore une communauté des biens avec propriété des femmes, serait-elle plus possible que la communauté des femmes avec propriété des biens, parce que la communauté des femmes va contre la nature

[22] *Observations morales, o.c.*, p. 124.
[23] *République*, V, 449-464.
[24] *O.c.*, III, 414.

de nos mœurs, et révolte. La communauté des femmes est-elle contre nature ? C'est qu'il y a trois natures : 1°) la nature sauvage ; 2°) la nature sociale non raisonnable de l'état de lois ; et 3°) la nature sociale raisonnable de l'état de mœurs à réaliser. Dans ce troisième cas, les femmes ne seraient plus des objets de propriété dont la possession est convoitée. Elles ne le sont que par la folie de nos mœurs qui portent notre état social et qui sont contre toute raison. Dans notre état social, la contestation (« réclamation ») est naturelle et fait de « la plus grande partie de nous des voleurs de toutes espèces et de toute façon de s'y prendre, y compris les voleurs de femmes et de filles, les adultères et les fornicateurs ». Ni l'infamie, ni la prison et les supplices, qui sont un très grand mal en eux-mêmes, n'y changent quelque chose. La répression, tant religieuse que séculière, est d'ailleurs révélatrice du vice de notre état social. C'est lui qu'il faut changer sinon les 3/4 des hommes policés resteront pervers. Contrairement à l'esclave de Rétif qui baisse la vue et reprend ses travaux, l'âme blessée et consommé d'inutiles désirs, quand il voit la fille de son tyran [25], l'homme, sous l'état de lois, dit Dom Deschamps, qui a du tempérament, du goût et du tact, se dira toujours devant une fille nubile, douce, candide, simple, ayant « l'air sérieux qui serait celui de l'état de mœurs » : « cet objet est un bien auquel j'ai droit tout comme un autre. On me l'usurperait si on voulait m'en priver : je trouve en lui tout ce que je puis désirer dans une femme, je veux en jouir ». Le frein des lois est rejeté comme tyrannique et détestable. « Il fera tout pour en venir à bout, s'il a quelque espoir de réussir. Voilà ce que nos lois n'empêcheront jamais, car ce n'est pas empêcher que de contenir les hommes ou plutôt une partie des hommes, sans contenir l'autre [26]. »

Dom Deschamps trouve comme Diderot, qu'il ne convient pas « d'attacher des idées morales à certaines actions physiques qui n'en comportent pas » [27]... « notre estomac et nos parties génitales sont faits pour nous procurer » « de la jouissance », mais tout concourt dans nos mœurs, à détourner notre existence de son véritable siège [28], dit notre moine, pour qui « le plaisir de la reproduction » est « de tous les plaisirs le plus vif et dont tous les êtres jouissent à leur façon de jouir » [29]. Mais la sexualité dans l'état de lois est pervertie, aussi bien dans le mariage, qu'en dehors, à cause des vices de propriété et d'inégalité qui sont le fond de nos lois. Dans l'état de mœurs, ces vices étant dépassés, la liberté règnerait par rapport aux femmes (et aux hommes, pour les femmes) : « tout obstacle serait levé, et en tout cas les hommes n'auraient plus de retours perfides à craindre de leur commerce » avec les femmes, ce qui supprimerait en même temps la sodomie, la pédérastie, l'homosexualité et la masturbation [30]. Il faut donc remonter jusqu'au fond vicieux

[25] RÉTIF, *o.c.*, p. 429.

[26] *Observations morales, o.c.*, p. 128.

[27] *Supplément au voyage de Bougainville*, in : *Œuvres philosophiques* (Ed. P. Vernière), Paris, 1964.

[28] *Observations métaphysiques* (Ed. H. Schurmans), in : *Dialoog*, XIII, Antwerpen, 1973, p. 98.

[29] *O.c.*, p. 97.

[30] *Observations morales, o.c.*, p. 128.

de nos mœurs, et renoncer aux traitements symptomatiques des moralisateurs, pour faire disparaître la perversité du fond des mœurs. Cette perversité n'est pas la méchanceté de l'homme, cette méchanceté étant elle-même la conséquence de l'inégalité morale et de la propriété.

Il importe donc de passer, et nous avons la liberté de le faire, dit Dom Deschamps, de l'état de lois à l'état de mœurs, car le principe moral est donné par le principe métaphysique, et il « aurait nécessairement pour conséquence de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fît : de n'en point faire notre sujet[31], notre valet, notre esclave »[32]. La communauté des femmes serait au fond la communauté tout court, dans laquelle l'homme et la femme seraient malgré leur différence physique, moralement et socialement égaux, dans l'initiative sexuelle par exemple. La relation sexuelle serait, sans distinction, une relation d'objet à objet et de sujet à sujet (dans le sens hégélien) pour devenir absolue. Elle terminerait la perversion sexuelle, et le malheur et la guerre des sexes.

[31] Opposé du tyran.

[32] *Précis en quatre thèses du mot de l'énigme métaphysique et morale,* in : *Le vrai système, o.c.,* p. 85.

LANGAGE ET SOCIÉTÉ DANS LA GRAMMAIRE PHILOSOPHIQUE DE DU MARSAIS À MICHAELIS

PROUDHON ET LE RUBICON

par

Daniel DROIXHE

Aspirant du F.N.R.S.
(Université de Liège)

En 1837, un jeune typographe de Besançon rééditait, en l'augmentant d'un *Essai de grammaire générale* de son cru, l'ouvrage déjà bien oublié de l'abbé Nicolas-Sylvestre Bergier, *Les élémens primitifs des langues*, publiés d'abord à Paris, chez Brocas et Humblot, en 1764 [1]. Trois ans plus tard, il se rendra, d'un coup, célèbre avec un livre que Marx qualifiera de « manifeste scientifique du prolétariat français », *Qu'est-ce que la propriété ?* Proudhon, puisque c'est de lui qu'il s'agit, posait ainsi par son premier itinéraire intellectuel, sur le mode privilégié de l'histoire vécue, le problème du rapport entre grammaire générale et pensée sociale, ce qui nous permet de lui demander ici un motif introducteur.

Rapport ou rupture ? Dans une lettre à son ami Huguenet du 1er juin 1839, il écrivait à propos d'un mémoire où l'on a très tôt reconnu la clef de ses débuts : « J'ai composé un Discours sur le Dimanche (...). Mais quand on saura dans le public que je suis l'auteur de ce discours, ce sera un beau tapage. Je puis dire que je viens de passer le Rubicon » [2]. Elu en août 1838 à la pension Suard par l'Académie de Besançon, qui attendait surtout de lui des travaux linguistiques du genre de l'*Essai* publié l'année précédente, Proudhon sortait en effet du cadre assigné, avec ce discours *De la célébration du dimanche* (1839) dont les incidences politiques sont si nettes qu'on a pu y voir, avec peut-être un peu de hâte,

[1] Nouvelle édition augmentée d'un *Essai de grammaire générale*, par l'imprimeur-éditeur, Besançon, Lambert et C^ie^, 1837.

[2] Cité par M. AUGÉ-LARIBÉ dans son *Introduction* au discours *De la célébration du dimanche*, *Œuvres complètes*, édit. Bouglé et Moysset, Librairie des sciences politiques et sociales, Paris, M. Rivière, 1926, p. 19.

« l'esquisse de son œuvre entière » [3]. Ce texte, pourtant, comme l'ont bien souligné Proudhon lui-même et, avec une grande finesse, Sainte-Beuve [4], ne faisait en somme que prolonger assez logiquement ses premiers travaux sur le langage. Dans une lettre du 19 janvier 1845 à son ami le philologue Bergmann, Proudhon rappellera comment il avait d'abord eu l'idée « de prouver l'unité du genre humain par l'unité d'origine des langues ». Rêve, comme l'a écrit Raymond Schwab [5], de « concorde œcuménique » dans lequel se lient « son impérieuse logique d'organisateur » et le vieil espoir humaniste d'une « fraternité universelle ». On pourrait, entre l'*Essai de grammaire générale* et la pensée sociale ultérieure, établir bien d'autres analogies, dépassant de loin une vague communauté d'esprit : problème du développement de la diversité dans l'unité (diversification des idiomes à l'intérieur d'une certaine unité planétaire), rejet d'un déterminisme autoritaire (dans la formation « mécanique » des mots, par exemple) [6], thème, moins paradoxal qu'on ne pourrait le croire, de l'ordre dans les langues et l'humanité [7], etc. Il nous suffit pour l'instant qu'entre langage et société selon Proudhon se dessine un tissu d'homologies assez serré pour que la langue ne soit pas qu'un rouage dans une projection sociale donnée, mais reproduise en soi, comme par un mimétisme intérieur, quelques-uns des traits les plus essentiels du système où elle est censée s'inscrire. Il nous suffit que le Rubicon imaginé par Proudhon entre pensée linguistique et pensée sociale soit bien plutôt un lieu exemplaire de convergence où se découvrent leurs ressemblances fondamentales. C'est l'hypothèse d'une telle homologie que l'on voudrait appliquer maintenant à quelques représentants intéressants de la linguistique des Lumières.

Du Marsais. Ordre, éducation et évolution. — En 1743, dans un texte que des controverses récentes ont remis à l'honneur [8] — *Le philosophe* —, le gram-

[3] M. AUGÉ-LARIBÉ, *ibid.*, p. 24.

[4] *P.-J. Proudhon. Sa vie et sa correspondance. 1838-1848*, 1872 ; 5[e] édit., Paris, Lévy Frères, 1875, pp. 20-26 et 41 sv. Sainte-Beuve a bien vu comment Proudhon, dans le discours *Du dimanche*, avait voulu « chercher la démocratie jusque sous la théocratie de Moïse » et comment la fameuse définition de la propriété, notamment, se trouvait en germe dans son interprétation du précepte du Décalogue *Tu ne voleras point.*

[5] Dans un livre aujourd'hui bien injustement oublié des historiens de la linguistique (même d'A. Borst), *La renaissance orientale*, préf. de L. Renou, Bibl. hist. Payot, Paris, Payot, 1950 ; voir spéc., au chap. II du livre III (*Naissance de la linguistique*), *Un linguiste anachronique : Proudhon*, pp. 195-98.

[6] Voir not. l'*Avertissement des éditeurs* et pp. 257-58, 260 sv., 326 sv., etc.

[7] Cfr R. SCHWAB, *ibid.*, pp. 197-98.

[8] On ne rappellera pas l'ensemble des travaux déjà classiques de H. DIECKMANN (1948), G. GROSS (1955-57), R. BESTHORN (1962-71) et W. KRAUSS sur la pensée philosophique de Du Marsais et les questions de paternité soulevées par les textes mentionnés ici. Pour *Le philosophe*, la question paraît avoir été tranchée par A.W. FAIRBAIRN dans *Du Marsais and Le philosophe, Studies on Voltaire and the eighteenth-century*, LXXXVII/25, 1972, pp. 375-95 ; on y conclut en faveur de l'hypothèse traditionnelle d'une pleine attribution au grammairien. Pour l'*Essai sur les préjugés*, on verra R. BESTHORN, *Zur Verfasserfrage des Essai sur les préjugés*, Teil I-II, *Beiträge zur romanischen Philologie*, 1969, Heft 1/2, pp. 10-47 et 1971,

mairien et libre-penseur César Chesneau Du Marsais définissait l'honnête homme, c'est-à-dire le philosophe même [9], comme celui qui agit « par esprit d'ordre ou par raison » [10]. Dans le premier de ses écrits grammaticaux, l'*Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* de 1722, il s'était proposé comme « but principal » de « former l'esprit » des jeunes gens en remettant d'abord « de l'ordre dans leurs pensées » [11] et à la fin de sa vie, à l'article *Concordance* de l'*Encyclopédie* (t. III, 1753), il fondera encore la « raison grammaticale » de toute phrase et de ses termes sur « l'ordre successif de leurs rapports, par lesquels seuls on apperçoit, après que la phrase est finie, comment chaque mot concourt à former le sens total ». Que M. Foucault, alors, ait identifié comme le domaine privilégié de l'Ordre ce sol épistémologique de l'âge classique sur lequel s'élève, au plus près des structures essentielles de la représentation, la grammaire générale, voilà qui ne peut que confirmer l'idée d'une mesure commune à ces divers ordres, d'un fond commun plus large, cependant, que celui proposé par l'*épistèmè* de Foucault, puisqu'il inscrirait cette dernière, selon le vœu légitime de L. Goldmann, dans le système englobant de l'idéologie et des conceptions sociales [12].

Car cet ordre auquel obéit le philosophe est bien, d'abord, la tranquille organisation d'une société sans violence. L'*Essai sur les préjugés*, composé vers 1750 pour donner « plus d'étendue à [la] dissertation du *Philosophe* », traditionnellement attribué à Du Marsais mais seulement publié posthume en 1769, montre partout cette hantise de la « turbulence » et un vif amour de la « sûreté » [13].

Heft 1/2, pp. 13-54 ; si l'auteur conclut à une étroite parenté thématique et stylistique avec les écrits de d'Holbach, on retiendra surtout que cette analyse comparative très serrée ne contredit pas la thèse (reprise notamment par P. Naville) d'une mise en forme ultime par d'Holbach et Naigeon. Quant à l'irréligion de Du Marsais et sa position avancée dans les milieux philosophiques, elles paraissent aujourd'hui bien établies, notamment grâce à Werner KRAUSS, *L'énigme de Du Marsais, Revue d'histoire littéraire de la France*, 62, 1962, pp. 514-22.

[9] Sur cette assimilation et son sens « aristocratique », cfr H. DIECKMANN, « *Le Philosophe* », *texts and interpretation*, Washington University Studies, 1948, pp. 82 sv. et R. BESTHORN, 1971, pp. 19-20.

[10] Les citations de Du Marsais renvoient à ses *Œuvres*, [édit. Duchosal et Millon] Paris, Pougin, 1797, an V, t. VI, p. 33.

[11] T. I, p. 1. Cfr également, sur cette restauration de « l'ordre naturel », Fr. THUROT, *Tableau des progrès de la science grammaticale, Discours préliminaire* à l'*Hermès* de J. Harris, Paris, Impr. de la Républ., Messidor, an IV, 1796 ; intr. et notes par A. Joly, coll. Ducros, 7, Bordeaux, Ducros, 1970, p. 106.

[12] Cfr M. DE CERTEAU, D. JULIA et J. REVEL, *Une politique de la langue : La Révolution française et les patois*, Bibliothèque des Histoires, NRF, Paris, Gallimard, 1975, p. 83, à propos des correspondants de l'abbé Grégoire : « Sans doute faut-il d'abord relever chez eux, comme dans toute la tradition linguistique dont ils s'inspirent, le geste plus fondamental auquel se réfère l'identification d'une origine. Il marque à l'intérieur du langage l'instauration politique d'un ordre », etc.

[13] T. VI, pp. 55 (contre les « ignorans fanatiques et turbulens »), 56 (contre les « esclaves (...) turbulens, séditieux »), 162-64, etc. ; pp. 63 (pour « la liberté », « la propriété », « la sûreté »), 110 (pour « la vraie grandeur, la vraie sûreté, la véritable félicité »), 134, 145, 148, 166, etc.

C'est comme « turbulente par son essence » qu'est condamnée la religion [14] ; c'est comme « turbulente », « sanguinaire », « farouche », « féroce » dans son esprit et son histoire qu'est dénoncée la noblesse au chapitre V ; c'est essentiellement comme fauteurs de « désordre » et d'« anarchie » que sont même considérés le libertin et le sarcastique [15]. On se doute qu'un tel respect de la tranquillité publique trouve parfois quelque difficulté à s'accorder à la position critique du philosophe. Mais celui-ci « n'est point un rebelle, un régicide, un perturbateur de la société ». Il n'est pas comme le « peuple ignorant, (...) toujours prêt à suivre l'étendart de la révolte sous la conduite des charlatans politiques et spirituels qui lui promettent de mettre fin à ses peines ». Il est aussi éloigné de l'idée de révolution que du despotisme, promesses de sang. « Le vrai philosophe n'est point un homme à craindre » [16].

Mieux : il est « l'ami des princes », car il travaille à leur « sûreté permanente » en montrant dans la vérité et la liberté de penser « le préservatif assuré contre les révolutions, les fureurs, les guerres ». Il désamorce la subversion de la vérité en insinuant celle-ci dans les âmes « par des nuances insensibles », « par une pente douce et facile ». Les « séparations » de la société se résolvent sans heurts et l'éducation devient l'instrument privilégié de cette réconciliation générale des intérêts, du maître et du « sujet soumis pour son propre bien-être », du « trône inébranlable » et des « citoyens laborieux » [17]. Evolution et éducation deviennent les colonnes mêmes de l'ordre. Les « chaînes » de « la servitude » tombent... Mais d'autres leur succèdent, en une métaphore cruellement continuée : celles, « indestructibles », par lesquelles se lient dans « le temple de la nature (...) le souverain qui commande et le sujet qui obéit » [18].

A l'intérieur de cette construction sociale, le langage et la communication ne s'intègrent pas seulement au dessin d'ensemble en concourant à la diffusion progressive de la vérité [19] : ils reproduisent en eux les grands traits de ce dessin même et fonctionnent à l'image du système qui les englobe. A « l'ordre hiérarchique » de la société, fait de « rapports » actifs, de « subordination » fonctionnelle et de « rangs » que le philosophe sait révérer [20], répond l'organisation analytique du langage. Des plus grandes unités aux plus petites, celui-ci se laisse réduire à une pure architecture de « rapports » — le mot-thème de Du Marsais grammairien, sans contredit. A la solidarité intégrale des citoyens utiles correspond ici la stricte continuité des unités et des plans d'analyse. Du Marsais insistera fermement, dans ses *Véritables principes* de 1729, sur la nouveauté de sa division de la

[14] *Ibid.*, p. 111.

[15] *Ibid.*, pp. 195-201.

[16] *Ibid.*, pp. 69, 95, 155, 229 et 284-90.

[17] *Ibid.*, pp. 64-84, 105, 148, 278 sv., 295, 312, 343, etc. Sur le rôle de l'éducation dans la pensée de Du Marsais, cfr W. KRAUSS, 1962, pp. 518-21.

[18] *Ibid.*, pp. 56 et 295.

[19] *Ibid.*, pp. 61 sv. « La vérité, librement communiquée, peut seule perfectionner la vie sociale », etc.

[20] *Ibid.*, pp. 68, 74, 168 et 340.

grammaire en sept parties couvrant exhaustivement et sans rupture tout texte donné (« on ne sauroit faire de question grammaticale sur les mots d'un discours, qui ne puisse être raportée à quelqu'une des parties de cette division », etc.) [21]. L'idée d'ordre, en un mot, produit dans le langage celle de fonction. Si l'avenir d'un tel fonctionalisme serait trop long à développer ici, on peut cependant retenir l'analogie particulière unissant à ce système celui d'un Adam Smith, un peu plus tard (*Considérations sur l'origine et la formation des langues,* 1759). On ne reviendra pas sur la manière souvent excellente dont Foucault décrit l'homologie des configurations générales entre analyse des richesses et grammaire philosophique. Que valeur et verbe se rejoignent dans une commune fonction « attributive » (affirmative, plutôt : du phénomène de la richesse et du fait même du langage), que l'insertion de cette valeur dans un système plus large d'estimation corresponde au déploiement analytique par lequel se nouent au verbe des déterminations de plus en plus précises, que langage et monnaie fluctuent selon des modes analogues, c'est ce qui concourt en somme à mettre en évidence, sans que Foucault lui-même y insiste, cette réalité si simple et pourtant si neuve à l'âge classique : la langue fonctionne.

Introduit dans le système traditionnel de la représentation, ce principe simple fait plus que de désigner à cette dernière ses « limites » (voir, chez Foucault, le chap. VII), comme l'introduction du concept de travail, chez Smith, produit plus qu'un déplacement dans l'image ancienne du monde économique. Des deux côtés, l'idée de fonction détermine des perspectives nouvelles. Régie par la notion de travail, la société devient un vaste atelier fragmentant une tâche unitaire. De la même manière, l'image mentale se laisse décomposer en fonctions à remplir, plutôt qu'en éléments donnés, et se soumet à une détermination analytique progressant selon deux axes, ainsi que l'a bien vu Foucault [22] : un axe paradigmatique organisant notamment l'opposition (des rapports de *supériorité,* d'*infériorité,* de *juxtaposition,* etc.) [23] et la sélection (un animal, un quadrupède, un chien, un barbet) ; un axe syntagmatique sur lequel s'additionnent jusqu'à l'épuisement du particulier les « distinctions nouvelles ». Portée par un principe d'économie, la division du travail social rencontre à la limite la tâche intrinsèquement vide de sens (pour qui l'accomplit) de la même manière que la fragmentation linguistique rencontre les unités non-représentatives des morphèmes ou phonèmes [24]. Ici et là, l'efficacité pose les problèmes dans une perspective renouvelée, bien éloignée, pour le langage, du simple étalement analytique d'un contenu mental sur la ligne des successivités.

[21] T. I, p. 275. Nouveauté bien aperçue par J.-Cl. CHEVALIER, *L'histoire de la grammaire : Quelques ouvrages récents, Revue romane,* t. V, 1970, p. 146. L'élargissement théorique de « l'unité maximale du discours » est parfois attribué à Harris (cfr not. A. ESKÉNAZY, compte-rendu de J. HARRIS, *Hermès,* édit. A. Joly, Bordeaux, Ducros, 1972 in *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* t. LXVIII, fasc. 2, 1973, pp. 62-65).

[22] *Les mots et les choses,* Paris, Gallimard, 1966, pp. 112-13.

[23] *Considérations,* p. 318.

[24] Cfr *ibid.,* pp. 430-31 et J. HARRIS, *op. cit.,* p. 57.

Ainsi se développe, de Du Marsais à Smith notamment, une analogie fonctionaliste du langage et de la société qui tend résolument à s'évader du cadre épistémologique tracé par Foucault. Ouverture d'autant plus nette vers d'autres systèmes de pensée qu'elle porte en soi une contradiction déchirante pour celui où elle s'inscrit. Car si l'éducation, chez Du Marsais, se présente comme l'instrument même de l'ordre, il est clair qu'elle peut devenir aussi son principal ennemi. Sans doute tâche-t-on d'en circonscrire les effets à des classes choisies de citoyens. Le philosophe ne se propose « de faire connoître la raison qu'à ceux qui sont susceptibles de l'entendre » ; il ne parle « ni pour les grands, ni pour les hommes de la lie du peuple », mais pour « la partie *mitoyenne* d'une nation », la plus « intéressée au bon ordre » [25] ; le « bas peuple », la « populace imbécile », le « vulgaire » [26] ne trouvent chez lui que dédain. Le sensualisme, malheureusement, déjoue cette ségrégation bourgeoise. « Tout être qui sent ou qui pense », écrit par ailleurs Du Marsais, « dès qu'il est à portée de faire des expériences », peut découvrir « bientôt les moyens de se conserver et de se rendre heureux : ce n'est que faute d'expériences qu'il reste en chemin ou qu'il s'égare » [27]. Autant l'éducation fait tout, autant tout homme, même « le plus grossier », est susceptible de juste conscience sociale. « La politique, la science du gouvernement et la morale sont bien moins difficiles à concevoir (...) qu'une infinité d'arts et de professions que nous voyons journellement exercer par des hommes qui nous paroissent dépourvus de lumière et d'esprit ». La rhétorique universaliste du philosophe sanctionne enfin ce débordement social des lumières : ce sont tout le « genre humain », « tous les habitans de la terre », « la grande société », « toute la race humaine » — tous « les autres » — qui méritent l'éducation à la vérité [28].

Expression la plus immédiate de cette égalité radicale des hommes — car tout le monde parle —, expression plus secrète, en ses structures profondes, de l'universalité de la raison, lien et bien commun de toute la société, lié à la genèse même de l'esprit, le langage peut devenir, par excellence, l'instrument de cette éducation populaire. Projet qui culminera, à travers Condillac, chez Condorcet et les Idéologues. En attendant, il n'est encore que l'outil discret d'une éducation au service de l'ordre. Il reste, par rapport à la pensée, dans le léger retrait d'une doublure logique. Sa puissance psycho-génétique reste à conquérir. Mais il désigne déjà, au sein même d'une éducation animée par le principe sensualiste, le vice essentiel du concept bourgeois d'évolution. Déjà, le philosophe qui libère les lumières de la raison échappe à celui qui veut les réserver à une classe privilégiée ; entre l'homme d'ordre et le séditieux, la frontière s'estompe rapidement [29]. Entre «l'amour

[25] *Essai sur les préjugés*, p. 83.
[26] Cfr *ibid.*, not. pp. 178, 289, 347, etc.
[27] *Ibid.*, pp. 260 sv.
[28] *Ibid.*, pp. 175-76 et 228-31.
[29] *Ibid.*, pp. 161 sv., 217 sv., 338 sv., etc. Sur les « changements de climat politique » dans l'*Essai* et les poussées révolutionnaires de Du Marsais, cfr W. KRAUSS, *Über eine Kampfschrift der Aufklärung : Der « Essai sur les préjugés »*, in *Studien zur deutschen und frz. Aufklärung*, Berlin, 1963, p. 289.

du genre humain » et un certain élitisme, ou individualisme, un divorce profond s'instaure. La pensée sociale et linguistique de Diderot en offre une autre illustration.

Diderot. Continuité, communication et évolution. — Bien plus que Du Marsais, Diderot a érigé en impératif philosophique le principe de la communication universelle des lumières. Principe largement commandé par une notion dont J. Proust, dans son bel article sur *Diderot et les problèmes du langage* [30], a rappelé le rôle déterminant chez celui-ci : la notion de continuité. « La connaissance de la langue » étant « le fondement de toutes [nos] espérances », supposons un idiome fixe et commun : « aussitôt les notions deviennent permanentes ; la distance des temps disparaît ; les lieux se touchent ; il se forme des liaisons entre tous les points habités de l'espace et de la durée, et tous les êtres vivants et pensants s'entretiennent » (article *Encyclopédie,* t. V, 1755) [31]. Cette communication, cette union restent malheureusement du domaine de l'utopie. La réalité montre plutôt « l'incommunicabilité des consciences », comme l'expriment deux fragments du fonds Vandeul rappelés par J. Proust. Mais n'est-ce pas le fossé des inégalités naturelles, autant que celui creusé par le langage même, qui compromet cette communication ? Toute la *Lettre sur les sourds et muets* ne souligne-t-elle pas cet écart entre l'homme « ordinaire » et l'homme « de goût », rupture irrémédiable parce que produite par le « don » [32] ?

Comme chez Du Marsais, cette continuité idéale que devrait tendre à réaliser le langage dans la société et la discontinuité effective qui s'instaure entre les hommes trouvent leur correspondant dans la nature même du langage. Les traits essentiels de la fonction sociale s'impriment en creux dans la texture linguistique, et particulièrement dans la texture phonétique, où l'un des problèmes cruciaux est précisément celui du jeu entre continu et discontinu. D'une part, l'attention aux diverses prononciations vérifie cette loi générale selon laquelle « l'univers ne nous offre que des êtres particuliers » où « tout s'enchaîne et [se] succède par des nuances insensibles » [33]. « Entre les organes de la parole il n'y en a pas un qui n'ait mille fois plus de latitude et de variété qu'il n'en faut pour répandre des différences surprenantes et sensibles dans la production d'un son. A parler avec la dernière exactitude, il n'y a peut-être pas dans toute la France, deux hommes qui aient absolument une même prononciation. Nous avons chacun la nôtre » [34]. Mais si cette diversité de réalisations phoniques produit une sorte de continuum sonore, si le langage, comme l'univers même, se présente dans la parole comme une nappe étale, pourquoi échapperait-il à cette seconde loi, corrélative à la première, selon laquelle « à travers cette uniforme immensité d'objets », quelques-uns « sem-

[30] *Romanischen Forschungen,* 79, 1967, pp. 1-27.
[31] P. 637 v°, col. A.
[32] Voir not. édit. Assézat-Tourneux, Paris, Garnier, 1875, t. I, pp. 374-77, 380-82 et 392.
[33] Art. *Encycl.,* p. 640 v°, col. B.
[34] *Ibid.,* p. 639 r°, col. A-B.

blent percer la surface et la dominer » en fonction de « systèmes particuliers » [35] ? Pourquoi, installant au cœur du langage, comme l'a montré J. Proust, le problème du déphasage entre quantité continue et quantité discrète, Diderot n'a-t-il pas exprimé, dans les mots de son temps, bien sûr, le problème des rapports entre phonétique et phonème ?

Dans le domaine des sons comme dans le rapport des mots aux choses, Diderot « n'en a pas inféré explicitement l'idée que le langage est une structure », même si « une partie de l'article *Encyclopédie* » va « peut-être dans ce sens » (J. Proust). Il a par contre su verser, concourant à une révolution méthodologique dont la portée, pour l'histoire de la linguistique, n'a pas encore été justement appréciée, la notion de continuité sur la ligne de la diachronie. Ce n'est pas ici le lieu de montrer comment Diderot fonde cette continuité théorique sur un principe physiologique d'une simplicité presque admirable. Ce qu'on voudrait seulement suggérer, pour terminer, c'est que si Diderot n'en a pas — non plus — inféré explicitement l'idée de loi phonétique et de régularité des changements, c'est peut-être parce que, trop occupé de la successivité syntagmatique des sons et trop préoccupé, d'un point de vue d'artiste, par le problème de l'étalement linéaire du langage, il n'a pas su porter une attention suffisante à la succession historique de chaque son, pris séparément, et au caractère collectif des changements phonétiques. Singulière revanche d'un individualisme qui reste décidément, pour le Philosophe si épris de sociabilité, un bien mauvais démon. Mais peut-être l'*Entretien avec d'Alembert* et le *Rêve,* où il revient « à loisir sur cette question de l'*individualité* et sur le couple *continuité-contiguïté* », glissant d'une réflexion sur celui-ci à « une réflexion sur la *communication* » [36], jetteraient-ils une lumière plus nette sur les articulations du social et du linguistique chez Diderot.

Il nous suffit, pour l'instant, que le langage reproduise en soi quelques-uns des traits les plus apparents de la société où il fonctionne. Cette homologie intime, Rousseau va la fonder bientôt sur une pure assimilation. Mais en même temps, il va dévoiler les contingences, les ruptures, les irrationnels qui régissent langue et vie sociale.

Rousseau. Rupture des origines et histoire. — Du fameux dilemme posé par Rousseau dans le *Discours de l'inégalité* — « lequel a été le plus nécessaire, de la Société déjà liée à l'institution des Langues, ou des Langues déjà inventées, à l'établissement de la Société » [37] —, il résulte deux évidences simples : le fait du lan-

[35] Cfr égal. : « L'observateur est forcé de passer d'un individu à un autre : mais l'historien de la nature est contraint de l'embrasser par grandes masses ; et ces masses, il les coupe dans les endroits de la chaîne où les nuances lui paraissent trancher le plus vivement ; et il se garde bien d'imaginer que ces divisions soient l'ouvrage de la nature » (art. *Animal, Encycl.,* t. I, 1751, p. 471 B).

[36] J. Proust, *ibid.,* pp. 18-19.

[37] *Œuvres complètes,* Bibl. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1964, III, p. 151. Dilemme qu'il ne faut pas prendre à la lettre comme fait P. Juliard, *Philosophies of language in eighteenth-century France,* Janua Linguarum, Series minor, 18, The Hague-Paris, Mouton, 1970, pp. 25 sv.

gage est organiquement lié à celui de la société ; la commune origine de l'un et de l'autre échappe dans une large mesure à une problématique strictement rationaliste.

Sans doute la mise en évidence du caractère conventionnel du signe linguistique, générale à partir de Port-Royal, Hobbes et Locke[38], impliquait-elle une conscience plus claire de sa nature sociale. Mais au fond, c'est encore très souvent par rapport à la pensée qu'est envisagé cet arbitraire jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, sauf chez des auteurs dépassant de loin leur temps, comme Leibniz ou Vico. C'est par rapport à la pensée que Frain du Tremblay, en 1703, institue un autre dilemme classique : comment, à l'origine, construire une langue sans penser, mais comment concevoir une pensée dépourvue de signes ? Liant dans un nouveau cercle vicieux langage et société, Rousseau consacre donc, en toute clarté, leur indissoluble union. Ce qui signifie d'abord que les tares traditionnellement dénoncées dans le monde social ont leur source conjointe dans le langage. C'est d'un seul geste, d'une seule parole autoritaire et abusive que naît la propriété, principe des malheurs que l'on sait : « Ceci est à moi. » Mais si cette parole introduit une rupture entre égalité originelle et dégénérescence de l'histoire, si elle n'est en fait que l'instrument d'une chute plus radicale, elle reproduit en outre dans sa propre histoire la configuration discontinue du destin de l'homme. Ces cataclysmes, ces inondations, cette violence de la nature qui précipitent la réunion des individus en société impriment à l'origine des langues leurs secousses. De sorte que celle-ci, loin d'être progressive, apparaît à une lecture serrée comme une émergence relativement brutale. *Rousseau évolutionniste pessimiste* (titre d'un article de Bertrand de Jouvenel) [39] ? Pas en linguistique, en tout cas, ou beaucoup moins qu'on ne tend à le dire — mais ceci mérite un bref approfondissement.

Confrontant les chronologies du *Discours de l'inégalité* et de l'*Essai sur l'origine des langues* (1755-1763 ?), dans lequel une hypothèse vraisemblable (partagée notamment par Derrida, Porset et Verri) reconnaît un « fragment » du *Discours,* Michèle Duchet a rappelé que l'origine proprement dite du langage, loin de remonter chez Rousseau aux origines de l'homme, s'inscrivait « tout entière entre les deux *révolutions* dont parle le *Discours* » ; c'est-à-dire que lorsqu'il est question, dans l'*Essai,* des « premiers temps » où s'enracine la préhistoire des langues, ceux-ci « ne nous reportent pas au premier âge de l'humanité, mais seulement à l'époque où les hommes, réunis en familles, ne se sont pas encore rassemblés en sociétés » [40]. En somme, cette préhistoire linguistique est déjà largement

[38] Cfr E. COSERIU, *L'arbitraire du signe : Zur Spätgeschichte eines aristotelischen Begriffes, Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen,* Bd. 204, 1968, pp. 81-112.

[39] In *Rousseau et la philosophie politique* (*Annales de philosophie politique,* 5), Paris, P.U.F., 1965, pp. 1-19.

[40] M. DUCHET et M. LAUNAY, *Synchronie et diachronie : L'Essai sur l'origine des langues et le second Discours, Revue internationale de philosophie, La philosophie du langage : Les précurseurs au XVIII^e siècle,* n° 82, 1967, fasc. 4, pp. 434-35. La contribution de M. Duchet qui nous intéresse ici particulièrement est intitulée *L'invention du langage et la chronologie du Discours.*

immergée dans l'histoire humaine. Que Rousseau, dissolvant la phase proprement génétique, tende à repousser le plus loin possible des origines la naissance effective du langage, c'est bien l'impression de J. Starobinski [41] : il semble vouloir « nous faire entendre que l'homme a parlé tard » et il accumule pour cela « de si grandes difficultés qu'il paraît soutenir que l'homme n'a jamais parlé ». D'où le sentiment, chez J. Derrida [42] et A. Verri [43], que le langage brise en une fois ces impossibilités qui l'enserrent : sentiment d'une « rupture dessinant l'autonomie et l'originalité irréductibles » d'un « ordre radicalement *hétérogène* à l'ordre naturel », impression d'une « sorte d'interruption violente — catastrophique — dans la concaténation de la causalité naturelle » (J. Derrida). Que cette rupture fasse apparaître, pour la linguistique des Lumières, la première séparation nette entre le domaine génétique (celui des reconstitutions hypothétiques) et le champ spécifique de l'histoire (celui des faits), c'est ce que toute la pensée ultérieure sur les langues (celle d'un Herder notamment, lorsqu'il flétrit d'un « geste de mépris » les reconstructions psychologisantes d'un Condillac) [44] pourrait mettre dans une vive lumière, et c'est ce que S. Auroux a bien aperçu [45] ; c'est sur quoi il est impossible, encore une fois, de s'étendre ici.

Consacrant l'assimilation entre langage et société et liant leur naissance en une commune rupture, Rousseau ouvrait donc dans des perspectives diverses, au sein des sciences de l'homme, l'avenir de celles des langues : histoire, compréhension socio-politique (voir notamment le chapitre XX de l'*Essai* : *Rapport des langues aux gouvernements*), relations entre types linguistiques et stades économiques (que tâche, vers la même époque, de décrire le précoce Turgot), etc.

Mais s'il engage ainsi l'étude de l'homme dans une voie plus positive et plus réaliste [46], Rousseau prépare en même temps le mariage mystique du langage et de la société. Détachant du besoin la communication originelle et la fondant sur les pulsions plus irrationnelles du sentiment, il avait déjà rompu avec le strict logicisme grammatical en direction de ce que l'on pourrait, avec A. François, appeler la « grammaire affective » de l'âge classique [47]. Mais en liant l'origine des

[41] *Rousseau et l'origine des langues, Europäische Aufklärung,* Festschrift für H. Dieckmann, herausg. von H. Friedrich und Fr. Schalk, München, Fink, 1967 ; repr. in *J.-J. Rousseau : La transparence et l'obstacle,* Paris, Gallimard, 1971, pp. 360 sv.

[42] *La linguistique de Rousseau, Revue intern. de philos.,* n° 82, 1967, fasc. 4, pp. 448-49.

[43] *Origine delle lingue e civiltà in Rousseau. In appendice : Essai sur l'origine des langues,* Ravenna, A. Longo, 1970 ; I ristampa, 1972, not. pp. 96 et 107 à propos de « la frattura e la caduta (...) nel processo storico ».

[44] R. SCHOTTLAENDER, *Die verkannte Lehre Condillacs vom Sprachursprung, Beiträge zur romanischen Philologie,* VIII, Heft 1, 1969, pp. 164-65.

[45] *L'Encyclopédie : « Grammaire » et « Langue » au* XVIII[e] *siècle,* coll. Repères, série bleue, « Linguistique », Paris, Mame, 1973, p. 17.

[46] Cfr Cl. LÉVI-STRAUSS, *J.-J. Rousseau, fondateur des sciences de l'homme,* in *Jean-Jacques Rousseau,* Confér. publ. par l'Université ouvrière et la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, Neuchâtel, 1962.

[47] *Précurseurs français de la grammaire affective,* in *Mélanges de linguistique offerts à Ch. Bally,* Genève, Georg et C[ie], 1939, pp. 369-77.

langues et des sociétés dans le même mystère d'un diallèle infini, il posait lui-même les bases d'une compréhension mystique des unes et des autres. C'est bien ce qu'a saisi Beauzée, avant Saint-Martin et de Bonald.

Beauzée et l'illuminisme. Révélation linguistique et Révélation sociale. — Rousseau, tâchant de « déduire l'origine des *langues* de l'hypothèse révoltante de l'homme supposé sauvage », « a trouvé les difficultés les plus grandes, et il est contraint à la fin de les avouer insolubles ». « Que reste-t-il donc à conclure, pour indiquer une origine raisonnable au langage ? » Que « c'est donc Dieu lui-même qui non-content de donner aux deux premiers individus du genre humain la précieuse faculté de parler, la mit encore aussi-tôt en plein exercice »... Nicolas Beauzée, renouant sans détours [48], dans l'article *Langue* de l'*Encyclopédie* (1765) [49], avec la théorie traditionnelle du don divin, n'infléchissait pas seulement dans un sens mystique les conclusions de l'interrogation rousseauiste sur les langues. Tirant la leçon explicite de ses embarras — « que l'établissement de la société et l'institution du langage se supposoient respectivement... » —, il retourne le dilemme contre ses conceptions sociales elles-mêmes : « Ayant vu d'une maniere démonstrative que les *langues* ne peuvent tenir à l'hypothèse de l'homme né sauvage, ni s'être établies par des moyens purement humains ; que ne concluoit-il la même chose de la société ? » Celle-ci s'enracine donc bien, comme le langage, dans une Révélation. Nier cet ordre révélé, c'est « substituer [ses] pensées aux documents que l'esprit-saint lui-même nous a fait passer », c'est « contredire sans pudeur et sans succès le témoignage le plus authentique qui ait été rendu à la vérité par l'auteur même de toute vérité ». Combattre cet ordre — qui se trouve être, par hasard, l'ordre établi —, c'est ne pas vouloir comprendre « que l'inégalité des conditions étoit une suite nécessaire de l'établissement de la société » [50]. Comment s'étonner, alors, que chez l'homme d'autorité dont Beauzée nous découvre la curieuse figure, la relation de l'individu (et particulièrement du grammairien) à sa langue soit toute de soumission ? Il faut « obéir » à « l'empire de l'usage », qui n'est pas un « tyran » mais un maître légitime parce que « naturel ». Ainsi s'affirment, dans les mêmes mots et du même mouvement, force de l'usage linguistique et autorité de la société établie.

Cette reconquête mystique de l'origine du langage et de la société fut, pour la linguistique et la pensée politique ultérieures, grosse de conséquences.

Rendue à Dieu, l'origine des langues tendit à sortir du champ problématique des Lumières ; c'était, dans le droit sillage de Rousseau, libérer le domaine de

[48] Contrairement à ce qu'imagine, pour sauver le rationaliste Beauzée, P. Juliard, 1970, pp. 33 sv. Il est à peine moins curieux de voir dans sa pensée linguistique, malgré la « révérence » qu'elle affirme « à l'égard d'une religion révélée », « l'ébauche d'une théorie matérialiste du langage » (J.-Cl. CHEVALIER, *Note sur la notion de synonymie chez trois grammairiens des* XVII^e *et* XVIII^e *siècles, Langages*, VI, 24, déc. 1971, p. 47).

[49] T. IX, pp. 250 B, 252 A et 253 A ; éd. S. Auroux, pp. 102, 109 et 114.

[50] *Ibid.*, pp. 250 B et 253 B ; éd. Auroux, pp. 102 et 116.

l'histoire et d'un savoir plus positif : la fin de la première partie de l'article *Langue* ne trompe pas, qui dresse contre les « délires » des reconstructions génétiques les « documents », les « dates », les « monuments » [51]. On va ainsi progressivement « distinguer le problème de l'origine de la langue primitive et celui de l'origine des langues à partir de la langue primitive », séparant une question « épistémologique » d'une question « essentiellement historique » (S. Auroux) [52].

Du point de vue politique, l'assimilation entre Révélation sociale et Révélation verbale ouvre une longue tradition qui, de Claude de Saint-Martin à Fabre d'Olivet, de Bonald et Ballanche, va lier dans une Parole originelle dictée par Dieu l'injonction d'un régime social donné — on devine lequel [53]. Mais ce n'est pas sur le poids du langage dans cet illuminisme d'instinct conservateur, ni même sur son rôle important dans l'avènement d'une linguistique scientifique, que l'on voudrait terminer. C'est plutôt à Proudhon que l'on voudrait, sans aucun détour, revenir : à cette conviction ultime de son *Essai de grammaire générale* que « la science de la parole (...) nous conduira à une découverte si long-temps pressentie, et à bon droit espérée », « à une seconde aurore de l'indéfectible vérité », à une Révélation. Que la théorie des langues de Proudhon reproduise, dans le sens même de sa quête des origines comme dans sa problématique des relations entre unité et diversité, des traits essentiels de la théorie illuministe et particulièrement de la linguistique de Saint-Martin, on en trouverait des attestations multiples dans l'étude classique de Hugo Friedrich [54].

N'allons pas plus loin. Retenons simplement que cette pensée linguistique de Proudhon n'est pas seulement, en son « anachronisme » évident (Schwab), l'héritière absolue des Lumières mais que, de sa problématique de l'ordre à son rêve

[51] Retour à l'origine divine dans une stratégie analogue chez Süssmilch en 1756 (*Versuch eines Beweises dass die erste Sprache ihren Ursprung nicht vom Menschen, sondern allein vom Schöpfer erhalten habe*), Formey en 1762 (*Réunion des principaux moyens employés pour découvrir l'origine du langage, des idées et des connoissances des hommes*), Bergier en 1764, etc. ; cfr H. AARSLEFF, *The tradition of Condillac : The problem of the origin of language in the eighteenth century and the debate in the Berlin Academy before Herder*, in *Studies in the history of linguistics : Traditions and paradigms*, ed. by D. Hymes, Bloomington-London, Indiana University Press, 1974, pp. 132 et 135.

[52] Manœuvre tout-à-fait analogue chez Herder, dont les « concessions marginales » à l'orthodoxie et « l'attention aux débuts d'un langage *déjà constitué* » montrent une convergence frappante : cfr N. MERKER, *Società e linguaggio in J.G. Herder*, in HERDER-MONBODDO, *Linguaggio e società*, a cura di N. M. e L. Formigari, Piccola biblioteca filosofica Laterza, Bari, Laterza, 1973, spéc. pp. 17-20 et 23-24.

[53] Cfr R. SCHWAB, 1950, p. 190 et U. RICKEN, *La critique sensualiste à l'encontre du « Discours sur l'universalité de la langue française » d'Antoine de Rivarol : Quelques aspects des liens entre politique et théorie linguistique*, *Historiographia linguistica*, I, 1, 1974, pp. 76-77.

[54] *Die Sprachtheorie der französischen Illuminaten des 18. Jahrhunderts, insbesondere Saint-Martins*, *Deutsche Vierteljahrschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte*, 13. Jahrg., 1935, Heft 1, spéc. pp. 298-300 à propos de l'influence, sur la question de la diversité linguistique, de la « théorie de la dégénérescence du monde à partir de l'unité originelle et de sa chute dans la coupable multiplicité ».

de Révélation originelle, elle paraît rassembler en elle quelques-uns des chaînons décisifs de l'âge qui la précède, du point de vue de l'étude des langues.

Si Proudhon n'a jusqu'ici rompu avec aucun des systèmes antérieurs, la fin de son *Essai* montre pourtant une ouverture possible vers un autre type de réflexion. Cette autre voie, un linguiste remarquable du XVIII[e] siècle l'avait, dirait-on, préparée. Et c'est là, peut-être, que l'interrogation sur les langues a pu franchir le Rubicon.

Michaelis. Démocratie des langues et philologie. — S'il attend beaucoup des recherches sur l'origine des langues, Proudhon ne songe pas seulement à interroger l'histoire, mais aussi la réalité familière. « Qui sait si nous ne vivons pas environnés de quelque fait vulgaire, d'une expérience journalière, d'un examen facile, qui tôt ou tard deviendra l'inébranlable fondement de toute vérité philosophique ? » En 1759, le philologue et théologien allemand Johann David Michaelis trouve des mots analogues, dans son discours *De l'influence des opinions sur le langage et du langage sur les opinions* [55], pour valoriser l'étude historique des langues communes. « On ne sauroit croire combien de bonnes choses sont contenues dans l'Etymologie. Elle est un trésor de bon-sens : elle renferme des vérités qui échappent à la plûpart des philosophes, et qui illustreront un jour le philosophe qui en fera la découverte sans que luimême soupçonne que depuis un tems immémorial elles sont dans la bouche de toute le monde »... [56] Comment s'est constitué ce « trésor » ? Par la nature « démocratique » des langues. Tous y ont fourni, le « simple homme d'esprit » et « l'homme sans lettres » peut-être davantage que le « Citoyen savant ». Aussi, tous ont droit à ce savoir : « le païsan, le Berger, le Mineur » — la « partie la plus misérable du genre humain » [57]. Les grandes vérités que l'on attend de la langue primitive ou des textes restés proches de cette source (la Bible, Homère) ? Le grand outil d'éducation collective que l'on cherchera bientôt dans la langue universelle (chez Condorcet, par exemple) ? Mais c'est tout près de nous, à portée du plus humble, que se trouve cette richesse. Les langues les plus vulgaires sont des trésors de vérités utiles ; les mots les plus courants cachent des « Etymologies heureuses » proposant « des descriptions exactes, des

[55] *Beantwortung der Frage von dem Einfluß der Meinungen eines Volcks in seine Sprache, und der Sprache in die Meinungen,* paru avec un résumé en français dans le recueil intitulé *Dissertation qui a remporté le prix proposé par l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres de Prusse, sur l'influence réciproque du langage sur les opinions, et des opinions sur le langage. Avec les pièces qui ont concouru,* Berlin, 1760 ; trad. fr. de J.B. Mérian et A.P. Le Guay de Prémontval (avec de nombreuses additions de Michaelis), Brême, Förster, 1762 ; nouvelle impr. en facsim. de l'éd. de 1762 avec un commentaire par Helga MANKE et une préface par Herbert E. BREKLE, « Grammatica universalis » 9, Stuttgart-Bad Cannstatt, Fr. Frommann Verlag, 1974.

[56] *Ibid.*, p. 27. Cfr R.N. SMITH, *The sociology of language in Johann David Michaelis' Dissertation of 1760, 3.2. Linguistic relativity and its relation to language change,* à paraître in *Journal of the history of the behavioral sciences.*

[57] *Ibid.*, pp. 50, 84, 148 sv., 168, etc. ; cfr H. MANKE, pp. XXXIV-XXXVIII.

définitions réelles » ; les dialectes montrent une abondance merveilleuse. Démocratique, le langage peut rendre au centuple ce que les masses ont déposé en lui.

Que la foi de Michaelis soit isolée, c'est ce qu'on ne pourrait pas soutenir. Leibniz, Vico, Turgot montrent des conceptions approchantes. Mais jamais, semble-t-il, on n'avait affirmé avec une telle force la nature démocratique du langage et fondé aussi ouvertement sur cette nature la perspective de la linguistique qui se prépare, car ce n'est pas sans raison que J. Proust a discerné, « entre les deux versants de la grammaire générale et de la grammaire particulière » tels que les aménage Michaelis, « une carrière ouverte à la grammaire comparée ».

Ainsi, déplaçant vers les réalités familières la recherche d'une vérité qu'était censée détenir l'origine des langues, Michaelis et Proudhon ont chacun mis à nu un pan original de la réflexion scientifique contemporaine : la philologie historique du XIXe siècle pour le premier, la philosophie sociale du monde du travail pour le second. Car il est difficile de ne pas voir dans cette présence encore obscure « d'une expérience journalière » destinée à renouveler « toute vérité philosophique » cette réalité ouvrière à laquelle appartenait Proudhon, « par le cœur, le génie, les habitudes et surtout par la communauté des intérêts et des vœux », comme l'annonce sa lettre de candidature à la pension Suard dès 1838. Ce Rubicon qu'il franchit, qu'est-ce d'autre alors que le mince repli séparant, sur la carte des sciences humaines, linguistique et sciences sociales [58] ?

[58] Je remercie mes amis et correspondants S. Auroux, M. de Certeau et P. Gossiaux, qui ont accepté la relecture de cette communication, ainsi que le Professeur R.N. Smith, qui m'a transmis en manuscrit son étude sur Michaelis citée plus haut.

VOLTAIRE DÉMOGRAPHE

par

Hervé HASQUIN
(Université Libre de Bruxelles)

« Aucun esprit n'a pu peut-être embrasser plus d'idées à la fois, n'a pénétré avec plus de sagacité tout ce qu'un seul instant peut saisir, n'a montré même plus de profondeur dans tout ce qui n'exige pas ou une longue analyse, ou une forte méditation [1]. » Ces appréciations extrêmement élogieuses de Condorcet sont sans doute excessives et méritent d'être tempérées. Il n'en demeure pas moins une évidence : il n'est guère de domaines du savoir qui aient échappé aux investigations de Voltaire. C'est là un fait indiscutable, quel que soit le jugement sur la façon dont cet esprit curieux, avide de connaissances nouvelles, a traité ou abordé les innombrables matières auxquelles il s'est intéressé.

Dès lors, il n'est point étonnant qu'à l'instar d'autres littérateurs et philosophes contemporains, notre versificateur de talent se soit lancé avec son extraordinaire tempérament de pamphlétaire dans les controverses d'ordre politique, économique et social qui ont secoué son siècle. Le talent ne lui fit certes jamais défaut, mais les avis sont nuancés lorsqu'il s'agit d'évaluer l'originalité de l'apport voltairien. Ainsi Voltaire se mêla intimement à la polémique qui opposa sur les problèmes financiers Melon (*Essai politique sur le commerce,* 1734) et Dutot (*Réflexions politiques sur le commerce et les finances,* 1736), mais Paul Harsin conclut qu'il ne fit preuve « d'aucune espèce d'originalité » [2]. Marguerite Goubard est tout aussi réservée lorsqu'elle s'interroge sur la valeur réelle de la théorie fiscale du patriarche de Ferney : « à part la question du vote de l'impôt, écrit-elle, elle n'a pas un caractère vraiment original, Voltaire reflète plutôt les idées de son temps » [3]. Mais il est une expression qui revient fréquemment sous la plume des commenta-

[1] Dans *Vie de Voltaire,* par CONDORCET, dans *Œuvres complètes de Voltaire,* éd. Moland (M), t. I, p. 24.

[2] P. HARSIN, *Les doctrines monétaires et financières en France du* XVI[e] *au* XVIII[e] *siècle,* Paris, 1928, p. 238.

[3] M. GOUBARD, *Voltaire et l'impôt. Les idées fiscales de Voltaire,* Paris, 1931, pp. 174-175.

teurs de ses textes d'économie politique : *contradiction.* R. Charbonnaud, par exemple, n'hésite pas à affirmer que « la question du servage est peut-être la seule sur laquelle il ne se soit pas contredit » [4]. Mis à part le point de vue de M. Gaffiot, qui, après s'être livré à une étude fouillée de sa théorie du luxe, estime qu'elle « constitue un ensemble parfaitement lié qui porte la marque du génie du grand philosophe français » [5], le bilan des opinions émises est donc plutôt négatif quant au caractère novateur et à la cohérence de la pensée de Voltaire en matière économique et sociale. Voyons plus particulièrement ce qu'il faut en penser dans ce qui fut l'un de ses domaines de prédilection : la démographie.

Le nombre des hommes : dépeuplement ou croissance ?

> « Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans ces sortes de choses, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur la terre la dixième partie des hommes qui y étaient dans les anciens temps. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours, et, si cela continue, dans dix siècles, elle ne sera qu'un désert. » (*Lettres persanes*, CXII, 1721).

Ces propos de Montesquieu sont bien connus et pourtant ils nous les faut rappeler tant ils donnèrent longtemps le ton en France au XVIII^e siècle chaque fois que les problèmes de population furent à l'ordre du jour [6]. D'une façon générale, le climat était favorable à l'idée selon laquelle le monde avait été plus peuplé qu'il ne l'était [7]. L'évêque R. Cumberland (1631-1718) n'avait-il pas « établi » dans un ouvrage publié en 1724 que 340 ans après le déluge la planète était peuplée de 3.333.333.333 individus ? Un quart de siècle plus tard, son compatriote le chronologiste R. Wallace (1697-1771), persuadé que la population mondiale avait crû selon une progression géométrique, avait calculé en 1753 qu'elle s'élevait aux approches du déluge à 412.316.860.416 individus ; la terre aurait donc été couverte d'une multitude d'hommes si ceux-ci avaient continué à se multiplier selon le même rythme depuis le déluge ; or, ce n'était manifestement pas le cas et par conséquent, elle diminuait ! Ces vues pessimistes se retrouvèrent dans l'*Encyclopédie* ; dans son article « Population » (t. XIII, 1765), Et. Damilaville (1723-1768) citait abondamment Montesquieu et Wallace ; d'autres collaborateurs de l'ouvrage tels que d'Alembert (1717-1783) et le chevalier de Jaucourt (1704-1779) se montrèrent extrêmement préoccupés par les obstacles à la propagation de l'espèce [8].

[4] R. CHARBONNAUD, *Les idées économiques de Voltaire,* Angoulême, 1907, p. 36.

[5] M. GAFFIOT, *Les théories du luxe dans l'œuvre de Voltaire,* Revue d'histoire économique et sociale, 1926, t. XIV, pp. 323-324.

[6] J.G. MÉRIGOT, *Montesquieu démographe,* Revue juridique et économique du Sud-Ouest (série économique), 1967, pp. 596-600.

[7] R. GONNARD, *Histoire des doctrines de la population,* Paris, 1923, p. 144 ; P. MOMBERT, *Die Anschauungen des 17. und 18. Jahrhunderts über die Abnahme der Bevölkerung,* Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, t. 135, 1931. pp. 481-503.

[8] J.J. SPENGLER, *Economie et population. Les doctrines françaises avant 1800,* Paris, 1954, pp. 207-210 ; A. RAYMOND, *Le problème de la population chez les Encyclopédistes,* Studies on Voltaire and the eighteenth century, t. XXVI, 1963, pp. 1379-1388.

Ce pessimisme se retrouvait bien entendu dans l'évaluation de la population des Etats. En 1750, le père W. Brakenridge croyait pouvoir conclure que la population anglaise diminuait et qu'elle ne pouvait être maintenue que grâce à des entrées de ressortissants écossais et irlandais ![9]. Pour leur part, à la suite de Montesquieu, les auteurs français furent conduits à sous-estimer le volume de la population du royaume. L'aspect polémique n'était évidemment pas absent de ces prises de position. C'était en effet une façon de critiquer l'ordre politique, économique et social du temps. L'estimation la plus basse était fournie par le baron de la Brède : 14 millions [10]. En 1746, N.F. Dupré de Saint Maur (1695-1774) avançait le chiffre de 16 millions (*Essai sur les monnoies*, p. 23) ; en 1753 Cl.-J. Herbert (1700-1758) écrivait : « Il n'y a pas d'apparence qu'il y ait en France plus de dix-huit millions d'habitans » (*Essai sur la police générale des grains*, p. 127 de l'éd. de Berlin - 1757) ; en 1756 A. Goudar (1720-1791), dans *Les intérêts de la France mal entendus* (t. I, p. 10) parlait de 17 millions [11]. Dans l'article « Hommes » rédigé en 1757 pour l'*Encyclopédie* et qui finalement ne fut pas publié, F. Quesnay (1694-1774) évaluait la population française à 24 millions au milieu du XVII[e] s., 19 millions et demi en 1701 — il reprenait les chiffres de Vauban — 15 millions et demi en 1715 et 16 millions seulement en 1755 en dépit de l'acquisition de la Lorraine [12]. Le marquis de Mirabeau (1715-1789) faisait chorus avec le maître de la Secte ; l'auteur de *L'Ami des hommes* alignait péremptoirement les données suivantes : 19 millions d'habitants sous Charles IX, 17 millions sous Louis XIV, 16 millions en 1760 [13].

Cette littérature déprimante, voire apocalyptique, qui s'accumula dans les soixante premières années du XVIII[e] siècle, fut bien connue de Voltaire [14]. De toute évidence elle influença ses premières œuvres. Ainsi dans son *Histoire de Charles XII, roi de Suède* (1732), il écrivait :

> « On dit que c'est principalement de la Suède, dont une partie se nomme encore Gothie, que se débordèrent ces multitudes de Goths qui inondèrent l'Europe, et l'arrachèrent à l'empire romain, qui en avait été cinq cents années l'usurpateur, le tyran et le législateur.
>
> Les pays septentrionaux étaient alors beaucoup plus peuplés qu'ils ne le sont de nos jours, parce que la religion laissait aux habitants la liberté de donner plus de citoyens à l'Etat par la pluralité de leurs femmes ; que ces femmes elles-mêmes ne connaissaient d'opprobre que la stérilité et l'oisiveté, et qu'aussi laborieuses et aussi robustes que les hommes, elles en étaient plus tôt et plus longtemps fécondes. Mais la Suède, avec ce qui lui reste aujourd'hui de la Finlande, n'a pas plus de quatre millions d'habitants. Le pays est stérile et pauvre [15]. »

[9] J. HUXLEY, *A factor overlooked by the philosophes : the population explosion*, Studies on Voltaire, t. XXV, 1963, p. 870.

[10] J.G. MÉRIGOT, *op. cit.*, p. 601.

[11] On trouvera en annexe les références complètes relatives à ces ouvrages.

[12] *François Quesnay et la physiocratie*, t. II, Paris, 1958, pp. 512-514.

[13] J.-J. SPENGLER, *op. cit.*, p. 133.

[14] En annexe : Liste des principales publications en rapport avec la démographie figurant dans la bibliothèque de Voltaire.

[15] *Œuvres historiques*, éd. R. Pomeau, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1957, p. 58.

On retrouve aisément dans cet extrait le mythe d'un certain âge d'or de la population qui s'est évanoui ; il n'est d'ailleurs pas impossible que l'enquêteur averti que commençait à être le Voltaire historien ait eu connaissance des travaux du suédois O. Rudbeck (1630-1702) ; dans son utopie *Arland* (1679-1702) ce dernier avait professé pour la Suède des théories fort semblables à celles de Montesquieu [16].

Un quart de siècle plus tard, Voltaire n'avait point encore abandonné cette croyance à la dépopulation de certains Etats. Il la reprit à nouveau à son compte dans l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* (1759) :

> « Il est très vraisemblable que la Russie a été beaucoup plus peuplée qu'aujourd'hui dans les temps où la petite vérole, venue du fond de l'Arabie, et l'autre, venue d'Amérique, n'avaient point encore fait de ravages dans ces climats où elles se sont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde est plus dépeuplé que par la guerre, sont dus, l'un à Mahomet, l'autre à Christophe Colomb. La peste, originaire d'Afrique, approchait rarement des contrées du septentrion. Enfin les peuples du Nord, depuis les Sarmates jusqu'aux Tartares qui sont au-delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépinière d'hommes doit avoir étrangement diminué [17]. »

On remarquera néanmoins qu'il se montrait moins affirmatif qu'en 1732. En fait depuis quelques années son esprit critique était en éveil ; son information démographique s'était complétée.

Dès le milieu du siècle, Voltaire exprimait son scepticisme sur les calculs fabuleux de certains auteurs. On trouve en effet dans un carnet de la période 1752-55 les notations suivantes :

> « Les hommes ne multiplient pas aussi aisément qu'on le pense. La moitié (sic) des enfants meurt presque la première année. Un homme et une femme ne produiront pas en cent ans vingt personnes vivantes. Une nation ne s'accroît pas d'un vingtième en un siècle [18]. »

Elles réapparurent presque telles quelles dans le chapitre I^er de l'*Essai sur les mœurs* en 1756 ; mais les chiffres relatifs à la mortalité infantile avaient été corrigés dans le sens d'une plus grande vraisemblance :

> « Répétons que les hommes ne multiplient pas aussi aisément qu'on le pense. Un tiers des enfants est mort au bout de dix ans [19]. »

A partir de 1763 et de ses *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs*, Voltaire fit preuve de beaucoup plus d'agressivité. Dans la 19^e remarque intitulée « De la population », il couvrit quelques auteurs de ridicule :

[16] E.P. HUTCHINSON, *Swedish population thought in the eighteenth century*, Population studies, t. XIII, 1959, p. 90.

[17] *Œuvres historiques*, éd. Pomeau, p. 380.

[18] *Notebooks*, éd. Th. BESTERMAN, *The complete works of Voltaire*, t. 81, 1968, p. 136.

[19] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations et sur les principaux faits de l'histoire depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII*, éd. R. Pomeau, t. I, Paris, 1963, p. 208.

« Il faut avouer que d'ordinaire nous peuplons et dépeuplons la terre un peu au hasard ; tout le monde se conduit ainsi ; nous ne sommes guère faits pour avoir une notion exacte des choses ; l'à peu près est notre guide, et souvent ce guide égare beaucoup.

C'est encore pis quand on veut avoir un calcul juste. Nous allons voir des farces, et nous y rions ; mais rit-on moins dans son cabinet quand on voit de graves auteurs supputer exactement combien il y avait d'hommes sur la terre deux cent quatre-vingt-cinq ans après le déluge universel ? Il se trouve, selon le frère Petau [20], jésuite, que la famille de Noé avait produit un bi-milliard, deux cent quarante-sept milliards, deux cent vingt-quatre millions, sept cent dix-sept mille habitants en trois cents ans. Le bon prêtre Petau ne savait pas ce que c'est que de faire des enfants et de les élever. Comme il y va !

Selon Cumberland, la famille ne provigna que jusqu'à trois milliards trois cent trente millions, en trois cent quarante ans ; et selon Whiston [21] environ trois cents ans après le déluge, il n'y avait que soixante-cinq mille cinq cent trente-six habitants [22]. »

Dès lors, Voltaire ne ménagea plus ses coups aux auteurs de théories fumeuses. En 1764, dans l'article « De la Chine » du *Dictionnaire philosophique* : il se moqua ouvertement à nouveau de « ceux qui font les enfants à coups de plume » [23].

Dans la *Philosophie de l'histoire* (1765) [24], il revint à la charge :

« Défions-nous de Petau et de ses semblables, qui font des enfants à coup de plume, aussi bien que ceux qui ont écrit que Deucalion et Pyrrha peuplèrent la Grèce à coups de pierres [25]. »

Les arguments de Voltaire pour balayer ces élucubrations et ramener à des propositions plus modestes les capacités de propagation de l'espèce humaine étaient de deux ordres : tout d'abord « que de vingt-six mariages, il n'y en a d'ordinaire que quatre dont il reste des enfants qui deviennent pères », ensuite que « de mille enfants nés dans une même année, il en reste à peine six cents au bout des vingt ans » [26]. Dans l'article de « Age » des *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire faisait allusion à une correspondance qu'il aurait entretenue en 1741 avec W. Kersseboom (1690-1771) démographe et expert financier hollandais. Tout indique qu'il en a

[20] *De doctrina temporum*, Paris, 1627.

[21] Théologien et mathématicien (1667-1752).

[22] *Essai sur les mœurs*..., t. II, pp. 943-944.

[23] *Dictionnaire philosophique*, Paris, Garnier, 1954 (éd. J. Benda et R. Naves), p. 107 ; la même année, il met en doute les assertions, qu'il avait jadis partagées, relatives au peuplement ancien de la Suède : « ... se pourrait-il que la Suède, sans commerce, sans industrie, et plus mal cultivée qu'à présent, eût pu nourrir trois fois plus d'habitants ? Il paraît que les pays du nord n'ont jamais été plus peuplés qu'ils ne le sont, parce que la nature a toujours été la même » (lettre aux auteurs de la Gazette littéraire, 4 novembre 1764, *Œuvres complètes*, M, t. XXV, p. 218).

[24] *La Philosophie de l'histoire* fut intégrée à l'*Essai sur les mœurs* à partir de 1769 et en constitua l'Introduction ; cfr aussi le Chapitre XXXVII « De la population » (*Des singularités de la Nature*, 1768, M, t. XXVII, pp. 187-188).

[25] *Essai sur les mœurs*, Ed. R. Pomeau, t. I, p. 86 ; cfr également l'article « Age » des *Questions sur l'Encyclopédie* (1770) où se retrouve à peu près la même formulation.

[26] *Essai sur les mœurs*, t. I, p. 86.

bien été ainsi, car les chiffres avancés par Voltaire à l'appui de sa réfutation de Petau se retrouvent dans les traités publiés en néerlandais à La Haye de 1738 à 1742 par ce précurseur des sciences actuarielles que fut Kersseboom[27]. Dès les années quarante, Voltaire avait donc pu prendre réellement conscience de l'impact quantitatif de la mortalité infantile et du frein considérable qu'elle exerçait sur le taux de croissance de la population. Ses sentiments ne purent qu'être renforcés lorsqu'en 1746, A. Deparcieux (1703-1768), avec forces statistiques, mit en lumière le même phénomène dans son *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*[28].

Très tôt Voltaire perçut donc les facteurs qui limitaient la multiplication du nombre des hommes. Il lui devint impossible de croire qu'à un certain moment la population mondiale avait crû selon une progression géométrique qui après plusieurs siècles s'était transformée en lent dépérissement. Convaincu des nombreux aléas qui pesaient sur la vie de l'homme, Voltaire ne pouvait donc pas non plus témoigner d'un optimisme débordant quant à l'évolution démographique des Etats dont on sait parfaitement maintenant que leurs niveaux de population ont connu une succession de crêtes et de creux jusqu'au XVIIIe siècle, et ceci justifie sans doute la coloration encore exagérément pessimiste de l'*Histoire de l'empire de Russie.*

Progressivement Voltaire se défia des estimations hâtives et si lui-même en 1722 avait évalué étourdiment la population d'Amsterdam à cinq cent mille habitants, il en vint vers 1743 à des chiffres beaucoup plus raisonnables, bien que toujours excessifs, de quatre cent mille, puis de trois cent cinquante mille[29]. Achetant à peu près tout ce qui paraissait en France en matière de recherches démographiques, Voltaire montra la qualité de son information jusque dans son vocabulaire. Le mot « population » fit une entrée tardive dans la langue française. A. Le Maître l'avait certes utilisé une première fois en 1682 dans *La Métropolitée* (Amsterdam, 1682)[30], mais il fallut attendre 1756[31] et les ouvrages de Goudar et de Mirabeau pour que le terme passât définitivement dans le vocabulaire pour désigner l'ensemble des habitants[32]. Voltaire qui recourait encore au vocable « peuplade » en 1751 (*Dia-*

[27] On dispose d'une trad. française : *Essais d'arithmétique politique contenant trois Traités sur la population de la province de Hollande et Frise occidentale, la durée de survie des veuves...* (Institut national d'études démographiques, Paris, 1970). Cfr plus spécialement pour les mariages, les pp. 20 et 32 ; la « table de survie » (p. 88) est établie sur une génération de 1.400 enfants dont il ne resteque 817 survivants à l'âge de vingt ans ; à peu de choses près, ce sont les proportions citées par Voltaire (600 survivants sur une génération de mille).

[28] Notons que Deparcieux a cité abondamment les travaux de Kersseboom, il a d'ailleurs republié sa table de mortalité (table XIII de *l'Essai*).

[29] J. VERCRUYSSE, *Voltaire et la Hollande,* Studies on Voltaire, t. XLVI, 1966, p. 71.

[30] Cl. LÉVY, *Un plan d'aménagement du territoire au* XVIIIe *siècle : « La Métropolitée » d'Alexandre Le Maître,* Population, 1957, p. 107.

[31] Le Maréchal de Saxe avait en fait déjà utilisé le terme « population » dans un ouvrage écrit en 1748 mais qui ne fut publié qu'en 1757.

[32] A. SAUVY, *La démographie,* dans *Histoire de la science,* Paris, La Pléiade, 1957, p. 1597.

logue entre un philosophe et un contrôleur général des finances), pendant la période de 1752-55 [33] et qui l'employa au moins une fois concurremment avec « population » dans l'édition de 1756 de l'*Essai sur les mœurs* [34], y renonça définitivement dans ses nouveaux écrits postérieurement à cette date.

Il importe de souligner combien Voltaire adopta une attitude tout empreinte de circonspection dans le débat relatif au volume de la population française. Jamais en tout cas, il ne s'associa au courant des voix de ceux qui se lamentaient sur la dépopulation du royaume de Louis XV. En 1756 au plus tard, il accordait vingt millions d'habitants à la France [35]. En fait il se ralliait *grosso modo* à l'évaluation de Vauban pour l'année 1701 [36] ; tirée essentiellement des enquêtes menées par les intendants en 1697-1698, elle avait été publiée en 1707 par le maréchal dans la *Dixme royale* [37] dont Voltaire, jusqu'à la fin de sa vie, s'obstina à attribuer la paternité à P. Boiguilbert (1646-1714). En conservant pour le milieu du siècle les chiffres de 1701 légèrement majorés, Voltaire restait évidemment fidèle à sa théorie selon laquelle la population d'un Etat croissait tout au plus de 5 % en un siècle [38]. Il n'hésitait donc pas à se démarquer de ses contemporains, enclins à sous-évaluer la population française, voire même à prétendre qu'elle régressait. L'année suivante, il se vit renforcé dans son attitude pour les renseignements que lui procura l'intendant d'Auvergne J.B.F. de la Michaudière :

> « J'ay l'Etat exact des baptêmes et mariages d'environ 50 petites villes, bourgs et villages de l'Auvergne depuis 1680, écrivait l'intendant. J'ay vu par ces états que quoique la population fût diminuée dans quelques paroisses, elle est augmentée dans le plus grand nombre, et si je juge de tout le royaume par l'Auvergne, il y a augmentation de peuple depuis le dénombrement de M. de Vauban, ce qui ne s'accorde pas avec ce que j'ay lu dans beaucoup de livres nouvellement imprimés sur cette matière [39]. »

L'opinion de Voltaire était bien arrêtée. En 1763, dans la 19e des *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs*, il fit part de constatations qui tendaient à démontrer que la France de Louis XV était plus peuplée qu'au XIVe s. :

[33] *Notebooks, op. cit.*, p. 136.

[34] *Essai sur les mœurs*, t. I, pp. 208-209.

[35] *Ibidem*, p. 209.

[36] Exactement 19.094.146.

[37] Cfr l'édition d'E. Coornaert, Paris, 1933.

[38] Cfr texte relatif à la note 18. Irrité de l'incertitude à laquelle on était condamné, Voltaire regrettait d'ailleurs vivement qu'il n'y ait plus eu de dénombrements depuis l'enquête de 1697-98 à laquelle il vouait une estime certaine en 1751 dans *Le siècle de Louis XIV* (VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, pp. 977-978). Cette carence lui permit bien souvent d'exercer son ironie. Ainsi, il écrivait :

« Il est étonnant monsieur, que les Chinois sachent au juste le nombre de leurs concitoyens, et que nous qui avons tant d'esprit et qui sommes si drôles, nous soyons encore dans l'incertitude, ou plutôt dans l'ignorance sur un objet si important. » (Lettre à J.F.R. Tabareau, sept.-octobre 1768, éd. Besterman, n° 14.270) ; cfr également la section seconde de l'article « Dénombrement » des *Questions sur l'Encyclopédie* (1771).

[39] Lettre du 13 décembre 1757 (éd. Besterman, n° 6817).

> « Dans deux terres que je dois bien connaître, inféodées du temps du roi Charles V, j'ai trouvé la moitié plus de feux qu'il n'en est marqué dans l'acte d'inféodation : et cependant il s'est fait une émigration considérable dans les terres à la révocation de l'édit de Nantes » et il ajoutait un peu plus loin :
> « au reste, j'ai toujours pensé que la France renferme de nos jours, environ vingt millions d'habitants [40]. »

En 1766, la Michaudière publia sous le nom de son secrétaire Messance, ou tout au moins en collaboration avec lui, des *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Provence* [41] et sur quelques autres provinces et villes du royaume. Depuis sa lettre à Voltaire de 1757, il avait rassemblé une ample documentation statistique qui étayait admirablement ses assertions antérieures. Il avait en effet constaté que la population de sept grandes provinces et d'un certain nombre de villes avait augmenté d'un treizième en soixante ans. En multipliant par 25 le nombre moyen des naissances enregistré [42] et en considérant que la population étudiée comprenait le dixième des habitants du royaume, l'auteur chiffrait à 23.109.250 individus la population totale de la France (*Recherches*, pp. 270-271). Voltaire connaissait déjà fort probablement ces données lorsqu'il écrivait le 4 octobre 1767 : « Je ne suis pas de ceux qui se plaignent à tort et à travers de la dépopulation. Je crois au contraire la France très peuplée [43]. »

Mais des obscurités demeurent ! En effet, bien qu'informé de ces chiffres, Voltaire continua à n'accorder que 20 millions d'habitants à la France, en particulier dans l'article « Economie » des *Questions sur l'Encyclopédie* (1771). Aussi est-on en droit de se demander si Voltaire n'a pas été bridé dans sa démarche par le « terrorisme intellectuel » que faisait régner l'école physiocratique [44]. Et je m'en explique. Il fait savoir que parallèlement aux recherches de La Michaudière, l'abbé J.-J. Expilly (1719-1793) avait entrepris une vaste enquête démographique à travers toute la France [45] ; il avait entamé la publication des premiers résultats dans le t. III (1765) de son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*

[40] *Essai sur les mœurs*, t. II, p. 943.

[41] Le 2 novembre 1767, Voltaire écrivait à Et. N. Damilaville : « Connaîtriez-vous un petit écrit sur la population d'une partie de la Normandie et de deux ou trois autres provinces de France ? On dit que M. l'intendant de la Michaudière a part à cet ouvrage, qui est, dit-on, très exact et très bien fait » (éd. Besterman, n° 13.606) ; cfr également *Economie et population. Les doctrines françaises avant 1800. Bibliographie générale commentée*, Paris, 1956, pp. 350-351 et 434.

[42] Ce qui correspond à un taux de natalité de 40 %.

[43] Lettre à F. de la Rochette (éd. Besterman, n° 13.563) ; cfr enfin et surtout la « Réfutation d'un article de l'Encyclopédie » dans l'article « Population » des *Questions sur l'Encyclopédie* (1771).

[44] Soucieux de ne pas voir contredire leurs évaluations pessimistes, les ténors de la « secte » allaient en effet dans les années soixante nier l'utilité des dénombrements par tête (Ed. ESMONIN, *L'abbé Expilly et ses travaux de statistique*, dans Etudes sur la France des XVII[e] et XVIII[e] siècles, Paris, 1964, p. 303).

[45] Expilly a rédigé un modèle de questionnaire portant sur les périodes 1690-1701 et 1752-63. Il fallait y mentionner pour chaque année notamment le nombre des naissances, des mariages et des décès (Ed. ESMONIN, *op. cit.*, p. 296).

et de la France ; il y avait dressé un tableau provisoire de la population française qu'il évaluait à 20.905.413 habitants ; dans le t. V (1768), il précisa ses chiffres car il avait pu réunir la totalité de ses relevés : 22.014.357 habitants [46]. Cette estimation de la population française, la plus précise qu'on ait faite au milieu du XVIII[e] siècle, suscita les critiques, voire l'ire des milieux physiocratiques. Dupont de Nemours (1739-1817) en particulier, applaudi par Turgot, tenta de jeter le discrédit sur l'abbé dans le *Journal d'Agriculture*, et l'ouvrage de La Michaudière, qui faisait souvent référence aux statistiques d'Expilly, ne fut pas beaucoup plus épargné [47]. Les pressions qui s'exercèrent sur l'abbé furent d'ailleurs en partie la cause du non-achèvement du *Traité de la population de la France* dont il avait entrepris la publication en 1765 en parallèle avec son *Dictionnaire* [48]. Voltaire n'ignorait rien de ces controverses. Or il est symptomatique de constater qu'il passa toujours sous silence les ouvrages d'Expilly, qu'il ne possédait certes pas, mais dont il connaissait certainement l'existence, et surtout la portée, ne fût-ce que grâce aux *Recherches* de La Michaudière : voilà une bien étrange lacune dans le savoir d'un homme généralement si au fait de la littérature démographique !

Au total, je ne vois qu'une explication possible à l'attitude de Voltaire : la prudence. En donnant à la France vingt millions d'habitants alors que les pontes de la « secte » lui en accordaient tout au plus quinze à seize millions, Voltaire avait déjà fait preuve d'audace, il allait à contre-courant sans s'être attiré cependant aucune foudre. En revanche, rallier le camp d'Expilly et de La Michaudière alors que leurs estimations essuyaient les sarcasmes de Dupont de Nemours et même de Turgot, auquel Voltaire vouait une grande admiration, c'eût été par trop se distancer. C'était prendre parti, et Voltaire préféra sans doute s'en tenir à ses évaluations premières qui constituaient en quelque sorte un juste milieu. Après tout, il s'était montré un précurseur en affirmant que la population du royaume augmentait ; sur ce principe, il était en accord avec Expilly et La Michaudière, et c'était l'essentiel.

Un populationniste modéré.

Contrairement à ce que pense Spengler [49], Voltaire me paraît avoir été un populationniste, mais son populationnisme s'est nuancé et s'est teinté d'humanisme au fil du temps. Que le nombre des hommes fût un instrument fondamental de la puissance politique et économique, Voltaire n'en a jamais douté, influencé en cela notamment, comme dans d'autres domaines, par J.F. Melon et son *Essai politique sur le commerce* (1734). Bien entendu, il ne doit pas s'agir d'oisifs, et dès ses

[46] Ed. ESMONIN, *op. cit.*, pp. 294, 303 ; l'abbé avait induit le chiffre de la population de celui des naissances en choisissant le rapport de 25 à 1.

[47] Ed. ESMONIN, *op. cit.*, pp. 301-303.

[48] H. HASQUIN, *Quelques précisions sur l'œuvre de l'abbé Expilly*, Etudes sur le XVIII[e] siècle, t. II, 1975, pp. 169-184.

[49] J.J. SPENGLER, *op. cit.*, p. 214.

premiers écrits d'économiste, il a insisté avec vigueur sur un point : ces hommes doivent participer par leur travail à la prospérité de l'Etat. La formulation la plus nette se situe en 1751 dans le *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des finances* dont sont extraites les quatre citations ci-jointes :

> « La richesse d'un Etat consiste dans le nombre de ses habitants et dans leur travail. »
>
> « La richesse consiste donc dans le grand nombre d'hommes laborieux. »
>
> « Le but, le devoir d'un gouvernement sage est donc évidemment la peuplade et le travail. »
>
> « Le meilleur gouvernement est celui où il y a le moins d'hommes inutiles [50]. »

Avoir le plus d'habitants possible n'était donc pas une fin en soi. En 1764, on percevait distinctement une notion restée jusque-là assez confuse dans la pensée de Voltaire : l'optimum de population ; l'idée d'un excédent était envisagée et l'auteur considérait l'émigration comme un exutoire naturel. (Lettre aux auteurs de la Gazette littéraire, 4 novembre 1764, M, t. XXV, p. 219). Il y revint en 1771 :

> « S'il y a trop d'habitants, si toutes les places sont prises, on va travailler et mourir à Saint-Domingue, à la Martinique, à Philadelphie, à Boston » (article « Population » (1771) des *Questions sur l'Encyclopédie*).

En outre, toujours dans cette même lettre, Voltaire ajoutait à la notion d'« hommes laborieux » — toute sa vie il a étalé son mépris pour les « fainéants » et les « mendiants » [51] — celle d'« hommes heureux » qu'il reprit également dans l'article « Population » déjà signalé :

> « Le point principal n'est pas d'avoir de superflu en hommes, mais de rendre ce que nous en avons le moins malheureux qu'il est possible. »

Mais venons-en aux mécanismes régulateurs des niveaux de population. Voltaire prit constamment en considération les *causes physiques* qui agissent sur la mortalité et les *causes morales* qui influencent la fécondité [52].

Ce fut dans l'article « Guerre » (1764) du *Dictionnaire philosophique* que Voltaire ramassa le mieux sa pensée relative aux maux générateurs de mort.

> « La famine, la peste et la guerre, écrivait-il, sont les trois ingrédients les plus fameux de ce bas monde. On peut ranger dans la classe de la famine toutes les mauvaises nourritures où la disette nous force d'avoir recours pour abréger notre vie dans l'espérance de la soutenir.

[50] *Œuvres complètes*, M, t. XXIII, pp. 502, 503, 504.

[51] En 1738, il traitait les mendiants de « vermine qui s'attache à la richesse... c'est un abus difficile à déraciner mais qui prouve seulement qu'il y a des hommes lâches, qui aiment mieux demander l'aumône que de gagner leur vie » (*Observations sur MM. Jean Lass, Melon et Dutot, Œuvres complètes*, M, t. XXII, p. 361). Des notations de ce genre qui, remarquons-le, visaient également les Ordres mendiants parsèment toute l'œuvre de Voltaire. Cfr par exemple l'article « Gueux mendiant » (1771) des *Questions sur l'Encyclopédie*.

[52] Je me réfère aux distinctions opérées par J.-G. MÉRIGOT.

> On comprend dans la peste toutes les maladies contagieuses, qui sont au nombre de deux ou trois mille. Ces deux présents nous viennent de la Providence. Mais la guerre, qui réunit tous ces dons, nous vient de l'imagination de trois ou quatre cents personnes répandues sur la surface de ce globe sous le nom de princes ou de ministres ; et c'est peut-être pour cette raison que dans plusieurs dédicaces on les appelle les images vivantes de la Divinité.
>
> Le plus déterminé des flatteurs conviendra sans peine que la guerre traîne toujours à sa suite la peste et la famine, pour peu qu'il ait vu les hôpitaux des armées d'Allemagne, et qu'il ait passé dans quelques villages où il se sera fait quelque grand exploit de guerre.
>
> C'est sans doute un très bel art que celui qui désole les campagnes, détruit les habitations et fait périr, année commune, quarante mille hommes sur cent mille [53]. »

Déjà en 1738, dans ses *Observations sur MM. Jean Lass, Melon et Dutot sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts*, ce pacifiste qu'était Voltaire avait insisté sur les conséquences démographiques des guerres, qu'il avait d'ailleurs tendance à exagérer [54].

Parmi les phénomènes d'ordre physique, Voltaire a indiscutablement réservé une place de choix aux épidémies. La variole et ses ravages furent en particulier au premier rang de ses préoccupations d'autant que, si l'on en croit notre auteur, ce réel fléau de l'ancien régime avait fauché à Paris vingt mille personnes en 1723. En 1734, à son retour d'Angleterre, Voltaire fut le premier véritable propagandiste français en faveur de l'inoculation de la petite vérole (*Lettres anglaises ou Lettres philosophiques*, Onzième lettre « Sur l'insertion de la petite vérole ») [55]. Certes, la méthode était connue en France, surtout depuis 1722-23, mais la discussion était restée confinée dans des cercles scientifiques restreints ; l'intervention de Voltaire donna à la question une audience, un retentissement extraordinaire. Par la suite, sans relâche, notamment en 1763 (*Omer de Fleury. Etant entré, ont dit*) [56] et en 1765 (*De l'horrible danger de la lecture*) [57], il s'attaqua aux bastions de l'obscurantisme, en particulier la Sorbonne et le Parlement de Paris [58]. En 1774 encore, *De la mort de Louis XV et de la fatalité* n'était autre qu'un vibrant plaidoyer en faveur de l'inoculation [59].

[53] *Dictionnaire philosophique, op. cit.*, pp. 228-229. Ces mêmes idées sont développées en 1768 dans *L'A, B, C ou Dialogues entre A, B, C* (M, t. XXVII, pp. 389-390, sizième entretien « Des Abus ». Voltaire énumère parmi les maux qui abrègent l'existence, la peste, la petite vérole, la guerre civile).

[54] Voltaire reprochait à Melon d'avoir sous-estimé les pertes en vie humaine dues aux conflits armés (*Œuvres complètes*, M, t. XXII, pp. 362-363).

[55] A. LACOMBE, *La lettre sur l'insertion de la petite vérole et les lettres philosophiques*, Studies on Voltaire, t. CXVII, 1974, pp. 113-131.

[56] *Œuvres complètes*, M, t. XXIV, pp. 467-468.

[57] *Ibidem*, t. XXV, pp. 335-337. Ce pamphlet était dirigé contre le médecin de l'Impératrice d'Autriche. G. Van Swieten (1700-1772), un adversaire résolu de l'inoculation.

[58] Cfr sur ces épisodes, A.H. ROWBOTHAM, *The philosophes and the propaganda for inoculation of small-pox in eighteenth-century France*, Publications in modern philology, University of California, t. 18, n° 4, 1935, pp. 265-290.

[59] *Œuvres complètes*, M, t. XXIX, pp. 299-304.

L'autre calamité épidémique dont il mit le rôle en exergue était évidemment la peste. Décrivant en 1756 la guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre, il ne pouvait passer sous silence la Peste noire :

> « Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes : c'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être [60]. »

Enfin Voltaire citait encore la syphilis au nombre des agents destructeurs [61].

Il ne négligea jamais les conséquences du défaut de nourriture [62], mais ce ne fut qu'en 1771 qu'il présenta comme une « *loi générale* » que « la population est d'ordinaire en raison de la bonté du sol » [63] ; comme la plupart de ses contemporains, il liait donc directement le niveau de la population à celui des subsistances.

Ces considérations m'amènent à analyser les phénomènes que je qualifierai d'ordre moral qui intervenaient selon Voltaire soit pour freiner, soit au contraire, pour accroître le peuplement.

Une cause religieuse fut régulièrement dénoncée car elle constituait un obstacle à la reproduction de l'espèce : le célibat des prêtres et des religieuses. Ce fut là un thème rebattu pendant tout le XVIII[e] siècle. Rarement une question fut si souvent abordée par Voltaire. Ses tirades contre les couvents sont innombrables. Le *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général* (1751) contient l'un des réquisitoires les plus virulents. Associée à l'idée d'enterrement, la vie du cloître était condamnée sans appel car elle impliquait la stérilité et n'était d'aucune utilité économique pour l'Etat :

> « Dans nos climats, il naît plus de mâles que de femelles, donc il ne faut pas faire mourir les femelles : or il est clair que c'est les faire mourir pour la société que de les enterrer toutes vives dans des cloîtres, où elles sont perdues pour la race présente et où elles anéantissent les races futures (...) je compare les terres en friche qui sont encore en France aux filles qu'on laisse sécher dans un cloître : il faut cultiver les unes et les autres. »

Parlant ensuite de « ceux qui, vêtus d'habits uniformes, vont mettre le peuple à contribution au nom de Dieu », il concluait :

[60] *Essai sur les mœurs*, t. I, p. 720. Voltaire mit à propos cette évocation pour rappeler les autres pandémies qui avaient frappé l'Europe : « Cette peste du XIV[e] siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous Justinien, et du temps d'Hippocrate. C'était dans la violence de ce fléau qu'Edouard et Philippe avaient combattu pour régner sur des mourants (*ibidem*, p. 721).

[61] Cfr le chapitre « De la vérole » dans *L'Homme aux quarante écus* (1768) (*Œuvres complètes*, M, t. XXI, pp. 352-357, extraits cités par N. KOTTA, *L'Homme aux quarante écus. A study of Voltairian themes*, The Hague-Paris, 1966, pp. 144-146.

[62] Voir par exemple les « Raisons pourquoi le nouveau monde est moins peuplé que l'ancien » (1761) dans le chapitre CXLVI de l'*Essai sur les mœurs, op. cit.*, t. II, p. 346.

[63] Article « Population » des *Questions sur l'Encyclopédie.*

« Il est bien étrange que dans un royaume qui a des terres incultes et des colonies, on souffre des habitants qui ne peuplent ni ne travaillent[64]. »

V. Volguine l'a déjà nettement souligné[65], la doctrine économique et sociale de Voltaire reposait sur deux axiomes : la liberté et la propriété[66]. Rien ne le mettait plus en colère que ce qui portait atteinte à ces deux principes ; il les considérait notamment comme une condition *sine qua non* de la prospérité démographique alors que le servage[67] et l'esclavage[68] en constituaient la négation. Ce fut sans doute dans l'article « Propriété » (1771) des *Questions sur l'Encyclopédie* que Voltaire formula le mieux ses arguments :

« Il est certain, nous dit-il, que le possesseur d'un terrain cultivera beaucoup mieux son héritage que celui d'autrui. L'esprit de propriété double la force de l'homme. On travaille pour soi et pour sa famille avec plus de vigueur et de plaisir que pour un maître.

L'esclave qui est dans la puissance d'un autre a peu d'inclination pour le mariage. Il craint souvent même de faire des esclaves comme lui. Son industrie est étouffée, son âme abrutie ; et ses forces ne s'exercent jamais dans toute leur élasticité. Le possesseur, au contraire, désire une femme qui partage son bonheur, et des enfants qui l'aident dans son travail. Son épouse et ses fils sont ses richesses. Le terrain de ce cultivateur peut devenir dix fois plus fertile qu'auparavant sous les mains d'une famille laborieuse. (...) La Pologne serait trois fois plus peuplée et plus riche si le paysan n'était pas esclave. »

[64] *Œuvres complètes*, M, t. XXIII, p. 504, voir également en 1763 la onzième des *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs* - « Des moines », *Essai sur les mœurs, op. cit.*, t. II, pp. 923-925. En 1771, il écrivait : « Je crois l'Angleterre, l'Allemagne protestante, la Hollande, plus peuplées à proportion. La raison en est évidente ; il n'y a point de moines dans ces pays-là qui jurent à Dieu d'être inutiles aux hommes. Les prêtres n'ayant que très peu de choses à faire, s'occupent à étudier et à propager. Ils font des enfants robustes, et leur donnent une meilleure éducation que n'en ont les enfants des marquis français et italiens » (dans « Population », *Questions sur l'Encyclopédie*).

[65] V. VOLGUINE, *Le développement de la pensée sociale en France au* XVIII[e] *siècle*, éd. du Progrès, Moscou, 1973, pp. 30-33.

[66] Accessoirement aussi l'égalité. Mais on sait combien ces notions de liberté et d'égalité étaient relatives. « La liberté consiste à ne dépendre que des lois » (cité par V. VOLGUINE, *op. cit.*, p. 30) ; « Nous sommes tous également hommes, mais non membres égaux de la société » (cité par R. POMEAU, *Politique de Voltaire*, Paris, 1963, p. 46). Voir également R. MORTIER, *Voltaire et le peuple*, The age of the Enlightenment. Studies presented to Theodore Besterman, Edimburgh-London, 1967, pp. 137-151.

[67] On connaît les luttes mémorables menées par Voltaire pour l'abolition de la servitude en France. Cfr par exemple l'épisode relatif aux serfs du Mont-Jura dont le chapitre noble de Saint-Claude était le seigneur. H. HANCOCK, *Voltaire et l'affaire des mainmortables : un ultime combat*, Studies on Voltaire, t. CXIV, 1973, pp. 79-98.

[68] Voici que qu'il écrivait notamment en 1761 : « On comptait, en 1757, dans la Saint-Domingue française, environ trente mille personnes, et cent mille esclaves nègres ou mulâtres, qui travaillaient aux sucreries, aux plantations d'indigos, de cacao, et qui abrègent leur vie pour flatter nos appétits nouveaux... (...). Nous leur disons qu'ils sont hommes comme nous, qu'ils sont rachetés du sang d'un Dieu mort pour eux, et ensuite on les fait travailler comme des bêtes de somme : on les nourrit plus mal ; s'ils veulent s'enfuir, on leur coupe une jambe et on leur fait tourner à bras l'arbre des moulins à sucre, lorsqu'on leur a donné une jambe de bois » (*Essai sur les mœurs*, t. II, pp. 379-380).

Parlant des paysans les plus démunis, il ajoutait :

> « Mais ces hommes mêmes, qui semblent le rebut de la fortune, participeront au bonheur des autres. Ils seront libres de vendre leur travail à qui voudra le mieux payer. Cette liberté leur tiendra lieu de propriété. L'espérance certaine d'un juste salaire les soutiendra. Ils élèveront avec gaieté leurs familles dans leurs métiers laborieux et utiles. C'est surtout cette classe d'hommes si méprisables aux yeux des puissants qui fait la pépinière des soldats [69]. »

Bref, la liberté et la propriété sont des incitants naturels au mariage et à la procréation.

Voltaire, nous l'avons vu, assignait un rôle primordial à la population dans le développement économique. Il perçut toutefois un phénomène majeur : il n'y a pas causalité unilatérale, mais bien interaction entre économie et population. Toujours dans ce même article « Propriété », il écrivait en 1764 :

> « Si ce bonheur [du seigneur] s'étend jusqu'à rendre la terre trop peuplée, si le terrain manque à tant de mains laborieuses (au lieu qu'auparavant les mains manquaient au terrain), alors l'excédent des cultivateurs nécessaires se répand dans les villes, dans les ports de mer, dans les ateliers des artistes, dans les armes. La population aura produit ce grand bien ; et la possession des terres accordées aux cultivateurs, sous la redevance qui enrichit les seigneurs, aura produit cette population. »

De toute façon, en cas de nécessité, l'Etat peut légiférer en vue de promouvoir la famille et l'on retrouve bien là les opinions populationnistes de Voltaire. En 1761, dans un *Mémoire sur l'agriculture* [70] qui constitua plus tard la section première de l'article « Fertilisation » (1771) des *Questions sur l'Encyclopédie*, il réaffirma son opposition à un célibat qu'il jugeait pernicieux ; il enchaînait :

> « Je ne sais, s'il ne serait point à propos d'augmenter d'un tiers la taille et la capitation de quiconque ne serait pas marié à vingt-cinq ans. Je ne sais s'il ne serait pas utile d'exempter d'impôts quiconque aurait sept enfants mâles, tant que le père et les sept enfants vivraient ensemble. M. Colbert exempta tous ceux qui auraient douze enfants, mais ce cas arrive si rarement que la loi était inutile [71]. »

*
* *

[69] J'ai déjà insisté sur la notion toute particulière de l'égalité qu'avait Voltaire, cfr note 65. Dans ce même article « Propriété », il précisait à nouveau : « Tous les paysans ne seront pas riches ; et il ne faut pas qu'il le soient. On a besoin d'hommes qui n'aient que leurs bras et de la bonne volonté ».

[70] Bibliothèque nationale (Paris), Nouvelles acquisitions françaises, n° 24.342.

[71] Egalement dans le *Dialogue entre un philosophe...* (1751) : « L'argent perdu à doter des couvents serait (...) très bien employé à encourager des mariages » (M, t. XXIII, p. 504). Cfr également C. ROWE, *Voltaire and the State*, New York, 1955, pp. 160-161.

Telles furent les lignes directrices de l'argumentation démographique de Voltaire. Elles témoignaient d'une grande continuité de pensée. Certes leur auteur n'a jamais pris la peine de les rassembler dans un traité, mais l'incohérence qui pourrait naître de la grande dispersion des textes de Voltaire relatifs aux problèmes de population, n'est qu'illusoire. Voltaire écrivit pendant plus d'un demi-siècle. Aussi, à moins de le trahir, importe-t-il de suivre le cheminement de la pensée en respectant scrupuleusement la chronologie des œuvres. On découvrira alors des évolutions et non des contradictions. Ces évolutions étaient d'ailleurs inévitables. Comment aurait-il pu en être autrement avec ce littérateur rompu à la critique et à la méthode historique ? Toute sa vie, il s'escrima à compléter son information. L'abondance de lectures et de renseignements dans un siècle riche en découvertes devait nécessairement l'amener à approfondir, voir à corriger ses théories ou ses chiffres. Quoi qu'il en soit, en démographie, les cadres généraux de ses théories s'étaient fixés relativement tôt ; mais au fil du temps celles-ci se sont affinées pour atteindre leur plein épanouissement en 1764 dans le *Dictionnaire philosophique* et surtout en 1770-1771, avec la publication des *Questions sur l'Encyclopédie.* Au travers d'une gamme variée d'articles, celles-ci ont présenté le panorama le plus complet et le plus fouillé des positions économiques et sociales du patriarche de Ferney ; c'était un point d'aboutissement, le résultat d'un long mûrissement.

Précurseur, Voltaire l'a été dans les débats relatifs à l'inoculation de la variole et à la croissance de la population française, même si sur ce point précis, il n'osa pas assumer les conséquences ultimes de ses convictions. Pour le reste son programme démographique n'a pas reflété une originalité particulière, mais Voltaire a néanmoins eu le mérite de mettre en évidence les éléments d'ordre politique, économique et psychologique, qui outre la famine, les épidémies et la guerre, conditionnaient le peuplement. Son analyse resta parfois sommaire ou incomplète ; ainsi, contrairement à son brillant contemporain Turgot, il n'a pas souligné la dépendance réciproque qui liait entre eux « la valeur vénale des denrées, le revenu, le prix des salaires, la population » [72].

[72] Cité par J.F. FAURE-SOULET, *Economie politique et progrès au « Siècle des Lumières »*, Paris, 1964, p. 154.

Liste des principales publications en rapport avec la démographie figurant dans la Bibliothèque de Voltaire. (*Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, Moscou-Leningrad, 1961).

BUFFON (Georges-Louis Leclerc, comte de) et DAUBENTON (Louis-Jean-Marie), *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du Cabinet du roy*, t. 1-16, Paris, 1750-1770.

CUMBERLAND (Richard), *Origines gentium antiquissimae, or Attemps for discovering the times of the first planting of nations*, London, 1724.

DEPARCIEUX (Antoine), *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris, 1746. — *Addition à l'Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris, 1760.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Nicolas-François), *Essai sur les monnaies ou Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, Paris, 1746.

GOUDAR (Ange), *Les intérêts de la France mal entendus, dans les branches de l'agriculture, de la population, des finances, du commerce, de la marine*, Paris, 1756, 3 vol.

HERBERT (Claude Jacques), *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture*, Berlin, 1757.

MESSANCE, *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, et de quelques provinces et villes du royaume avec des réflexions sur la valeur du bled, tant en France qu'en Angleterre, depuis 1674 jusqu'en 1764.* Par M. Messance, receveur des tailles de l'élection de Saint-Etienne, Paris, 1766.

MIRABEAU (Victor Riqueti, marquis de), *L'Ami des hommes, ou Traité de la population*, Avignon, 1756-1758, 5 vol.

PLUMARD DE DANGEUL, *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne, par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance des Etats*, 2[e] éd., Leyde [Paris], 1754.

VAUBAN (Sébastien le Prestre), *Projet d'une dixme royale...*, 1707.

VELLY (Paul François), *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au règne de Louis XIV*, 24 t., Paris, 1755-1774.

WALLACE (Robert), *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les tems anciens et modernes, dans lequel on établit qu'il était plus considérable dans l'antiquité*, Paris, trad. de l'anglais, 1754.

NECKER, DÉFENSEUR DU CATHOLICISME

par

H. GRANGE
(Université de Dijon)

L'œuvre de Necker, et c'est sans doute son principal mérite, se caractérise par un remarquable effort de systématisation destiné à fournir de la réalité une explication globale rendant compte des phénomènes les plus divers, qu'ils soient économiques et sociaux, politiques ou religieux [1]. Cette communication se propose de faire apparaître cette cohérence, cette logique à propos d'un problème particulier, le problème religieux et plus précisément encore à propos de l'attitude adoptée par ce protestant en face du catholicisme, religion officielle du royaume où il a exercé les importantes fonctions que l'on sait.

A en croire l'abbé Barruel et bien d'autres, le banquier suisse arrivé au pouvoir ne pouvait avoir d'autre but que la destruction de l'Ancien Régime et le remplacement d'une monarchie catholique par une république protestante. En fait, si surprenant que cela puisse paraître, le ministre de Louis XVI n'a cessé de considérer le catholicisme comme la religion qui convenait le mieux aux sujets de Sa Majesté très chrétienne, et il n'a cessé de déployer ses efforts pour affermir son prestige et son autorité en tant que religion d'état. Les motifs de cette politique sont exposés à mots couverts dans l'ouvrage publié en 1788 et intitulé « De l'importance des opinions religieuses », ouvrage qui s'adresse tout particulièrement aux philosophes, à ces philosophes qui ont été et qui sont encore ses amis, mais dont il condamne sévèrement la violente campagne menée contre la foi traditionnelle du peuple français.

L'argumentation de Necker en ce domaine comme en tous les autres a pour point de départ l'institution de la propriété considérée comme la pierre angulaire des sociétés. Cette institution a pour conséquence la création de deux classes, à la fois rivales et complémentaires, les riches et les pauvres, et l'inégalité dans le sort des représentants de chacune d'entre elles ne peut que grandir à mesure que

[1] Voir à ce sujet notre ouvrage *Les Idées de Necker*, Paris, Klincksieck, 1974.

les siècles s'écoulent. Cette inégalité si inéluctable qu'elle soit ne saurait manquer d'apparaître scandaleuse et parfaitement injuste à ceux qui en sont les victimes. Elle constitue donc une source permanente de troubles et de conflits. Fort heureusement, l'homme d'état responsable du maintien de l'ordre trouve dans la religion un inappréciable appui dans la mesure où elle enseigne la soumission à l'autorité établie et le respect des lois, dans la mesure où, promettant une récompense dans l'autre monde à ceux dont le sort est défavorisé, elle fait plus facilement accepter les souffrances et les privations de la pauvreté.

Tout cela a été dit et redit au XVIII[e] siècle, et beaucoup d'athées eux-mêmes sont convaincus de l'utilité sociale de la religion [2]. Necker toutefois, et c'est là son originalité, veut faire entendre à ses contemporains que toutes les religions ne sont pas également propres à la fonction que les gouvernements souhaitent leur voir accomplir, et qu'il faut tenir compte, pour les apprécier à leur juste valeur, de la psychologie des masses.

En effet, plus sont difficiles les conditions dans lesquelles vivent ces dernières, plus est rigoureux l'état de misère et d'ignorance dans lequel elles sont maintenues, plus profond est aussi chez elles le besoin du sacré, et plus elles se laissent émouvoir par tout ce qui frappe les sens et l'imagination. La religion la plus efficace est donc celle qui sait réserver dans ses croyances cette part de mystère qui exerce sur les foules un irrésistible attrait et canaliser à son profit leur élan spontané vers l'irrationnel. La religion la plus efficace sera celle encore qui saura le mieux recréer l'atmosphère dans laquelle naissent les émotions religieuses. De même que la majesté royale et le mythe monarchique trouvent leur consécration dans l'étiquette d'une cour, de même la magie du culte, l'éclat des cérémonies, en frappant l'imagination des fidèles, ancreront plus profondément dans leur inconscient les dogmes de la foi.

Voilà les vérités que Necker voudrait faire entendre à des esprits trop souvent aveugles devant le rapport qui existe entre le sous-développement intellectuel des classes défavorisées et la fascination du mystère, et qui rêvent d'une religion éclairée, dégagée de tout ce qui n'est pas démontrable ou tout au moins acceptable par la raison :

« Quelle idée faudrait-il donc se former du génie ou de la puissance d'un philosophe qui, à l'aspect des cérémonies, des mystères ou de quelques autres parties du culte public dont son esprit se trouverait blessé, ne saurait pas s'élever assez haut pour les considérer comme l'atmosphère en quelque manière, des opinions religieuses et qui, détournant son attention de l'importance de ces mêmes opinions religieuses, ne conserverait pas des égards pour toutes les dépendances de la plus sublime et de la plus salutaire des pensées ? L'imagination du vulgaire ne peut être guidée de la même manière que le génie méditatif d'un solitaire ; et ce serait

[2] D'Holbach reconnaît, dans le *Système de la Nature* (t. II, chap. 18) qu'« Il n'est pas douteux qu'une société nombreuse qui n'aurait ni religion ni morale, ni gouvernement, ni lois, ni principes, ne pourrait se soutenir. »

commettre une grande erreur que de vouloir captiver l'opinion de la multitude par les mêmes considérations qui suffisent à l'homme profondément penseur[3]. »

Il est difficile de ne pas voir dans ce texte une apologie du catholicisme, mais c'est une apologie qui ne fait aucunement appel à la Révélation, au principe d'autorité, qui ne se réfère en aucune manière aux textes sacrés. Necker y parle le langage de ces philosophes dont il désire si vivement changer l'état d'esprit. Un des grands projets du siècle des lumières fut en effet la rationnalisation des croyances, la substitution aux religions révélées, et plus particulièrement au catholicisme, d'une religion épurée aussi bien dans ses dogmes que dans son culte, et ce fut un des rêves de Voltaire de voir s'instaurer un déisme dont les seuls articles de foi eussent été la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, et dont les cérémonies eussent été empreintes de la plus grande simplicité.

A tous ces penseurs animés d'un sincère idéalisme, Necker rappelle qu'en matière de religion, il faut tenir compte du décalage qu'entraîne dans une même communauté l'existence de catégories sociales d'un niveau culturel différent. L'accession à un degré supérieur de spiritualité présuppose l'accession à un niveau de vie plus élevé ; richesse et loisir sont les conditions indispensables d'une libération intellectuelle qui permettrait l'adhésion à une religion raisonnable. Or cette transformation est exclue à priori ; il est impossible d'envisager une amélioration dans le sort des non possédants que le jeu de la loi d'airain des salaires condamne inexorablement au strict nécessaire, au minimum vital. C'est donc faire preuve de réalisme et de sagesse de la part du gouvernement et des classes éclairées que de s'incliner devant la nécessité d'une religion adaptée à la mentalité primitive des humbles[4].

On s'explique ainsi l'attitude très réticente adoptée par le ministre de Louis XVI en face de la minorité protestante française et la politique pratiquée envers elle[5]. L'idéal de l'homme d'état était sans aucun doute l'unité religieuse et l'absence de toute minorité, le pluralisme confessionnel ne pouvant avoir d'autre effet que d'affaiblir l'autorité de la religion et de la rendre ainsi moins apte à remplir son rôle. « Cujus regio, ejus religio », telle était sa devise, et il était bien dans ses intentions de ne jamais faire des protestants français des citoyens à part entière, et de ne leur accorder que la liberté civile, à l'exclusion de la liberté du culte.

Cette ligne de conduite, qui n'a pas manqué de scandaliser les historiens du protestantisme français[6], était en complète opposition avec la tentative entreprise par sa fille à l'époque du Directoire pour obtenir en faveur du protestantisme

[3] NECKER, *De l'Importance des opinions religieuses*, Oe.C.T.XII., pp. 369-370.

[4] Sur les hésitations, incertitudes et contradictions des philosophes devant le problème de la diffusion des lumières, cfr l'ouvrage de R. MORTIER, *Clartés et Ombres du siècle des lumières*, Genève, Droz, 1969.

[5] Cfr D.C. POLAND, *French protestantism and the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 1957, p. 230.

[6] Cfr E. LEONARD, *Histoire ecclésiastique des réformés français au* XVIII[e] *siècle*, Paris, Fischbacher, 1940, pp. 173-174.

le statut de religion d'état ; dans sa pensée, la religion réformée devait être la religion de la république comme le catholicisme avait été celle de la monarchie absolue. M^me^ de Staël oubliait que le passage d'un régime à l'autre n'avait nullement entraîné sur le plan social la mutation qui aurait pu justifier cette substitution.

De pareils calculs, il serait toutefois injustifié de conclure que Necker était un homme d'état cynique, utilisant sans scrupules tous les moyens possibles pour assurer la protection des propriétaires. En fait il éprouvait une profonde pitié pour les classes défavorisées et il serait facile de fournir la preuve qu'il a mis tout en œuvre dans la défense de leurs intérêts aussi bien par ses actes que par ses écrits. Convaincu cependant de l'impossibilité de changer un ordre inhumain mais nécessaire, il estime qu'il vaut mieux que les victimes de cet ordre se soumettent spontanément à leur sort plutôt que d'avoir recours aux châtiments et aux supplices, et il attend précisément de la religion qu'elle obtienne ce résultat. Elle ne pourra l'atteindre que si elle sait parler aux humbles le seul langage qu'ils soient capables d'entendre, que si les bénéficiaires de l'ordre social comprennent eux aussi que la religion des riches ne peut pas être la même que celle des pauvres et que la défense de la propriété vaut bien une messe.

En 1788 la voix de Necker était celle d'un homme criant dans le désert et les deux *Lettres à Necker* de Rivarol [7] sont bien caractéristiques à cette date de la réaction des milieux précisément visés par le Genevois et qui repoussent avec mépris ses avertissements et ses conseils. Mais l'auteur de « De l'importance des opinions religieuses » allait bientôt avoir sa revanche. Les événements de la Révolution française ne devaient pas tarder à provoquer le revirement tant souhaité. Entre tant de témoignages de ce remarquable phénomène sociologique que constitue le retour à la religion de nombreux représentants des classes privilégiées et de la noblesse dans son ensemble, nous nous contenterons de citer ces phrases du même Rivarol, si dédaigneux avant 1789, et qui n'avait pas manqué lui aussi, de trouver sur les routes de l'émigration son chemin de Damas :

« Ce n'est pas pour attaquer des religions qu'il faut du génie et du courage, mais pour les fonder et les maintenir... Que les philosophes ouvrent donc les yeux, qu'ils comprennent, il en est temps qu'on peut toujours avoir abstraitement raison et être fou, semer partout des vérités et n'être qu'un boute-feu ; qu'ils demandent des secours et non des preuves au clergé... A l'aspect des hordes sauvages et sanguinaires qui se nourrissent de chair humaine, tout ce qui a pu les tirer de cet horrible état est non seulement légitime mais admirable, enfer ou paradis, ange ou diable, n'importe, Esope, Zoroastre, vérités appelées fables, fables appelées vérités, tout est bon pourvu qu'on serve et qu'on sauve le genre humain [8]. »

[7] RIVAROL, *Première Lettre à M. Necker sur son livre « De l'importance des opinions religieuses »*, Berlin, 1788.

Seconde Lettre à M. Necker sur la morale, Berlin, 1788.

[8] RIVAROL, *Discours préliminaire au nouveau dictionnaire de la langue française*, pp. 212-215-216.

LÉONARD DEFRANCE (1735-1805)

par

Jean-Jacques HEIRWEGH
Aspirant du F.N.R.S.
(Université Libre de Bruxelles)

Dans l'historiographie du XIX^e siècle, notre personnage et son œuvre sont presque toujours présentés avec une partialité étonnante qui confine à l'absurdité. On n'en finirait pas de citer les tristes exemples d'une attitude si viscéralement hostile, mesquine et méprisante qu'elle semblerait aujourd'hui incroyable.

Jules Helbig résumait ainsi les raisons — qu'il croyait définitives — de l'« indignité » de notre peintre :

> « Les passions excessives, déchaînées dans toute leur violence aux temps malheureux où vivait Defrance, des défaillances et des torts trop réels chez quelques-uns des hommes qu'il combattait, ont pu le faire exalter par plusieurs de ses contemporains ; ils pourront l'excuser encore aux yeux des révolutionnaires de tous les temps, mais ils ne sauraient suffire à le justifier aux yeux de l'ami de l'art, ni au jugement de l'historien [1]. »

Cette énergique condamnation [2] mérite quelques mots d'explication.

Quels griefs a-t-on adressés à L. Defrance ?

Son anticléricalisme, nourri — selon certains — par un siècle de « luxure et d'incrédulité », a évidemment déplu aux historiens catholiques, ennemis du libéralisme de leur temps. D'une façon plus générale, son engagement politique, sa participation à la Révolution de 1789 (y compris les responsabilités qu'il assume dans

[1] *Histoire de la peinture au Pays de Liège*, 1873, p. 316.

[2] Le texte qui précède dévoile sans détour l'opinion de son auteur mais des commentaires plus insidieux à propos de Defrance apparaissent fréquemment en d'autres endroits (cfr J. HELBIG, *L'art mosan, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du* XVIII^e *s.*, t. II, Bruxelles, 1911, pp. 103-112). La notice biographique due à Ad. SIRET (*Biographie Nationale*, t. VII, 1880-1883, col. 227-230) n'est qu'un discours haineux. Par contre, la notice consacrée à Defrance dans la *Biographie liégeoise* de BECDELIÈVRE (t. II, Liège, 1837, n° 1805) nous donne un récit louangeur de la vie de l'artiste... mais elle n'est qu'un décalque de l'autobiographie du peintre !

l'entreprise de démolition de la cathédrale Saint-Lambert), son allégeance au pouvoir républicain français le rendirent peu sympathique auprès des critiques qui ne pouvaient détruire en eux leur propre Bastille mentale.

De plus, victime de la hiérarchisation des arts, Defrance fut relégué dans la catégorie des petits maîtres de la peinture de genre.

« Artiste, il n'a pas su mettre son pinceau au service d'une idée élevée, ni d'un sentiment moral ; beaucoup de ses toiles portent, au contraire, l'empreinte du cynisme le plus bas. » Telle est la conclusion de J. Helbig [3], souvent reprise après lui [4]. Accessoirement, on prêtera au peintre un caractère sournois et vulgaire, des mœurs dissolues, un esprit mercantile... en un mot, une quantité de vices impardonnables. Malgré toutes ces avanies, l'œuvre de Defrance ne fut jamais complètement oubliée. Le public eut même l'occasion, dès la fin du XIXe siècle, de découvrir ses tableaux, grâce aux grandes expositions consacrées aux Arts anciens du Pays de Liège.

En suivant les réactions provoquées par celles-ci, nous pouvons observer et dater les grandes étapes qui mèneront à la reconnaissance de cette œuvre si longtemps décriée.

En 1881 [5], 18 tableaux de (ou attribués à) Defrance sont fixés aux cimaises mais Charles de Linas [6], en rapportant ses impressions de l'exposition, écrit :

> « Le XVIIIe siècle a empreint sur l'art en général un cachet futile ; des individualités puissantes s'y dégagent néanmoins çà et là : je ne les rencontre pas aux bords de la Meuse. »

A l'exposition de 1905 [7], Defrance est représenté par 23 peintures, 2 dessins et une gravure. Cette fois-ci, il est aussitôt remarqué par Henri Hymans [8] qui note : « Ce remarquable artiste attend toujours une étude d'ensemble. »

Cette « étude » paraît l'année même par les soins de l'historien-archiviste Théodore Gobert [9] qui publie le récit autobiographique de Defrance, document extrêmement précieux, mais qu'il a le malheur de donner comme une pièce à conviction

[3] *L'art mosan*, t. II, p. 110 ; *Histoire de la peinture* (...), pp. 315-316.

[4] Des auteurs sérieux, qui ont contribué à nous faire mieux connaître l'œuvre de Defrance, comme Maria LOUIS et J. VALLERY-RADOT, n'ont pas abouti à de meilleures conclusions.

[5] *Exposition de l'art ancien au Pays de Liège. Catalogue officiel*, Liège, 1881, première section, pp. 58-60, nos 173 à 190.

[6] *L'Art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge. Souvenirs de l'exposition rétrospective de Liège en 1881*, Paris-Arras, 1882, p. 111.

[7] *Exposition de l'art ancien au Pays de Liège. Catalogue Général*, Liège, 1905, t. I, classe I, nos 1128 à 1148bis ; classe II, nos 223-225. M.G. TERMÉ, *L'art ancien au pays de Liège. Album*, vol. I, pl. 60, n° 1141.

[8] *Gazette des Beaux-Arts*, 1905, p. 494.

[9] *Autobiographie d'un peintre liégeois* (*Léonard Defrance*), (Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois, t. VII, 1905). Nous utilisons l'édition parue chez D. Cormaux à Liège, 1906, 80 pp., 8°.

accablant un criminel. Manifestement, l'éditeur de ce texte partage au sujet du peintre et du révolutionnaire liégeois l'opinion de J. Helbig.

Néanmoins, dès cette publication, l'intérêt prêté à l'œuvre de Defrance se renouvelle et ne faiblira plus [10].

S'il n'y a que 15 tableaux de notre peintre à l'exposition qui se tint à Paris en 1924 [11], ils retiennent l'attention du public et surtout de l'historien de l'art français Jean Vallery-Radot [12].

Viendront ensuite les études de Maria Louis [13] qui précèdent l'Exposition d'art liégeois et wallon de 1930 [14] où figurent 15 tableaux et un dessin de notre artiste.

En 1951, tandis qu'à Paris la Bibliothèque Nationale commémorait le deuxième centenaire de l'Encyclopédie et exposait un tableau jusqu'alors peu connu de Defrance [15], se tenait à Liège l'Exposition internationale d'art mosan [16] où ses œuvres occupaient une place vraiment importante : 32 tableaux et 16 dessins ou aquarelles.

Depuis cette époque, la « réhabilitation » de Defrance est faite. L'historiographie récente évoque sa carrière sans les préjugés de jadis [17], ses tableaux sont recherchés dans les musées, étudiés dans des ouvrages scientifiques [18].

[10] Une notice concernant Defrance a pris place dans la *Biographie des Liégeois illustres* de Camille PAVARD (Bruxelles, 1905, pp. 72-75) ; Alfred MICHA lui réserve une place parmi *Les peintres célèbres de l'ancien Pays de Liège* (Liège, 1911, pp. 129-142). G. JORISSENNE signe la notice *Defrance* dans le Thieme-Becker (t. VIII, 1913, pp. 538-539).

[11] *Exposition de l'art ancien du Pays de Liège. Paris. Palais du Louvre* (etc.), pp. 85-86, n^{os} 161 à 175.

[12] V. Le Figaro artistique, n° du 20 novembre 1924, pp. 84-87 ; Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français, 1924, pp. 233-242. A propos de la Rétrospective Defrance organisée à Liège en 1925, le même auteur publie un article dans la Revue de l'Art ancien et moderne, t. XLVIII, 1925, pp. 268-271 et nous donne enfin une contribution très importante avec *Quelques dates dans l'œuvre de L. Defrance, de Liège* (La Revue d'Art, vol. XXVII, n^{os} 5-6, 1926, pp. 23-39).

[13] Chronique archéologique du Pays de Liège, 1929, pp. 83-84 ; Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. LIV, 1930, pp. 92-112. En 1931, M. LOUIS publie dans la Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art (t. I, pp. 201-204) une *Nouvelle contribution à la connaissance de l'œuvre de L. Defrance.*

Dès 1921, Edouard MICHEL avait recherché des tableaux de Defrance à Castres (*Quelques œuvres de peintres belges retrouvées en France,* Actes du Congrès d'Histoire de l'Art, organisé par la Société de l'histoire de l'art français, Paris, 1921, t. II, 1924, pp. 366-372).

[14] Parmi les œuvres exposées, 6 tableaux (et le dessin) attribués à Defrance. *Catalogue de l'exposition de l'Art de l'Ancien Pays de Liège et des anciens arts wallons,* Liège, 1930.

[15] *Diderot et l'Encyclopédie. Bibliothèque Nationale,* Paris, 1951, p. 142, n° 569 ; p. 143, n° 575. Il s'agit du tableau glorifiant l'Edit de Tolérance de Joseph II, conservé au Musée de Dijon. La gravure de C. Guttenberg (1786) sur la suppression des couvents (d'après un tableau de Defrance) figurait aussi à cette exposition.

[16] *Art mosan et arts anciens du Pays de Liège. Exposition internationale,* Liège, 1951, pp. 276-278, n^{os} 701-718, 1144-1149 ; pp. 293-294, n^{os} 872-887.

[17] Le livre de Marcel FLORKIN, *Un Prince, deux Préfets. Le mouvement scientifique et médico-social au Pays de Liège sous le règne du despotisme éclairé (1771-1830)* (Liège, 1957), a contribué puissamment à ce renversement de l'opinion.

[18] M.N. BENISOVICH, *Les peintres du* XVIII^{e} *s. en Belgique au Metropolitan Museum de*

Les lycéens trouvent son nom dans leurs manuels d'histoire et la documentation scolaire offre même des reproductions de ses œuvres.

Un grand nombre de tableaux sortis de ses pinceaux mériteraient des analyses comparables à celles de M. Jacques Stiennon pour la *Visite à la Manufacture de Tabacs* [19] ou de M^me^ Maité Pacco pour la *Visite à la Fonderie* (Musée des Beaux Arts, Bruxelles) [20].

Nous songeons par exemple aux tableaux de la collection Jean Jowa (Liège) (*Visite d'une Imprimerie*) et du Musée Marmottan (*Visite d'une Carrière de marbre*).

Grâce à ces études scientifiques, le « peintre des philosophes » quittera définitivement le Purgatoire.

*
* *

L'autobiographie de Defrance [21] nous livre un document écrit capital pour la connaissance de sa carrière et de sa psychologie. Comme tous les récits autobiographiques, celui-ci doit être manié avec prudence. Il appartient au critique de faire la part entre la confession vraie et les caprices de la mémoire — en l'occurrence, celle d'un homme âgé d'une soixantaine d'années —, de déceler l'erreur ou l'omission, de révéler la dissimulation comme l'enjolivement des faits.

Nous nous limiterons ici à quelques réflexions générales.

Defrance n'a — selon lui — aucune prétention littéraire, mais il n'a pu résister à la tentation du romanesque. L'influence du roman picaresque [22] se manifeste surtout dans ses récits de voyages mouvementés en Italie et en France. Ses aventures galantes, son amour pour une jeune montpelliéraine (la ravissante fille d'un procureur, séquestrée par son père, rejoignant son amant sous le déguisement de vêtements masculins...), tout cela nous indique ce que notre Liégeois doit à la littérature de son époque.

Dans sa relation des événements révolutionnaires, et principalement de l'épisode de la destruction de la cathédrale Saint-Lambert, nous le voyons attaquer agressivement ses détracteurs, tels que Henri Delloye, ce « journaliste histrion,

New York, R.B.A.H.A., t. XXII, 1953, pp. 189-198 ; J. PHILIPPE, *Léonard Defrance et les gravures exécutées d'après ses œuvres,* Chronique archéologique du Pays de Liège, 1962, pp. 101-105 ; S. DE MOFFARTS D'HOUCHENÉE, *Portrait d'un membre de la famille Jalheau* (?) *par Defrance. 1768,* Intermédiaire des Généalogistes, n° 143, a° XXIV, 5, 1969, pp. 349-354; René EVRARD, *Les artistes et les usines à fer,* Liège, 1955 (chapitre VIII), etc.

[19] *Peinture Vivante,* 2-1964-1965, Bruxelles, notice n° 36.

[20] Conférence (18/XII/1974) au Musée d'art ancien de Bruxelles. Le premier tome de *La Wallonie. Le pays et les hommes.* (*Des origines à 1830*), La Renaissance du Libre, Bruxelles, 1975, comporte plusieurs reproductions d'œuvres peu connues de Defrance. M. Jacques STIÉNNON lui consacrera un chapitre dans un prochain volume (à paraître) de cette publication.

[21] Le texte publié par Th. GOBERT n'est qu'une reproduction d'une copie. Le document original a d'ailleurs toute une histoire, dont la relation sort du cadre de cette communication.

[22] Un des tableaux de Defrance, *La Caverne des Brigands* (dont Jean Le Gentil, comte de Paroy, tira une gravure), illustre sans doute une scène du *Gil Blas* de Le Sage.

homme sans honneur, perdu de réputation pour sa conduite dans tous les tems de sa vie, homme vendu aux royalistes... »[23]. Il est vrai que Defrance est acculé à une position défensive. A l'époque où il rédige ses Mémoires, l'enthousiasme révolutionnaire s'est fortement estompé dans la cité liégeoise.

Malgré la tentation romanesque et les plaidoyers pro domo, il se dégage cependant du texte une remarquable sincérité, illustrée de-ci de-là de notations très précises qui sentent le vécu. Le premier souvenir du peintre remonte à l'« année terrible » de 1740[24], aux grosses eaux de la Meuse, c'est-à-dire à des événements catastrophiques réellement survenus.

En ce qui concerne les origines sociales de Defrance, son milieu familial, il faudrait mener une enquête car, à première vue, nous avons sur ce point des raisons de douter de la véracité de ses Mémoires. Il se présente à nous comme le petit-fils d'un abbé défroqué[25].

Il est le deuxième enfant d'un ménage qui en comptera une dizaine mais, à aucun moment, il ne fait allusion à la pauvreté du foyer paternel. L'affirmation selon laquelle l'enfance misérable de Defrance aurait provoqué en lui la haine des privilégiés[26], nous paraît peu fondée.

Jean-Charles Defrance, le père de Léonard, exerçait en 1736 et 1740 le métier de cabaretier dans la paroisse Saint André à Liège[27]. Cette indication, trop imprécise, ne nous permet pas d'évaluer la fortune du milieu familial où naquit notre peintre. Il se pourrait que la famille Defrance fût mêlée à la profession ou au commerce des orfèvres. Le jeune Léonard était destiné à ce métier que l'un de ses futurs beaux-frères exerçait[28]. Ses sœurs épousèrent des personnes étrangères au milieu populaire.

Ces faibles indices tendent à prouver que sa famille, sans prendre place aux côtés des plus nanties, n'appartenait pas à la classe sociale la plus démunie.

Né le 5 novembre 1735, Defrance entra à l'âge de dix ans dans l'atelier du peintre Jean-Baptiste Coclers (1696-1772), décorateur bien connu dans la cité mosane[29]. Après ses années d'apprentissage, il se rendit à Rome, à la fin de l'année

[23] *Autobiographie*, p. 55. A propos d'H. Delloye, le pamphlétaire du *Troubadour Liégeois*, v. M. FLORKIN, *op. cit.*, p. 76.

[24] E. HELIN, *La disette et le recensement de 1740*, Annuaire d'Histoire liégeoise, t. VI, fasc. 2, 1959, pp. 443-477.

[25] De cette confidence du peintre, quelques historiens ont cru pouvoir tirer des leçons sur l'atavisme de ses sentiments antichrétiens !

[26] J. LEJEUNE, *Liège. De la Principauté à la Métropole*, Anvers, 1967, p. 273.

[27] P. DELRÉE, *La maison natale de L. Defrance*, Léodium, t. XXVII, 1934, p. 55. M. Etienne HELIN a attiré notre attention sur cet article. Nous l'en remercions vivement.

[28] Il est vrai que J.A. Colsoul, son beau-frère, fut ruiné en 1768. Cfr M. YANS, *Le peintre Léonard Defrance et les sentiments de famille*, Léodium, t. 36, 1949, pp. 24-27.

[29] Voyez la peinture allégorique qui couvre le plafond d'une grande salle de l'hôtel d'Ansembourg à Liège, achevée par Coclers en 1741.

1753, où il fut reçu à la Fondation Lambert Darchis (Hospice des Liégeois) [30]. Il vécut assez péniblement dans cette ville, en travaillant pour des marchands et des amateurs. Il trouva quand même à s'employer pendant plus d'un an chez le peintre lyonnais Laurent Pécheux (1729-1821).

A l'époque de son séjour dans la cité pontificale, il a pu rencontrer plusieurs artistes français, comme Hubert Robert et Fragonard. Ce dernier deviendra son ami et son courtier auprès des marchands de tableaux français.

Avant de quitter l'Italie, il visita Naples en compagnie de son compatriote, étudiant en médecine, Robert de Limbourg (1731-1792). Avec le même compagnon, il se rendit en 1759 à Montpellier puis, seul, au gré des commandes que des ecclésiastiques lui adressaient, il passa par Castres et Toulouse (1763). Après une courte visite de Paris, il retourna à Liège au moment de l'élection du prince-évêque Charles d'Oultremont. Il épousa dans sa ville natale Marie-Jeanne Joassin, dont il eut plusieurs enfants.

Sous le règne de Charles d'Oultremont, Defrance végète, travaille comme un tâcheron, se désespère.

Peu après l'élection du nouveau prince François-Charles de Velbruck, entraîné par son ami Nicolas de Fassin (1728-1811), il voyage en Hollande. Protégé de l'« évêque-philosophe », il est de ceux qui créent l'Académie de Peinture de Liège. Il en assumera bientôt la direction, par une nomination datée du 16 octobre 1778. Il participe aussi, en 1779, à la fondation de la Société d'Emulation où il exposera à plusieurs reprises [31]. Le règne de Velbruck marque une étape décisive dans la vie de Defrance qui accède aux honneurs officiels et au confort matériel. Après cet « âge doré », il s'installe dans l'opposition au pouvoir épiscopal mais échappe à la répression de ce gouvernement [32]. Membre de la « Société Eburonne », la future Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, il partage les activités contestataires des Reynier, Bassenge, Henkart etc. Après la Révolution du 18 août 1789, commence sa « carrière politique ».

Elu conseiller municipal le 28 juillet 1790 [33], il fuit vers Givet quand les troupes

[30] Son hébergement à la Fondation Darchis n'est pas mentionné en 1754 mais il y apparaît comme pensionnaire de 1755 à 1759. Cfr M. De Smet, *Le Collège liégeois de Rome. Sa fréquentation au* XVIIIe *s.*, 1960, pp. 31-32. Au sujet de son séjour en Italie, il subsiste quelques problèmes à résoudre, notamment pour 1754 et le début de l'année 1759.

[31] Expositions de 1781, 1783, 1784, 1786 et 1788. Il est aussi présent aux Salons parisiens de 1786 et 1787. Plus tard, il participera aux Salons révolutionnaires de Paris (1791 et 1793).

[32] Après la publication du *Cri général du peuple liégeois* (1786), violent pamphlet — qu'il rédigea en partie — dressé contre l'évêque Hoensbroeck, son comparse l'abbé Thomas Jehin encourut seul les rigueurs policières.

[33] Pour la période révolutionnaire et française, voir Ad. Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789 (1785 à 1795)*, Liège, 1865 ; P. Harsin, *La Révolution liégeoise de 1789*, coll. Notre Passé, 1954 ; O. Lee, *Les comités et les clubs de Patriotes belges et liégeois (1791 - an III)*, Paris, 1931 ; J. Bayer-Lothe, *Aspects de l'occupation française dans la Principauté de Liège 1792-1795*, in Occupants-Occupés, 1792-1815, Université Libre de Bruxelles, 1969, pp. 67-110.

exécutrices entrent dans Liège (12 janvier 1791). Après les victoires de Dumouriez en novembre 1792, il revient au pays où les électeurs le portent à l'Assemblée provinciale.

Quatre mois plus tard, poussé par les armées autrichiennes, il reprend le chemin de l'exil et s'installe à Paris. Séjour précaire... car ses compatriotes montagnards le dénoncent comme girondin. Soucieux d'échapper à la guillotine, il part en août 1793 pour Charleville, où son ami Henkart le rejoint.

Grâce aux succès des armes républicaines, il peut enfin revenir, à la fin du mois d'août 1794, à Liège qu'il ne quittera plus. Cette fois-ci, il est du côté des vainqueurs et du parti de l'ordre.

Le 14 frimaire III (4 décembre 1794), il est désigné comme membre de l'Administration d'arrondissement. Après le décret de réunion à la France, il siège (22 novembre 1795) à l'Administration du département de l'Ourthe jusqu'au 1er germinal V (21 mars 1797). Nommé professeur de dessin à l'école centrale du département (19 fructidor V - 5 septembre 1797), il subit alors, pendant trois ans, une éclipse politique dont il ne sortira qu'avec sa nomination au conseil municipal de Liège (7 thermidor VIII - 26 juillet 1800). Il termine cette fonction en février 1802.

Victime d'un asthme, il décède le 6 ventôse XIII (25 février 1805) dans sa maison, au 296 de la rue Pierreuse [34]. On l'enterra dans le jardin de la propriété d'Henkart à Statte (Huy). Son ami lui rendit un dernier hommage par ces lignes :

> « Zélateur ardent de la liberté de son pays, persécuté, proscrit pour avoir embrassé sa cause, il lui est resté fidèle et a mérité ainsi l'honneur de la servir. Le talent de son pinceau, les efforts de sa plume furent constamment employés contre les excès de l'intolérantisme et les prétentions despotiques de l'ancien régime : Magistrat populaire à la révolution de Liège, et après la réunion de ce pays à la France nommé administrateur du département, le zèle du fonctionnaire fut toujours égal à son intégrité [35]. »

La période la mieux connue de l'existence de Defrance, celle où il s'engage ouvertement dans la vie politique, a suscité de nombreux commentaires. Cependant, nous ne possédons pas encore tous les éléments nécessaires pour poser sur ce problème un jugement impartial.

S'il convient de ne pas négliger son intervention dans l'élaboration du Plan de Municipalité de 1790 [36], le « dossier » de notre peintre semble fort négatif quand

[34] On trouve aussi comme date du décès le 5 ventôse (24 février). Une mauvaise conversion du calendrier républicain donne parfois la date du 11 février (qui correspond en fait au 22 pluviôse). Mention du décès est faite à l'état civil le 8 ventôse (27 février). Cfr A. MICHA, *op. cit.*, p. 129. On sait que Defrance avait élu domicile dans l'ancienne infirmerie du couvent des Minimes, actuellement au n° 6 de la rue du Pery.

[35] V. *Loisirs de trois amis ou opuscules de A.B. Reynier, N. Bassenge et P.J. Henkart, de Liège*, s.d., t. II, p. 116 (notice publiée dans la *Gazette de Liège* du 7 ventôse).

[36] V. E. HÉLIN, *L'élaboration du premier recensement moderne de la population liégeoise, le « plan de municipalité » de 1790*, Annuaire d'Histoire liégeoise, t. VI, 1958, pp. 225-237.

on le résume à la destruction de la cathédrale Saint-Lambert [37] et à sa participation aux « conquêtes artistiques » de la République. Nous ne désirons pas reprendre l'ensemble de cette affaire — ce qui pourrait nous mener trop loin — mais nous ne pouvons éluder la question.

Trois mobiles essentiels ont vraisemblablement animé notre « mangeur du grand édifice de Saint-Lambert ». Tout d'abord, Defrance — ainsi que la grande masse de ses concitoyens — a pris cette cathédrale comme le symbole détesté de l'ancien pouvoir, dont il fallait faire table rase. Après le bombardement du faubourg d'Amercœur, c'est aussi contre ce monument que se retourne la colère des Liégeois.

Ensuite, ce grand bâtiment pouvait servir de carrière de pierres et d'ardoises, de magasin de planches et de réserve de plomb et de bronze, sans compter son utilisation temporaire comme écurie !

Enfin, la cathédrale renferme des œuvres d'art qui inspirent la convoitise... à laquelle Defrance n'a pas résisté.

On le soupçonne d'avoir tiré profit de la vente des matériaux extraits de la cathédrale. Il est vrai qu'il acheta, en association avec Henkart et Fassin, un autel de ce temple afin d'en retirer une *Vierge* de Lairesse [38] !

D'autre part, sa participation aux recherches visant à envoyer les objets d'art « au sein de la République » n'est pas contestable. Defrance dirigea cette mission dans le pays de Liège. Nous le voyons à l'œuvre à l'Hospice des Incurables, dans les églises et les hôtels d'émigrés [39].

Cette page de sa vie étant tournée, nous laissons le lecteur libre d'en tirer les conclusions qu'il voudra mais en notant toutefois que l'utilisation des artistes dans ce genre de besogne n'était pas inhabituelle, ni jugée répréhensible dans la mentalité de l'époque [40].

*
* *

[37] V. J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. I, Liège, 1867, pp. 300-338 ; G. FRANCOTTE, dans Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 2[e] série, 1889, etc.

[38] V. J.H., *La collection de tableaux appartenant à Henkart, Defrance et Fassin*, Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XVI, 1881, pp. 387-403.

[39] V. B. LHOIST-COLMAN, *L.B. Coclers et le « Rubens » de l'Hospice des Incurables*, Léodium, t. 58, 1971, pp. 56-63 ; A. VECQUERAY, *Les œuvres d'art de la région hutoise enlevées à l'époque révolutionnaire*, Chronique archéologique du pays de Liège, t. 40, 1949, etc.

[40] A titre de comparaison, rappelons le travail de sélection des tableaux des couvents supprimés, effectué par le peintre anversois André-Corneille Lens, dans les Pays-Bas autrichiens. Lens classa une quantité de tableaux estimée à 22.000 unités !

Cfr J. LAENEN, *Etude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant (1783-1794)*, Anvers, 1905, pp. 88-89.

L. DEFRANCE

Scène de recrutement dans un cabaret

Munich, Bayer. Staatsgemäldesammlungen

L. DEFRANCE

Autoportrait (âgé)

Liège, Musée d'Art wallon
(Copyright A.C.L. Bruxelles)

L. DEFRANCE

Rixe de femmes

Léningrad, Musée de l'Ermitage

L. DEFRANCE

Episode de la suppression des couvents

1782. Un exemple de « peinture philosophique ».

Tableau ayant appartenu aux collections du *Schlossmuseum de Gotha*, perdu pendant la guerre.

L. DEFRANCE

Rixe d'hommes

L. Defrance, peintre de la « vie familière »...

Léningrad, Musée de l'Ermitage

Avant d'aborder le problème des préoccupations sociales chez Defrance, il nous faut chercher à connaître la condition économique et la place des artistes dans la société de la seconde moitié du XVIII[e] siècle dans la Principauté de Liège et les régions voisines, principalement dans les Pays-Bas méridionaux.

Dans le pays mosan, l'émancipation des peintres du « régime corporatif » fut définitivement déclarée par l'édit du 11 mai 1769, promulgué à la requête des intéressés [41].

Cette ordonnance de Charles d'Oultremont stipule que les peintres « comme exerçant l'un des plus beaux arts libéraux, ne sont à cet égard sujets à aucune acquisition ou relief de métier quelconque ». Bientôt s'ouvrira à Liège l'Académie de Peinture et cette jeune institution ouvrira de nouvelles perspectives dans l'enseignement des métiers d'art, en modifiant les anciens liens de dépendance entre les élèves et les maîtres. Les Pays-Bas autrichiens suivront de près l'exemple liégeois.

> « Persuadé comme nous le sommes — écrivait Charles de Lorraine [42] —, que, pour faire fleurir les arts libéraux on les doit mettre en honneur, nous n'avons pu voir qu'avec surprise que, dans quelques villes, on les confond avec les arts mécaniques, en forçant les peintres, les sculpteurs, les graveurs et les architectes de se faire inscrire dans les corps de métiers, composés au reste d'artisans et d'ouvriers, tels que ceux qui posent simplement les couleurs, nommés vulgairement *barbouilleurs*, les tailleurs de pierres et les maçons (...) lorsque ces artistes se tiennent dans les bornes de leur art, il est indécent de les confondre avec les moindres artisans, et de ne point faire de distinction entre le pinceau le plus savant et la brosse de l'ouvrier qui pose grossièrement des couleurs sur un mur ou sur une porte (...). »

En 1773, à l'initiative du peintre André-Corneille Lens, le gouvernement publie une ordonnance affranchissant les peintres, sculpteurs et architectes de l'obligation de se faire inscrire dans les corps de métiers [43].

La nouvelle législation ne pouvait cependant pas bouleverser immédiatement les conditions matérielles d'existence des artistes, maintenus dans une situation sociale dépendante. Afin d'en esquisser une image plus ou moins fidèle, il faut tenter de délimiter les débouchés offerts à la production des artistes — et des peintres en particulier — à la fin de l'Ancien Régime.

Nous songeons, en premier lieu, à la clientèle des Cours princières et des membres des divers organes de gouvernement.

[41] M.L. POLAIN, *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège*, 3[e] série, second vol. (1765-1794), Bruxelles, 1860, p. 581. Defrance a-t-il participé au mouvement de ses collègues ?

[42] Lettre au Conseil de Brabant, 19 décembre 1770. V. L. GALESLOOT, *Documents relatifs à la formation et à la publication de l'ordonnance de Marie-Thérèse du 20 mars - 13 novembre 1773*, Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 2[e] série, t. III, Anvers, 1867, pièce n° IX, p. 21.

[43] Une première ordonnance (20 mars 1773) ne concernait que le territoire brabançon. La seconde (13 novembre) était d'application générale. Elles stipulaient aussi que l'exercice de la peinture et autres arts libéraux ne dérogeait pas à la noblesse.

La Cour de Charles de Lorraine [44], par exemple, a pu employer ou protéger une trentaine de peintres aux talents extrêmement divers : portraitistes surtout, peintres de fleurs etc. La haute noblesse compte parmi elle quelques familles de mécènes, tels que les d'Arenberg.

Les églises, les Cours épiscapales nourrissent aussi quelques artistes, mais moins, sans doute, qu'aux siècles passés. Au XVIII[e] siècle, la « peinture d'église » a eu néanmoins dans les Pays-Bas, un représentant assez remarquable avec le louvaniste Pierre-Joseph Verhaeghen [45].

Les corps de métiers, selon leurs anciennes traditions, commandent des toiles aux peintres locaux pour décorer leurs salles de réunion, les autels de leurs confréries religieuses etc. La bourgeoisie aisée enfin, forme un public amateur de tableaux de genre, de peintures décoratives. Un Jean-Joseph Horemans le Jeune fournira à cette classe de très charmantes œuvres.

Cette « classification » peut paraître discutable et inutilement théorique. Elle doit, certes, être comprise avec des nuances. Un artiste pouvait recevoir des commandes de plusieurs milieux différents [46] et même de chacun d'entre eux, sans sacrifier nécessairement son originalité.

Si les travaux de commande se révèlent indispensables pour assurer la subsistance des peintres, quelques-uns cherchèrent aussi à vendre leurs œuvres aux marchands spécialisés. A la fin de l'Ancien Régime, les expositions publiques de tableaux sont inexistantes dans les Pays-Bas mais, à Liège, la Société d'Emulation en organise dès sa fondation. Les Salons parisiens restent le principal point d'attraction des peintres des pays voisins de la France.

*
* *

Le début de la carrière de Defrance ne présente aucune particularité exceptionnelle. A l'apprentissage auprès d'un maître jouissant d'une bonne réputation locale, succède le voyage d'Italie, classique dans la formation des peintres liégeois.

A Rome, comme beaucoup d'autres jeunes talents, Defrance dessine des antiques [47]. Dans le Midi de la France, il honore des commandes (portraits) d'ecclésiastiques. Il fera de même à son retour à Liège mais l'œuvre — le portrait de Charles d'Oultremont [48] — qui aurait pu lui ouvrir une carrière de portraitiste de

[44] S. ANSIAUX, J. LAVALLEYE, *Notes sur les peintres de la Cour de Charles de Lorraine*, R.B.A.H.A., t. VI, 1936, pp. 305-330.

[45] V. P. BAUTIER, *La peinture en Belgique au* XVIII[e] *s.*, Ed. du Cercle d'Art, Bruxelles, 1945.

[46] L'exemple du peintre brugeois J.A. Garemijn (1712-1799) est suffisamment éloquent à cet égard.

[47] V. J. PHILIPPE, *Les artistes liégeois à Rome.* XVI[e]-XIX[e] *s.*, Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. LXXVII, 1964, pp. 133-135.

[48] Nous conservons une gravure allégorique (très conventionnelle), signée par L. Defrance, célébrant l'élection du successeur de Jean-Théodore de Bavière au siège épiscopal. Voir J. A(LEXANDRE), *Léonard Defrance, graveur*, Chronique archéologique du Pays de Liège, t. I, 1906, pp. 22-24.

Cour n'a pas le bonheur de plaire. Dès lors, il peint, selon la commande, des sujets variés.

> « Je fis comme les autres — écrit-il [49] — des tableaux au prix courant comme les petits pâtés ; je fis plus : je peignis l'histoire en grand comme en petit, des grotesques, des paysages, des gibiers, des fleurs, des fruits, l'architecture. Je fis jusqu'à des décorations de théâtre ; je peignis tout comme on vouloit : à l'huile, à la colle, à fresque, en mignature. Or jugez, moi qui n'avoit aucune expérience dans tous ces genres de peinture, moi qui d'ailleurs n'a jamais aimé que des sujets familiers, aiant même une espèce d'antipathie pour l'histoire, surtout comme il falloit la représenter dans ce pays, mon esprit matériel, grossier, se refusoit à peindre des miracles, à mettre des hommes, des anges, des têtes humaines d'enfant avec deux, quatre ou six ailes dans l'air ou sur des nuages. »

Heureusement, Defrance finit par échapper au sort peu enviable de peintre à la pièce. Il nous rapporte dans ses Mémoires, que le voyage en Hollande, entrepris en 1773, provoqua un bouleversement dans sa manière de peindre. Il découvrit alors — dit-il — les « peintres de genre » hollandais du XVII[e] siècle. Mais, en réalité, en fut-il bien ainsi ?

Dans les milieux artistiques, tous ne partageaient pas les conceptions esthétiques énoncées par Gérard de Lairesse [50]. La « peinture de genre » n'a jamais complètement disparu des ateliers. D'autres Liégeois, contemporains de notre peintre, tels que Louis-Bernard Coclers (1741-1817) et Martin Aubée (1729-1806), ont suivi les traces des Metsu, des Van Ostade, des Dou etc. qu'un large public appréciait au XVIII[e] siècle en France et dans nos régions. Ce public-là ne se contentait pas seulement de copies plus ou moins réussies des maîtres flamands et hollandais du XVII[e] siècle que les collectionneurs achetaient à haut prix.

Nous savons qu'il n'existe pas *un* style propre au XVIII[e] siècle et les disciples de Winckelmann ne représentent pas l'ensemble des artistes œuvrant dans le dernier quart du siècle [51].

Limiter l'œuvre de Defrance à une « copie francisée de petits maîtres hollanmais », nous paraît être une singulière erreur.

Un tel jugement, malheureusement trop souvent exprimé, mésestime l'originalité de notre artiste qui portera son « style » à un degré de perfection dépassant largement les possibilités d'un quelconque copiste. Cette perfection, que Defrance n'a pu atteindre directement, apparaît — nous semble-t-il — une dizaine d'années après le voyage en Hollande.

*
* *

[49] *Autobiographie*, p. 42.

[50] Sur Lairesse et les peintres liégeois du XVII[e] *s.*, v. J. PHILIPPE, *La peinture liégeoise au* XVII[e] *s.*, Ed. du Cercle d'Art, Bruxelles, 1945 et J. HENDRICK, *La peinture liégeoise au* XVII[e] *s.*, coll. « Wallonie, art et histoire », Gembloux, 1973.

[51] J.J. Winckelmann eut rapidement des élèves dans nos régions (A.-C. Lens).

« Peintre des philosophes », Defrance exprime-t-il dans ses œuvres ses préoccupations sociales ?

En nous appuyant sur les thèses de N. Hadjinicolaou [52], parfois contestables mais dignes d'intérêt, nous prendrons garde à ne pas lire dans les images du peintre des transcriptions directes de son idéologie politique.

Cette « lecture immédiate » semble tellement facile dans le cas des diverses « *Scènes de la suppression des couvents* » que nous risquerions de simplifier à outrance l'ensemble de son œuvre, de la décrire comme un discours imagé d'une limpidité parfaite. Or, cela ne correspond en rien à la réalité.

Nous savons qu'en 1778, à la demande de Velbruck, Defrance peint une série de « sujets de nuit », c'est-à-dire des manufactures de fer du pays de Liège [53]. L'« évêque éclairé » de Liège montre ainsi son intérêt pour ces réalités terrestres qui font la richesse de sa principauté.

Ce type de commande officielle aux peintres, n'est pas exceptionnel. En France, l'abbé Terray, contrôleur général des Finances, commandait en 1775 un « *Intérieur de douane* » à Nicolas-Bernard Lépicié et une « *Construction d'un grand chemin* » à Claude-Joseph Vernet mais, curieusement, l'évêque de Liège est sans doute le premier prince, dans le monde de culture française, à appliquer à la lettre le programme tracé par l'article *Art* de l'Encyclopédie :

> « Rendons enfin aux artistes la justice qui leur est due. Les *arts libéraux* se sont assez chantés eux-mêmes ; ils pourraient employer maintenant ce qu'ils ont de voix pour célébrer les arts mécaniques. C'est aux *arts libéraux* à tirer les *arts mécaniques* de l'avilissement où le préjugé les a tenus si longtemps ; c'est à la protection des rois à les garantir d'une indigence où ils languissent encore. Les artisans se sont crus méprisables, parce qu'on les a méprisés ; apprenons-leur à mieux penser d'eux-mêmes ; c'est le seul moyen d'en obtenir des productions plus parfaites. Qu'il sorte du sein des Académies quelque homme qui descende dans les ateliers, qui y recueille les phénomènes des Arts et qui nous les expose dans un ouvrage qui détermine les artistes à lire, les philosophes à penser utilement et les Grands à faire usage utile de leur autorité et de leurs récompenses. »

En illustrant l'activité prospère des forges du pays de Liège, notre peintre participe aussi à la glorification du prince éclairé et du législateur. Or, la législation industrielle et sociale répond aux besoins des maîtres de forges et des patrons armuriers de la Principauté.

D'autres peintres nous ont donné des portraits de François-Charles de Velbruck. Suivant le désir du prince-évêque, ils nous le montrent tenant à la main le *Plan de l'hôpital général de Liège* ou l'*Ami des Hommes* de Mirabeau, c'est-à-dire, dans le premier cas, le plan d'une maison de correction et de redressement et, dans le second, un traité célèbre mais peu favorable au bien-être de la population labo-

[52] *Histoire de l'art et lutte des classes*, Maspero, 2e éd., 1974.

[53] J. VALLERY-RADOT, *Quelques dates dans l'œuvre de L. Defrance* (...), p. 25. A notre connaissance, aucun de ces tableaux n'a été identifié de façon irréfutable.

rieuse [54]. Bien sûr, ces observations ne suffisent pas pour ranger automatiquement les artistes au service du prince dans la catégorie des courtisans serviles.

Avec les tableaux peints par Defrance pour des propriétaires de fabriques, le problème de l'indépendance de l'artiste à l'égard des volontés de ses clients se pose à nouveau. Des chefs d'entreprises s'adressent donc à un peintre de « sujets familiers » pour mettre en scène des lieux de travail et de production de marchandises.

Ces tableaux de Defrance ruinent la thèse énoncée par Marc Le Bot dans *Peinture et Machinisme* [55] :

> « La révolution industrielle a déjà placé le XVIII[e] siècle devant certaines formes neuves : moins celles des lieux que ne modifie guère encore l'implantation des fabriques, que celles des nouveaux instruments dus aux progrès très rapides de la recherche technologique et celles des comportements de l'homme aux prises avec de nouveaux mécanismes instrumentaux. Sous ces aspects, les prodromes du machinisme deviennent une réalité visible. Il est de fait que cette réalité est perçue, mais sous des conditions restrictives. Elle ne l'est pas dans le cadre de cette sorte d'enquête générale sur les mœurs qui est la fonction de la peinture de genre. La catégorie de « pittoresque » concerne alors des scènes de la rue, de la vie paysanne et militaire, ainsi que le cadre de l'existence quotidienne de la bourgeoisie et des princes. C'est seulement vers 1840 que la peinture de genre et la peinture de paysage mettront en scène des éléments de l'univers industriel en formation. »

Dans la société industrielle capitaliste à l'état embryonnaire, telle qu'elle apparaît aux bords de la Meuse au XVIII[e] siècle, les futures classes dirigeantes aiment à montrer — semble-t-il — « l'enracinement de leur idéal dans le réel », selon l'expression de P. Francastel, mais cette constatation ne résume pas l'attitude de l'artiste lui-même, ni son rôle spécifique dans cette formation socio-économique.

Il est donc nécessaire de donner plus de détails, en nous limitant volontairement à l'examen d'un petit nombre de tableaux.

Et d'abord, comment faut-il intituler ces peintures de petit format, riches en couleurs ? Prenons, par exemple, un Defrance d'une collection particulière [56] : « *Intérieur de clouterie* », « *Les Cloutiers* » ou « *Visite d'une clouterie* » ?

Chacun de ces titres correspond à un point de vue particulier sur l'œuvre en question. L'« *Intérieur de clouterie* » met l'accent sur la description imagée d'un établissement métallurgique. Or il n'entre pas dans l'intention du peintre de ne figurer que des machines, des instruments, des outils (en activité ou au repos), même s'il en donne une représentation fidèle. Defrance n'est pas un François Bonhommé « pré-industriel ». Dans son œuvre, les experts peuvent rechercher des documents iconographiques précieux pour l'histoire des techniques ou la jeune

[54] On y trouve des diatribes contre la paresse des ouvriers, la cherté de leur force de travail, etc.

[55] Paris, Klincksieck, 1973, pp. 60-61.

[56] Coll. Jean Jowa (Liège). Reproductions dans J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 267, pl. n° 93 ; Kindlers Malerei Lexikon, II, 1965, notice Defrance.

discipline de l'archéologie industrielle [57], mais cette approche scientifique n'épuise pas la problématique posée par ces images. Dans cette optique encore, on ne trouvera pas chez Defrance — ainsi que le remarquait E. Helin [58] — d'observations qui ne nous soient déjà connues par ailleurs.

« *Les Cloutiers* » sembleraient indiquer chez le peintre un intérêt exclusivement dirigé vers les travailleurs, or notre Liégeois peint rarement des ouvriers ou des ouvrières sur les lieux du labeur sans aucune autre présence.

Il choisit — c'est évident — ses sujets dans les scènes des métiers et dans la vie quotidienne des travailleurs mais nous ne pouvons, sans commettre un curieux anachronisme, déduire qu'« en cela Defrance fut l'inventeur de ce qu'on nomme aujourd'hui ' réalisme socialiste ' » [59].

Quand Defrance nous montre des ouvriers éloignés des gens appartenant à des classes plus fortunées, nous les voyons en dehors des lieux de travail (Tavernes, Marchés, attroupements au cirque ou devant l'estrade des charlatans etc.), c'est-à-dire dans des scènes qui ne nous informent pas parfaitement sur son attitude personnelle face à cette masse populaire. Il s'agit ici de sujets conventionnels, appréciés par les collectionneurs des couches sociales supérieures.

Si les gens du monde ne fréquentent pas les cabarets [60], ils aiment néanmoins ces petits tableaux figurant des *Intérieurs de tavernes*, des *Tabagies* etc... nous voyons même le duc d'Arenberg en commander à son peintre favori [61]. Les *Charlatans* font eux aussi partie de la série conventionnelle de la peinture de mœurs [62].

Cependant, à côté de cette production de moindre intérêt, nous avons des tableaux où le peintre manifeste plus clairement un sentiment à l'égard des travailleurs et des artisans.

[57] A la façon de J. Fourastié, René EVRARD (*op. cit.*) a fort bien analysé six tableaux de Defrance représentant des usines métallurgiques (dont la *Clouterie*).

[58] Compte rendu du livre de R. EVRARD, in R.B.P.H., XXXIV, 1956, pp. 1182-1183.

[59] M. FLORKIN, *op. cit.*, p. 55.

[60] Voyez cette réflexion du *Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens* : « Le cabaret peut être pour le Peuple un lieu de délassement et de plaisir ; mais qu'il le soit pour ceux qui sont faits pour être sensibles aux amusemens de l'esprit et aux plaisirs du cœur, c'est ce que je ne puis concevoir. Il faut être bien malheureusement né pour être plus flatté de s'abreuver dans un cabaret d'un pot de bierre de Louvain, ou d'une pinte de vin blanc bien sucré, que de boire chez soi du vin naturel avec sa femme et ses enfans (...) » (t. I, 3^e partie, 1782, p. 156).

[61] E. LALOIRE, *Seigneurie d'Enghien. Documents et notices concernant l'histoire de la seigneurie d'Enghien* (extrait des Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. VIII) (notice sur le peintre François Dumesnil).

[62] Plusieurs tableaux de Defrance ne sont que des scènes humoristiques stéréotypées (ainsi *Le Tonnelier*, dont le sujet est tiré des Contes de Boccace). Nous ne connaissons qu'une partie de l'œuvre de Defrance. Les titres indiqués (« *Boutique de barbier* », « *Marchand de chansons* », etc.) pour ces tableaux disparus ne nous permettent pas de les commenter. Le jugement superficiel de J. VALLERY-RADOT (Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art Français, 1924, p. 240) à propos des « *Couturières occupées à faire des guêtres pour des volontaires français* » (Salon de 1793), œuvre disparue, éclaire davantage le parti-pris du critique que la mentalité du peintre.

Dans « *La Houillère* », il fournit au spectateur une image de la peine des hommes au travail, tandis que la « *Forge* » (Metropolitan Museum) met en évidence la dignité, la tranquille assurance de l'artisan.

De cette partie de l'œuvre, on ne peut conclure — comme le fait M. Benisovich [63] — que Defrance se « *complaisait* » dans le monde des « mineurs, des botteresses, des forgerons, des fondeurs, des souffleurs de verre, des savetiers, des râpeurs de tabac, au travail ou en liesse (...) ».

Il nous montre parfois ce que le monde des nantis n'avait pas coutume de — ou ne désirait pas — regarder. Ainsi, le médecin montois Nicolas-F.-J. Eloy ne lui aurait certes pas commandé des « *Femmes (du peuple) buvant le café* » [64], ce breuvage de « fèves étrangères » agréable pour l'élite, détestable pour les autres. Notre Hippocrate avait sur la consommation du café des idées « médico-politiques » bien tranchées :

> « Il est vrai — écrivait-il [65] — que l'exercice et la frugalité entretiennent la vigueur de la classe inférieure du peuple, mais elle est à la veille de perdre ce précieux avantage par l'abus du Caffé, infiniment plus grand dans cette classe que parmi les gens aisés ou opulens. J'ai déjà parlé de l'état déplorable dans lequel se jette la portion des citoyens qui doivent gagner la vie à la sueur de leur front ; et pour le peu que cet état empire par la continuation de l'abus qui ne peut que le rendre plus funeste encore, les femmes du peuple ne donneront que des enfants délicats, incapables plus tard de supporter le poids du travail ou de servir le Souverain dans ses armées. Si même ces enfans, à l'imitation de ceux à qui ils doivent la vie, se livrent à l'usage habituel d'une boisson irritante qui détruit insensiblement le ressort des fibres, ils deviendront si foibles et si mous, que nos atteliers manqueront de bras, et la patrie de soldats d'un courage assez mâle pour prendre le parti de sa défense. Quelle affreuse perspective ! »

En fin de compte, des scènes de la vie quotidienne populaire peintes par Defrance, nous ne pouvons déduire ipso facto qu'il se sentait attaché par des liens de sympathie profonde au monde des travailleurs.

Defrance côtoie le peuple mais, en vérité, il n'en est pas.

Les œuvres les plus remarquées de nos jours dans l'énorme production du « peintre des philosophes » ne sont pas les scènes de genre classiques mais ses fameuses *Visites aux fabriques* (peintures à l'huile, de petit format, sur bois). Ce titre-là nous paraît le plus adéquat pour désigner les tableaux dont il sera question ci-après.

[63] *Op. cit.*, p. 190.

[64] Ce dessus-de-porte du Musée d'Ansembourg, de la première « époque » de Defrance, forme un saisissant contraste avec la « *Buveuse de café* », très aristocratique, de N. de Fassin.

[65] *Examen de la question médico-politique si l'usage habituel du caffé est avantageux ou doit être mis au rang des choses indifférentes à la conservation de la santé* (etc.), Mons, 1781, p. 38.

La mise en scène de ces *Visites* se caractérise schématiquement de la façon suivante :

1°) un espace réduit, sans horizon [66] (même dans la *Visite à la carrière de marbre*) ;

2°) une composition et un éclairage très étudiés.

Parmi les personnages représentés, nous distinguons quatre catégories :

1°) des ouvriers au travail. Dans les meilleures œuvres de Defrance, leurs gestes professionnels sont finement observés [67] ;

2°) des visiteurs, avec des femmes en grande toilette ;

3°) le propriétaire — ou son représentant — montrant les opérations effectuées dans l'atelier ;

4°) parfois, des personnages secondaires (valets des visiteurs...).

Ces tableaux étaient vraisemblablement faits à la commande des chefs d'entreprises mais Defrance en réalisa des « copies » — où seuls les personnages changent — qu'il destinait probablement aux marchands de tableaux ou aux expositions. Dans ces travaux, le peintre maintient des « visiteurs », quitte à les laisser un peu plus dans l'ombre, et il y ajoute des figures assez insolites (soldats) dans le décor. Il semblait affectionner particulièrement les personnages avec des uniformes militaires et les mères portant leurs jeunes enfants dans les bras. Alors que l'exigence d'un « commanditaire » n'est plus en cause, il hésite — semble-t-il — à éliminer totalement du tableau les groupes étrangers au travail de la fabrique [68].

Consciemment ou non, Defrance ne peut se résoudre à laisser, comme seuls personnages, les ouvriers face à leurs instruments de travail.

Dans la *Visite à la Manufacture de tabacs* [69], ces personnages (et surtout les enfants) sont peints avec le souci de leur prêter de l'expression mais, par contre, dans la *Visite de la Fonderie* (Musée des Beaux-Arts, Bruxelles), ils en sont absolument démunis. Quant aux visiteurs, leur place varie dans chacun des tableaux. Ils sont mis en évidence tantôt par les couleurs chatoyantes de leurs habits luxueux, tantôt par des jeux de lumière, soit encore par la position centrale qu'ils occupent parmi les diverses figures. Mais, l'artiste « refoule » quelquefois les visiteurs à l'arrière-plan ou dans un coin d'ombre (*Visite à la Fenderie*) et accorde ainsi plus de place aux ouvriers au travail. Nous supposons que Defrance réservait ces tableaux-là aux amateurs ou aux marchands.

[66] Defrance ne représente pas des industriels campés au devant de leurs manufactures (comme Oberkampf devant sa fabrique de Jouy) s'étendant à l'horizon, comme des armateurs tournant le dos à leur flotte ancrée au port.

[67] Nous possédons des croquis, des études de mouvement de quelques-uns de ces personnages.

[68] Il en va de même, par exemple, pour J.P. Houel lorsqu'il peint (1789), pour sa propre satisfaction, un entrepôt de sel à Dieppedalle, près de Rouen. Il introduit, malgré tout, dans son tableau un groupe de spectateurs-visiteurs. Cfr *De David à Delacroix. Catalogue de l'exposition du Grand Palais*, Paris, 1974, pl. n° 48, notice pp. 488-489.

[69] Celle étudiée par J. STIENNON (*op. cit.*).

La relation visiteurs-« propriétaire » (ou autre personne non impliquée dans le travail) peut se révéler plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. En effet, le visiteur, accompagné de son épouse, est peut-être l'authentique propriétaire, venant observer ses installations sous la conduite d'un « commis » ou d'un « facteur » (*Forges, Carrière de marbre...*). De toute façon, sa présence paraît insolite dans le local où l'artiste le place.

Dans les cas les plus typiques, c'est-à-dire là où se détachent trois entités distinctes (ouvriers - propriétaire - visiteurs), on observe — ainsi que le note J. Stiennon — une « intention satirique » dirigée contre les visiteurs. Cependant, cette satire n'a rien de féroce... elle se contente d'être « piquante ». La satire véritable n'est utilisée par Defrance que contre l'institution ecclésiastique, ses moines rubiconds (*Marché aux poissons*) etc. Dans les « *Suppressions des couvents* », elle prend appui sur une observation très fine de la vie sociale de l'époque.

A la religieuse éplorée, chassée de son refuge, Defrance offre la consolation intéressée d'une marchande de dentelles. Au jeune moine, le recruteur militaire vante la condition merveilleuse promise « à la belle jeunesse » dans les rangs de l'armée [70].

Lorsque l'occasion s'y prête, notre peintre inscrit sur ses œuvres les noms des philosophes qui ont sa sympathie [71]. Dans la *Visite à l'imprimerie* [72], il fait figurer sur un pilier de l'atelier un prospectus des *Œuvres d'Helvétius* et du *Traité des Délits et des Peines* de C. Beccaria. En réalité, les librairies et imprimeurs n'ont, sans doute, pas donnée tant de publicité à ces ouvrages. Il s'agit sans conteste d'une prise de position de Defrance dans le débat philosophique et politique du siècle. Jamais, il ne fera étalage du *Comte de Valmont* de l'abbé Gérard — qui fut imprimé aussi à Bruxelles et à Liège — ni des *Helviennes* de l'abbé Barruel !

*
* *

En parcourant l'œuvre de Defrance, chacun peut observer des traits malicieux (*Le Pédicure* - Musée Curtius, Liège) et déceler la satire sociale sous-jacente. Contre quoi cette satire s'exerce-t-elle ?

Il nous semble qu'elle vise avant tout certains traits ridicules de la bourgeoisie où Defrance a pris place. Il garda envers cette classe sociale une dose solide de « bon sens » et beaucoup d'ironie, qui témoigne peut-être de sa marginalité dans ces milieux aisés.

[70] V. la gravure de C. Guttenberg (1786) d'après un tableau de Defrance, conservé à Herstal.

[71] Ces inscriptions sont particulièrement remarquables dans le tableau qu'il consacre à l'Edit de Tolérance de Joseph II (*A l'Egide de Minerve* - Musée de Dijon).

[72] J. PHILIPPE (*Liège, terre millénaire des arts*, Liège, 1971, pp. 131-132) identifie cette imprimerie avec celle de Bassompierre mais il pourrait s'agir aussi de l'établissement de Plomteux.

Sa position au sein de la nouvelle bourgeoisie, celle d'un artiste qui voulait vivre pour peindre et non peindre pour subsister, lui assura — après bien des années difficiles — une sécurité d'existence suffisante. Defrance n'a pas été obligé d'offrir à ses clients une image complaisante, flattant la vanité des nouveaux chefs d'entreprises. Il ne chercha ni à exalter la vertu, ni à moraliser les sentiments des membres du Tiers Etat. En conservant son indépendance, il pouvait se montrer quelquefois audacieux dans ses critiques mais sans risquer de déplaire à son public.

La bourgeoisie employa ses talents pour illustrer sa vraie richesse — la face cachée du luxe —, la source de ses profits et, par ces commandes, Defrance retrouva l'univers méconnu des travailleurs.

Directeur d'Académie, notre peintre entra dans les usines — le fait est peu commun — et donna de ces lieux des images aussi vraies que nous ne pouvons douter de sa connaissance intime de la vie et du langage du peuple.

Ainsi que l'observe Roger Somville[73], il est l'un des premiers, chez nous, à peindre des ouvriers industriels[74] mais peut-on déjà « lire dans son œuvre une dénonciation sociale » qui le rangerait aux côtés du prolétariat ?

S'il n'accorde pas aux propriétaires de manufactures une image attendrissante et paternaliste de l'ouvrier dévoué et soumis, il nous semble cependant trop hasardeux de chercher dans son œuvre un message de sympathie militante à l'égard du monde ouvrier.

Pour en arriver à ce point, la société aurait dû franchir déjà une étape supplémentaire dans la Révolution industrielle et l'artiste se libérer de pas mal de « freins mentaux ». Cette dénonciation sociale, prise en charge par les artistes, ne viendra à la lumière que beaucoup plus tard, dans une société débarrassée par une révolution politique et violente des contraintes de l'Ancien Régime.

En fin de compte, un des titres de gloire de Defrance n'est-il pas d'avoir hâté le cours de cette Révolution ?

[73] *Pour le réalisme. Un peintre s'interroge*, C.E.P., cahier 35, Bruxelles, 1969, p. 44.

[74] Il faut noter toutefois que Defrance ne s'arrête pas exclusivement aux fabriques qui enfanteront la Révolution Industrielle (v. *Tannerie, Imprimerie...*).

LA NOTION DU TRAVAIL À TRAVERS LA LITTÉRATURE DE VOYAGES AU XVIII^e SIÈCLE

par

Edna LEMAY

(Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris)

A partir des découvertes géographiques de la fin du XV^e siècle, une littérature sur les peuples non-européens commence à voir le jour, augmentant progressivement jusqu'au XVIII^e siècle, après que de nombreux savants de cabinet ont pu à loisir examiner l'homme, non seulement à travers le temps (grâce aux sources classiques), mais aussi à travers l'espace (grâce aux récits de voyages). En vue de dégager la manière dont les auteurs européens se représentaient le travail chez les autres, nous avons fait un sondage à travers cette littérature, en commençant par l'*Esprit des usages et des coutumes* de Démeunier, qui a tenté d'écrire une nouvelle histoire de l'homme en réorganisant les matériaux puisés dans l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prévost, que nous parcourons ensuite. Puis, nous avons cherché la définition du travail dans les encyclopédies du XVIII^e siècle pour essayer de mieux comprendre ce qu'il signifiait en Europe, et plus particulièrement en France. Enfin, nous avons indiqué quelques traits frappants qui semblent caractériser la vision européenne du travail chez les peuples primitifs, grâce à la lecture de quelques documents des archives coloniales, des documents publiés par O'Callaghan (1856-58) concernant l'état de New York, et des *Relations* des Jésuites.

*
* *

I. Démeunier : *L'Esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, Paris, 1776, 3 vols.

Se situant à un carrefour chronologique dans l'histoire de l'ouverture de l'Europe sur le monde, au point culminant d'une tradition plusieurs fois séculaire d'écrire et de publier les récits de rencontres entre l'Européen et le non-Européen, l'*Esprit des usages et des coutumes* est un ouvrage annonciateur d'une nouvelle

science, l'étude de l'homme social. En effet, Démeunier a visé à écrire moins un recueil ou un dictionnaire des usages (ce qui existait déjà) qu'une « histoire de l'homme vu à travers ses mœurs, usages, coutumes, préjugés et lois » (lettre à son éditeur suisse). Il a procédé en englobant dans un même dossier thématique tout l'espace géographique et temporel concernant tel ou tel aspect de la vie humaine, révélant ainsi le besoin qu'on avait à l'époque d'ordonner de façon rationnelle les connaissances acquises sur l'homme. Parmi ces dernières, toutefois, celles qui concernent le travail sont singulièrement absentes et ce n'est pas dans *L'Esprit des usages et des coutumes* que l'on pourrait soupçonner la base matérielle de l'existence humaine, que ce soit la chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage ou l'artisanat, etc.

Pour mieux mesurer l'absence de la vie économique dans l'ouvrage de Démeunier, notons rapidement que ses dix-huit livres peuvent être groupés comme suit : vie biologique (alimentation, femmes, mariage, enfants), vie politique (chefs, guerriers, divisions sociales, esclaves), vie quotidienne (techniques de beauté, vie sexuelle, vie en société), justice (lois pénales, épreuves, supplices) et la mort (homicide, maladie, funérailles). Nulle part il ne s'intéresse aux multiples activités vraiment productives de l'homme, celles qui lui permettent de faire face à la vie. Toutefois, Démeunier, futur éditeur des volumes « Economie politique » de l'*Encyclopédie méthodique* (1784), où nous avons trouvé un excellent article sur le travail, n'est pas ignorant du phénomène « travail », puisqu'il décrit la vie dure des femmes et les « occupations et travaux » auxquels on les assujettit : les jeunes Canadiennes sont obligées de « pourvoir aux besoins de leurs maris et de leurs parents » ; les Négresses servent la pipe et le tabac à leurs maris ; les Groenlandaises font tout l'ouvrage de maçonnerie quand leurs maris construisent des cabanes (vol. I, 133). Evidemment Démeunier s'intéresse surtout à l'aspect pittoresque de ces mœurs : par exemple, les femmes d'Angola travaillent à l'extérieur, tandis que les hommes gardent la maison et fabriquent des étoffes. Buffon, lui aussi, ne s'occupe du travail que lorsqu'il décrit la vie pénible des femmes sauvages (1749). Ce thème est fréquent chez les auteurs du XVIIIe siècle, qui voyaient la femme partout maltraitée par les peuples barbares et sauvages : « Les sauvages obligent leurs femmes à travailler continuellement : ce sont elles qui cultivent la terre, qui font l'ouvrage pénible, tandis que le mari reste nonchalamment couché dans son hamac, dont il ne sort que pour aller à la chasse ou à la pêche, ou pour se tenir debout dans la même attitude pendant des heures entières... » (Buffon, *de l'Homme*, éd. Maspéro, 1971, p. 132). Cultiver la terre semble être considéré comme un travail ; mais on a l'impression que la chasse et la pêche le sont moins pour Buffon, comme pour d'autres auteurs en général.

Dans un autre livre, Démeunier adopte une attitude plus sérieuse et met en cause un système de travail qui se rencontre partout : « Un mal si naturel qu'on ne viendra point à bout de le détruire », c'est-à-dire l'esclavage. Il l'explique, le décrit, et en fait même l'apologie ; pourtant, il est anti-esclavagiste, mais c'est pour des raisons de rentabilité : l'homme libre travaille mieux (argument qui se trouve chez

Ulloa, en 1772, et dans l'*Encyclopédie*). « L'esclavage est tout à la fois funeste à la société et aux gouvernements : il étouffe l'industrie... » et Démeunier se réfère à l'exemple pris de John Millar (*Observations concerning the distinction of rank in society*, 1771) comme quoi l'emploi des esclaves à la Jamaïque a empêché l'invention ou la manufacture d'outils pour remplacer la main-d'œuvre. La facilité d'approvisionnement en main-d'œuvre conduit à un système inefficace de production ; c'est pour cela qu'à la longue l'esclave revient plus cher que le travailleur libre. Ainsi, non seulement Démeunier n'accorde aucune place véritable aux activités productives de l'homme, mais lorsqu'il touche au thème du travail, il le lie à deux conditions malheureuses : soit celle des femmes, soit celle des esclaves.

N'oublions pas que Démeunier était le fils d'un marchand-drapier de la province et que, fuyant le séminaire de Besançon, il était venu à Paris afin d'y vivre de ses traductions. Il est vrai qu'il réussit à se faire remarquer assez rapidement dans la carrière littéraire, mais comment aurait-il pu oublier si vite et si jeune (car il n'avait que vingt-cinq ans lorsque *L'Esprit des usages* parut) les angoisses et les incertitudes de la vie de travail des autres ?

*
* *

II. Abbé Prévost : *Histoire générale des voyages*, Paris, 1746-1789, 20 vols.

C'est l'*Histoire générale des voyages* qui a fourni à Démeunier environ la moitié de ses matériaux. En suivant un ordre géographique, l'abbé Prévost donne d'abord le récit de tel ou tel voyage, puis la description du climat, de l'environnement, des produits naturels, des animaux, etc. du pays en question. Presque toujours il consacre un chapitre aux mœurs et aux coutumes des habitants, dans lequel il note leur aspect extérieur (figure, taille, habillement), leur caractère, leurs façons de se gouverner, de se marier, d'élever leurs enfants, etc. Selon M^me^ Duchet, l'ouvrage est « bien un dictionnaire raisonné qui met en ordre un ensemble de connaissances géographiques et historiques et offre un tableau complet des mœurs et des civilisations » (*Anthropologie et Histoire*, éd. Maspéro, 1971, p. 9). Cependant, malgré un certain nombre de références aux occupations humaines, le tableau est moins complet en ce qui concerne toute la partie dynamique de la vie humaine en vue de se procurer, soit la nourriture, soit le logement, soit les divers besoins de l'existence. On a l'impression que les hommes font partie du paysage, mais qu'ils n'ont pas plus d'importance que les autres éléments ; et ils en ont encore moins pour ce qui est de l'interaction entre eux et leur environnement, ou bien de l'action qu'ils mènent contre la nature pour en tirer leur subsistance. C'est ce que nous appelons une vue statique du monde.

Pour vérifier si Démeunier n'aurait pas pu tirer plus de renseignements économiques de Prévost qu'il n'en a fait, je me suis livrée à un petit sondage. Sur la base d'un tiers du volume XVI (l'index des matières), le nombre de lignes consacrées aux activités qui peuvent relever du domaine « travail » (comme arts, agriculture, architecture, argent, artillerie...) forment seulement 1.036 lignes sur les

30.000 que contiennent ces pages. Il en résulte que les vingt-neuf trentièmes environ de la collection sont davantage centrés sur la géographie, sur la botanique et sur les voyages des pays visités que sur les activités humaines. Ces chiffres très approximatifs sont intéressants à noter en tant que démonstration des limites de la curiosité européenne pour des faits nouveaux et étrangers dans le domaine économique : on cherchait de nouveaux produits plutôt que de nouveaux peuples ; on s'intéressait à de nouvelles techniques chez les peuples civilisés (Chinois) plus qu'à l'artisanat chez les plus primitifs. D'une façon générale, on était beaucoup moins sensible à l'aspect économique qu'à l'aspect politique ou exotique de la vie humaine.

Mais parcourons quelques volumes de l'*Histoire générale des voyages* pour examiner les éléments apportés par des voyageurs à notre rubrique « travail ». Le quatrième volume contient plusieurs descriptions d'Africains au travail, car l'Afrique avait été ouverte au commerce européen par les Portugais dès le XVe siècle, ce qui fait que nos informateurs avaient derrière eux une certaine expérience des pays situés le long de ses côtes.

Au Royaume de Fetu (sur la Côte de l'Or), tous les habitants, sans distinction, cultivent les terres ; après quoi les uns s'exercent à la pêche ou à la fabrique du sel, les autres au commerce. En Guinée, où se trouvent les meilleurs Nègres du continent (selon le voyageur Atkins), malgré leur bon caractère, attribué aux effets adoucissants du commerce des Anglais et des Hollandais, ils sont fort paresseux, surtout lorsqu'il s'agit de cultiver la terre. Toutefois, quand ils se mettent au travail, ils peuvent devenir très habiles è manier le fer et le cuivre, ou tout simplement à pratiquer la pêche. Sur la Côte de l'Or, les Nègres peuvent rapidement, grâce à leur « esprit si facile », leur « conception si vive », apprendre à faire le commerce à leur profit, et pendant des pages Prévost nous livre des renseignements intéressants sur leurs charpentiers, couvreurs, potiers, bonnetiers, tisserands, etc., dont les uns travaillent occasionnellement, les autres professionnellement, mais qui tous participent à l'agriculture.

Au Bénin, au contraire, les Africains ont peu d'industrie et peu de goût pour le travail. Ils laissent le fardeau des occupations manuelles à leurs femmes et esclaves (cultiver la terre, préparer le coton et les étoffes, faire les travaux de forgerons, charpentiers, tanneurs). L'homme s'attache à faire le commerce de ce que produit sa femme, mais avec une lenteur et une politesse qui exaspèrent les Hollandais.

Au Royaume de Juida (sur la côte occidentale), un spectacle charmant de Nègres « fort industrieux » et d'un pays bien cultivé, est suivi d'une longue description des marchés où un Juge, assisté de quatre officiers armés, règle la vente des produits et les moyens d'échange utilisés. Il s'agit là d'un peuple africain travailleur, sans écriture, mais sachant compter, ayant du respect pour les supérieurs et les parents, où les hommes montrent de la politesse les uns pour les autres ; c'est un pays où « tout le monde cherche à s'employer pour gagner de l'argent et pour augmenter son bien » (vol. IV, 285). Cette assez longue description de la vie

économique du royaume de Juida est plus intéressante et plus détaillée que celles des autres pays africains : on garde l'impression d'un territoire naturellement riche et d'une population naturellement industrieuse.

Au volume suivant, chez les Hottentots, la richesse principale consiste dans le bétail qu'on s'efforce d'accumuler. Ils sont très habiles dans quelques métiers, ce qui est « une preuve assez claire de leur industrie et du progrès qu'ils seroient capables de faire dans les arts, s'ils n'étoient arrêtés par l'excès de leur indolence... » (vol. V, 170). Vient ensuite une description de divers métiers qu'exercent des tailleurs, des ouvriers en ivoire, des potiers, des forgerons. Grâce à Pierre Kolbe, Prévost restitue un tableau vivant du travail chez les Hottentots, preuve qu'il ne néglige pas ce genre de renseignement lorsqu'il le reçoit.

Dans le volume concernant la Chine, le lecteur se trouve confronté avec un peuple dont on décrit longuement l'industrie, car il

> « ne doit sa subsistance qu'à la continuité de son travail... pas de nation plus laborieuse et plus sobre... [ils sont] endurcis au travail dès l'enfance... ils employeront des jours entiers à fouir la terre, les pieds dans l'eau jusqu'aux genoux ; et le soir ils se croiront fort heureux d'avoir pour leur souper un peu de riz cuit à l'eau, un potage d'Herbes et un peu de thé. Ils ne rejettent aucun moyen pour gagner leur vie... » (vol. VI, 125).

Toutefois, « malgré la sobriété et l'industrie qui règnent à la Chine, le nombre des habitants est si prodigieux, qu'ils sont exposés à beaucoup de misère... » [on tue les bébés filles, on vend son fils, sa femme, etc.] (p. 126). Le père Du Halee, S.J. (source principale de Prévost) note la division de l'énorme population (peut-être 300 millions) en deux classes : d'une part les nobles ayant des fonctions dans le gouvernement ; d'autre part les laboureurs, marchands et artisans. Il décrit longuement l'agriculture et son mal à nourrir toute la population, le commerce qui occupe un nombre incroyable de marchands, les artisans qui ont fait des progrès, mais pas autant qu'en Europe. Par rapport à d'autres pays de l'Asie (comme Java, Ceylan ou les Iles Moluques), où Prévost ne nous informe presque pas sur la vie matérielle, ce volume est riche en renseignements sur la Chine. Toutefois, la Chine est un pays civilisé, hautement estimé dans l'Europe des Lumières, ce qui explique qu'il était plus facile de s'intéresser à sa vie au travail.

Il n'est pas possible ici de s'attarder sur les autres volumes de l'*Histoire générale des voyages*, mais après l'Asie, l'Amérique occupe quatre volumes (XII à XV), dans lesquels l'homme au travail est relativement peu décrit. C'est seulement dans le volume XVIII (1768) que les continuateurs de Prévost (décédé) semblent accorder plus d'importance aux « arts, sciences, commerce et manufactures », comme ils l'annoncent dans la préface de ce dernier volume, ainsi qu'à « la manière dont les hommes subsistent ». Le volume sur l'Islande, dont les sources datent de 1750 (Anderson et Horrebow), semble en effet contenir une description plus longue et plus vivante de l'activité économique du pays. Notons ici que M^me^ Duchet (« Aspects de la littérature française au XVIII^e^ siècle » *in Cahiers du Sud*, Paris, n° 389, 1966, p. 9) décrit les années 1740-1770 comme une période où les

« voyageurs les plus estimés sont tous à quelque degré des hommes de science ». C'est certainement le cas pour un autre voyageur, Pierre Sonnerat (*Voyage aux Indes Orientales et à la Chine, 1774-1781*, Paris, 1782, 2 vols.), dont les pages et les tableaux sur les « arts et métiers » aux Indes révèlent un intérêt considérable pour la vie économique de l'homme.

Néanmoins, déjà dans le passé quelques observateurs s'étaient montrés intéressés par la vie économique des peuples parmi lesquels ils avaient vécu. Le père Acosta, S.J. (*Histoire naturelle des Indes*, orig. esp. 1590, traduction 1616) est ébloui par l'enseignement que reçoivent les enfants des Indiens du Pérou dans tous les arts et métiers utiles et nécessaires : « Les Indiens imitent presque en cela les institutions des Moines anciens, desquels il est traité en la vie des Pères. » (p. 296). Le métis Garcilaso de la Vega (*Histoire des Incas*, orig. esp. 1609, traduction 1744, 2 vols) consacre un volume entier à la vie courante des anciens Péruviens, qui tenaient le travail en haute estime. Peut-être a-t-il donné une image idéalisée de ce passé, mais l'important à retenir, ce sont les descriptions de la joie avec laquelle diverses formes de travail s'accomplissaient : « Ils allaient tous ensemble à ce travail, qui était pour eux un objet de réjouissance... parés de leurs plus beaux habits... chantant à leur Inca... et prenaient cette fatigue avec joie... » Pour en revenir au XVIIIe siècle, Lafitau, S.J. (*Mœurs des sauvages américains*, 1724, 2 vols), ethnographe sur le terrain pendant cinq ans, écrit deux longs chapitres sur les occupations des hommes et des femmes : construction de leurs habitations, fabrication de leurs vêtements, travail des champs, etc. car « l'homme, né pour le travail, languit et s'ennuye dans le repos. Il lui faut une occupation ; s'il n'en a point, il en cherche et s'en donne... ». Enfin, Goguet (*De l'origine des lois*, 1758) consacre une section importante aux arts et métiers dans son histoire des débuts de l'humanité.

⁂

III. *Les Dictionnaires et les Encyclopédies.*

Selon le dictionnaire *Robert*, du XIIe au XVIe siècle, le travail a comporté un sentiment de souffrance, de douleur, d'occupation pénible : « état de celui qui souffre, qui est tourmenté », « activité qui fatigue » ; mais ce sens commence à vieillir au XVIIe siècle. Le dictionnaire de Furetière (1727), définit le travail comme un exercice pénible, fatigant, ou qui demande de la dextérité. Cette dernière notation est nouvelle, et rapproche « travail » du terme « industrie » que nous rencontrons très souvent dans cette littérature : une personne « industrieuse » a de l'adresse ou de l'habileté dans ce qu'elle fait. Le dictionnaire de Trévoux (1771), reprend la définition même qu'avait donnée Furetière.

L'*Encyclopédie* (1765) considère le travail comme « l'occupation journalière à laquelle l'homme est condamné par son besoin, et à laquelle il doit en même temps sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens et sa vertu peut-être ». Référence est faite ensuite à la Bible, en définissant le travail comme fatigue du

corps et de l'esprit ; ceux qui travaillent sont des « hommes de peine » (sens qui se trouve déjà dans Furetière). Si, selon la Bible, le travail est la conséquence directe du péché originel, il a le caractère d'une condamnation, ce qui implique, me semble-t-il, qu'avant la Chute, l'homme n'aurait pas eu à travailler d'une façon pénible : la nourriture lui serait parvenue sans effort et il aurait pu alors s'occuper à des ouvrages de plaisir, de beauté, d'art, etc. Ainsi, en rattachant le travail aux activités dures et fatigantes, le XVIII^e siècle semble encore l'envisager à une étape proche de la vie primitive : celle des sauvages rencontrés depuis trois siècles. Au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle de la civilisation, le travail manuel fera place au travail intellectuel : « l'esprit fait plus que le corps » et « le travail de la main ne peut être que celui des hommes de dernier ordre » écrit Buffon (*de l'Homme*). Cette attitude envers le travail pourrait expliquer le manque général de curiosité pour cette activité de l'homme, que nous avons noté chez Démeunier et chez Prévost.

Mais revenons à l'*Encyclopédie* et cherchons sous d'autres rubriques, relatives à différentes branches de l'activité humaine, ce qui peut se rattacher à la notion de travail L'*Agriculture* (1751), le premier et le plus essentiel des arts, était autrefois très bien considérée à Rome, mais par la suite « les travaux de la campagne, [...] abandonnés à des hommes subalternes, ne conservent leur ancienne dignité que dans les chants de Poètes... ». L'*Encyclopédie* (1753) n'a rien sur la *chasse* comme moyen de subsistance (seulement en tant que sport), mais l'*Encyclopédie Méthodique* (1784) rattache la chasse au stade de la vie sauvage, la société se développant grâce au pâturage et à l'agriculture. Quant aux *arts et sciences*, l'*Encyclopédie* (1751) attribue leur naissance à « l'industrie de l'homme appliquée aux productions de la nature ou par ses besoins, ou par son luxe... ». En 1765, elle définit *l'industrie* comme : « ou le simple travail des mains, ou l'invention de l'esprit en machines utiles, relativement aux arts et aux métiers ; l'industrie renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choses, et souvent les réunit toutes les deux. Elle se porte à la culture des terres, aux manufactures, et aux arts ; elle fertilise tout et répand par-tout l'abondance et la vie... ». Ici donc, l'activité humaine se situe à deux niveaux, le manuel et l'intellectuel ; mais tous deux sont nécessaires. Sous le terme *métier*, défini comme toute profession qui exige l'emploi des bras et qui se borne à un certain nombre d'opérations mécaniques qui ont pour but un même ouvrage, l'*Encyclopédie* (1765) se plaint du mépris qu'on porte pour les gens qui en font : « Je ne sais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot ; c'est des métiers que nous tenons toutes les choses nécessaires à la vie... L'antiquité fit des dieux de ceux qui inventèrent des *métiers* ; les siècles suivants ont jetté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés... »

Dans l'article sur les *mines* (1765), l'*Encyclopédie* voit que « ce travail est très pénible, très dispendieux, sujet à de grands inconvénients... [qu']il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui soient vraiment instruites dans la science des mines... », qui demande beaucoup de connaissances et qui est essentielle à un pays. Après avoir fait un tour d'horizon des mines européennes, où leur exploitation

enrichit les états en question, l'*Encyclopédie* se tourne vers celles de l'Amérique où, au contraire, l'abondance des métaux précieux a fini par plonger les Portugais et les Espagnols dans « l'indolence et l'oisiveté ». « Ces deux peuples sont une preuve bien frappante que ce n'est point l'or seul qui peut rendre un état puissant et redoutable. Une nation active et libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richesses. » Ainsi l'*Encyclopédie* se révèle sensible aux influences néfastes qu'eurent les mines du Pérou et du Mexique sur les Espagnols qui, à la poursuite de l'or, se sont finalement beaucoup appauvris, et elle semble s'engager sur une nouvelle voie qui valorise le travail ou revenir sur une ancienne, celle, oubliée, de Montchrestien qui, dès 1615, écrivit que ce n'est pas le capital, mais le travail qui fait la richesse des nations (*Traité de l'Economie politique*, dont le premier chapitre s'intitule « de l'Utilité des arts méchaniques »).

Enfin, l'activité économique qui prime toutes les autres dans ce Siècle des Lumières, c'est bien le *Commerce*, que l'*Encyclopédie* définit comme la « communication réciproque » que font les hommes des productions de leurs terres et de leur industrie. A un niveau plus élémentaire, Démeunier avait fondé l'établissement de la société sur la communication entre les individus ; avec les progrès de l'humanité, la communication de biens entre les nations « mettra les hommes dans la dépendance les uns des autres » et contribuera à la paix, selon l'*Encyclopédie*. Ecoutons Montesquieu (*Esprit des lois*, 1748, XX, 1) qui écrit : « partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces » ; et l'abbé Raynal qui, dans l'*Histoire des Deux Indes* (1770), n'a cessé de souligner l'aspect « civilisateur » et « pacificateur » du commerce. Mais au XVIII^e siècle, sur le plan pratique, le commerce semble signifier une activité supérieure au travail. Deux voyageurs, George Juan et Antoine de Ulloa, expliquent ainsi la division des habitants européens de Carthagène entre ceux qui avaient réussi (« ils font tout le commerce et vivent dans l'opulence ») et ceux qui n'ont pas réussi (ils sont « misérables et réduits à vivre du travail de leurs mains... »). (*Voyage historique de l'Amérique*, 1752, vol. I, 27).

L'amorce, dans l'*Encyclopédie*, d'une nouvelle dimension accordée à la vision du travail se trouve confirmée par l'*Encyclopédie méthodique*, où un long article nous éloigne très rapidement du vieux sens du mot travail : « Dans l'économie politique on donne le nom de travail à l'industrie de l'homme appliquée sur la terre et sur la mer, ou sur quelque production de la nature. Comme le travail est la principale source de la richesse des nations et de la propriété des états... » et l'auteur continue en décrivant les différents types de travaux (productifs et non productifs), la division du travail dans la manufacture et l'emploi des machines, les conditions du salaire, etc.

⁂

IV. *Le travail chez les peuples primitifs.*

En poursuivant le thème du travail à travers les textes des voyageurs, administrateurs, missionnaires, dont la raison de vivre était en grande partie liée soit au

commerce, soit à l'évangélisation, donc, en tout cas à la « civilisation », nous nous trouvons devant une vision du monde au travail qui pourrait être scindée en deux parties diamétralement opposées :

d'une part, là où il y a *moins de travail*, se trouve la *vie sauvage*, caractérisée par :	d'autre part, là où il y a *plus de travail*, c'est la *vie civilisée*, caractérisée par :
paresse	travaux durs
vie de débauche	vie chrétienne
nomadisme	sédentarisme
vivre au jour le jour	vivre avec prévision
trop de liberté	moins de liberté (enfermée dans les fermes, les villes, les mines)
petit commerce et échanges avec des objets sans valeur	grand commerce et échanges monétaires (l'or et l'argent)

Paresseux est l'épithète attribuée le plus souvent aux Nègres de l'Afrique comme aux Indiens de l'Amérique ; sauvages et paresseux s'identifient pour l'Européen qui comprend difficilement qu'on puisse parler de travail chez des peuples primitifs qui passent de longues heures à flâner et qui vivent apparemment au jour le jour. Ainsi, dès 1512, le père Bernardo de Mesa présente au roi d'Espagne une thèse dans laquelle il prouve que si les Indiens étaient libres, ils souffriraient de la paresse et que c'était le devoir du Roi de les aider à s'en débarrasser. Une certaine forme de servitude leur était nécessaire « to curb their vicious inclinations and compel them to industry » (L. Hanke, *Spanish struggle for justice*, 1949). Ce jugement moral conduit le père espagnol à insister sur le besoin de faire sévèrement encadrer des peuples libres, en les obligeant au travail.

En 1649, les émigrants hollandais qui arrivent en Amérique jugent qu'il y a beaucoup de paresseux parmi les indigènes : ils ne font que la pêche, la chasse et la guerre !

> « The men are generally lazy and will not work until they become old and of no consideration ; then they make spoons & wooden bowls, traps, nets, and various other such trifles ; in other respects, they do nothing but fish, hunt and go to war. The women must perform the remainder of the labor, such as planting corn, cutting and hauling firewood, cooking, attending the children, and whatever else has to be done... When fishing and hunting, they lie under the blue sky, or little better. They do not remain long in one place, but remove several times a year and repair, according to the season, to wherever food appears to them, beforehand, best and easiest to be obtained. » (« Remonstrance of New Netherlands... addressed to the High & Mighty Lords States General of the United Netherlands » in O'Callaghan, *Documents... Colonial History... of New York*, vol. I, 282).

Par contre, lorsque le thème du Bon Sauvage apparaît, on ne critique plus la paresse des Indiens, au contraire, on admire leur vie heureuse, comme le font

deux voyageurs anglais (Beverly, *Histoire de la Virginie*, Paris, 1707 et John Lawson, *The History of Carolina*, Londres, 1718) : « They never work as the English do, taking care for no farther than what is absolutely necessary to support life... » (p. 174 dans Lawson).

L'Européen qualifie souvent les indigènes de « paresseux », peut-être parce qu'il ne comprend pas le mode de vie des peuples primitifs, rencontrés en Afrique ou en Amérique ; quant aux « nomades », ils vont aussi soulever de gros obstacles, car comment christianiser, civiliser ou faire le commerce avec des gens qui vous échappent constamment ? Dès 1610, Lescarbot (Thwaites, *Jesuit Relations*, 1896, I, 82) note la différence entre les Indiens nomades, qui vivent « sans labourage », et les Indiens cultivateurs qui, fixés au sol, sont plus faciles à convertir et à civiliser. Sa longue lettre est un appel à l'envoi de jeunes Français, trop oisifs en France, et qui, fils de chirurgiens ou d'apothicaires, ne veulent plus labourer la terre. En 1634, le père supérieur Paul Lejeune décrit les difficultés de convertir des nomades (Thwaites, VI, 146) et parmi les moyens d'y aboutir, il propose l'envoi de Français capables de s'y installer avec les sauvages pour défricher les forêts et cultiver les terres.

Mais le nomadisme se trouve aussi chez des Européens qui, venus de loin, de pays où il a fallu travailler dur, soit la terre, soit à une autre occupation sédentaire, sont ici attirés par la liberté du travail dans la forêt. Les coureurs de bois sont un fléau contre lequel il fallait sévir rigoureusement dans le camp européen établi au Canada. En effet, comment tolérer ces hommes qui courent l'aventure afin de remplir leurs poches grâce à un commerce dont ils spolient, pratiquement, le gouvernement ? A travers cette longue lutte entre les autorités coloniales et les coureurs de bois, on saisit la représentation du travail dans la détermination d'imposer aux Européens, comme aux Indiens, une activité régulière, ordonnée, sédentaire et principalement concernée avec la terre. (Lettre du 24 avril 1679, B[8] ordres du Roi, p. 4, Archives col.).

Quant au commerce, dont il est constamment question dans toute cette littérature de rencontre avec les autres, il est toujours envisagé sous l'angle du profit des Européens. Nos voyageurs sont partis à la découverte de nouveaux mondes en vue de s'enrichir : plus chercheurs de fortune qu'ethnographes, ils s'intéressaient peu aux activités productives des indigènes qu'ils rencontraient. Ainsi, les renseignements abondent sur les aspects pittoresques des rencontres avec l'étranger : nourriture dégoûtante, cérémonie de mariage bizarres, pouvoir fantastique des chefs, moyens de justice épouvantables, etc. Mais sur le rapport que l'homme institue avec son milieu pour en tirer sa subsistance, les voyageurs n'ont que peu à dire. Trop souvent ils ne voient chez les autres que ce qui servirait à leur « faims », c'est-à-dire l'or et l'argent, les esclaves, les épices... tout ce qui sert à enrichir l'Européen le plus rapidement possible. Ulloa (lieutenant général des armées navales de l'Espagne et commandant au Pérou), dans un long mémoire sur les minéraux (1772), nous laisse un excellent témoignage de l'estime qu'avait l'Européen pour l'or et l'argent : la recherche de ces métaux avait stimulé la faculté intellec-

tuelle des hommes, les avait obligés à devenir sociables, à traiter avec leurs semblables, à courir à la conquête du monde, à tisser des liens d'intérêt réciproque entre les nations, car « le temps, le travail, les soins, les veilles, le repos, la vie, la mort même, tout est réglé, estimé par le prix de ces métaux... » (vol. I, p. 271). Toute cette activité a concouru à civiliser bon nombre de nations barbares, à développer les arts, à perfectionner l'industrie, à éclairer les peuples, poursuit Ulloa, qui ne s'intéresse au travail des indigènes que dans la mesure où on pourrait le rendre plus efficace dans les mines, position qui contraste nettement avec celle de l'*Encyclopédie.* D'ailleurs, Ulloa ne comprend absolument pas leur rythme de travail qu'il compare constamment au rythme plus rapide et plus efficace des Européens : « Six ou huit hommes de nos contrées européennes pourraient faire en un jour, et sans se fatiguer, l'ouvrage que ces gens font entre 60 ou 70... » Non seulement il considère les Indiens de l'Amérique comme naturellement paresseux, mais tout leur comportement est situé « ... hors de la sphère du reste des hommes, par la différence de leur caractère et de leurs inclinations » (*Mémoires historiques*, 1772, II, 45).

*
* *

Ainsi, à travers la littérature que nous avons examinée, la vision du travail au XVIII[e] siècle s'établit à trois niveaux. Au premier, l'ancienne idée biblique du travail-souffrance qui contribue à maintenir dans la voie chrétienne ceux qui font les travaux pénibles ; idée qui non seulement aide à évangéliser les nouveaux peuples primitifs qu'on rencontre, mais qui forcément conduit à leur exploitation, comme le dit si bien Montesquieu des peuples d'Afrique, dans un petit paragraphe qui remplit entièrement un chapitre :

> « La plupart des peuples des côtes de l'Afrique sont sauvages ou barbares. Je crois que cela vient beaucoup de ce que des pays presque inhabitables séparent de petits pays qui peuvent être habités. Ils sont sans industrie ; ils n'ont point d'arts ; ils ont en abondance des métaux précieux qu'ils tiennent immédiatement des mains de la nature. Tous les peuples policés sont donc en état de négocier avec eux avec avantage ; ils peuvent leur faire estimer beaucoup des choses de nulle valeur, et en recevoir un très grand prix. » (*Esprit des lois*, XXI, ii).

Au deuxième niveau, le travail est considéré comme une activité plus noble : ainsi, on loue chez les anciens Péruviens, les « monuments qui sont leurs ouvrages » et « l'industrie dans les arts » des Chinois (Prévost, VI & XIII). Ici le travail digne d'intérêt se rattache à des peuples que l'on considère au XVIII[e] siècle à un niveau plus élevé dans l'échelle du progrès. En admirant leur grandeur passée, l'abbé Raynal écrit des anciens Carthaginois qu'ils sont une « nation éclairée, avide et infatigable » (1770, I, 8). Une nation éclairée ne pourrait pas être inactive, non-travailleuse ou paresseuse dans l'optique européenne. Enfin, citons Robertson pour qui l'ascension de l'homme se fait par ses seuls efforts d'activité et d'invention, car il

> « ...ne peut rester longtemps dans cet état [sauvage] d'enfance et de faiblesse. Né pour agir et pour penser, les facultés qu'il tient de la nature et la nécessité de sa condition le pressent de remplir son destin... [ainsi] l'homme fait des efforts et prend des précautions pour se procurer une subsistance assurée ; c'est alors que les travaux réguliers commencent et que l'industrie laborieuse fait les premiers essais de son pouvoir. » (*Histoire de l'Amérique*, 1778, vol. II, 288).

Et n'oublions pas qu'une vingtaine d'années plus tôt, Voltaire écrivait déjà que civiliser, c'est rendre plus industrieux (*Essai sur les mœurs*, ch. cliv).

Au troisième niveau, on trouve que plus on avance dans le siècle, plus la valeur économique du travail est appréciée. Citons la parution, en 1776 (l'année aussi de l'ouvrage de Démeunier), du *Commerce et du Gouvernement* de Condillac et du *Wealth of Nations* d'Adam Smith. Le terrain aurait été préparé, nous l'avons vu, par ceux qui, comme Montchrestien ou certains auteurs de l'*Encyclopédie*, voulaient valoriser le travailleur en vue d'améliorer l'économie de l'ensemble du pays. Cette nouvelle voie se voit confirmée quand, dans ses observations sur la Pologne (1777-1782), un précepteur français (un Jésuite) accorde 60 pages sur 283 (ou environ 1/5) aux arts utiles et superflus et au commerce du pays ; et encore plus lorsqu'il déplore la non-spécialisation des métiers :

> « Il est des métiers indispensables pour les travaux de la société, pour la santé et la conservation de ses membres : le boulanger, le meunier, le brasseur, le charron, le serrurier, le tanneur, etc. sont des artisans nécessaires à tout peuple réuni en corps social. Dans l'état sauvage ou nomade, l'individu est tout cela, et ne perfectionne rien ; dans l'état civil, le particulier ne professe qu'un métier, et tend toujours à le bien faire. » (*La Pologne du* XVIII[e] *siècle vue par un précepteur français, Hubert Vautrin*, Calmann-Lévy, 1966, p. 85).

Pourquoi le Jésuite accorde-t-il tant d'importance au travail dans un pays qu'il voyait encore à la limite de la barbarie, tandis que Démeunier ne lui accorde pas un seul chapitre lorsqu'il parcourait le monde pour élaborer une autre histoire de l'homme ? C'est ce tournant dans la manière plus scientifique d'envisager l'homme au travail que nous avons essayé de déceler.

*
* *

Engagée dans cette recherche par un thème de recherche proposé dans le cadre d'un séminaire « histoire et anthropologie », déçue par le peu de renseignements fournis sur la vie économique dans les ouvrages de compilation que j'ai parcourus, il me semble qu'ici, comme si souvent, l'Européen ne voyait chez les autres que ce qu'il connaissait chez lui. Malgré toutes les exceptions qu'on pourrait citer, la notion du travail comme une activité primordiale et noble de l'homme, l'occupant toute la journée, intéresse peu les premiers découvreurs des usages et coutumes des non-Européens.

Fallait-il vraiment, pour que l'Européen soit capable d'apercevoir le travail chez les autres, qu'il soit lui-même beaucoup plus enfoncé dans la vie ouvrière que con-

naîtra le XIX^e^ et le XX^e^ siècle ? Avant d'accepter cette hypothèse, ne serait-il pas utile d'essayer de dégager la notion du travail chez les Physiocrates du XVIII^e^ siècle et, si possible, de remonter jusqu'à Sully et Colbert au début et à la fin du XVII^e^ siècle pour comprendre la vision de ceux qui s'occupaient directement de la vie économique du pays ?

IGNACE DE WENDEL, SES IDÉES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

par

Laurent VERSINI

(Université de Nancy II)

Pour commencer, un sommaire biographique est peut-être utile :

1741, 3 sept. : Naissance à Thionville de François-Ignace de Wendel, fils de Charles, maître de forges, et petit-fils de Martin, fondateur de la lignée des maîtres de forges, installé à Hayange (Moselle) en 1704.

1754-1757 : Ecole d'artillerie de Metz, dont il sort sous-lieutenant en 1757.

1757-1758 : Campagne de Westphalie.

1759 : Ecole d'artillerie de La Fère ; puis diverses garnisons.

1768 : Sur recommandation de Gribeauval, Ignace est chargé par Choiseul, pour améliorer les fabrications en vue de la réforme de l'artillerie, de « parcourir les forges du Royaume et même de l'Europe » : missions à Charleville, en Flandre, en Alsace, en Franche-Comté.

1769, janv. : Première coulée de fonte au coke réussie en France, à Hayange, sous la direction de l'ingénieur Gabriel Jars.

1769 : Ignace capitaine. Missions en Berry, Nivernais, Lyonnais, à Saint-Etienne, en Dauphiné, en Carinthie et Styrie.

1773 : Extrait de Linguet, *Théorie des lois civiles* (1767).

1775 : Inspecteur général de l'artillerie. Voyage en Angleterre.

1776 : Extrait des *Considérations* de Montesquieu (et peut-être de *L'Esprit des Lois*).

1779 : Sur recommandation de Gribeauval, I. est chargé par Sartine, ministre de la Marine, d'améliorer la fabrication des canons fondus aux arsenaux d'Indret sur la basse Loire pour les Insurgents d'Amérique.

1780 : Le fer et le charbon étant trop loin de l'estuaire de la Loire, I. cherche un meilleur site et trouve Montcenis (Saône-et-Loire) : fondation du Creusot.

Vers 1780-81 (?) : *Mes principes* (histoire sacrée) ; extrait de Gaillard, *Rivalité de la France et de l'Angleterre* (1771-1777).

1781 : Commissaire du roi à Montcenis.

1782, mai-juin [*La Bible expliquée à Charles de Wendel*], lettres à son fils, de Montcenis.

1782, 5 sept. : Se retire de l'armée ; fait chevalier de Saint-Louis.

1784 : 2e voyage en Angleterre.

1787 : I. administrateur général des fonderies royales d'Indret et de Montcenis et des cristalleries de la Reine (de Sèvres, transférées au Creusot).

1791, janv.-fév. : [*Institution politique de François de Wendel*], lettres à son fils, de Montcenis.

1791 : Va acheter en Angleterre 150.000 fusils pour Narbonne, ministre de la Guerre.

1792 : Félicité par Monge, ministre de la Marine, pour les fournitures de canons d'Indret et du Creusot.

1792, déc. : *Instruction d'un père à ses fils* (théorie lockienne de la connaissance).

Fin 1792-1793 : *Essais de législation* ; [*Mémoire justificatif pour Louis XVI*].

1793 : La famille Wendel suspecte, I. se réfugie à Berchiwé au Luxembourg, puis à Aix-la-Chapelle, puis en Hesse.

1793 : Extrait de l'*Histoire romaine* de Rollin.

1793-1794 : *Réflexions sur l'histoire romaine par ordre de matières.*

1794 : *Réflexions sur les Romains depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de la République.*

1795, janv. : Se réfugie en Thuringe ; protégé de Goethe et du duc de Saxe-Weimar, rêve d'introduire les procédés modernes dans une forge vétuste d'Ilmenau.

Début 1795 : *Précis pour les citoyens français sortis de leur patrie depuis le 10 août 1792.*

1795, avril : *Les fugitifs français depuis le 31 mai 1793* (mémoire pour la Convention).

1795, 2 mai : Meurt à Ilmenau pour avoir pris une trop forte dose d'opium deux jours plus tôt.

*
* *

Ce seul sommaire suffit à donner une idée de l'activité débordante d'un novateur de génie qui parvint, entre deux inspections ou deux ouvertures de forges ou d'usines, à lire, à écrire et à réfléchir. Ingénieur et inventeur, partisan de la substitution du charbon au bois dans les forges, introducteur de la fonte au coke, du chemin de fer et de bien d'autres perfectionnements, c'est l'homme du progrès technique ; mais, ouvert aux Lumières comme ses abondants manuscrits inédits le prouvent largement, il met ce progrès au service d'un plus grand bonheur par l'enrichissement de la collectivité, et d'abord, du progrès social. Ces idées, il les a mises en application dès avant la révolution aux premiers principes de laquelle il adhéra avec enthousiasme. Au Creusot, il avait conjugué innovations industrielles et logements sociaux, écoles, gratuité des soins médicaux pour les ouvriers. Paternalisme dira-t-on ;ou gloire douteuse d'avoir substitué une des premières cités-champignons aux sept ou huit feux de Montcenis : mais les exemples d'un tel souci des conditions de vie des travailleurs sont assez rares à l'époque pour qu'on le souligne.

Le progrès qu'il s'impatiente de voir rencontrer tant d'obstacles et de retards dans les routines et les incompréhensions, il ne le conçoit pas, certes, en dehors du capitalisme naissant dont il se sert plus qu'il n'en profite. Pour les vastes concentrations industrielles nécessaires à l'efficacité et à la productivité dont il rêve, il faut de puissants moyens financiers. Ne les ayant trouvés auprès de l'Etat ni en 1779 pour la réorganisation d'Indret que lui demande pourtant le gouvernement, ni en 1781 pour la fondation du Creusot qu'approuve cependant le roi, il les cherche auprès des organismes de crédit tout récents, la Caisse d'Escompte qui

apporte son concours à la création du Creusot, et surtout auprès de sociétés où la notoriété et la persuasion d'Ignace font entrer des commanditaires aussi prestigieux que les frères Périer, ceux dont la pompe à feu alimente Paris en eau, pour le Creusot en 1782 ; et en 1791 encore, les fusils qu'Ignace est allé acheter en Angleterre pour le ministre de la Guerre ne seront payés, tout comme les canons destinés aux Insurgents en 1779, que grâce aux fonds d'une société réunissant des parents d'Ignace et un négociant parisien, Abbema. Cette nécessité d'une concentration des capitaux entre les mains d'un petit nombre, supposé éclairé bien sûr, Ignace la proclame sans fausse pudeur quand il écrit, en visant l'agriculture — mais le raisonnement serait le même pour l'industrie : « Les grandes exploitations ne peuvent se faire que par de grands capitaux accumulés dans peu de mains : ainsi il faut en France un certain nombre de gens très riches ; il faut que les grands profits aillent à ceux qui ont les grands moyens et que l'inégalité des fortunes aille toujours croissant comme la prospérité de l'Etat [1]. »

Par cette confiance dans le crédit comme par sa confiance dans le coke ou la machine à vapeur, Ignace est un pionnier du capitalisme et du machinisme, en un mot, un homme du dix-neuvième siècle égaré dans le dix-huitième, qui ne fut pas plus déçu par l'ingratitude de la Convention que par la régression technique et économique que la révolution entraîna dans les forges de la vallée de la Fensch, condamnant les nouveaux maîtres des forges à revenir au bois.

*
* *

L'œuvre écrite d'Ignace pose les principes de l'action rapidement définie jusqu'ici ; les nombreux dossiers inédits, réunis à Hayange par la piété filiale de François de Wendel, témoignent d'une curiosité encyclopédique confondante de la part d'un homme requis par les urgences de la fabrication, de la production, de l'administration et du progrès technique. A côté de réflexions critiques d'un ton très voltairien sur l'histoire sacrée, de nombreux essais de psychologie sous l'influence directe de Locke et du sensualisme, d'articles disséminés dont la collection aurait constitué une sorte de « Dictionnaire philosophique » du maître de forges, on y trouve des contributions en matière économique, sociale et plus encore politique.

*
* *

Il est naturel que l'expérience du mineur et du métallurgiste nourrisse les écrits les plus divers, par exemple une *Explication du système des connaissances humaines* qui doit dater de la jeunesse d'Ignace et dont l'organisation générale, due au *De dignitate et augmentis scientiarum* de Bacon, est mise à jour, sous la rubrique « histoire naturelle » qui recouvre non seulement la nature brute, mais la nature « pliée à différents usages », c'est-à-dire modifiée par l'homme, par des allusions

[1] Fragment du [*Mémoire justificatif pour Louis XVI*], f° 5 v° (fin 1792 ou début 1793).

précises aux différents « arts », soit notamment aux techniques du monnayeur, du batteur d'or, du fileur d'or, du tireur d'or, du planeur, de la serrurerie, de la taillanderie, de l'armurerie, de l'arquebuserie, etc. [2] ; dans le 2e cahier de ce *Système,* il prolonge cet inventaire par des considérations personnelles sur les « arts mécaniques », que la prévention en faveur des « arts libéraux » a « abandonnés à ceux d'entre les hommes que les préjugés ont placés dans la classe la plus inférieure », alors que les premiers sont d'une « utilité bien supérieure » pour le confort, le progrès et le bonheur de l'humanité. Aussi, dans une réflexion encore très actuelle aujourd'hui sur la technologie, à laquelle sa compétence confère une autorité indiscutable et qui débouche sur une réhabilitation du travail manuel et de la classe qui le pratique, Ignace réclame-t-il respect et considération non seulement pour les inventeurs d'instruments utiles comme la boussole, ou de mécanismes comme la fusée, l'échappement et la répétition des montres, en déplorant que ces « bienfaiteurs du genre humain soient presque tous inconnus, tandis que l'histoire de ses destructeurs, c'est-à-dire des conquérants, n'est ignorée de personne », mais aussi pour les exécutants : « la société, en respectant avec justice les grands génies qui l'éclairent, ne doit point avilir les mains qui la servent », « c'est peut-être chez les artisans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la sagacité de l'esprit, de sa patience et de ses ressources » [3].

La référence aux métaux apparaît jusque dans un article de rhétorique ou de dialectique comme l'article « Discussion », destiné encore à son « Dictionnaire philosophique » : l'exemple de discussion que propose Wendel porte sur la valeur « intrinsèque » (mot défini par référence à l'*Encyclopédie*) de l'or et du fer. On y apprend que, même pour un sidérurgiste, ce n'est qu'en apparence que la valeur de l'or n'est que conventionnelle, et que le fer, « nécessaire à tous les arts utiles de la vie », n'en est pas moins de tous les métaux celui qui a le moins de valeur intrinsèque, non seulement en raison de sa moindre rareté, mais aussi parce que dans la valeur d'un objet en fer, les frais de façon, et surtout les frais de charbon pour la fonte, particulièrement importants étant donné la qualité réfractaire du fer, donc en somme la valeur ajoutée, et la perte très importante qui se produit à chaque transformation du métal, entrent pour une part si forte qu'il faut s'en dédommager par le prix très modique de la ferraille. L'économiste conclut donc que ce métal auquel le Lorrain et le maître de forges est si attaché, ne peut avoir qu'une très faible valeur intrinsèque, en fonction même de la grande consommation qui en est faite.

Ignace confie ses idées libre-échangistes à un article « Commerce » qui aurait pu aller en rejoindre d'autres, de métaphysique, de morale ou de psychologie, dans ce que nous avons appelé son « Dictionnaire philosophique ». Il y distingue le commerce intérieur, pour lequel il exclut toute intervention de l'Etat autre que celles qui en favoriseront la liberté et l'expansion, c'est-à-dire en un mot le diri-

[2] 1er cahier, f° 2 r°.
[3] *Système,* 2e cahier, f° 3 r°.

gisme. Le commerce intérieur doit bénéficier de grands travaux, canaux, grands chemins, etc., assurés par l'Etat, et de l'abolition de toutes les entraves que constituent les péages, les douanes, les privilèges (des corporations, jurandes ou maîtrises vraisemblablement, et notamment les privilèges des maîtres de poste comme on verra plus loin). Rien de bien neuf donc par rapport à Turgot, si ce n'est peut-être l'idée de remplacer les impôts sur les consommations par des abonnements, mesure qui présenterait en outre l'avantage d'épargner les frais de perception.

Du commerce extérieur au contraire, l'Etat doit se mêler, car c'est de lui que dépend la richesse relative des Etats.

Les préoccupations sociales et politiques sont étroitement mêlées au propos économique de cet article, qui se poursuit par une approbation de l'opinion de Montesquieu pour lequel la noblesse ne doit pas commercer [4] ; Ignace la commente par une considération qui lui est chère et que nous retrouverons comme une des pièces maîtresses de son système social et politique ; si la noblesse commerce, non seulement elle perd l'esprit guerrier qui est sa vocation, mais elle s'affranchit de la dépendance du roi et de sa fonction de soutien de la monarchie, et on aboutit à une confusion des ordres et des pouvoirs : « La noblesse devient peuple, alors le principe se corrompt, le trône s'isole et la révolution arrive. »

Le grand voyageur que fut Ignace, toujours par monts et par vaux pour enquêter sur les fabrications industrielles et surveiller ses manufactures, était bien placé pour prolonger ses réflexions sur les moyens de communication nécessaires à un Etat moderne par des instructions pour un « visiteur des postes » que des allusions à l'« ancienne administration » permettent de dater du début de la révolution. L'enquête discrète et même secrète à laquelle devra se livrer ce visiteur tend à « rassembler tous les renseignements possibles sur les moyens que l'on se propose pour établir plus solidement le service des Postes », ces moyens étant la nationalisation de la Poste aux chevaux et des Messageries sous forme d'une Régie d'Etat qui abolirait les privilèges des maîtres de poste. Aucun détail pratique n'échappe à cet organisateur : il faudra vérifier le nombre de chevaux disponibles à chaque relais, les distances entre les relais, prévoir la suppression des relais inutiles en adoptant un intervalle uniforme de 4 lieues, établir un prix moyen des fourrages, et surtout, afin d'assurer des recettes à la Régie tout en évitant la perte de revenus provoquée par l'hiver, employer les chevaux de la Régie au transport des cailloux nécessaires à l'entretien des « chemins ferrés » de décembre à février, où le service de la Poste aux chevaux est sans activité ; on apprend ainsi que, pour empierrer les 5.000 lieues de 2.200 toises de chemin ferré qui existent en France, soit 11.000.000 de toises, à une toise cube de cailloux pour 32 toises de chemin, il faudrait 343.750 toises cubes, qui vaudraient à la Régie, au prix proposé de 6 livres pour le transport de la toise cube, une recette de 2.062.500 livres, assurant la subsistance des chevaux pendant deux mois.

[4] *Esprit des lois*, Livre XX, chap. XXI-XXII.

Ce commerce, peut-être sous l'influence de lectures physiocratiques, ou simplement par une vue réaliste du retard de la France en matière d'industrialisation, que les difficultés rencontrées dans la modernisation des forges et fonderies et ses voyages en Angleterre lui permettent de mesurer, l'industriel le conçoit encore essentiellement comme un commerce des produits agricoles : « L'agriculture ne peut fleurir dans ce pays que par le commerce, et celui-ci ne peut aller que par l'agriculture [5]. » Il aperçoit au moins clairement que les crises de subsistances, dans un monde où les échanges au-delà de la sphère du marché local ne dépassent pas, selon le Professeur P. Chaunu, 1 % de la production, ne seront évitées que par une stimulation de la circulation.

Comme pour tous les philosophes, partisans de la « population », il est néfaste aux yeux d'Ignace que la nation se prive de bras actifs ; cet argument économique figure au nombre de ceux qu'il présente à la Convention thermidorienne en faveur des émigrés sortis de France après le 10 août 1792 : ce ne sont plus de grands seigneurs, ni de grands propriétaires, ni des financiers, ni de riches négociants, mais des cultivateurs, des artistes, des techniciens comme lui [6]. Non seulement leur exil prive leur patrie de leur travail, mais il enrichit les contrées étrangères [7].

Les implications politiques et sociales déjà entrevues des idées économiques d'Ignace amènent à aborder des écrits où, par le biais des institutions, sa conception des rapports entre les classes sociales est éclairée.

*
* *

Une masse particulièrement importante de documents, classés par François de Wendel sous les rubriques « Histoire romaine », « Histoire d'Angleterre » ou « Législation », ne doit en fait pas être dissociée en travaux historiques d'une part et travaux de droit constitutionnel comparé de l'autre. En effet, les extraits, accompagnés de « réflexions » personnelles, qu'Ignace compose, pour ce qui concerne l'histoire romaine, d'après Rollin et Montesquieu, avec des souvenirs de Machiavel et de Bossuet entre autres, et pour ce qui concerne l'Angleterre, d'après Gaillard (*Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre,* 1771-1777), Lyttelton (*Précis philosophique et politique de l'histoire d'Angleterre,* traduit en 1776) et très probablement Rapin de Thoyras, manifestent par priorité une vive curiosité pour les institutions de la république romaine et de la monarchie constitutionnelle anglaise, et plus particulièrement, un peu dans l'esprit des *Révolutions de la république romaine* de Vertot, qu'il a peut-être lues, pour les « révolutions » (au sens classique du terme, qui n'exclut pas, évidemment, qu'il recouvre le sens moderne) de Rome et d'Angleterre, renversement des rois en 509, établissement des décemvirs, renversement de la république par César et Auguste, institution de la Grande

[5] [*Mémoire justificti pour Louis XVI*], f° 5 v°.
[6] *Précis pour les citoyens français sortis de leur patrie depuis le 10 août 1792,* f° 4 v°.
[7] *Essais de législation,* Livre second, f° 13 v°.

Charte, renversement de Charles Ier par Cromwell, où Ignace verra les répétitions de la révolution de France lorsqu'il utilisera ses notes en 1792-1793 dans un ouvrage inachevé qu'il appelle *Essais de législation,* et qui est en somme son *Essai sur les révolutions.*

C'est dire que les législateurs devraient être plus attentifs aux leçons de l'histoire, qui se répète toujours : à la recherche d'un déterminisme historique calqué sur celui des physiciens, Ignace professe qu'aux mêmes causes correspondent les mêmes effets dans les sociétés humaines. Machiavel l'enseignait déjà, et « avait bien raison lorsqu'il disait : Voulez-vous savoir ce qui se passera ? Lisez ce qui s'est passé » [8]. D'où la pratique, fréquente chez Ignace, du parallèle, entre les révolutions d'Angleterre et de France par exemple, et le regret de constater que l'histoire n'est pas le bréviaire des politiques contemporains : « par quelle fatalité ne s'est-il pas trouvé parmi les modérateurs de la révolution de France, quelques philologues qui aient planté les jalons romains dans les champs de la révolte française ? » [9].

Si la plupart des écrits politiques d'Ignace — *Essais de législation,* quatre lettres de 1791 à son fils François qui constituent l'institution politique de ce jeune homme de treize ans, quelques autres folios également incomplets et sans titre d'un mémoire justificatif pour Louis XVI, qui proposent une apologie polémique de la monarchie légitime présentée comme de la main même du roi emprisonné après le 10 août, et deux *Précis pour les citoyens français sortis de leur patrie depuis le 10 août 1792* et *depuis le 31 mai 1793* — datent de l'époque révolutionnaire et de l'émigration plus subie que voulue d'Ignace, l'intérêt pour l'histoire des institutions remonte beaucoup plus haut, le maître de forges ayant accumulé depuis l'âge de vingt ans des « extraits » ou « matériaux » visiblement destinés, comme ce dernier terme l'indique, à un ouvrage important, auquel le cours des événements donna son orientation définitive sans en altérer l'intention première.

Les préoccupations principales de ces nombreuses contributions restées malheureusement à l'état d'ébauches qui se répètent souvent les unes les autres, ou parvenues jusqu'à nous incomplètes, se regroupent autour de la recherche du gouvernement idéal, qu'Ignace définit, dans une assez frappante fidélité à Montesquieu, comme un « gouvernement mixte » [10] où l'équilibre, ou mieux la distribution des pouvoirs entre le roi, les nobles et le peuple soit garantie comme dans les deux seuls siècles de la liberté [11], c'est-à-dire la république romaine et l'Angleterre d'après la Grande Charte, contre les usurpations du despotisme qui lui permettent de renvoyer dos à dos les monarques trop absolus et les Jacobins ; avec ce correctif inspiré à l'ingénieur par son culte du progrès et de l'énergie tout autant que par sa compétence en statique et en dynamique, que, comme « il n'y a pas de mouvement quand il y a équilibre, il faut toujours en politique comme en mécanique qu'il

[8] [*Institution politique de François de Wendel*], f° 2 r°, passage biffé. La citation vient des *Discours sur Tite-Live,* nouv. éd., La Haye, 1743, Livre I, chap. XXXIX, p. 219.

[9] *Extrait de l'Histoire romaine,* 2e cahier, f° 1 v°.

[10] *Extrait de l'Histoire romaine,* f° 9 r°, et *passim.*

[11] *Essais de législation,* Livre second, f° 4 v°.

y ait excédent de force dans une des puissances, et cet excédent doit par la nature des choses se trouver dans le pouvoir exécutif » [12].

Les épreuves de l'émigration et l'horreur du sang et des injustices accusent certes l'aspect conservateur des dernières contributions d'Ignace ; mais les excès des démagogues de 1793 ne font à ses yeux que confirmer la justesse de ses jugements antérieurs sur la fatalité du déterminisme qui engendra la démagogie des tyrans grecs, des tribuns de la plèbe, de Philippe le Bel et de Louis XI, chaque fois que l'équilibre des pouvoirs fut compromis par l'asservissement de l'un ou de l'autre des trois pouvoirs, souvent opéré par la coalition des deux autres : noblesse ou Parlement en France sous les rois absolus, souverain en Angleterre au temps de Cromwell et en France au temps de Louis XVI dont le martyre est mis en parallèle avec celui de Charles I[er] d'Angleterre, peuple en France également lorsque les rois, après s'en être servis pour museler la noblesse, se retournent contre lui pour l'écraser à son tour, et lorsque les « nouveaux tyrans » du gouvernement révolutionnaire condamnent ce même peuple à un esclavage dissimulé sous le masque d'une liberté totale qui est « tout en mots, rien en choses » [13].

Il faut donc un équilibre (dynamique on l'a vu) et une union étroite entre le pouvoir royal guetté par le despotisme, les nobles guettés par la tentation de la courtisanerie ou inversement d'une fronde stérile, et le peuple menacé par la tyrannie des deux forces précédentes et à la merci des démagogues « auxquels il se rallie machinalement comme un troupeau au son vague et insignifiant du chalumeau du berger » [14], alors que « partout où le peuple exerce la souveraineté, tant qu'il est pur, il règne bien, et il a cet avantage sur les monarques, que chacun pouvant émettre son opinion, les lumières y abondent et la surveillance s'exerce par tout le monde » [15].

Cet équilibre ne peut être assuré que par le respect d'une constitution — celle de 1791 en l'occurrence — et par l'union de ce qu'Ignace appelle les deux ordres — c'est-à-dire tous les privilégiés d'une part, le peuple de l'autre — qui ne peut être garantie que par « la répartition de l'impôt égale pour tous les ordres » qu'il met au crédit du régime anglais et à laquelle il tient assez pour en faire un leitmotiv de ses ouvrages [16], et par des dispositions comparables au patronage et à la clientèle par lesquels Romulus avait su souder patriciat et plèbe, ou au vasselage qui en est l'héritier dans le système féodal, ou encore à la formule anglaise qui fait également du peuple la clientèle du pair qui le représente au Parlement avec tous les devoirs que cela implique.

[12] *Ibid.*, [Livre premier], f° 5-6.

[13] [*Mémoire justificatif pour Louis XVI*], f° 2 r° ; cfr *Précis pour les citoyens français sortis de leur patrie depuis le 10 août 1792* : le gouvernement révolutionnaire a dit « à vingt-cinq millions d'hommes : De par la liberté, vous êtes esclaves », f° 4 r°.

[14] *Extrait de l'Histoire romaine*, 3[e] cahier, f° 2 v°.

[15] *Ibid.*, 1[er] cahier, f° 8 v°.

[16] *Ibid., ibid.*, f° 10 v° ; fragment d'un [*Parallèle entre l'histoire de France et l'histoire d'Angleterre*], ch. 7, f° 4 v° ; *Essais de législation* [Livre 1[er]], f° 16, et *passim*.

Pas plus en 1795 qu'en 1791, Ignace n'admet la disparition de la noblesse ; de tels ménagements sont-ils dictés par la seule ambition du maître de forges, déjà seigneur d'Hayange, de se voir l'égal de la plus haute noblesse de naissance ? Outre que dans ces années, cette revendication est anachronique et dangereuse, comme il s'en aperçoit quand il écrit à son fils en janvier 1791 qu« on a grande envie de [lui] donner un brevet d'aristocrate », il a toujours souligné à quels mérites et à quels devoirs, à Rome comme dans le pacte féodal, la noblesse a dû ses privilèges.

Surtout, c'est d'une « aristocratie mixte » [17] qu'Ignace rêve, c'est-à-dire d'une aristocratie ouverte, comme à Rome où l'accès au patriciat dépendit à l'origine du peuple qui désigna les premiers Pères conscrits, disposition « admirable » de Romulus, et dans la suite aussi, quand les plébéiens furent admis aux charges curules, puisque c'est le peuple qui confère ces charges, et donc indirectement la noblesse [18], ou en Angleterre où la pairie n'est pas héréditaire, et où « le descendant d'un compagnon de Guillaume le Conquérant » a pour égal à la chambre basse le représentant du peuple [19]. C'est donc là une aristocratie qui se renouvelle — et qui pourrait bien entendu être ouverte aux maîtres de forges comme aux autres forces vives de la nation, stimulées par cette promotion possible. L'erreur de la noblesse française est de « jeter des ridicules » sur les nouveaux anoblis, et il n'est pas normal aux yeux d'Ignace qu'un suzerain « n'ayant pas 300 livres de rente » ait des vassaux millionnaires [20]. Deux définitions précisent utilement ce qu'Ignace entend par une aristocratie digne de ce nom : l'aristocratie « mixte » et ouverte de Rome était « l'aristocratie des propriétés et des vertus » [21] ; « je prends ici l'aristocratie, écrit-il en marge de son *Extrait de l'Histoire romaine,* dans sa véritable acception, le gouvernement des sages et non celui des nobles, qui est la signification moderne » [22]. Gouvernement des meilleurs, donc de l'intelligence, de la compétence productive, de la générosité, de la vertu, de l'énergie, des Lumières en bref.

Cinq mots biffés sur le brouillon de la lettre du 31 janvier 1791 à François de Wendel ne laissent aucun doute sur la sévérité de son père à l'égard d'une noblesse dont le « mérite personnel » n'est plus qu'un souvenir : « Depuis ce règne [de Louis XIII], nous ne voyons plus que les ombres des électeurs de Hugues Capet, *voici les marquis qui commencent* [23]. » Les grands ont dédaigné non seulement les armes, mais le devoir d'acquérir la compétence nécessaire pour rendre la justice, qu'ils ont abandonnée aux lettrés du tiers [24]. Cette sévérité n'épargne pas non plus

[17] *Essais de législation,* [livre I], f° 14.
[18] *Ibid.,* f° 6.
[19] *Ibid.,* f° 14-15.
[20] *Ibid.,* f° 16.
[21] *Ibid.,* f° 13.
[22] *Extrait de l'Histoire romaine,* f° 9 r°.
[23] [*Institution politique de François de Wendel*], f° 2 v°.
[24] Fragment d'un [*Parallèle entre l'histoire de France et l'histoire d'Angleterre*], chap. 7, « Parlement », f° 4 r°.

un roi comme Louis XV : « Le roi et les grands de l'Etat n'ayant plus l'énergie qui convient à un gouvernement, qui donc restait debout en France ? Le tiers état », qui assure l'administration, la justice, les commandements inférieurs dans l'armée, qui est le moteur de l'économie, des arts et des sciences ; « et l'on s'étonne que des gens qui faisaient tout voulussent être autant que ceux qui ne faisaient rien » [25], écho évident de la fameuse brochure de Sieyès avec les principes duquel Ignace manifeste son accord. Continuant très clairement à définir et à appeler de ses vœux une politique des Lumières, Ignace écrit : « Nos rois parvenus au despotisme comme les sultans des Turcs, corrompus comme eux, conduits par un divan sans lumières et sans énergie, s'endormaient au sein des voluptés de Paris [26]. » Suit dans la lettre du 6 février 1791 une condamnation sans appel des « descendants avares des ambitieux vassaux de Hugues Capet », Calonne et Brienne, qui ont fourni le « point d'appui » qui manquait encore « au levier qui va détruire le trône » [27].

A ce point de l'analyse, les Lumières, ou plutôt leur abâtardissement par les « sophismes du philosophisme » [28] qui entretiennent le peuple dans l'illusion d'une liberté absolue et accélèrent la décadence morale favorisée concurremment, dans une perspective rousseauiste, par les progrès des sciences et des arts [29], sont récusées pour avoir contribué à priver la nation de ce qui faisait la grandeur et la solidité de la république romaine, la religion et les mœurs [30]. Des mœurs, les Français n'en ont point [31], répète Ignace à la suite de Jean-Jacques, de Grimm et de tant d'autres, et c'est pourquoi la république est impossible en France malgré Brissot et Monge, auxquels de Wendel s'en prend sans ménagements, traitant le second de « rêve-creux » [32] en dépit du satisfecit que le ministre de la Marine avait donné à ses canons. Il faut donc, surtout pour un grand empire, toujours dans la ligne de Montesquieu, un chef placé au-dessus des factions et garant de la liberté [33].

Voilà, en sus de la fidélité à la race de ses rois dont le rapproche l'épreuve de la persécution, pourquoi Ignace est royaliste en 1791 et en 1795 ; mais non pas pour rêver d'une restauration de la monarchie absolue de Louis XIV, ou, moins encore, de Louis XV ; pour défendre la monarchie constitutionnelle de 1791, qui réalise pour lui comme pour un Laclos le fameux gouvernement mixte, avec un roi constitutionnel mais héréditaire chargé du pouvoir exécutif, une assemblée législative héritière du Sénat romain, des électeurs de Hugues Capet et du Parlement à l'anglaise, un tiers état toujours plus pénétré de Lumières.

[25] [Institution politique de François de Wendel], f° 3 r°.
[26] *Ibid.*
[27] *Ibid.*, f° 3 v°.
[28] *Ibid.*, f° 3 v°.
[29] « Les vices qui accompagnent les arts, les sciences et la philosophie », *Essais de législation*, [livre I], f° 19.
[30] *Extrait de l'Histoire romaine*, f° 8 v°.
[31] [*Mémoire justificatif pour Louis XVI*], f° 1 r°.
[32] *Extrait de l'Histoire romaine*, f° 10 v°.
[33] *Ibid.*, et [*Mémoire justificatif pour Louis XVI*], f° 3 v°.

C'est à ces conditions qu'aux yeux d'Ignace de Wendel la révolution eût pu « être fixée dans ses véritables bornes » [34], que la révolution sanglante et une république tyrannique auraient pu être évitées ; regrets inopérants quand il rêve encore en 1795 de cette entente idyllique entre les ordres et d'un retour aux premiers principes d'une révolution à laquelle il adhère surtout en tant qu'elle est le sursaut des élites ; programme plus intéressant et plus positif lorsqu'un esprit attaché dès avant 1789 à la justice sociale aperçoit la nécessité d'un changement qu'il appelle, témoignant par là non seulement d'une générosité personnelle et d'une grande lucidité à l'égard des urgences politiques, économiques et sociales, mais d'une ouverture aux Lumières dont il peut être instructif de mesurer grâce aux manuscrits inédits de cet honnête homme, la diffusion en province et dans le milieu des industriels.

CHEVALIER Jean, *François-Ignace de Wendel,* conférence donnée le 25 novembre 1938 sous le patronage de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine ; Metz, P. Even, 1939, in-8°, 26 p.

GROSDIDIER DE MATONS Marcel, *Histoire de la Maison de Wendel,* 1940 (exemplaires dactylographiés), pp. 56-86.

TUMMLER Hans, « Die Tragödie des Emigranten de Wendel in Ilmenau (1795) », *Neuefolge des Jahrbuchs der Goethe-Gesellschaft,* Band 5, 1952-1953, pp. 245-261.

SEDILLOT René, *La Maison de Wendel de 1704 à nos jours,* Paris, Riss et C^ie^, 1958, in-8°, 420 p. (pp. 75-122).

[34] [*Institution politique de François de Wendel*], f° 4 r°, passage biffé sur le brouillon conservé à Hayange.

L'ŒUVRE DE N. NOVIKOV ET DE A. RADICHTCHEV DANS LA LITTÉRATURE RUSSE DU XVIII[e] SIÈCLE

par

Jean BLANKOFF

(Université Libre de Bruxelles)

— Ce siècle est si éclairé qu'à peine y a-t-il quelque pays ou coin dans l'Europe dont les rayons ne se croisent ou s'échangent.

(Sterne, Sentimental Journey)

— Les Russes aussi, Dieu merci, ont appris !

(Novikov)

— Il y a bien de la différence entre un peuple policé et un peuple à policer... l'un est sain et l'autre est attaqué d'un vieux mal presque incurable.

(Diderot à Catherine II)

— On ment dans le nord, Madame, sur l'Occident, comme à l'Occident sur le nord. Il ne faut pas plus croire les porteurs de chaises de Versailles que les cochers de Tsarskoe selo.

(Prince de Ligne à la marquise de Coigny)

— Le pouvoir du tsar défend la Foi,
La Foi affirme le pouvoir du tsar ;
Ensemble ils oppriment la société.

(Radichtchev, ode « La Liberté », 9)

Par un apparent paradoxe, finalement explicable logiquement, la Russie et son histoire intellectuelle et littéraire ont été assez négligées dans les études « dix-huitiémistes ». En Europe occidentale, pour toute une série de raisons (réalités historiques et culturelles, tradition, langue, européocentrisme étroit, etc.), on s'est surtout penché sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne. En Russie même, pour une série d'autres raisons, l'intérêt des chercheurs s'est porté soit sur le XIX^e siècle — ce gigantesque XIX^e siècle russe — soit, plus récemment, sur le XX^e (notamment sur le remarquable nouveau départ de la poésie), soit, plus rarement d'ailleurs, sur la période ancienne, médiévale. A propos de cette dernière, il est peut-être nécessaire de préciser, pour le non-slavisant, qu'en Russie la période médiévale s'étend jusqu'au XVII^e siècle. « Coincé » ainsi entre le moyen âge et la remarquable originalité et richesse de la période moderne, le XVIII^e siècle russe a été quelque peu délaissé, alors que précisément — Pouchkine l'avait bien compris —, il est à la base de la Russie moderne et de sa littérature. Sans Kantemir, Trediakovski, Lomonosov, Soumarokov, Novikov, Radichtchev, Karamzine et d'autres, il n'y aurait eu ni Pouchkine, ni Lermontov, ni Gogol, ni Herzen, ni Tolstoï, ni Dostoïevski, ni cent autres.

En fait, c'est le XX^e siècle qui a redécouvert le XVIII^e, plus particulièrement les critiques soviétiques vers 1928-1938. C'est le grand mérite des historiens de la littérature Goukovski, Berkov, Blagoï, plus récemment Vl. Orlov, Makogonenko, Lotman et d'autres, d'avoir rendu sa juste place à la littérature russe du XVIII^e siècle.

En Occident, il reste énormément à faire en ce domaine, malgré les publications de F. de Labriolle, B. Jeu et d'autres. L'existence, en Angleterre, d'un groupe d'étude du XVIII^e siècle russe est, semble-t-il, un signe encourageant.

*
* *

La portée des réformes de Pierre le Grand sur tout le développement ultérieur de la culture russe a été immense[1] quoi qu'on en ait parfois dit, et tout le scepticisme d'ordre philosophique, religieux ou politique de penseurs et critiques ultérieurs, ne fût-ce que des slavophiles du début du XIX^e siècle, ces enfants talentueux mais ingrats, n'enlève rien aux réalités culturelles ou autres. Sur le plan littéraire en particulier, cette portée est indéniable : l'émouvante ampleur du mouvement est démontrée par la rapidité confondante avec laquelle les écrivains russes, les « hommes de lettres » (l'emploi de ce terme même, pleinement justifié, montre quels pas ont été franchis), rattrappent en quelques décennies le retard considérable, bien difficilement chiffrable mais que l'on peut, en première approximation, évaluer alors à environ deux siècles, accusé par la littérature moscovite. Ce sont ces écrivains qui, entre 1730 et 1780, ont forgé non seulement la littérature russe moderne, surtout la poésie, mais son outil, la langue et en particulier le vocabulaire, les concepts et les idées qui l'ont animée, un style exigeant et contraignant (le « classi-

[1] Nous ne pouvons traiter ici du problème complexe de la profondeur de l'européanisation et de ses conséquences au XIX^e siècle.

cisme russe ») ; ce sont eux aussi qui ont été en Russie les porte-parole des Lumières, sinon de la lumière.

Il n'est pas inutile sans doute de préciser certains points vis-à-vis des chercheurs occidentaux qui, souvent abusés par un nom et par l'habileté de Catherine II dans ses relations avec les Encyclopédistes, ont trop tendance à confondre XVIII^e siècle russe et règne de Sophie de Anhalt-Zerbst. Tout de même, si important qu'ait été celui-ci, il faut répéter avec force que ce règne ne couvre qu'un *tiers* du XVIII^e siècle et que, avant cela, il y eut Pierre le Grand, les quinze années catastrophiques du règne de la « clique allemande » (Büren, etc.) et l'époque d'Elisabeth (1741-1762), trop négligée en Occident [2].

Ceci vaut pour la chronologie. En ce qui concerne l'histoire intellectuelle, s'il est vrai que la deuxième moitié du XVIII^e siècle est une époque marquée d'événements très importants pour la Russie, il serait encore plus illusoire et erroné de ramener ceux-ci aux relations entre Catherine et Diderot ou Voltaire. En fait, plusieurs des figures les plus marquantes de ce moment sont des littérateurs qui furent précisément les « bêtes noires » de l'impératrice : d'abord, Alexandre Soumarokov (1717-1777), ensuite et surtout Nikolaï Novikov (1743(44 ?)-1818) [3] et Alexandre Radichtchev (1749-1802), dont les idées marquèrent profondément les générations suivantes.

Nous laisserons de côté ici Soumarokov, le précurseur, pour nous attacher à Novikov, devenu une véritable puissance avec laquelle Catherine dut compter avant de se risquer à sévir, et Radichtchev, le « premier intellectuel révolutionnaire », qui annonce les Décembristes de 1825.

*
* *

Voyons brièvement la vie de ces deux hommes.

Nikolaï Ivanovitch Novikov, appartenant à une famille noble et assez riche, fréquenta assez tôt les milieux intellectuels libéraux de la capitale, que le critique Goukovski a appelés « la Fronde des gentilshommes », et fut secrétaire de la Commission de codification mise en place au début du règne de Catherine et qui devait s'inspirer de Montesquieu, avant d'être renvoyée sine die et sans autre forme de procès. C'est à la littérature et à une action philanthropique, d'édition et d'organisation d'écoles que Novikov se consacrera : ce sera sa forme d'engagement et d'action sociale pour raisons morales [4].

[2] Cette perpétuelle confusion entre XVIII^e siècle en Russie et règne de Catherine II est encore entretenue par le livre de J. GARRARD et al., *The Eighteenth Century in Russia*, Oxford, 1973.

[3] La date de naissance traditionnelle de Novikov, celle qu'on trouve dans les encyclopédies et manuels, est 1744 ; en fait, il est vraisemblable que l'écrivain est né l'année précédente.

[4] Comme Soumarokov et Radichtchev, il fera partie de la franc-maçonnerie, quoique ses relations avec les loges n'aient pas toujours été harmonieuses et qu'il passera par plusieurs crises philosophiques. Il faut dire que Radichtchev ne fréquentera presque pas les loges, étant en désaccord avec les tendances philosophiques et politiques qui y régnaient à ce moment.

Continuant l'action entreprise par Soumarokov, il se consacre au journalisme moralisateur dès 1769 et lui donne une importance sociale considérable ; soulignons que ce serait passer à côté de l'essentiel et faire preuve de beaucoup de désinvolture et de superficialité de ne voir dans les revues de Novikov qu'une simple imitation, fruit d'une mode, du « Spectator » de Steele et Addison. La preuve en est dans les grandes difficultés que Novikov rencontre dès le début de son entreprise. Il mène, à mots plus ou moins couverts, une polémique acide avec Catherine II, sa politique et la revue que celle-ci animait anonymement (ceci permet à Novikov une audace qui s'abrite derrière une prétendue ignorance de l'identité de l'auteur des articles qu'il parodie et attaque), dans les revues qu'il crée et nourrit de sa prose, d'abord dans « Le Bourdon » (53 livraisons de mai 1769 à avril 1770), puis beaucoup plus prudemment dans « Le Peintre » (52 livraisons d'avril 1772 à juin 1773), polémique à laquelle il devra mettre une sourdine dans « La Bourse » (9 livraisons en 1774). Novikov, malgré les pressions subies, fera preuve d'une énergie et d'un esprit d'entreprise extraordinaires. Il lance coup sur coup plusieurs revues ; lorsque l'une doit cesser sa publication (pour raisons politiques, financières ou les deux), une autre renaît aussitôt. Il ne peut publier en 1770 que 2 numéros d'une revue satirique (« Poustomelia ») qui contenait la première chronique théâtrale en Russie. Il crée ensuite la première revue bibliographique russe, « Les Nouvelles savantes de St. Pétersbourg », qui connurent 22 livraisons en 1777, la revue philosophique et moralisante « La lumière du matin » (36 numéros de 1777 à 1781) ; après son départ, pour raisons politiques, de Pétersbourg, alors qu'il déploie une activité extraordinaire à Moscou, dirigeant entre autres typographie et maison d'édition, il reprend la direction du journal de l'université de Moscou, fondé en 1756, « Les Nouvelles moscovites », et le dirige de 1779 à 1789. D'autres publications, que nous ne pouvons énumérer ici, livres, brochures, ouvrages pédagogiques, sortent en grand nombre des presses qu'il anime. Comme pour Trediakovski déjà, et d'autres encore, on reste surpris de l'énorme capacité de travail de cet homme, de ces hommes animés d'une énergie égale à leur feu sacré. Il trouve le temps et les moyens d'entretenir des écoles et des boursiers pauvres ou orphelins, se lie avec l'écrivain Kheraskov qui le soutient, avec les princes Troubetskoï, subit l'influence du mystique martiniste allemand Jean Schwartz, auquel il finira par s'opposer d'ailleurs.

En quelques années, il réussit à créer dans les milieux intellectuels (à cette époque, par définition, presque toujours nobiliaires) une véritable opinion publique, d'autant plus que Moscou, si conservatrice une siècle auparavant, est devenue, par réaction, un centre d'opposition à la Cour, un lieu de retraite des opposants à la politique catherinienne, et un foyer d'activité intellectuelle. Devenu, par son rayonnement, une véritable puissance, il est aussi devenu le souci permanent de l'impératrice ; il est surveillé, a maille à partir avec la censure, est accusé de concurrence et d'ingérence dans les affaires scolaires ; Catherine attend le prétexte pour sévir et prend la peine de l'attaquer et d'essayer de le ridiculiser dans deux pièces de théâtre dirigées contre les francs-maçons moscovites (« L'Imposteur » et

« Le chaman sibérien »). En 1785, ses publications sont saisies une première fois et plusieurs d'entre elles jugées dangereuses. Son imprimerie est fermée, ses stocks de livres saisis. Il fournit le prétexte attendu en essayant de vendre quelques livres interdits, est réduit à l'impuissance et, malade, brisé, se retire dans son domaine d'Avdotino, précisément dans un moment critique : Catherine est affolée par la Révolution française et rendue furieuse par la publication concomitante du livre explosif de Radichtchev « Voyage de Pétersbourg à Moscou » (écrit en 1789, sorti de presse en 1790) et par la découverte des rapports que son propre fils Paul entretient avec l'opposition moscovite...

Novikov est arrêté, son cas devient une affaire d'Etat, sa famille est ruinée, l'écrivain est envoyé pour 15 ans à la forteresse de Schlüsselbourg. Catherine meurt en 1796, Paul grâcie les prisonniers politiques, mais Novikov, vieilli, épuisé, « déphasé », ne veut ni ne peut refaire carrière à Pétersbourg, ne se sent plus à l'aise dans l'atmosphère prussienne des parades militaires quotidiennes du règne de Paul I et se retire dans son domaine pour se consacrer à des activités philanthropiques loin du monde qui lui échappe et à un retour sur lui-même.

***

Alexandre Nikolaevitch Radichtchev est né près de Moscou dans une riche famille nobiliaire et sera accepté dans le corps des Pages ; il occupera ainsi des fonctions protocolaires à la Cour. Distingué par l'impératrice, avec quelques autres, il sera envoyé étudier à Leipzig (1766-1771), où il suit les cours de droit mais aussi plusieurs cours de littérature, de sciences et de médecine, apprend plusieurs langues étrangères, s'intéresse aux idées des philosophes occidentaux (Rousseau, Diderot, Mably, Helvetius) ; il est mêlé à une rébellion des étudiants russes, dont le chef est le talentueux F. Ouchakov, premier épisode de son opposition à l'autocratie. Il suit de loin les déboires rencontrés par la commission de codification. Revenu en Russie en 1771, il est attaché à l'administration du Sénat (exécutif, rappelons-le) et au contact des nombreuses affaires judiciaires et plaintes relatives au traitement subi par les serfs, il prend conscience de l'arbitraire total auquel ceux-ci étaient abandonnés. Il traduit à ce moment un des livres de Mably et y ajoute de vigoureux commentaires. En 1773, il est transféré à l'Etat-major du corps d'armée de Finlande, où il est nommé procureur militaire. C'est le tournant crucial de sa carrière, car ses fonctions corrrespondent chronologiquement à la profonde crise sociale qui secoue l'Empire russe et est à deux doigts de faire perdre son trône à Catherine : la célèbre révolte paysanne dirigée par Pougatchev, qui embrasa toute la basse et moyenne Volga (1773-1775). On ne peut surestimer l'importance, pour la formation de ses vues, de son expérience juridico-militaire au cœur de la crise, alors qu'il est confronté à d'innombrables cas concrets, est sans cesse amené à se poser des cas de conscience, suit les événements de plus près que personne et s'interroge sur les causes profondes de la rébellion et de son ampleur. C'est à partir de ce moment qu'il s'intéresse de près et concrètement aux problèmes politiques et

sociaux de la Russie de son temps, plus particulièrement à celui des révoltes paysannes qui, en Russie comme en Occident, avaient déjà une longue histoire. Il quitte un moment ses fonctions mais, en 1777, reprend du service, cette fois au Collège du Commerce dirigé par A. Vorontsov, connu pour ses vues libérales, avec lequel il se lie d'amitié. En 1780, il entre à la direction de l'administration des Douanes dont il est nommé directeur en avril 1790 ; pendant ces dix ans, il se consacre à la littérature et à sa famille en même temps qu'à un irréprochable service de l'Etat.

A peine la rébellion paysanne était-elle étouffée qu'un autre événement, international, lui donne de nouveaux sujets de réflexion : la révolte des états américains contre la domination anglaise, qui passionna non seulement l'Europe mais une grande partie de l'intelligentsia russe (1776-1783). De ces rapprochements et des conclusions que lui suggérèrent ceux-ci, il en arrive à la conviction profonde de la nécessité d'actions révolutionnaires.

Si en 1780, il s'était intéressé au destin du poète Lomonosov, fils d'un pauvre pêcheur des rivages de la mer Blanche (« Sur Lomonosov », publié en 1790), en 1782, il se penche sur ce problème fondamental pour les Russes du XVIIIe siècle et du XIXe siècle, le sens et la portée des réformes de Pierre le Grand, et sur la personne du Réformateur, ceci à propos de l'inauguration du monument de Falconet. Cet essai historico-philosophique a été assez peu étudié, ayant été éclipsé par le célèbre poème « Le Cavalier de bronze » de Pouchkine et d'autres œuvres polémiques du XIXe siècle, mais il est intéressant car, rendant hommage à la grandeur de l'œuvre pétrinienne, il montre le despotisme absolutiste et bureaucratique de la politique de Pierre et s'inscrit ainsi dans la série d'œuvres du XVIIIe siècle, qui, à certains égards, préfigurent les théories slavophiles du XIXe.

En 1783, Radichtchev termine son œuvre « violente », dont les premières lignes datent de 1781, sa poésie la plus connue, l'ode « tyrannicide » « La Liberté », partiellement inspirée par les succès de la révolution américaine, dont il incluera une version abrégée dans son livre célèbre « Le Voyage de Pétersbourg à Moscou » et qui restera interdite par la censure jusqu'en 1906. Plusieurs conceptions y sont exprimées, depuis l'idée rousseauiste que l'homme est en toute chose libre de naissance (commentaire de Radichtchev à propos de la strophe 2) jusqu'à l'appel à la révolution. Emprunter la forme solennelle et courtisane de l'ode pour y exprimer des idées tyrannicides était un défi en soi [5].

Sous une forme plus modérée et prudente, Radichtchev reprend ses idées dans sa conférence à la société des amateurs des Belles-Lettres « Conversation sur ce qu'est le fils de la Patrie », dans laquelle il traite du problème du servage. Il écrit dans le même esprit ses souvenirs de Leipzig (1787, publiés 1789). Radichtchev reste cependant connu et lu grâce à son œuvre fondamentale, celle qui fit l'effet

[5] La version définitive de cette ode n'a pu être établie avec certitude. Le manuscrit original ne s'en est pas conservé, plusieurs versions en circulèrent ; elle devait comporter 54 strophes, mais certains critiques considèrent que c'est la version abrégée par l'auteur, et incluse dans son « Voyage » qui doit être prise comme texte de base.

d'une bombe et plongea Catherine dans des abîmes de fureur : « Le Voyage de Pétersbourg à Moscou ». Commencée vers 1785, cette œuvre, sous l'apparence d'une relation de voyage, genre si populaire au XVIII[e] siècle (de Sterne à X. de Maistre, en passant par Dupaty et Baggesen, Karamzine et bien d'autres), constituait une sobre mais virulente dénonciation de la triste condition du serf et surtout du principe du servage (n'oublions pas qu'en Russie le *point culminant* de celui-ci fut atteint précisément sous le règne de l'amie des philosophes...). Terminé en 1789, le livre sortit de presse (650 exemplaires) — presse appartenant à l'auteur — au printemps de 1790, au plus mauvais moment, alors justement que les nouvelles de France et le succès de la Révolution alarmaient l'impératrice et la Cour. Zotov, le libraire qui avait vendu les premiers exemplaires, fut arrêté, Radichtchev détruisit aussitôt les exemplaires restant, mais fut arrêté en juin 1790 et enfermé à la forteresse Pierre-et-Paul sur ordre de Catherine. Déclaré « plus dangereux que Pougatchev », il fut condamné à mort en juillet, sentence commuée en dix ans au bagne d'Ilimsk. Grâce à l'intervention vigoureuse de Vorontsov auprès des gouverneurs de province, son sort put être allégé. Comme dans le cas de Novikov, la mort de Catherine lui permit de revenir dans sa propriété où il resta sous surveillance jusqu'à l'avènement d'Alexandre I[er] en 1801.

Installé à Pétersbourg, il s'occupe de littérature et est même invité à participer aux travaux de la nouvelle commission de codification convoquée par l'ancien élève de La Harpe ; tout espoir semblait permis à l'aube du nouveau règne ; Radichtchev rédige trois projets de réformes (1802) prévoyant la suppression du servage et des châtiments corporels, projets qui restèrent lettre morte et lui valurent de nouvelles difficultés, voire des menaces. Découragé, désabusé, déprimé, il se suicide en septembre 1802... Son poème « Chant historique » (publié en 1807), réflexions sur l'histoire antique (avec allusions politiques ?), est inspiré partiellement par les « Considérations » de Montesquieu, mais marqué par sa déception devant le naufrage de la Révolution française.

*
* *

Ces deux personnalités fort différentes ont non seulement marqué leur temps, mais les générations ultérieures.

Novikov a pu réaliser quelque chose de nouveau en Russie et l'impulsion qu'il a donnée, si elle connaîtra des temps d'arrêt, ne disparaîtra plus jamais. L'importance non seulement littéraire mais sociale des revues, essentielle au XIX[e] siècle, vient de son œuvre plus encore que de celle de son prédécesseur Soumarokov. Les concepts moraux qu'il exalta, développa, souvent réussit à imposer, qui furent un des traits émouvants de l'intelligentsia russe [6] et firent sa grandeur, les idées

[6] Si le mot russe « intelligentsia » est passé en français plus tard, il n'en reste pas moins que c'est à Novikov, Radichtchev et leurs héritiers spirituels du début du XIX[e] siècle que ceci est finalement dû...

d'honneur, de respect de soi et des autres, d'indépendance, même enrobés parfois dans l'idéalisme mystique, étaient bien nouveaux dans la société russe du XVIIIe siècle. On trouve dans ses articles, à l'état latent ou ébauchés, plusieurs idées et concepts qui feront du chemin en Russie. En forçant un peu la note sans doute, mais pas tout à fait sans raison, les Slavophiles pourront se réclamer de lui.

On a souvent dit que ce sont les écrivains du XIXe siècle qui se sont intéressés au paysan russe véritable et à sa condition (par opposition au paysan idéalisé des pastorales, s'entend), le premier roman paysan étant celui de Grigorovitch « Anton Goremykha » (1847). En fait, en examinant de près la littérature du XVIIIe, on voit que plusieurs écrivains s'étaient déjà penchés sur le paysan. La 3e livraison du « Peintre » de Novikov en est un exemple, il en est d'autres. On a parfois écrit aussi que Radichtchev avait été un isolé. C'est inexact. Il eut des alliés et imitateurs. P. Tchelichtchev (1745-1811), ami et condisciple de Radichtchev à Leipzig dès 1766, fut même soupçonné d'être son complice lors de l'édition du « Voyage » et fut lui-même auteur de notes « Journal détaillé de mon voyage (Voyage dans le nord de la Russie en 1791) », publié en 1886 seulement. Quant à V. Passek (1772-vers 1830), il fut trouvé en possession de deux copies du « Voyage », faites très probablement d'après... l'exemplaire envoyé par Catherine à Potemkine auprès de qui Passek avait servi. Ce personnage intéressant, à la vie mouvementée, fut exilé par Catherine, envoyé en forteresse par Paul, arrêté une nouvelle fois sous Alexandre et exilé en Sibérie, et accusé une nouvelle fois de liens avec les Décembristes sous Nicolas !

Il est évoqué par Herzen dans ses « Mémoires ». Il fut un adversaire déclaré du servage et plusieurs de ses poésies sont écrites sous l'influence directe de « La Liberté » de Radichtchev.

Rappelons que le « Voyage » fut réédité à Londres par Herzen en 1858. Je tiens aussi à signaler un livre très peu connu qui parut en 1818 et est une satire inspirée par Radichtchev, les « Lettres d'un voyageur », signée S. von F., l'auteur était probablement le neveu du dramaturge Fonvizin. Pouchkine s'intéressa de près au « Voyage » et lui consacra même une réponse-commentaire.

En schématisant, on peut dire que si l'ode à la liberté était inspirée par le thème de la révolution, le « Voyage » l'était par celui du servage et que la pensée de Radichtchev se construisit sur la base des Lumières certes, mais plus directement encore sous l'influence des trois grands événements de Russie, d'Amérique et de France : la guerre paysanne de Pougatchev (1773-1775), la guerre d'Indépendance (1776-1783) et la Révolution (1789-1794).

Et Novikov et Radichtchev méritent d'être mieux connus en Occident — et pas seulement des dix-huitiémistes...

BIBLIOGRAPHIE DE BASE

La bibliographie sur Novikov et Radichtchev étant abondante, nous nous limitons ici à quelques titres essentiels.

G. GUKOVSKIJ. *Očerki po istorii russkoj literatury XVIII veka.* Dvorjanskaja fronda v literature 1750-kh - 1760-kh g. Moscou, 1936.

G. GUKOVSKIJ. *Očerki po istorii russkoj literatury i obščestvennoj mysli XVIII veka.* Leningrad, 1938.

G. GUKOVSKIJ. *Russkaja literatura XVIII veka.* Moscou, 1939.

P. BERKOV. *Vvedenie v izučenie istorii russkoj literatury XVIII v.* Leningrad, 1964.

Vl. ORLOV. *Russkie prosvetiteli 1790-1800-kh godov.* s.l., 1950.

Russkie prosvetiteli (Ot Radiščeva do Dekabristov). 2 tomes, Moscou, 1966.

Poety XVIII veka. 2 tomes, Moscou, 1972.

H. GRASSHOFF, U. LEHMANN. *Studien zur Geschichte der russischen Literatur des 18. Jah.* Berlin, 1963 et 1968 (2 t.).

A. NEZELENOV. *Nikolaj Ivanovič Novikov, izdatel' žurnalov, 1769-1785 g.* S. Pétersbourg, 1875.

M. LONGINOV. *Novikov i moskovskie martinisty.* Moscou, 1867.

C. BACKVIS. « Nicolas Novikov et la franc-maçonnerie russe au XVIII[e] s. » (*Revue de l'Université de Bruxelles,* n° 4, 1936, pp. 365-390).

P. BERKOV. *Satiričeskie žurnaly N.I. Novikova.* Truten' 1769-1770 ; Pustomelja 1770 ; Živopisec 1772-1773 ; Košelëk 1774. Moscou-Leningrad, 1951.

G. MAKOGONENKO. *Nikolaj Novikov i russkoe prosveščenie XVIII veka.* Moscou-Leningrad, 1952.

N.I. *Novikov i ego sovremenniki. Izbrannye sočinenija.* Moscou, 1961.

V. SEMENNIKOV. *Radiščev. Očerki i issledovanija.* Moscou-Petrograd, 1923. Reprint : DDR, 1972.

A.N. *Radiščev. Izbrannye filosofskie sočinenija* (réd. I. Ščipanov). s.l., 1949.

A.N. *Radiščev. Materjaly i issledovanija.* Moscou-Leningrad, 1936.

Vl. ORLOV. *Radiščev i russkaja literatura.* Leningrad, 1952.

A. STARCEV. *Universitetskie gody Radiščeva.* Moscou, 1956.

L. KULAKOVA. « K voprosu o tekste ody A.N. Radiščeva Vol'nost' » (*Izvestija AN SSSR,* otd. lit. jaz., XV, 1956, vyp. 2, pp. 150-158).

D. BABKIN. *Biografija A.N. Radiščeva napisannaja ego synovjami.* Moscou-Leningrad, 1959.

P. BERKOV. « Nekotorye spornye voprosy sovremennogo izučenija žizni i tvorčestva A.N. Radiščeva » (XVIII Vek, sb. 4, Moscou-Leningrad, 1959, pp. 172-205).

P. GOFMAN. « K voprosu o rasprostranenii svedenij o Radiščeve v Germanii » (XVIII Vek, sb. 4, pp. 372-375).

A. STARCEV. *Radiščev v gody « Putešestvija ».* Moscou, 1960.

Ju. LOTMAN. « Radiščev-poet-perevodčik » (XVIII Vek, sb. 5, Moscou-Leningrad, 1962, pp. 435-439).

F. DE LABRIOLLE. « Radiščev, lecteur des philosophes français du XVIII[e] siècle » (*Cahiers du monde russe et soviétique,* 1964, V, 3, pp. 270-285).

Ju. LOTMAN. « Otraženie etiki i taktiki revoljucionnoj bor'by v russkoj literature konca XVIII veka » (*Trudy po russkoj i slavjanskoj filologii,* VIII, vyp. 167, tart. gos. universiteta, Tartu, 1965, pp. 3-32).

G. ŠTORM. *Potaennyj Radiščev.* Moscou, 1965.

Ju. LOTMAN. « Radiščev-čitatel' letopisi » (*Trudy po russkoj i slavjanskoj filologii,* VIII, vyp. 167 tart. gos. univ. Tartu, 1965, pp. 213-234).

Ju. KARJAKIN, E. PLIMAK. *Zapretnaja mysl' obretaet svobodu.* Moscou, 1966.

D. BABKIN. *A.N. Radiščev. Literaturno-obščestvennaja dejatelnost'.* Moscou-Leningrad, 1966.

A. TATARINCEV. « Prototypy geroev ' Putešestvija iz Peterburga v Moskvu ' A.N. Radiščeva » (*Russkaja Literatura,* 1972, 1, pp. 87-94).

L. KULAKOVA, V. ZAPADOV. *A.N. Radiščev. « Putešestvie iz Peterburga v Moskvu ».* Kommentarij. Leningrad, 1974.

Putešestvie kritiki ili Pis'ma odnogo putešestvennika,... sočinenie S. von F. 1818. Moscou, 1951.

J.M.R. LENZ ET LA CONDITION MILITAIRE

par

Henri PLARD
(Université Libre de Bruxelles)

« Jacob Michael Reinhold Lenz est toujours l'inconnu du théâtre allemand », écrivait Vormweg [1] à l'occasion de la représentation de *Die Soldaten,* remanié par Kipphardt, au théâtre de Düsseldorf (première : 17 août 1968). C'est trop dire : Lenz est si peu un « inconnu » que même dans un pays aussi imperméable aux littératures étrangères que la France, le Théâtre d'Aubervilliers a pu jouer avec succès, la saison dernière, *Le Précepteur* conformément au texte original, et non, comme d'usage, dans le remaniement de Brecht, qui en modifie radicalement le sens — chez Lenz, élève de Kant et disciple de l'*Aufklärung,* le Conseiller von Berg incarne la raison et le bon sens, et une sensibilité non brute, comme celle de son frère, mais tempérée par le sens du possible : « raisonneur » qui parle au nom de l'intérêt public ; rôle comparable à ceux de la comtesse de la Roche et du Colonel dans la scène finale de *Die Soldaten.* Brecht, au contraire, en bonne logique marxiste, a marqué ce que cette « raison » de l'*Aufklärung* garde d'idéologie secrétée par une classe, et qui en assure la domination. Mais justement : il se peut que Lenz soit mieux connu par les adaptations de dramaturges aussi fameux que Brecht et Kipphardt qu'en lui-même.

D'autre part, il est de fait que la redécouverte de Lenz a été lente et difficile. Les fruits n'ont pas passé les promesses des fleurs : comme Leisewitz, qui abandonne de bonne heure la littérature, Heinrich Wagner, mort trop tôt, Lenz, qui sombre dans la démence à vingt-sept ans, n'a pu connaître la maturité d'un Goethe, d'un Schiller ou d'un Klinger. Une historiographie d'inspiration hegelienne avait tendance à embrasser sous la « raison sociale » (Hans Mayer) du « Sturm und Drang » des personnalités fort diverses ; comme le remarque Mayer, avec sa finesse

[1] *Süddeutsche Zeitung,* 18.VIII.1968. Cité par : *Erläuterungen und Dokumente. J.M.R. Lenz. Die Soldaten.* hsg. v. Herbert Krämer. Stuttgart s.d., 1974 (= UB Nr. 8124). Nous nous servirons constamment de ce petit recueil, qui contient tout l'essentiel des textes relatifs aux *Soldaten.*

ordinaire : « Ce poète apparaissait bien plus comme le symptôme d'une époque que comme un créateur personnel [2]. » Les grands positivistes allemands, Hettner et Erich Schmidt, ont été cruels pour le jeune Livonien : « impudeur révoltante », « mépris des règles et de toute loi dramatique », s'exclame Hettner, « le libertinage le plus sauvage qui soit » [3], et Schmidt, plus modéré dans ses termes, dit, à propos de *Die Soldaten*, que « tout homme doué d'un peu de goût se détournera, écœuré, de ce réalisme grossier et de ce cynisme » [4].

A cette méconnaissance d'une œuvre forte et nouvelle, nous discernons, en gros, trois raisons. D'abord, le jugement porté par Goethe sur son ancien ami a pesé sur la mtmoire de celui-ci : dès 1776, lorsque Lenz arrive à Weimar, en avril, il le présente à Charlotte von Stein comme un « petit bonhomme bizarre » (*das kleine wunderliche Ding*), et la brouille qui suivit, jamais tout à fait expliquée, et qui aboutit à l'expulsion en règle de Lenz, le 1er décembre 1776, n'a pas arrangé un conflit inévitable entre le favori du duc de Saxe-Weimar et son admirateur, imitateur (jusque dans les rapports amoureux) et camarade, indiscret, insociable, mal à son aise dans le formalisme d'une petite cour : le jugement fameux de *Dichtung und Wahrheit*, au livre XI, marque, dans son style feutré, des réserves : « cet homme aussi doué qu'étrange », « je ne saurais caractériser sa manière de penser que par le mot anglais de *whimsical*, qui, comme le démontre le dictionnaire, comprend sous un seul concept bien des bizarreries » ; Mayer note qu'effectivement, *Grille* et *grillenhaft* sont des mots-clés chez Lenz, et Goethe semble avoir ressenti, devant l'être instable, impulsif et porté aux extrêmes qu'était Lenz, la même répulsion que, bien plus tard, à l'égard de Kleist : l'aboutissement d'un déséquilibre, d'un abandon à la subjectivité qui ne lui était pas étranger, mais qu'il avait surmonté. Goethe notait avec raison qu'il avait au fond peu fréquenté Lenz : « Je ne fis sa connaissance qu'à la fin de mon séjour strasbourgeois. Nous nous voyions rarement ; sa compagnie n'était pas la mienne, mais nous cherchions pourtant des occasions de nous rencontrer, et aimions nous confier l'un à l'autre, ayant, en jeunes gens de la même époque, des opinions analogues. » *Der Hofmeister*, paru sans nom d'auteur, avait été attribué à Gœthe ; longtemps, on a situé Lenz « autour de Gœthe » (c'est encore la formule qu'emploie Pierre Grappin en 1970), en le jugeant par référence à son ami, comparaison qui ne pouvait que tourner au désavantage du Livonien.

Ensuite, il est indéniable que Lenz, comme bien d'autres parmi les « génies » d'alors, a abusé des inventions mélodramatiques : rappelons l'auto-castration de Läuffer, qui ne l'empêche pas d'épouser une paysanne fraîche et naïve, la conduite monstrueuse du père Pätus à l'égard de sa vieille mère, qu'il chasse de chez lui, une fois qu'elle lui a remis tout l'héritage de son père, et la réapparition de la vieille dame, mendiante aveugle, qui se trouve à point pour recueillir la pauvre

[2] Voir l'excellente postface de MAYER à J.M.R. Lenz, *Werke und Schriften*, hsg. v. Britta Titel und Hellmut Haug, II vol., s.ln.d. (Stuttgart, 1967).

[3] Cité par H. KRÄMER, p. 58 (le texte est de 1885).

[4] *Ibid.*, p. 59 (d'après *Lenz und Klinger. Zwei Dichter der Geniezeit*, Berlin, 1878).

Gustchen, « violée » (*genotzüchtigt*) par son précepteur ; la décision monstrueuse du brave Stolzius, qui de « marchand de drap à Armentières » se fait soldat — déchéance sociale immense, en ce temps — pour pouvoir empoisonner le vil séducteur de sa fiancée Marie et le suivre dans la mort, « content » d'avoir châtié le vice (*Die Soldaten*, V, 3) ; la rencontre providentielle de Marie, mendiante et peut-être prostituée, avec son père, « au bord de la Lys » (V, 4) ; et, d'une manière générale, l'abus que fait Lenz des hasards bénéfiques ou maléfiques. « Rebondissements incessants, situations invraisemblables, outrances insoutenables, simplifications », écrit Grappin [5] : il n'est que trop vrai, mais on pourrait en dire autant de *Götz von Berlichingen* (l'infidèle Weislingen périt, lui aussi, empoisonné par son page, et l'infâme « surfemme » Adelheid est châtiée par la sainte Vehme), des *Räuber*, voire de *Kabale und Liebe*, dont la « fatale limonade » provoque aujourd'hui plus d'amusement que d'horreur ; et l'*Ugolino* de Gerstenberg est, selon le jugement modéré de Werner Kohlschmidt, « *nervenaufrüttelnd genug* » [6] : qu'un tout jeune auteur ait suivi le goût de sa génération, rien de surprenant, et ni l'arbitraire des situations, ni leur cruauté ne sont propres à Lenz.

Enfin, la « shakespearomanie » qui régnait alors, et plus généralement la réaction de l'époque contre la forme française du théâtre expliquent la tendance de Lenz à fragmenter excessivement le temps et le lieu : ce qui du reste devait entraver sa réception par la scène allemande : *Die Soldaten* n'a été joué qu'en 1863, et encore, fortement « retapé » (« *Soldatenliebchen, Schauspiel in vier Akten, zum Theil nach Lenz' 'Die Soldaten' von Bauernfeld* », dit l'affiche du Burgtheater) [7]. Dans des cas extrêmes, Lenz tend à un véritable simultanéisme : ainsi à l'acte IV de *Die Soldaten*, où la scène change cinq fois en une page et demie : la scène 5, « A Lille », ne comporte qu'une phrase du père Wesener : « *Marie fortgelaufen — ! Ich bin des Todes* ». La tentative avait son intérêt : mais, mesuré à l'aune des règles et des lois qu'invoque Hettner, sans parler de la « décence » aussi chère aux Allemands wilhelminiens qu'aux classiques français, Lenz ne pouvait qu'être rejeté.

Pour le comprendre, mieux vaut se référer à ses propres principes, formulés avec une parfaite clarté et une joyeuse assurance, non sans impertinence envers « M. Aristote », dans sa conférence « Remarques sur le Théâtre », prononcée « dans une société de bons amis », la « Société de Philosophie et des Belles-Lettres » strasbourgeoise [8], et publiée en 1774. Un lecteur non averti s'étonnera de voir *Der Hofmeister* et *Die Soldaten*, sombres mélodrames, porter le sous-titre de *Eine Komödie* [9]. Cette anomalie s'explique si l'on se reporte à la conférence de l'auteur :

[5] Dans la seconde édition de l'*Histoire de la littérature allemande* dirigée par Fernand Mossé, Paris, 1970, pp. 404-405.

[6] *Geschichte der deutschen Literatur vom Barock bis zur Klassik, Stuttgart*, s.d. (1965), p. 612.

[7] Fac-simile chez H. KRÄMER, *op. cit.*, p. 55.

[8] Que Lenz, citoyen russe, mais fort conscient de sa « germanité », fit rebaptiser en novembre 1775 *Gesellschaft der deutschen Sprache*.

[9] Rappelons que la première a paru pour la foire aux livres de Pâques 1774 chez Wey-

il jette par-dessus bord les trois unités classiques (et s'exprime en termes vifs sur Voltaire et Corneille, tandis qu'il tient *La Nouvelle Héloïse* pour « le meilleur livre qu'on ait jamais imprimé en lettres françaises ») ; il cherche donc ailleurs le principe de l'unité de l'œuvre, à laquelle il ne renonce nullement : dans la tragédie, elle sera assurée par la concentration autour du personnage principal (« *Bei uns also* fabula est una si circa unum sit ») [10], mais la comédie procède autrement : « *Meiner Meinung nach wäre immer der Hauptgedanke einer Komödie* eine Sache, *einer Tragödie eine Person.* » Et Lenz, qui cite de nouveau Shakespeare, précise ce qu'il entend par ce terme un peu vague de *Sache* : « *Eine Missheurat, ein Fündling, irgend eine Grille eines seltsamen Kopfs (die Person darf uns weiter nicht bekannt sein, als in so fern ihr Charakter diese Grille, diese Meinung, selbst dieses System veranlasst haben kann : wir verlangen hier nicht die* ganze *Person zu kennen).* » Donc, pour parler en termes plus modernes, une situation conflictuelle, donnée de prime abord et dont les conséquences se développent : et l'on notera aussitôt, dans les exemples proposés par Lenz, que cette situation est grosse d'un combat social : la mésalliance, l'enfant trouvé (étranger au milieu dans lequel il grandit), une « lubie » (*Grille*) qui met en question un certain ordre. Dans les deux « comédies » de Lenz, cette lutte apparaît fort nettement comme le heurt de deux couches sociales, et l'on pourrait presque dire, anachroniquement : comme une lutte de classes — ce qui explique l'intérêt de l'auteur de *Woyzeck*, de Brecht et de Kipphardt. Si les catastrophes se succèdent dans *Der Hofmeister*, c'est en vertu de la situation équivoque de Läuffer, fils de pasteur, donc de petite bourgeoisie, instruit et lucide — mais qui n'a d'autre espoir, pour gagner sa vie et obtenir la cure qu'il guigne, que de se faire durant des années le domestique de noblaillons campagnards, aussi arrogants que mal dégrossis, qui l'exploitent, le grugent et le traitent en laquais : c'est déjà le drame, toujours actuel, du diplômé sans emploi, contraint pour survivre aux emplois dégradants et mal rétribués [11]. Dans *Die Soldaten*, l'action, tristement banale — une fille de petite bourgeoisie lilloise, coquette et sotte, séduite et abandonnée par un jeune officier qui la « repasse » froidement à son chasseur, et qui finirait dans le ruisseau si le hasard ne la ramenait aux siens — résulte de la situation « à part » de l'armée, Etat dans l'Etat,

gand à Leipzig, l'autre en 1776, « bey Weidmanns Erben und Reich », également à Leipzig — toutes deux sans nom d'auteur. Quant à *Die Soldaten*, Lenz a fait courir le bruit qu'il était d'un Hollandais (imaginaire) nommé Steenkerk : « Mais qui le croira ?, écrit Boie à Lenz, le 22 mars 1776. Lenz est reconnaissable dans chacune des scènes. »

[10] *Werke und Schriften*, I, p. 345.

[11] Encore qu'il y ait ici un mystère qui n'a été ni élucidé, ni même remarqué. La famille von Berg appâte Läuffer avec un salaire annuel de trois cents ducats (I, 1), réduits ensuite à 150 (I, 2), puis 140 (I, 4), soit 420 écus (*Thaler*), puis à 400 Th. (*ibid.*). C'est, en fait, une grosse somme — à Weimar, en 1775, un précepteur gagnait moins de 100 écus, un professeur de 100 à 200, ou 400, dans une classe supérieure (W.H. BRUFORD, *Culture and society in classical Weimar 1775-1806*, Cambridge, 1962). Lenz, lui-même précepteur, savait à quoi s'en tenir ; il a peut-être voulu insinuer que le préceptorat, outre ses inconvénients sociaux, coûte affreusement cher, et que la noblesse se ruine à entretenir ce qu'il appelle des « oisifs galonnés ».

étrangère au monde civil, et par conséquent a-morale : la « comédie » pourrait s'intituler *Die Offiziere*, et si Lenz a situé à Lille, Armentières et Philippeville une histoire qui, dans ses grands traits, s'était passée à Strasbourg et à Fort-Louis, c'est par prudence ; mais la scène pourrait être n'importe où dans l'Europe occidentale d'alors, et Kipphardt a pu dans son adaptation remplacer les villes flamandes par Berlin et Potsdam.

Lenz n'est pas un naturaliste — on peut s'amuser à dénicher dans son œuvre les exagérations et les invraisemblances — mais un *réaliste*, au sens que cette expression prend chez Brecht : il sait « faire saillir la règle sous l'exception » et montre, sous la réalité locale des conflits, les structures sociales qui les sous-tendent et les provoquent : aussi bien dans *Der Hofmeister* que dans *Die Soldaten*, une action complexe se ramène aisément à une opposition simple et fondamentale dans cette Allemagne de l'Ancien régime, aux hiérarchies pétrifiées : l'écrasement de la petite bourgeoisie par la noblesse (et l'armée qui, socialement, en fait partie et en adopte les « valeurs »). D'où le vers en apparence paradoxal, mais si juste de Bertolt Brecht sur *Der Hofmeister* : « *Hier habt ihr Figaro diesseits des Rheins !* »[12], et son interprétation symbolique de la mutilation de Läuffer : le petit-bourgeois châtré de sa propre main est désormais apte à servir ses maîtres et à enseigner « *das ABC der Teutschen Misere* » [13].

Le sujet réel de *Die Soldaten* se trouve déjà dans quelques mots du vieux musicien Rehaar, dans *Der Hofmeister* — sa fille est la « petite amie » de l'étudiant Pätus : celui-ci « répare » ses torts en épousant la gamine : « On peut encore se tirer d'affaire avec les étudiants. Ils ont encore de l'honnêteté dans le ventre, mais avec les officiers ! — Ils vous font un enfant à une fille, et on s'en soucie comme d'une guigne ; c'est qu'ils sont tous des gens courageux, et destinés à se faire tuer. Car quand on a du courage, on est capable de tous les vices. » (V, 2). L'anonymat prudent de Lenz, qui, nous le savons, vivait parmi des officiers allemands au service de la France, quand parut *Der Hofmeister*, lui permet d'exprimer par la bouche de ce maître de luth, si proche du père Miller dans *Kabale und Liebe*, une vérité profonde, moins morale que sociale : la seule vertu exigée d'un officier est qu'il sache se faire tuer ; à cette condition, tout lui est permis.

Le « malaise de l'armée », dont on parle tant de nos jours, n'est un phénomène ni nouveau, ni récent : en démocratie comme sous l'Ancien régime, la place des militaires de carrière dans l'ordre social a toujours été un problème. « L'Armée

[12] *Versuche 25/26/35*, Berlin, 1957, p. 84.

[13] *Ibid.*, p. 7. Toute l'adaptation de Brecht mériterait une longue étude : elle constitue, me semble-t-il, une critique acérée de la théorie wilhelmienne selon laquelle c'est le « maître d'école prussien » qui a « vaincu à Sadowa », en formant le soldat et le citoyen. Pour Brecht, le maître d'école enseigne « ce qui plaît » (à ses maîtres), entonne servilement aux enfants l'idéologie de la noblesse, puis de la bourgeoisie ; « *Der deutsche Schulmeister, erinnert ihn nur : Erzeugnis und Erzeuger der Unnatur !* », et Brecht précise que cette comédie « reste vraie, aujourd'hui encore, en maint endroit » (*ibid.*, p. 55).

forme dans le pays un ordre séparé, une nation qui ne parle ni ne vote, qui a ses mœurs et son âme propre » : il s'agit de l'armée de la République française, en 1878, recrutée par conscription, encadrée par des officiers de carrière [14], et l'on se souvient que ces tensions ont inspiré à Jaurès un beau livre, « l'Armée nouvelle ». Mais il est frappant de voir Max von Boehm parler en termes presque semblables des armées allemandes à la fin du XVIIIe siècle — chaque Etat avait la sienne, depuis la prussienne, qui atteint 235.000 hommes sous Frédéric-Guillaume II, jusqu'à la saxe-weimarienne, qui comprenait, selon Bruford, en 1775, sept cents fantassins recrutés parmi les fils de paysans et généralement occupés aux travaux des champs, vingt-deux hussards, cinquante gardes du corps, un caporal et six canonniers : « L'armée tout entière, écrit von Boehm, était un Etat dans l'Etat, qui non seulement possédait ses tribunaux à elle, ses propres églises et ses écoles particulières, mais aussi ses mœurs à part. Il est vrai que les idées qui y régnaient et le ton en usage dans les rapports entre supérieurs et subordonnés creusaient des abîmes entre elle et le reste de la vie de la communauté [15]. » Quant aux officiers, puisque c'est d'eux qu'il s'agit chez Lenz, les témoignages du temps, dont on trouvera un choix chez von Boehm, sont accablants : ignorance, grossièreté, brutalité envers les bourgeois, esprit querelleur, arrogance, débauche. Retenons deux documents peu connus, parmi d'autres (Boehm les a ignorés). Dans les « Mémoires de la Margrave de Bayreuth » [16], la rossarde et intelligente Wilhelmine s'indigne de voir son père fourrer son fiancé, le prince héritier de Bayreuth, parmi ses officiers, car « Je craignois, que jeune comme il étoit il ne s'abrutît et ne tombât dans la débauche, sachant d'avance que les officiers prussiens, à leur métier près, sont fort butors et libertins. J'avois vu plusieurs princes fort aimables, lorsqu'ils étoient entrés au service du roi, perdre leur esprit et leurs manières et devenir de vrais brutaux. » Frédéric-Guillaume explique à la jeune rebelle qu'il importe de déniaiser son futur : « J'ai voulu le dégourdir, il faut qu'un jeune homme ait de la vivacité et de l'étourderie et qu'il ne soit pas toujours comme un Caton ; mes officiers sont tous propres à le former. » Le Dr. Jean-Pierre des Coudres nous a raconté l'histoire de son lointain parent, Andreas Ludwig Friolet des Coudres, né d'une vieille famille de huguenots suisses réfugiés à Kassel, joli jeune homme dont le portrait par Johann Heinrich Tischbein nous permet d'imaginer les officiers dont parle Lenz : bien coiffé, poudré à ravir, élégant, l'œil vif : embarqué avec son régiment pour combattre les Insurgents en avril 1776, il provoque cette note désolée de l'aumônier Coester (chez Lenz aussi, l'aumônier Eisenhardt essaie vainement de faire entendre la voix de la raison et de l'humanité) : « Catherine Charlotte, enfant illégitime de Cornelia Bayeux de New York, née le 7.9.1779, baptisée le 13.1.1780. Sa mère était une gentille fille, dont le destin m'a profondément ému. Elle a indiqué, comme père, M. le lieutenant des Coudres. Il l'avait séduite par une promesse de mariage,

[14] La réflexion est de Daniel HALÉVY dans *La république des ducs*, Paris, 1937, chap. VIII.

[15] Max VON BOEHM, *Deutschland im 18. Jahrhundert*, Berlin, 1921, II, p. 204.

[16] Paris, 1967, pp. 245 et 262. Il s'agit de l'an 1733.

si attirante pour une jeune fille. Ce qui n'a rien de nouveau en Amérique, hélas ! » Encore est-il que le lieutenant des Coudres se conduisit en *gentleman* : Coester ajoute : « Le père a donné sa démission en 1783, a épousé la jeune fille et s'est installé en Nouvelle Ecosse [17]. » Mais on voit que l'aumônier considère un tel cas (la séduction suivie d'abandon, non le mariage un peu tardif) comme malheureusement courant.

Certes, les pièces à cadre militaire ne sont pas rares dans les années 1760-1780, et Lenz en cite d'ailleurs deux : dans *Die Soldaten* (I, 3), le « Déserteur » de Sébastien Mercier (1770), en lever de rideau pour la « Chercheuse d'esprit » de Favart, et dans *Der Hofmeister* « Minna von Barnhelm », joué à Halle par la troupe Döbblin, et que Pätus voudrait bien aller voir, s'il avait autre chose à mettre que sa robe de chambre (II, 3) — de fait, le succès de *Minna* avait provoqué toute une floraison de comédies dans ce genre [18]. Certes, Richardson avait mis à la mode les histoires de jeunes bourgeoises séduites par des nobles — mais la Marie de *Die Soldaten* est aussi loin de la vierge pure et pieuse, victime d'un cœur trop sensible, que de l'oie blanche traditionnelle : Lenz en fait un portrait complexe : fille d'un « marchand de frivolités » (*Galanteriehändler*), toute jeune, trop jolie, bavarde et curieuse, en querelle perpétuelle avec une sœur moins gâtée, prétentieuse, méprisante à l'égard de ce « balourd » de Stolzius avec qui elle s'est laissée fiancer, facile à éblouir, d'humeur changeante, inculte — bref, un personnage aussi fouillé, encore que moins touchant que la Gretchen de Gœthe, et qui, à lui seul, sauverait la pièce. Son histoire, tristement quelconque, n'est pas seulement vraisemblable, mais vraie, aux outrances du dernier acte près : on sait depuis longtemps, et Lenz lui-même révèle à Herder « *sub iuramento mysterii* », que le modèle de Marie Wesener a vécu ; au moment où paraît la pièce, elle « vit dans la douce attente de voir revenir fidèlement son fiancé, un officier. S'il le fera, ou s'il la trompe, Dieu le sait. « Gœthe a raconté l'histoire dans *Dichtung und Wahrheit*, III, 14 : Lenz servait de précepteur et de mentor à deux jeunes officiers livoniens, entrés au service de la France ; « l'aîné de ces barons retourna pour quelque temps dans son pays, laissant derrière lui une maîtresse envers laquelle il s'était fermement engagé. Lenz, voulant tenir à distance le cadet, qui faisait également la cour à cette jeune personne, ainsi que d'autres amoureux, et conserver ce cœur précieux pour cet ami absent, décida donc de feindre qu'il aimait la belle ou, si l'on veut, d'en tomber amoureux. Il soutint cette thèse avec l'attachement le plus obstiné à l'idéal qu'il s'était fait d'elle, sans s'apercevoir que lui, tout comme les autres, n'était pour elle qu'un objet de plaisanterie et de divertissement ». Il existait bel et bien une promesse de mariage que Lenz mentionne (en français) dans *Die Soldaten* (III, 3) ; la jeune fille a été identifiée par Froitzheim en 1881 : Susanne Cléophé Fibich, fille d'un orfèvre de Strasbourg — Lenz en fait un marchand de frivolités, et ne s'écarte guère en cela des faits ; s'il dit à Herder qu'il

[17] Dans *Drei Themen in drei Farbvarianten*, Zürich, s.d. (1971) ; tirage à part non paginé, dont je remercie mon ami Jean-Pierre des Coudres.

[18] Erich SCHMIDT, *Lessing* (3e éd., Berlin, 1900), I, pp. 496-497.

n'a « emprunté d'elle que quelques détails » et qu'il a « inventé le tout », c'est sans doute en songeant à la conclusion de l'intrigue, certainement pour ménager « le bonheur et l'honneur » de la petite, au cas où Friedrich Georg von Kleist « ne la tromperait pas » ; et qu'il se soit épris d'elle, en quelque sorte, par procuration, ne surprendra pas : sa vie est remplie de ces amours singulières, soit qu'il brûle pour une femme qu'il n'a jamais rencontrée — Cornelie, la sœur de Gœthe, Henriette Waldner von Freundstein —, soit qu'il tombe amoureux, moins de Friederike Brion que du sentiment qu'elle avait porté à Gœthe, et qu'elle lui gardait après un départ peu glorieux. Lenz se « projette » dans l'honnête jeune bourgeois Stolzius, marchand de drap et, comme tel, raillé par les officiers, du moins les jeunes, tandis que les aînés tentent de limiter la plaisanterie ; Lille, où Lenz n'est jamais allé, remplace Strasbourg (comme le montre un amusant *lapsus calami* : « C'est l'air du Rhin qui vous a incommodé », dit le brave commandant Haudy à Stolzius, « ou le tabac était-il trop fort ? », II, 2) — et la « couleur locale » est donnée par un grand nombre de mots et de tournures français, qui devaient être aussi courants dans la ville bilingue de Strasbourg qu'à Lille. Comme l'écrit encore Gœthe, « il vivait... le plus souvent avec des officiers de la garnison, ce qui a pu lui inspirer les singulières conceptions qu'il a par la suite exposées dans sa comédie « Les Soldats... » — et si l'action paraît, dans sa catastrophe, outrée jusqu'à l'invraisemblance, le milieu et le langage des officiers, leurs occupations et leur mentalité sont fidèlement dépeints [19].

D'ailleurs, les intentions de Lenz, dans *Die Soldaten*, sont, comme il l'écrit à Herder dans sa lettre du 20 novembre, « politiques » — en un sens plus vaste que celui auquel nous sommes accoutumés : il établit un diagnostic et propose une thérapie — ces concubinats légaux qui ont provoqué tant de scandale, jusque chez les commentateurs du positivisme. Il s'agit donc, comme dans *Der Hofmeister* (qui, on le sait, propose que le préceptorat soit supprimé, que les enfants de la noblesse soient intégrés aux établissements d'enseignement public) d'un projet tout à fait sérieux de réforme sociale [20]. On a parfois compris de travers sa formule « *die schreckliche Ehelosigkeit der Soldaten* », « le terrible célibat des soldats », lui reprochant de prétendre résoudre un faux problème — puisqu'aussi bien soldats

[19] Dans *Die Soldaten,* Desportes, « gentilhomme du Hainaut français, au service de la France », représente l'aîné des Kleist, le bon et scrupuleux Mary le cadet ; la comtesse de la Roche est, sans modification de nom, l'écrivain bien connu Sophie von La Roche (1731-1807), née Gutermann von Gutershofen, cousine de Wieland et amour de sa jeunesse, femme spirituelle et généreuse, qui fut la mère de Maximiliane Brentano et la grand-mère de Clemens et de Bettina. Lenz lui écrit en septembre 1775 : « ... On y voit une comtesse de La Roche, à qui j'ai tenté de donner quelque chose de votre caractère, tel que je le connais par vos écrits et vos lettres ». Un peu gêné d'apprendre qu'elle avait effectivement un fils — le jeune La Roche, dans *Die Soldaten,* est un aimable noceur — il tenta, mais trop tard, de changer son nom en *Gräfin von Rochau.* (KRÄMER, p. 45).

[20] « Ich freue mich himmlische Freude, dass Du mein Stück gerade von der Seite empfindest auf der ichs empfunden wünschte, von der Politischen », écrit-il à Herder. (KRÄMER, *op. cit.,* p. 32).

et officiers pouvaient se marier, ce qui eût rendu inutiles, et d'ailleurs immoraux les concubinats organisés par l'Etat auxquels songeait Lenz. Quant au sérieux de son intention, elle ressort du seul fait que tout en achevant *Die Soldaten*, il reprend le même sujet — dont l'urgence lui était apparue durant les quelques années qu'il avait passées parmi les militaires, à Strasbourg et Fort-Louis — dans un écrit théorique *Ueber die Soldatenehen* : dès la fin de mai 1776, il écrivait au médecin Zimmermann qu'il « travaillait à un ouvrage sur les mariages des soldats », « que j'écrirai sans doute en français, et auquel je vais faire faire le voyage de Paris. Un sujet que je roule déjà dans ma tête depuis bientôt trois ans » [21]. Et, peu certain de son français, il avait déjà proposé à l'éditeur de *Die Soldaten* de publier l'écrit « que je suis en train d'élaborer : *Sur les mariages des soldats* », ajoutant qu'il demandait des honoraires modestes, mais exigeait du bon papier et une belle impression, « car cet écrit doit se produire à Versailles et à d'autres cours » ; aussi prie-t-il Weidmann et Reich de lui procurer rapidement « un bon traducteur », car « l'affaire presse ». On peut trouver cette ambition délirante et y distinguer le symptôme d'une mégalomanie morbide : un Livonien de vingt-cinq ans, à peu près inconnu, et en France tout à fait ignoré, qui veut proposer à la cour de Louis XVI une modification du statut des militaires ! Cependant, le projet, certes orgueilleux, n'est point absurde. D'une part, les amours tapageuses des soldats et surtout des officiers ont provoqué, au cours du XVIII[e] siècle, des scandales, voire des crimes qui restèrent impunis, ayant pour auteurs des « personnes de qualité » : « on pourrait citer d'innombrables exemples de leurs désordres », écrit Henri Carré [22]. Comme dans *Der Hofmeister*, Lenz a mis le doigt sur un « fléau social » bien réel. D'autre part, l'instant pouvait lui paraître favorable : il savait certainement par ses relations militaires que le comte de Saint-Germain (ministre de la Guerre depuis le 27 octobre 1775, et qui le resta jusqu'au 27 septembre 1777) avait entrepris, à la suite des désastres de la Guerre de Sept Ans, une très vaste réforme du corps des officiers, telle qu'on le qualifiait de « Jean-Jacques en bottes et en casque » [23]. S'il y avait un moment où Lenz pût présenter à Versailles un projet qui, nous l'avons vu, lui trottait dans la tête depuis trois ans, c'était bien celui-là.

Bien entendu, les soldats et les officiers « pouvaient » se marier ; à telle enseigne qu'en 1802, dans l'armée prussienne, il existait plus de 59.000 nationaux et près de 38.000 mercenaires mariés, pères d'environ 130.000 enfants [24]. Quant aux officiers, on sait que le colonel est en quelque sorte propriétaire de son régiment, le capitaine de sa compagnie, et que par une suite logique, un officier doit obtenir,

[21] *Ibid.*, p. 33.

[22] *La noblesse de France et l'opinion publique au* XVIII[e] *siècle*, Paris, 1920, p. 170. Les exemples cités par Carré, pp. 170-172, sont éloquents — et conformes au tableau de Lenz : viols, enlèvements, séductions, parfois suivis de meurtres.

[23] Charles KUNSTLER, *La vie quotidienne sous Louis XV*, Paris, s.d. (1953), pp. 218-219. Le projet audacieux de Lenz est tout à fait dans l'esprit, hardi et à larges vues, de ces tentatives de réformes.

[24] Chiffres exacts dans Henri BRUNSCHWIG, *Société et romantisme en Prusse au* XVIII[e] *siècle*, Paris, s.d. (1973), p. 102.

pour convoler, l'agrément de son chef de corps et celui du roi[25] : Frédéric II, notoirement misogyne, ne l'accordait qu'à contre-cœur, et les Allemands connaissent encore sa réponse mordante du 20 octobre 1746 au Major-général von Bronikowski, qui lui demande de permettre le mariage de sa sœur avec le cornette von Zmiewsky: « *Ich gebe euch... in Antwort, dass die Husaren nicht durch die Scheide, sondern durch den Säbel ihr Glück machen müssen*[26]. » Mais qu'en était-il, en pratique, de cette autorisation ? Lenz nous présente un régiment *étranger* au service de la France : le piteux héros de l'intrigue est un jeune Hennuyer, et les noms de ses camarades — le colonel-comte von Spannheim, le capitaine Pirzel, l'aumônier Eisenhardt, le lieutenant Rammler ; quant aux noms du commandant Haudy et du lieutenant Mary, on peut hésiter — montrent assez quelle est leur origine. Doublement isolés, en tant que soldats et en tant qu'étrangers, comme l'étaient les amis de Lenz à Fort-Louis, il est normal qu'ils ne cherchent pas à s'attacher à un pays étranger, qu'ils servent pour un temps donné, comme mercenaires[27]. D'autant qu'ils sont appelés à changer souvent de casernements : la solution ordinaire semble avoir été, si l'on peut dire, une fille dans chaque garnison. Ou éventuellement une maîtresse en titre, comme celles qu'Archenholz a vu accompagner jusqu'aux officiers subalternes, « ces courtisanes traînées dans des carrosses et fréquemment à côté de leurs amants, qui abandonnent leurs troupes pour elles »[28]. Parmi ces « paillasses d'officiers », comme on les appelait en 1914-18, combien de filles de bourgeois séduites, ainsi que l'est Marie chez Lenz, par une promesse de mariage, en bonne et due forme, dont le père fait même prendre une copie — mais que le volage n'a nullement l'intention d'exécuter, car, étant officier, gentilhomme et par-dessus le marché étranger, il se tient pour en dehors de la loi commune. Rappelons-nous l'histoire toute semblable du lieutenant des Coudres.

S'il est un fait qui ressort de *Die Soldaten*, c'est que ces officiers, les braves gens comme les cyniques, les sérieux comme les noceurs, sont, dirait-on de nos jours, des *marginaux*. Nous sommes tant habitués à l'armée populaire et nationale, incluse dans la société, en dépit de certaines tensions, qu'il nous faut un effort pour nous imaginer concrètement les conséquences de cette situation : c'est en quoi Lenz est précieux et a, toute question de valeur littéraire mise à part, l'intérêt d'un

[25] KUNSTLER, *op. cit.*, p. 210. Ce système a d'ailleurs longtemps subsisté : c'est celui que décrit Stefan Zweig, pour l'an 1914 et l'armée austro-hongroise, dans son roman *Ungeduld des Herzens*.

[26] Le respect dû au lecteur français nous interdit de traduire ce mot d'esprit, qui joue avec le double sens de *Scheide* en allemand. Cité d'après PREUSS dans Rudolf Augstein, *Preussens Friedrich und die Deutschen*, Francfort sur le Main, 1968, p. 420. Le Roi interdisait le mariage aux jeunes officiers, en général, et toujours d'épouser de jeunes bourgeoises, qui, dit-il peu galamment, « puent des pieds et fleurent le beurre rance » (*ibid.*, p. 144). Sur les 74 officiers du fameux régiment des dragons de Bayreuth, en 1778, pas un seul n'est marié (*ibid.*, p. 145).

[27] Kunstler donne p. 221 un intéressant état de l'armée française en 1748. Contre 178.330 hommes de troupe français, elle comprend 59.503 étrangers (dans l'infanterie), dont près de 26.000 Allemands. Plus 2.591 cavaliers allemands.

[28] *Ibid.*, p. 217.

témoin intelligent. « *The idea that the army should be a microcosm of the nation, or representative of it in any true sense, would have seemed to most contemporaries ridiculous or even shocking* », note M.S. Anderson dans son monographie sur l'Europe du XVIII[e] siècle [29]. Si l'on comprend bien ce statut propre de l'armée (dont seul, sans doute, celui de la Légion étrangère en France peut nous offrir une image), la solution imaginée par Lenz n'apparaîtra ni ridicule, ni tellement choquante.

Elle rappelle l'argument, parfois avancé en France et en Allemagne ces dernières années, selon lequel, la nature masculine étant ce que chacun sait, et les jeunes filles vertueuses devant être protégées, le mieux serait que l'Etat organisât lui-même des maisons accueillantes : une prostituée de Nancy, nullement sotte, souhaitait dans l'*Express*, voici quelques années, qu'elle-même et ses collègues fussent « fonctionnarisées », avec droit à la Sécurité sociale et à la retraite : c'est, *mutatis mutandis*, l'essence du projet de Lenz, exposé dans la dernière scène de la pièce [30], sous la forme d'un dialogue entre le bon colonel von Spannheim et la comtesse de la Roche (V, 5). Lenz, fils de l'*Aufklärung*, non moins que du piétisme [31], introduit dans *Der Hofmeister* et dans *Die Soldaten* des « raisonneurs », sous la forme caractéristique de membres de la noblesse « éclairée », sans préjugés de caste contre les bourgeois, soucieux de l'harmonie du corps social — ici, le Colonel et la généreuse Comtesse de la Roche, qui traite la pauvre Marie avec une sollicitude, une indulgence, une compréhension toutes maternelles. Desportes et le courageux Stolzius — le seul bourgeois dans *Die Soldaten*, note Bormans, qui affirme contre les officiers nobles la dignité de sa classe — sont morts, deux familles sont plongées dans le deuil, Marie n'a plus qu'à « se faire béguine » (Lenz songe à la couleur locale) : « Son honneur est perdu, personne n'a plus le droit, sans rougir, de s'occuper d'elle. » Que faire, alors ? On nous permettra de citer littéralement les réflexions du Colonel et de la Comtesse, où l'on notera plus qu'une pointe de « sensibilité » :

Le Colonel : Ces larmes vous honorent, Madame la Comtesse ! Elle m'attendrissent, moi aussi. Et pourquoi ne pleurerais-je pas, moi qui dois lutter et mourir pour la patrie [32], quand je vois l'un de ses citoyens, avec toute sa maison, précipité par l'un de mes subordonnés dans la plus inévitable des catastrophes.

La Comtesse : Voilà les conséquences du célibat de Messieurs les soldats.

Le Colonel (haussant les épaules) : Qu'y faire ? Ne savez-vous pas, Madame, qu'Homère a déjà dit qu'un bon mari était toujours aussi un mauvais soldat ?

[29] *Europe in the eighteenth century, 1713-1783*, 5[e] éd., Londres, 1966, p. 136.

[30] Cette scène avait un peu choqué Herder, qui la fit remanier par son ami ; Lenz atténue quelques expressions crues, mais le contenu de la scène reste le même. (Les deux versions dans l'éd. Reclam, UB. 5899, pp. 55-59).

[31] Voir, à ce sujet, l'excellent article de Peter BORMANS, *J.M.R. Lenz en de Aufklärung*, qui définit avec compétence et finesse la position intellectuelle de Lenz (*Tijdschrift voor de Studie van de Verlichting*, I, 2, Bruxelles, 1973, éd. de la V.U.B., pp. 169-189).

[32] *Sic.* Lenz oublie que le Colonel est un étranger.

La Comtesse : J'ai toujours eu sur ce point une idée particulière, quand je lisais l'histoire d'Andromède. Je considère les soldats comme ce monstre à qui il faut de temps en temps qu'une infortunée se sacrifie, afin que soit épargné le reste des épouses et des filles.

Le Colonel : Voici longtemps que votre idée est la mienne, à cela près que je ne lui donnais pas une forme aussi belle. Le Roi devrait payer un traitement à de telles personnes, qui se sacrifieraient ainsi aux besoins extrêmes de ses serviteurs, car, pour parler bref, c'est un instinct qu'ont tous les êtres humains ; ce ne seraient pas des épouses qui pourraient amollir le cœur des soldats, ce seraient des concubines qui les suivraient partout à la guerre et qui même, comme ces femmes mèdes du temps de Cyrus, exhorteraient les soldats au courage.

La Comtesse : Oh, puisse-t-il se trouver quelqu'un pour faire admettre cette idée à la cour ![33]. Ce serait une aide pour l'Etat tout entier.

Le Colonel : Et il y aurait des millions de malheureux en moins. La société ébranlée dans ses fondements par nos désordres refleurirait, et la paix et la prospérité de tous, et le calme et la joie s'embrasseraient.

On comprend que cette proposition — exposée sérieusement, et par deux personnages « sympathiques » — ait heurté contemporains et historiens de la littérature ; toutefois, il faut lui reconnaître un aspect raisonnable, au moins : à statut d'exception, loi d'exception ; l'armée étant un monde à part (et c'est là, bien entendu, qu'est le mal, mais Lenz pouvait-il prévoir la nation armée de 1792 ?), il importe d'assurer la vie de ce monde, y compris la satisfaction de « besoins » communs, dit fort justement le Colonel, à l'humanité entière — tout en préservant de ses abus la société civile ; en d'autres termes, de procurer *officiellement* aux jeunes officiers, trop mal payés pour se marier, ou à qui leur chef refuse ce droit, des concubines légitimes, rémunérées par l'Etat, traitées avec respect, et qui se porteraient volontaires pour les *proelia Veneris*. Il est de fait que cette solution, en soi digne d'examen, eût été inconcevable en 1776 : d'abord, il est douteux que les « Amazones » ou « Andromèdes » qui se fussent ainsi sacrifiées sur l'autel de la patrie eussent obtenu, par leur abnégation, le respect que Lenz tient pour indispensable ; ensuite, l'Eglise n'eût pas admis une telle organisation officielle de la prostitution, ou semi-prostitution, puisque ces « unions » pas tout à fait matrimoniales eussent été passagères ; enfin, moins idéaliste que le Colonel, nous nous demanderons si l'existence de telles concubines eût vraiment mis les femmes et

[33] Manière discrète d'annoncer le mémoire sur le sujet que Lenz comptait faire parvenir à Saint-Germain. — Nous citons d'après la version originale. Le texte définitif met dans la bouche du Colonel la comparaison avec Andromède — un peu risquée dans celle d'une comtesse ! — et ajoute des précisions : le Roi devrait fonder « une pépinière (*Pflanzschule*) de femmes de soldats ; il est vrai qu'elles devraient renoncer aux nobles idées qu'une jeune femme se fait d'engagements perpétuels ». La délicatesse de l'honneur féminin serait tenue en balance par le sentiment d'être « martyre pour l'Etat ». « Bien entendu, le Roi devrait faire de son mieux pour rendre cet état brillant et glorieux. Ce qui lui permettrait d'économiser les primes de recrutement, et les enfants lui appartiendraient. » Idées plus ou moins reprises, nous allons le voir, dans le mémoire de LENZ, *Ueber die Soldatenehen*.

filles de la bourgeoisie à l'abri des Valmont en uniforme : nous aimons la chasse, non la prise — et c'est un trait de la nature humaine tout aussi permanent que le *Trieb* dont parle le Colonel.

Le ridicule du projet réside bien plutôt dans un postulat tout à fait arbitraire, encore qu'il ait pour lui l'autorité d'Homère : qu'un bon mari fasse un mauvais soldat. Sans invoquer l'expérience de la guerre de 1914, où des pères de famille ont fait leur devoir, dans les diverses armées, aussi bien que les autres — Lenz eût dû songer que les *simples soldats* de son temps étaient, du moins bon nombre d'entre eux, mariés, et que les autorités militaires n'y voyaient point d'inconvénients, et plus d'un avantage (les soldats célibataires étaient logés à la caserne chez les sous-officiers mariés ; il est évident qu'un soldat marié et père de famille sera moins porté à la désertion, cette plaie des armées du XVIII[e] siècle). Il s'en est du reste rendu compte — et ce pourrait être l'explication des divergences entre le projet exposé à la fin de *Die Soldaten* et son mémoire sur la question.

Sur les mariages des soldats [34], bien que rédigé presque simultanément avec *Die Soldaten*, témoigne d'une maturité, d'une réflexion profonde sur la question qui manquaient dans les quelques brefs propos échangés par la Comtesse et le Colonel. Lenz part de l'idée que le soldat [35] doit se battre pour quelque chose : et puisqu'il s'agit essentiellement ici de la situation résultant des engagements, souvent forcés, de mercenaires, on sait qu'à l'époque de notre auteur, Frédéric II a pu reconnaître froidement que ce qui maintient le soldat dans son devoir, ce ne peut être que la peur : « Quant au soldat, tout ce qu'on en peut tirer, est de lui donner l'esprit du corps, c'est-à-dire meilleure opinion de son régiment que de toutes les troupes de l'univers, et comme, en de certaines occasions, les officiers le doivent conduire à travers les plus grands dangers (l'ambition ne pouvant pas agir sur lui), il faut qu'il craigne plus ses officiers que les périls auxquels on l'expose, ou jamais personne ne pourra le mener à la charge à travers une tempête de trois cents canons qui le foudroient. La bonne volonté n'engagera jamais le vulgaire dans de semblables périls ; il faut que ce soit la crainte [36]. » Pour le Roi, seul les officiers — nobles — ont inné le sentiment de l'honneur, auquel s'ajoute l'ambition, qui les pousse à charger les « trois cents canons qui les foudroient » ; ce très lourd impôt du sang qu'il exige de sa noblesse justifie les privilèges dont elle jouit ; selon une logique implacable, la Prusse étant, selon le mot de Mirabeau, non un Etat qui a une armée, mais une armée qui possède un Etat, et les officiers en faisant toute la force, on ne peut concevoir l'Etat frédéricien que fondé sur une classe de privilégiés (économiquement), mais tels qu'ils doivent être prêts constamment à sacrifier leur

[34] Lenz ne put trouver un éditeur ; le mémoire n'a été publié qu'en 1914, à Leipzig, par Karl Freye. La traduction du titre est celle que Lenz avait choisie (lettre du 6 mai 1776).

[35] Par quoi il faut entendre les soldats *de métier*, étrangers pour une bonne partie ; le cas des « miliciens » français, des *Kantonisten* prussiens, astreints à quelque deux mois de service par an et sans aucune valeur militaire, est tout différent ; ce sont des paysans soumis à des « périodes » (le système des exemptions en faisait tomber tout le poids sur la population rurale).

[36] *Die politischen Testamente Friedrichs des Grossen*, hsg. v. Volz, Berlin, 1920, p. 147.

vie pour le bien de l'Etat. Pour le mercenaire — et ceci vaut tout aussi bien, avec des degrés dans la rigueur de la discipline, du soldat français, et vaudra encore, selon Wellington, du soldat anglais de Waterloo — le seul remède qu'on conçoive alors contre la désertion, plaie du système, est un système de punitions féroces : le traitement que reçoit Candide soupçonné de désertion est conforme à la réalité et le passage par les baguettes, le *Spiessrutenlaufen* prussien, était tel que l'a décrit Voltaire. Lenz, qui n'avait pas lu le testament politique du grand Roi (1768), écrit, lui aussi : « Le seul motif qui meuve nos armées, l'âme de notre tactique est *la crainte*[37]. » Mais il doute, non sans raison, que ce motif suffise à la bataille : dans la chaleur du combat, argumente-t-il, « une autre crainte » (celle de la mort) domine la peur qu'inspire le châtiment ; et, la terreur étant contagieuse, le soldat convaincu d'ailleurs que ses camarades agiront comme lui, il jettera les armes et prendra la fuite à la première occasion[38]. Lenz ne mentionne pas un danger pire encore : les mutineries et, dans les batailles, les officiers que leurs hommes, profitant de la visibilité à peu près nulle que provoquaient les poudres d'alors après les premières salves, abattaient[39].

Lenz estime que la peur n'est un mobile suffisant que « dans les nations ignorantes », et qu'il faut qu'« une idée » enthousiasme le soldat et le fasse tenir bon. « Pour quoi se bat le soldat ? Pour le roi, pour la patrie ? Ah, pour pouvoir les défendre avec énergie, il faut qu'il puisse les aimer, il faut qu'il ait reçu des bienfaits d'eux ! Dressez des gibets, forgez des chaînes aux galères pour les déserteurs ; au moment décisif, au moment de la bataille, vous ne les retiendrez pas, si vous ne les avez liés par d'autres liens[40]. » « L'idée » digne qu'on se sacrifiât à elle eût

[37] *Ueber die Soldatenehen*, p. 27.

[38] Ces débandades ont eu lieu en effet de temps à autre durant les guerres frédériciennes : et contre la conception populaire de la « guerre en dentelles », il faut rappeler que les batailles de l'époque étaient horribles : « L'imagination recule, écrit Nancy Mitford, devant l'idée des cavaliers lancés au grand galop, taillant leurs adversaires à coups de sabres tranchants comme des rasoirs, coupant leurs membres, mutilant leurs chevaux ; de l'artillerie ' perçant des chemins ' à coups de boulets à travers l'infanterie ennemie, et de l'infanterie chargeant péniblement les canons, hachant en pièces et assommant à coups de crosses les artilleurs, mettant leurs attelages hors de service. » (*Frederick the Great*, s.l.n.d. = Harmondsworth, 1973, p. 149).

[39] En 1756, les Saxons incorporés de force dans l'armée prussienne, et que Frédéric a, incroyable imprudence, laissé groupés, abattent leurs officiers prussiens — les sous-officiers saxons, promus récemment officiers, le leur ordonnent. L'admirable chanson du « Soldat mécontent », qui semble d'époque Louis XV, contient un couplet significatif :

« La patience que nous perdrons,
Si jamais en guerre nous allons,
Ah ! si jamais nous allons en campagne,
Les grands coups de fusil paieront les coups de canne. »

(Claude ROY, *Trésor de la poésie populaire*, Paris, 1954, p. 295).

Dans *La Débâcle*, Zola mentionne encore le soldat qui, s'estimant brimé par son caporal, grogne que des sous-officiers comme ça, on leur fait leur affaire au coin d'un bois, à la première bataille. (Première partie, chap. II).

[40] *Op. cit.*, p. 19.

été, en effet, la seule garantie d'une discipline assumée par le soldat, et non plus imposée à coups de trique ; quatre mois après la mort de Lenz à Moscou, l'« armée des savetiers » a tenu bon en face de la plus célèbre infanterie d'Europe, et la réflexion de son ex-ami Gœthe, quoique probablement formulée après coup, est en ce sens exacte : c'est bien une ère nouvelle de l'histoire mondiale qui commence à Valmy. Mais Lenz, en 1776, estime qu'une telle idée est une chimère, « en nos temps froids et sans nerf » ; « le philosophe » doit donc, à défaut d'une idée, imaginer « un moyen » de retenir par un seul et même lien ces fugitifs potentiels. Et comme des principes aussi abstraits que l'honneur du Roi ou de la Nation ne sauraient suffire (en effet, pour Frédéric, seuls les membres de la noblesse sont capables de les concevoir), il faut bien recourir à des avantages matériels : « Il faut que le soldat se batte pour lui-même quand il se bat pour son Roi — sinon, je préfèrerais être soldat, plutôt qu'un roi obligé de se faire défendre de manière aussi douteuse. »

C'est là qu'intervient le projet de mariages militaires — et, cette fois, comme le remarque Ottomar Rudolf [41], non plus le concubinat limité dans le temps, mais « ... le 'vrai' mariage, la famille, l'appartenance à la nation. Les femmes des soldats seront désormais des citoyennes, et le soldat un citoyen libre qui se bat pour une famille stable. Lenz ne veut plus d'unions conclues sous le signe de l'immoralité, mais des mariages de soldats facilités et même favorisés par l'Etat. Il veut procurer au soldat une situation sociale saine et attirante, veut donner à sa vie un 'centre moral' : le soldat agira pour le bien de la nation sur la base de la famille. »

On objectera que c'était là découvrir un système depuis longtemps appliqué, puisque bon nombre de soldats étaient mariés dans les armées d'alors. Mais Lenz oppose, aux familles militaires plus ou moins encasernées et intégrées à l'armée, corps étranger dans la nation, une intégration des soldats à la paysannerie. Le paysan qui accepterait de marier ses filles aux soldats jouirait d'exemptions d'impôts et de corvées ; il aurait chez lui, tout à la fois, des « travailleuses » et des servantes de l'Etat ; son beau-fils passerait chaque année quelques mois auprès de lui, prendrait part aux travaux des champs ; les enfants nés de ces unions (subventionnées, en quelque sorte, par l'Etat) aideraient les parents durant la semaine, et le dimanche, des soldats et des officiers à la retraite les exerceraient : « Quelle éducation militaire joyeuse et riante, et comme, par la suite, les adjudants et les officiers des régiments auraient peu de chose à y ajouter ! [42]. » Faute d'une idée, que Lenz tient pour quasi inconcevable dans un siècle sans enthousiasme, le soldat se battrait pour des biens concrets : un coin de terre, une ferme, une femme, des enfants. Et Lenz, retournant exactement la position exposée par le Colonel dans *Die Soldaten* — un bon mari fait un mauvais guerrier, Homère le savait déjà — s'élève, dans sa péroraison, à une éloquence chaude et authentique : « Les soldats qui n'ont ni femmes

[41] *Jacob Michael Reinhold Lenz, Moralist und Aufklärer*, Bad Homburg, Berlin, Zürich, s.d. (= 1970), p. 182.

[42] *Op. cit.*, p. 77.

ni enfants sont communément, à la guerre, les plus lâches devant l'ennemi en armes, les plus cruels à l'égard de l'ennemi désarmé, des femmes et des enfants, dont les supplications, dont les larmes les laissent insensibles. Et c'est ainsi que nos guerres ne sont point des théâtres de notre valeur et de notre force, mais des théâtres de notre ignominie, faisant de malheureux civils des otages qui n'ont pris nulle part aux querelles de leurs princes et doivent en payer les frais de leur sueur et de leur sang... Lisez les relations écrites, dans ces dernières guerres, par les pasteurs de Prusse et de Hanovre. Oh, comment un soldat marié pourrait-il tourner ses armes contre des femmes et des enfants ? Ne verrait-il pas dans chaque larme, dans chaque geste de désespoir sa propre famille à genoux devant lui ? Qui connaît assez mal le cœur humain pour en douter ! [43]. »

Laissons de côté les minuties de son plan et les avantages matériels qu'il en attend pour le Souverain, qui économiserait ainsi une partie des soldes et les primes de recrutement. L'essentiel n'est pas là — mais dans cette tentative de maintenir le simple soldat, par le travail, le mariage et la famille, au sein de la classe dans laquelle se recrutaient, pour l'essentiel, les régiments d'origine nationale : les paysans. Un tel projet concilie les exigences de la raison — qui exige un quelque chose sur quoi se puisse fonder le sacrifice du soldat — et celles du sentiment, révolté par la misère d'hommes condamnés à une vie d'exception, membres d'une communauté à part, tenue par la terreur, étrangère à ces robustes et saines communautés rurales qui constituent encore, en Prusse comme en France, la plus grande partie du peuple [44]. Et si Lenz n'a su trouver une « idée » qui pût communiquer au soldat l'enthousiasme et l'abnégation, on ne peut nier que ses projets de réformes soient plus rationnels et mieux conçus que ne l'a dit Gœthe : « Ayant connu de bonne heure, écrit celui-ci dans *Dichtung und Wahrheit* (III, 14) la vie militaire, il en tira la conséquence singulière qu'il était, à ses propres yeux, un grand connaisseur du métier des armes ; il avait aussi, peu à peu, réellement étudié ce domaine avec un tel détail qu'il rédigea, quelques années après, un grand mémoire destiné au Ministre de la Guerre de France, dont il se promettait le meilleur succès. Les infirmités de cet état étaient assez bien vues, les remèdes, tout au contraire, ridicules et inapplicables. » Gœthe a-t-il lu attentivement *Sur les mariages des soldats* ? Quoi qu'il en soit, nous nous permettons d'avoir, quant aux plans de Lenz, un avis tout différent.

[43] *Op. cit.*, p. 90 sq.

[44] Soboul estime en 1789 à « sûrement plus de 20 millions » la population paysanne, sur 25 millions environ de Français (*Histoire de la Révolution française*, Paris, 1962, p. 57 du vol. I). L'« Allemagne du XVIIIe siècle » demeure « un pays agricole au faible rendement » ; « Ce sont les campagnes qui assurent la croissance démographique. » (De 10 millions en 1650 à 21 millions en 1790). F.G. DREYFUS, *Histoire des Allemagnes*, Paris, s.d. (= 1970), p. 130.

« LE JOUEUR DE FLÛTE DE PASSY » DIDEROT ET L'IMAGE DU PAYSANNAT RUSSE

par

Jacques PROUST
(Université Paul-Valéry - Montpellier)

Est-il possible que dans les cinq mois qu'il passa à Saint-Pétersbourg, au cours de l'hiver 1773-1774, Diderot n'ait pas vu la *réalité russe* ? On le croirait, à lire les *Mémoires pour Catherine II* ou les *Observations sur le Nakaz*, surtout si on les compare au *Voyage de Hollande.* Aux Pays-Bas, il a réellement vu des hommes et des femmes du peuple, des marins, des marchands. Il les a entendu parler ; il a croqué des scènes de la rue, noté des anecdotes. Qu'a-t-il vu en Russie, en dehors du cercle étroit du cabinet de la Tsarine, du couvent de Smolnyi Monastyr, et de la maison du chambellan Narishkine ? Rien, ou presque. Les textes qu'il a rapportés de son voyage sont si pauvres en anecdotes que les éditeurs des *Observations* sont contraints de monter en épingle l'histoire du pauvre cocher qui meurt de froid et d'inanition dans sa chaumière, parce qu'ils n'ont pas trouvé d'autres traces d'une quelconque attention portée à la réalité *observable* de la grande misère russe. Encore n'est-il pas sûr que Diderot ait vu la scène dont il parle. La tournure de sa phrase laisse plutôt supposer qu'elle lui a été rapportée [1].

Paul Vernière a énuméré, dans son introduction à l'édition des *Mémoires*, les raisons diverses de l'isolement dans lequel le voyageur se trouva dès son arrivée à Pétersbourg. Cet isolement, aggravé par la mauvaise volonté des autorités auprès de qui il tentait de s'informer, explique sans doute que dans la pratique, il n'ait pas pu observer davantage. Mais mon propos n'est pas de le déplorer une fois de plus... Il n'est surtout pas de rêver à ce qui se serait produit si Diderot avait été aussi libre à Pétersbourg qu'il le fut à La Haye. Je me demanderai plutôt, en paraphra-

[1] DIDEROT, *Œuvres politiques*, publiées par Paul Vernière, Paris, Garnier, 1963, p. 427 : « Un pauvre meurt sur un banc, dans une chaumière, enveloppé dans sa mauvaise pelisse, faute de remèdes ou même d'aliments. » Cfr *Textes politiques*, publiés par Yves Benot, Paris, Editions sociales, 1960, p. 145. Une première version, épurée ensuite, donnait : « un pauvre *izvoztchik* ».

sant Canguilhem et Althusser, si Diderot n'était pas *nécessairement* aveugle aux réalités qui s'offraient à lui. Non des yeux de la chair, qu'il n'avait sans doute pas moins bons là-bas qu'ici, mais des yeux de l'esprit. Althusser écrit : « Est visible tout objet ou problème qui est situé sur le terrain, et dans l'horizon, c'est-à-dire dans le champ structuré défini de la problématique théorique d'une discipline théorique donnée. Il nous faut prendre ces mots au pied de la lettre. La vue n'est plus alors le fait d'un sujet individuel, doté d'une faculté du ' voir ' qu'il exercerait soit dans l'attention, soit dans la distraction ; la vue est le fait de ses conditions structurales, la vue est le rapport de réflexion immanent du champ de la problématique sur *ses* objets et *ses* problèmes [2]. » C'est de cette vue-là que je parle.

Mais comment expliquer que l'auteur de la *Lettre sur les aveugles* ait pu être frappé lui-même de cécité « théorique » ? Comment démontrer, surtout, sa nécessité, puisqu'elle fut *relative* (à la condition réelle du peuple russe), et *transitoire* (elle semble n'avoir duré que le temps du voyage) ? Une analyse serrée des textes issus de ce qu'on appelle « l'expérience russe », et l'extraction de leur non-dit permettraient sans doute de le faire. Je préfère cependant prendre une autre route, plus familière aux esprits historiens, et à coup sûr plus *pittoresque*. Nous verrons si, à terme, elle conduit aux mêmes conclusions que l'analyse théorique.

Notre route passera par les *Salons*. C'est dans le *Salon de 1765*, en effet, que Diderot donna sauf erreur les premières marques de son intérêt pour les « réalités russes ». Peut-être y fut-il plus sensible du fait qu'il venait de vendre sa bibliothèque à Catherine II, et se sentait désormais obligé de prêter la plus grande attention à ce qui lui venait du Nord. Peut-être, plus simplement, les tableaux de Le Prince exposés au salon mettaient-ils pour la première fois sous ses yeux la représentation d'un ordre de choses qui lui était jusqu'alors étranger. Encore que la fréquentation de l'ambassadeur de Russie à Paris, Galitzine, ait pu déjà lui rendre les choses de Russie familières.

Jean-Baptiste Le Prince avait trente-deux ans. Il revenait de Russie, et il présentait au Salon, cette année-là, quinze tableaux rapportés de ce lointain voyage [3]. Diderot s'attarda avec quelque complaisance devant ces tableaux, et la description qu'il en a laissée est très éclairante pour notre propos. En effet, elle ne nous instruit pas seulement sur sa manière de *lire* l'œuvre d'art, mais aussi et surtout sur la manière dont l'artiste, selon lui, devrait regarder le modèle. C'est en quelque sorte une leçon sur l'art d'observer et de déchiffrer le réel.

Le réel, en l'occurrence, est suffisamment désigné par les titres donnés aux tableaux : un parti de troupes cosaques et tartares revenant du pillage ; paysans au repos ; la pêche aux environs de Saint-Pétersbourg ; la halte des Tartares ; le voyage en hiver ; l'enfant au berceau ; l'intérieur d'une isba ; moulin en Livonie ; le baptême russe, pour ne retenir que les plus caractéristiques.

[2] L. ALTHUSSER, E. BALIBAR, *Lire le Capital*, I, Paris, Maspero, 2[e] édition, 1970, p. 25.
[3] *Salon de 1765*, dans DIDEROT, *Œuvres complètes*, publiées par Assézat et Tourneux [AT], Paris, Garnier, 1877, t. X, pp. 373-385.

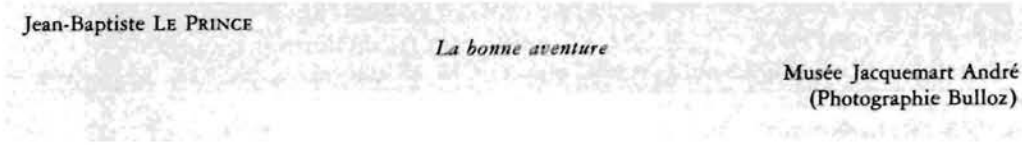

Jean-Baptiste Le Prince

La bonne aventure

Musée Jacquemart André
(Photographie Bulloz)

Jean-Baptiste LE PRINCE

Le berger couronné

Musée Jacquemart André
(Photographie Bulloz)

Diderot ne peut naturellement juger de la fidélité de la représentation, et il s'en excuse à plusieurs reprises : « Je ne réponds point des imitations russes ; c'est à ceux qui connaissent le local et les mœurs du pays à prononcer là-dessus »[4] ; « Songez, mon ami, que je laisse toujours là les mœurs que je ne connais point »[5] ; « Si les mœurs sont vraies, ce morceau peut intéresser par là ; du reste c'est peu de chose »[6] ; « Il y a tout plein de choses ici qui me chiffonnent, et qui tiennent peut-être à la connaissance des mœurs[7]. » De toute façon, il n'apprécie pas dans l'art l'exactitude documentaire. Il le dit aussi, sans ambages : « Pourquoi s'asservir si scrupuleusement aux costumes et aux mœurs ?[8] » Ou bien : « Tout ce qu'on apprend là, c'est la manière dont les voitures sont construites en Russie[9]. » Ou pis encore : « Ce sera, si l'ont veut, le sujet d'une bonne planche dans un auteur de voyage ; mais c'est une chose détestable en peinture[10]. » On pourrait s'étonner de cette sévérité, chez le directeur de l'*Encyclopédie*, après tant d'années passées à faire exécuter les planches des arts et métiers. C'est que les planches de l'*Encyclopédie* ne visent pas non plus à l'exactitude documentaire. Elles détaillent l'outil, le métier, elles le démontent au besoin pour en faire comprendre le mécanisme, elles en expliquent la manœuvre ; elles n'en constituent en aucune manière une simple *représentation*[11]. Il n'y a donc aucune contradiction entre le dédain affiché de Diderot pour l'aspect « documentaire » du travail de Le Prince, et son souci plusieurs fois réaffirmé de la *vérité*. La vérité dont il s'agit, celle qu'il recherche dans la suite russe de 1765, est manifestement d'un autre ordre.

Mais quelle est cette vérité ? La réponse que le Philosophe donne à la question est loin d'être claire. Quand il regrette que les brigands revenant du pillage ne soient pas représentés au cours d'une dispute[12], quand il loue le « naturel » et la grâce d'un personnage féminin[13], quand il s'imagine lui-même en scène, dans la *Pastorale russe*[14], ou dans le *Baptême russe*[15], quand il parle du « vrai caractère » et de la « vraie nature rustique » du vieux paysan représenté dans le *Berceau pour les enfants*[16], il ne songe ni à l'exactitude documentaire, ni à ce que nous pourrions

[4] AT, X, 373.
[5] AT, X, 375.
[6] AT, X, 377.
[7] AT, X, 381.
[8] AT, X, 374.
[9] AT, X, 378.
[10] AT, X, 376.
[11] Voir mon étude sur « L'image du peuple au travail dans les planches de l'*Encyclopédie* », dans *Images du peuple au* XVIII[e] *siècle*, Paris, Colin, 1973, notamment pp. 67-72.
[12] AT, X, 374.
[13] AT, X, 375 ; cfr p. 376, à propos du *naturel* des voyageurs qui attendent le passeur au bord de l'eau.
[14] AT, X, 375 : « Cette composition va droit à l'âme : Je me trouve bien là. Je resterai appuyé contre cet arbre [etc.]. Un tableau avec lequel on raisonne ainsi, qui vous met en scène, et dont l'âme reçoit une sensation délicieuse, n'est jamais un mauvais tableau. »
[15] AT, X, 383-384.
[16] AT, X, 380. De la vieille qui file, dans le même tableau, il dit aussi : « action simple et vraie » (*ibid.*).

appeler la *vérité russe*. La vérité qu'il a en tête est une vérité « humaine », d'un ordre tout à fait général, dans laquelle l'observateur français et l'observateur russe peuvent également se reconnaître. Cette identification à un modèle tout idéal permet d'ailleurs l'intervention imaginaire du sujet observant dans le tableau observé. Par exemple à la fin du *Baptême russe* : « Si j'étais jeune, libre et qu'on me proposât cet honnête Russe pour beau-frère, et pour femme cette jeune fille qui tient si modestement un cierge à côté de lui, avec un peu d'aisance, tout autant qu'il en faudrait pour que ma petite Russe pût, quand il lui plairait, dormir la grasse matinée, moi lui faire compagnie sur le même oreiller, et élever sans peine les petits bambins que ces vénérables papas schismatiques viendraient anabaptiser chez moi tous les neuf à dix mois ; ma foi, je serais tenté d'aller voir quel temps il fait dans ce pays-là [17]. »

On aura remarqué au passage l'« honnête » Russe, et l'incidente « avec un peu d'aisance ». L'identification imaginaire de l'observateur français et de l'étranger qu'il observe à un modèle d'humanité commune n'est donc pas réalisable dans n'importe quelle condition. Elle présuppose une culture (l'honnêteté), et un minimum de fortune (l'aisance). Ainsi le discours critique de Diderot sur les tableaux de Le Prince véhicule deux énoncés parfaitement contradictoires : 1°, les tableaux de Le Prince sont *vrais* dans la mesure où ils montrent les caractères de l'humanité commune ; 2°, la reconnaissance de cette vérité et, partant, l'assimilation imaginaire de l'objet observé et du sujet observant n'est possible que sur la base d'une communauté minimale de culture et de fortune. Diderot ne s'est manifestement pas rendu compte que la seconde proposition niait la première, *et il ne le pouvait pas*, dans l'économie générale du système de pensée moral, politique et social qu'il avait élaboré précédemment, dans l'*Encyclopédie* [18].

Il pressentait pourtant une difficulté, et c'est à ce sentiment que j'attribue en partie la gêne qu'il exprime à diverses reprises devant la suite russe de 1765. Cette gêne, il l'impute quelquefois au caractère mélancolique et doux que le tempérament de l'artiste aurait imprimé à son œuvre [19]. Parfois aussi il en cherche la cause dans une disproportion entre l'intention artistique et sa réalisation technique, ce qu'il appelle le « faire » [20]. Une fois pourtant, il s'est avisé que le caractère décousu et disparate de la plupart des compositions de Le Prince pouvait avoir une raison plus profonde et plus générale. Le Prince n'aurait-il vu les scènes qu'il peint que de façon superficielle, et somme toute extérieure, sans rien comprendre

[17] AT, X, 385.

[18] Je renvoie à mon livre sur *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Colin, 1962, notamment aux chapitres IX à XI, et à ma communication au Quatrième Congrès des Lumières (Yale, 1970) : « Diderot et l'expérience russe : un exemple de pratique théorique au XVIII[e] *siècle.* »

[19] AT, X, 373. Cfr p. 375 : « Il semble qu'ici le peintre ait été secondé par sa propre faiblesse. »

[20] AT, X, 373 : « En général, il possède la base de l'art, le dessin. Il dessine très bien ; il touche ses figures avec esprit. C'est dommage que sa couleur ne réponde pas en général à ces deux qualités. » Cfr p. 374, p. 375, p. 376, p. 382 (« Oh ! si le faire état supérieur »), p. 385 (à propos du *Baptême russe*).

à la réalité ethnique ou sociale sous-jacente ? N'aurait-il pas manqué précisément, faute de discernement plutôt que de bons yeux, ce que j'appelais tantôt la *vérité russe* ? La question affleure dans la description du *Berceau pour les enfants* : « Il y a tout plein de choses ici qui me chiffonnent [...]. Voilà bien la chaumière du paysan ; mais il est trop grossier, trop pauvrement vêtu, pour que cette vieille soit sa femme. Celle qui tient la corde du hamac [...] peut bien être la fille ou la servante de la vieille ; mais elle n'est de rien au paysan. *Quel est l'état de ces deux femmes* ? Où est leur habitation ? Ou je me trompe fort, ou il y a quelque amphibologie dans cette composition. *Serait-ce qu'en Russie les femmes sont bien, et les maris sont mal* ? [21] » On songe, en lisant ce texte, au mot de Balzac rapporté par Baudelaire dans l'*Exposition universelle de 1855*. « Que c'est beau ! », s'écriait-il devant un tableau d'hiver, clairsemé de cabanes et de pauvres paysans. « Mais que font-ils dans cette cabane ? A quoi pensent-ils ? Quels sont leurs chagrins ? Les récoltes ont-elles été bonnes ? *Ils ont sans doute des échéances à payer.* » « Excellente leçon de critique », disait Baudelaire [22]. Et cela s'applique à Diderot aussi bien qu'à Balzac. Le Philosophe n'a pas vu ce que le peintre a vu, et l'exactitude formelle de la représentation ne lui importe guère. Mais au-delà ou en deçà des apparences représentées, il devine une autre réalité : celle des rapports entre les êtres, dans un contexte ethnique et une société donnés. Ce paysan n'est-il pas *trop pauvre* pour que cette paysanne soit sa femme ? Quel est d'ailleurs *l'état de ces deux femmes* ? En quoi la *condition* des hommes et celle des femmes se distinguent-elles dans ces contrées, et ainsi du reste. Il ne s'agit plus ici de conformité ou de non-conformité à un modèle d'humanité commune, mais tout au contraire, de relations interindividuelles différenciées, selon l'état, la fortune, le sexe, l'âge, le niveau de culture, bref *la place occupée réellement dans un système social déterminé, par chacun des éléments de sa structure.* Si les compositions de Le Prince sont décousues c'est, entre autres choses, parce qu'il n'a pas su ou pas pu discerner cette structure.

Diderot est revenu sur Le Prince dans le *Salon de 1767*. L'artiste, devenu académicien, exposait cette année-là quinze nouveaux tableaux. Presque tous étaient, comme l'indiquait le catalogue, « dans les mœurs et costumes des différents peuples de la Russie et de l'Asie » [23]. Trois d'entre eux, *La Bonne aventure, Le Berger couronné, On ne peut pas penser à tout,* devaient fournir des cartons de tapisserie pour la Manufacture de Beauvais. Ils furent effectivement réalisés : deux de ces tapisseries sont actuellement conservées au Musée Jacquemart-André. L'une d'elles se voit aussi au Musée de l'Archevêché à Aix, où elle est exposée avec trois autres pièces de la série des *Jeux russiens* [24].

[21] AT, X, 381. C'est moi qui souligne.

[22] BAUDELAIRE, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 957. C'est Baudelaire qui souligne.

[23] DIDEROT, *Salons*, publiés par J. Seznec et J. Adhémar, t. III, Oxford, At the Clarendon Press, 1963 [*S 1767*], p. 31.

[24] *S 1767* reproduit *La Bonne aventure* et *Le Berger couronné*, en noir et blanc, d'après

Dans l'ensemble, les critiques que Diderot fait à Le Prince sont toujours les mêmes. Sa technique est faible : « Si Le Prince n'y prend garde, écrit-il, s'il continue à se négliger sur le dessin, la couleur et les détails, comme il ne tentera jamais aucun de ces sujets qui attachent par l'action, les expressions et les caractères, il ne sera plus rien, mais rien du tout ; et le mal est plus avancé qu'il ne croit [25]. » L'exactitude documentaire à laquelle il paraît prétendre est de peu d'intérêt : « Si vous n'entendez que les étoffes et l'ajustement, s'écrie Diderot, quittez l'Académie, et faites-vous fille de boutique aux Traits galants, ou maître tailleur à l'Opéra [...]. On n'a d'autre intérêt à regarder [vos compositions] que celui qu'on prend à l'accoutrement bizarre d'un étranger qui passe dans la rue ou qui se montre pour la première fois au Palais-Royal ou aux Tuileries [26]. »

Le Prince s'élève en revanche de temps en temps jusqu'à l'universel. Il réussit alors à arrêter, sinon à toucher. Ainsi *La Bonne aventure* rappelle à Diderot une anecdote que lui avait contée sa mère : c'est que les préjugés de la superstition ont les mêmes effets en Russie et en France ; il y a partout des gens crédules, partout de « vieilles rusées » pour abuser l'innocence [27]. Si le tableau qui a pour titre *Un jeune homme récompense le zèle de la Vieille* est plat, en revanche, c'est que la passion qui *devrait* s'y exprimer en est absente ; le moment a été mal choisi. « Il me semble, écrit Diderot, que celui où le jeune homme lit la lettre, où il s'attendrit, où le cœur lui bat, où il retient la vieille par le bras, où le trouble et la joie se confondent sur son visage, où la vieille qui s'y connaît l'observe malignement valait beaucoup mieux à rendre [28]. » « Ces gens du Nord » n'ont-ils pas un cœur et des sens aussi ardents que les nôtres ?

Mais ce postulat universaliste est, comme dans le *Salon de 1765*, aussitôt contredit par le postulat contraire. Si les Russes sont curieux des prédictions des chiromanciennes, leur curiosité ne serait-elle pas la marque de leur « mécontentement du présent » ? [29] Or il y a un *luxe de vêtement* dans presque toutes les compositions de Le Prince qui inquiète Diderot. Il en vient à se demander si ce luxe est « commun dans les campagnes de Russie ». « Si cela n'est pas, poursuit-il, l'artiste est faux ; si cela est, il n'y a donc point de pauvres ; s'il n'y a point de pauvres, et que les conditions les plus basses de la vie y sont aisées et heureuses, que manque-t-il à ce gouvernement ? Rien [30]. »

Si elle n'est pas nécessairement ironique, cette dernière remarque exprime au moins quelque scepticisme. Et du coup, toutes les observations d'apparence techni-

les exemplaires exposés au Musée Jacquemart-André. J'ai moi-même travaillé sur des clichés de *La Bonne aventure* pris au Musée des Tapisseries à Aix, avec une autorisation spéciale du Conservateur, que je remercie ici.

[25] *S 1767*, pp. 206-207 ; cfr p. 208, p. 211, p. 214, p. 215, p. 216, p. 217 : « Je vous ai prédit, Monsieur Le Prince, que vous n'aviez plus qu'un pas à faire pour tomber au pont Notre-Dame, et vous y voilà. »

[26] *S 1767*, p. 214.

[27] *S 1767*, pp. 208-209.

[28] *S 1767*, p. 214.

[29] *S 1767*, p. 208.

[30] *S 1767*, p. 210.

que sur l'art du costume chez Le Prince prennent un autre sens. Ces « étoffes », ces « ajustements », dignes de l'enseigne d'un magasin de modes, ne feraient-ils pas *écran* devant la réalité ? Voici un Tartare, debout, appuyé sur une massue. « Il a une physionomie sauvage, fière et imposante, figure supérieurement ajustée, draperies bien raides et bien lourdes ; grands et longs plis bien droits comme les affectent toutes les étoffes d'or et d'argent [31]. » Si Diderot s'étonne de la présence de cette massue dans un tableau d'intérieur, c'est évidemment parce que l'arme fait disparate avec les lourdes étoffes d'or et d'argent. Il s'étonne aussi que la diseuse de bonne aventure ait « la coiffure, les draperies, les vêtements [...] à merveille » [32]. Le principal mérite de Le Prince, dit-il en conclusion, « est de bien habiller, on ne peut lui refuser cet éloge » [33]. Mais l'éloge paraît ambigu, surtout quand on le rapproche de l'appendice du *Salon de 1767*, « De la manière » : « Un sauvage *maniéré*, un paysan, un pâtre, un artisan *maniérés*, sont des espèces de monstres qu'on n'imagine pas en nature ; cependant ils peuvent l'être en imitation. La *manière* est dans les arts ce qu'est la corruption des mœurs chez un peuple [34]. »

La manière dans les arts, la corruption dans les mœurs, ces questions sont liées, dans le *Salon de 1767*, à une question beaucoup plus vaste, qui est celle du *luxe*. Or, je l'ai dit, plusieurs des tableaux exposés par Le Prince cette année-là devaient être exécutés en tapisserie. Ils étaient donc destinés dès leur conception, *et par leur facture même*, à devenir des objets de grand luxe. Le catalogue est assez explicite à cet égard : « L'auteur s'est cru obligé, tant pour les effets que pour la touche, de se prêter au genre et à la possibilité de l'exécution de ces sortes d'ouvrages, qui, faits uniquement pour amuser les yeux dans les appartements, semblent exiger partout de la clarté et des richesses de détail [35]. » Mais n'était-ce point une gageure, pour l'artiste, de prendre comme objets d'une représentation destinée à amuser les yeux dans la maison du riche, des réalités aussi modestes que « le berger couronné » ou « la bonne aventure » ? Le Prince avait, il est vrai, comme excuse, que bien d'autres avant lui en avaient fait autant : Boucher par exemple, ou son gendre Baudouin. Et Diderot lui-même soutient cette gageure, quand il souhaite que l'impression de pauvreté que donne la chose soit corrigée par la qualité de l'exécution : « Tout homme qui sait dessiner seulement comme notre ami Carmontelle, sans avoir plus de verve que lui, n'a qu'à mettre le pied hors des barrières, sur les cinq heures du soir ou sur les neuf heures du matin, et il y trouvera des sujets pour mille tableaux ; mais ces tableaux ne pourront piquer la curiosité qu'à Moscou. Oh ! si le faire était supérieur [36]. »

[31] *S 1767*, p. 216.
[32] *S 1767*, p. 216.
[33] *S 1767*, p. 218.
[34] *S 1767*, p. 335.
[35] *S 1767*, p. 31.
[36] AT, X, 382. Cfr *S 1767*, p. 208 : « Otez à Teniers son faire, et qu'est-ce que Teniers ! Il y a tel genre de littérature et tel genre de peinture où la couleur fait le principal mérite. Pourquoi le conte de la *Clochette* est-il charmant ? C'est que le charme du style y est ; ôtez ce charme et vous verrez. »

Mais comment accorder cette défense et illustration du *style*, qui transfigure, et le souci conjointement réaffirmé de respecter le *vrai* ? Le morceau sur les *amateurs* qui ouvre le *Salon de 1767* est une satire, et des plus vives. On y voit dénoncer avec vigueur les artistes comme La Grenée, qui « ajustent » la Vérité, la Vertu, la Justice, la Religion, « pour le boudoir d'un financier »[37]. Diderot reviendra là-dessus plus loin, dans son dialogue fictif avec Grimm sur le bon et le mauvais luxe, et surtout dans sa « Satire contre le luxe, à la manière de Perse ». Or cette satire semble aller à l'encontre de tout ce que Le Prince a voulu faire dans ses tableaux, et singulièrement dans la série des jeux russiens : « Une vie consumée à soupirer aux pieds d'une bergère, n'est point du tout mon fait. Je veux que l'homme travaille. Je veux qu'il souffre[38]. » A quoi fait écho plus loin cette digression à propos d'un tableau de Baudouin : « Ce ne sont pas des tuiles, des chevrons, des toiles d'araignée qui sont vils, c'est un mélange de luxe et de pauvreté. Un paysan en sabots, en guêtres, mouillé, crotté, vêtu de toile, un bâton à la main, la tête couverte d'un méchant feutre, est bien ; un laquais avec sa livrée usée, ses bas gris, sa culotte de chamois, son chapeau bordé, son vêtement taché, est dégoûtant[39]. »

On ne voit point de personnages aussi dégoûtants chez Le Prince. Mais on n'y voit pas non plus de paysans en sabots et vêtus de toile... D'où vient donc que malgré ses réticences, et une bonne dose de scepticisme, Diderot n'ait, semble-t-il, jamais pu élucider complètement les raisons de sa gêne, ni pousser à fond une critique pourtant fort pertinente sur certains points ? Car enfin, les textes que nous venons d'analyser sont pleins de contradictions : il cherche dans les tableaux de Le Prince un reflet de la réalité russe, MAIS un réalisme purement documentaire lui déplaît ; il admire que Le Prince se hausse de temps en temps jusqu'à une vision universaliste qui permette au spectateur français et à l'acteur russe de se rencontrer dans l'idéal d'une humanité commune, MAIS il sent, et il ose suggérer que cette rencontre n'est possible qu'à certaines conditions, culturellement et socialement déterminées ; il soupçonne que les disparates remarquées dans la représentation de la vie russe ont leur origine dans la séduction exercée sur l'artiste par le scintillement superficiel des choses, et son aveuglement corrélatif à la structure et au dynamisme profonds de la réalité ethnique et sociale de référence, MAIS il soutient qu'un art destiné, comme la tapisserie, à la décoration et à la parade doit sauver la misère du fond par le brio de l'exécution.

L'origine de ces contradictions, la raison dernière de l'aveuglement de Diderot, doivent être cherchées à mon sens dans deux directions.

La première de ces directions est indiquée par l'auteur dans la conclusion du chapitre du *Salon de 1767* qu'il a consacré à Le Prince. Malgré ses réticences, malgré sa gêne, Diderot s'est tout compte fait laissé lui-même séduire par le brillant

[37] *S 1767*, p. 56.
[38] *S 1767*, p. 121.
[39] *S 1767*, p. 201.

superficiel des objets offerts à sa vue. Mais si ce brillant l'a littéralement aveuglé, *c'est que son système idéologique de référence le prédisposait fatalement à être aveuglé.*

En vérité, ce ne sont pas les tableaux de Le Prince qui ont fait écran entre la réalité russe et lui, mais bien les représentations mentales qu'il lui a substituées, ou surimposées. La source de ces représentations mentales est clairement désignée dans le texte : elle est dans la culture classique du Philosophe, qui lui fait imaginer la lointaine Moscovie comme un lieu préservé où se perpétueraient les grandes traditions de la Grèce et de Rome ! Le Prince *habille bien*, parce que les Russes et les peuples des confins sibériens qu'a visités l'artiste ont dû garder le style dont les monuments de l'Antiquité nous ont laissé le modèle. Et il ne vient naturellement pas à l'esprit de Diderot que Le Prince lui-même ait pu voir les coutumes et l'habillement des Russes avec les lunettes de l'académisme antiquisant de son temps.

Il faudrait pouvoir relire tout le morceau où Diderot, ébloui par ce qu'il a cru voir, oppose la grandeur et la noblesse des costumes orientaux à la platitude d'un Occident embourgeoisé. « Si cet artiste, dit-il, n'eût pas pris ses sujets dans des mœurs et des coutumes dont la manière de se vêtir, les habillements ont une noblesse que les autres n'ont pas, et sont aussi pittoresques que les nôtres sont gothiques et plats, son mérite s'évanouirait. [...] En effet, quoi de plus mesquin, de plus barbare, de plus mauvais goût que notre accoutrement français et les robes de nos femmes ? Dites-moi que peut-on faire de beau en introduisant dans une composition des poupées fagotées comme cela ? Cela serait d'un bel effet, surtout dans une composition tragique ? Comment leur donner la moindre noblesse, la moindre grandeur ! Au contraire l'habillement des Orientaux, des Asiatiques, des Grecs, des Romains développe le talent du peintre habile et augmente celui du peintre médiocre [40]. »

Il faudrait surtout pouvoir relire à la lumière de cette conclusion les descriptions précédentes, et recueillir au fil du texte tous les indices de la déformation de la vision par le préjugé antiquisant. Ce n'est pas un hasard si Diderot dit par exemple, à propos du vieux joueur de guitare de la *Pastorale russe* : « Je le crois aveugle ; s'il ne l'est pas, je voudrais qu'il le fût [41]. » Ce n'est pas un hasard non plus si le petit musicien du *Salon de 1767* le fascine : « La tête en est charmante, dit-il, d'un caractère particulier et d'une expression rare ; c'est l'ingénuité des champs fondue avec la verve du talent. Cette belle tête est un peu portée en avant ; les cheveux blonds, frisés, ramenés sur son front, y forment une espèce de bourrelet ébouriffé comme les Anciens l'ont fait au Soleil. [...] Cette tête [est] vraiment celle qu'un habile sculpteur se serait félicité d'avoir donné à un Hésiode, à un Orphée qui descendrait des monts de Thrace la lyre à la main, à un Apollon réfugié chez Admète [42]. »

[40] *S 1767*, pp. 218-219.
[41] AT, X, 375.
[42] *S 1767*, p. 212.

La seconde raison de l'aveuglement de Diderot est proprement politique. On pouvait le pressentir dans la réflexion que j'ai déjà citée : « S'il n'y a point de pauvres [en Russie], et que les conditions les plus basses de la vie y soient aisées et heureuses, que manque-t-il à ce gouvernement ? Rien [43]. » Car cette réflexion, par elle-même ambiguë, reste sans écho dans le *Salon de 1767* [44]. Elle se trouve même confrontée dans son aspect positif par tout un ensemble de textes d'où il ressort que Diderot croyait fermement, ou du moins voulait croire au miracle de la renaissance russe sous Catherine. Le préjugé politique et le préjugé esthétique se rejoignent d'ailleurs en ceci que si le peuple russe est constamment représenté comme l'héritier des anciens Grecs, l'Impératrice elle-même a souvent la figure mythique des grands législateurs dont l'Antiquité a laissé la mémoire. Cette figure apparaît à la fin du *Salon de 1767* dans une digression inattendue sur un tableau de Vien : « La grande impératrice [...], celle qui donne des lois à son pays qui n'en avait point ; qui appelle autour d'elle les sciences et les arts, qui fonde les établissements les plus utiles, qui a su se faire considérer dans toutes les cours de l'Europe, contenir les unes, dominer les autres [45]. »

Otis Fellows et Donal O'Gorman ont publié il y a quelques années un texte inédit de Diderot qui montre bien comment le préjugé politique pouvait perturber son jugement critique, et dévoyer son imagination artistique. Ce morceau se trouve dans la troisième livraison des *Diderot studies* [46], et il a été reproduit par Jean Seznec en appendice à son édition du *Salon de 1767* [47]. Il était, semble-t-il, destiné à ce *Salon*, et les raisons pour lesquelles il en a été distrait restent obscures [48].

Diderot, dans ce texte, suggère à Madame Therbouche, artiste berlinoise fixée à Paris depuis 1765, de prendre pour sujet d'un tableau destiné à Catherine, l'Impératrice elle-même, dans ses fonctions de législatrice, « debout au centre de la toile, tenant dans la main gauche le rouleau des lois, qu'elle montre de la main droite ». Le tableau proposé est une allégorie, et il est intéressant de voir comment le peuple russe s'y trouve mis en scène. Devant Catherine se tiennent le Noble, debout les bras étendus, le regard admiratif ; le Magistrat, incliné, les bras croisés ; le Prêtre, figé dans l'étonnement. Le Paysan, *en revanche*, est prosterné. Quant à la *multitude*, elle doit être contenue par des gardes armés ; elle ne peut d'ailleurs qu'exprimer son enthousiasme, par des cris, des bras levés vers le ciel, tous les « mouvements de la surprise, de la curiosité, du respect et de la vénération ». Nous avons bien lu : une « multitude » ; et non pas un *peuple*. Le mot « peuple » apparaît pourtant une fois dans le manuscrit autographe (« consultant son peuple sur

[43] *S 1767*, p. 210.

[44] Il faut excepter l'incidente du compte rendu de *La Bonne aventure*, sur la « curiosité qui marque fortement le mécontentement du présent » (*S 1767*, p. 208).

[45] *S 1767*, p. 319.

[46] Genève, Droz, 1961, pp. 215-217.

[47] *S 1767*, pp. 358-359.

[48] Voir les raisons supposées par Jean Seznec dans son édition, p. 349. De toute manière, elles n'importent pas à notre propos.

des lois qu'elle était maîtresse de leur imposer »), mais il a été rayé, et remplacé par un mot plus conforme à la vérité des relations entre Catherine et les habitants de son empire : ils ont toujours été, ils restent *ses sujets*. Il était difficile, avouons-le, qu'un esprit occupé par de telles rêveries politiques pût discerner ou même deviner ce qui pouvait se dissimuler réellement de misère et de servitude derrière la représentation idyllique que Le Prince donnait de la Russie.

On peut gager que si Diderot, arrivé à Saint-Pétersbourg, ne put rien voir de ce qui s'offrait à sa vue, ce n'est pas seulement parce que ses hôtes s'ingénièrent à le lui dissimuler. Les préjugés qu'il amenait avec lui et dont les *Salons* de 1765 et de 1767 nous ont donné la clef devaient nécessairement lui interdire de le voir.

Il finit tout de même par deviner la vérité, comme les textes politiques postérieurs à son retour de Russie le prouvent. Mais ce fut par des voies différentes de l'observation directe, et avec de tout autres yeux que ceux de l'artiste... [49].

[49] Aux esprits curieux qui s'interrogeraient sur le choix de mon titre, je conseille la lecture de l'étrange digression qui coupe la description du *Berceau, ou le réveil des petits enfants,* dans *S 1767*, p. 210. Le voyage de Saint-Pétersbourg apprit au moins à Diderot à ne plus jouer de la flûte devant les tyrans...

LES PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE VOLTAIRE

par

Louis TRENARD
(Université de Lille III)

Voltaire n'est pas un théoricien et il lui est arrivé de se contredire. Mais sa gloire a été immense, la bourgeoisie s'est reconnue dans le « roi Voltaire » et a su entretenir sa légende. Il n'a pas laissé de livres doctrinaux, tels que l'*Esprit des lois* ou le *Contrat social* qui ont été lus, commentés, invoqués comme une véritable Bible. Néanmoins, des œuvres comme les *Lettres philosophiques* ou *Lettres sur les Anglais* (1734), *Le Mondain* (1736), les *Observations sur Messieurs Jean Law, Melon et Dutot, sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts* (1738), le *Dictionnaire philosophique* (1764), l'*Homme aux quarante écus* (1768) permettent de saisir un ensemble de préoccupations relatives aux structures sociales, aux questions démographiques, aux problèmes économiques [1].

Même dans ses ouvrages historiques, Voltaire laisse percer ses réflexions, au fil de son récit et de ses commentaires. C'est le cas de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, élaboré pendant trente-quatre ans, depuis 1743 jusqu'à l'édition « encadrée » de Cramer, parue en 1775, et même jusqu'à sa mort ; l'édition « à la croix » de Kehl consigne en 1785 ses ultimes retouches [2].

***

L'expression « préoccupations économiques et sociales » appelle tout d'abord une réflexion limitative. Dans une histoire générale de l'humanité, on pourrait prétendre que toutes les données relèvent du social et indirectement de l'économi-

[1] René POMEAU, *Travaux sur Voltaire et le* XVIII[e] *siècle, sous la direction de Théodore Besterman*, Genève, I, 1955, pp. 183-200. — Mary Margaret BARR, *Quarante années d'études Voltairiennes*, Paris, Colin, 1968, 210 pages.

[2] V., *Essai sur les mœurs...*, édition R. Pomeau, Paris, Garnier, 1963, deux volumes, LXXX + 905 pp. et 1013 pp.

que ; mais il faudrait ajouter que l'évolution des individus et des groupes dépend aussi des variables institutionnelles, religieuses, culturelles... Nous réduirons notre enquête aux éléments se rapportant à la démographie, aux structures sociales, aux conditions économiques. Nous écarterons l'anthropologie, le langage, la guerre... ; nous ne procèderons pas à une recherche poussée des sources des idées économiques et sociales de Voltaire, ni à une explication de ses attitudes ; nous écarterons l'analyse sémantique de son discours ; nous nous bornerons à une collecte d'informations, nous inspirant de la conduite du patriarche de Ferney.

Si l'on se réfère au *Dictionnaire philosophique*, le mot Economie « ne signifie dans l'acception ordinaire que la manière d'administrer son bien ; elle est commune à un père de famille et à un surintendant des finances d'un royaume ». Viennent ensuite les restrictions : « Les différentes sortes de gouvernement, les tracasseries de famille et de cour, les guerres injustes et mal conduites, l'épée de Thémis mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les discordes intestines sont des objets étrangers à l'économie. »

Il faut toutefois rappeler qu'à la génération du besogneux Diderot et du plébéien Rousseau, Voltaire sait gérer ses propres affaires et ne dédaigne pas les richesses et les discussions d'ordre économique[3]. Son séjour en Angleterre revêt une importance capitale pour le développement des réflexions sur la société. C'est là, au contact du peuple le plus libéral et le plus commerçant du monde, qu'il s'habitue aux questions économiques. Il acquiert le sens des affaires et, revenu à Paris, il gagne une fortune dans une loterie de la Ville de Paris, spécule sur les blés, se lance dans le négoce à Cadix, s'intéresse aux fournitures de l'armée[4].

Après avoir acheté le domaine de Saint-Jean en 1755 qu'il surnomme les Délices, Voltaire acquiert le château de Ferney, dans le Pays de Gex et le Comté de Tournay. Dans ce nouveau domaine, il mène de front des occupations multiples : celles de l'agriculteur qui défriche les vallées, du manufacturier qui bâtit des usines, du suzerain qui prend la défense des serfs de la Bourgogne et du Mont-Jura.

Il spécule non seulement sur ses éditions, mais sur des entreprises d'envergure. Ici et là sa correspondance révèle ses soins attentifs. Actionnaire de la Compagnie des Indes, il écrit à d'Argental, en 1760 : « Nous avons à Pondichéry, un Lally, une diable de tête irlandaise qui me coûtera tôt ou tard, vingt mille livres tournois annuels, le plus clair de ma pitance[5]. » La condamnation de Lally-Tolendal devait l'occuper bien davantage quelques années plus tard ! Les Gilly, de Genève, qui ont un comptoir à Montpellier et à Cadix, intéressent Voltaire au frêt d'un navire de guerre contre les Jésuites du Paraguay. Le bâtiment s'appelle le « Pascal ». Et Voltaire d'exulter : Pascal combat encore la morale relâchée des Pères[6] !

[3] Jacques DONVEZ, *De quoi vivait V.* ? Paris, Deux Rives, 1949, in-12°, 178 pp.

[4] *Vie de V.*, Beuchot, t. I, p. 159.

[5] V., *Correspondance*, éd. Besterman, Lettre du 15 février 1760, n° 8757.

[6] Fernand BALDENSPERGER, « V. et les affaires sud-américaines », dans *Revue Littérature Comparée*, t. XI, 1931, p. 76.

L'intérêt porté par ce philosophe à son propre enrichissement s'inscrit dans un siècle de prospérité. A la différence de l'âge classique, les écrivains, tout particulièrement les encyclopédistes, ne dédaignent pas l'observation de ces phénomènes socio-économiques. « Vers 1750, dit Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique*, la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, de romans, d'opéras, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore et de disputes sur la grâce et les convulsions se mit à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. On écrivit des livres utiles sur l'agriculture ; tout le monde les lut, excepté les laboureurs [7]. »

Au Colloque consacré aux Modèles de la réflexion politique au siècle des lumières, Roland Mortier a montré comment des philosophes tels que l'abbé Coyer, le président Dupaty, Charles Duclos, voyageant en Italie, délaissaient l'anecdotique pour examiner les problèmes démographiques, sociaux, économiques. En 1770, Lefebvre de Beauvray publie un *Dictionnaire social et patriotique* ou *Précis raisonné de connaissances relatives à l'économie morale, civile et politique.* L'auteur passe en revue de nombreux sujets tels que démographie, économie politique, théorie politique... Chaque article est accompagné d'abondantes références bibliographiques. A la notice « Connaissances », il insère, par exemple, une curieuse bibliographie de l'économie politique. Ces indices, que nous pourrions accumuler encore, sont signes des temps.

Réceptif à ce primat des forces profondes, Voltaire en vient à définir le philosophe par son activité bienfaisante, comme un Faust au terme de ses expériences. « Le vrai philosophe défriche les champs incultes, augmente le nombre des charrues, et par conséquent des habitants, occupe le pauvre et l'enrichit, encourage les mariages, établit l'orphelin, ne murmure point contre les impôts nécessaires [8]. »

Dans ses ouvrages d'histoire, tout en s'imposant une recherche rigoureuse de documents, Voltaire n'oublie pas qu'il est philosophe militant. S'il se tourne vers le passé, ce n'est pas pour le passé lui-même mais dans l'intérêt du présent et de l'avenir. L'histoire pour lui n'est pas une fin, mais un moyen, un instrument d'éducation et d'instruction de l'esprit humain. Ernst Cassirer découvre l'originalité des Lumières en ce fait que la philosophie cesse d'être un domaine particulier de connaissances, à côté ou au-dessus des vérités de la physique, des sciences politiques, du droit... mais devient le milieu universel où ces vérités se forment, se développent et se fondent. La philosophie est le souffle vivifiant de toutes ces disciplines ; l'histoire se renouvelle et s'épanouit dans cette atmosphère [9].

Sans oublier l'apport des historiens du XVII[e] siècle, de l'abbé de Saint-Réal par exemple, des érudits tels que les Mauristes, Voltaire esquisse progressivement une nouvelle conception de l'histoire, intégrant l'esprit philosophique. Retraçant la bio-

[7] *Dictionnaire philosophique*, Beuchot, t. 27, p. 389 au mot « blé ».

[8] *Lettre de V. à Damilaville*, 1[er] mars 1765.

[9] Ernst CASSIRER, *La philosophie des lumières*, trad. Pierre Quillet, Paris, Fayard, 1966 (1932), p. 227, p. 33.

graphie de Charles XII, il introduit des perspectives géographiques, économiques, sociales. Il ne néglige pas le cadre dans lequel se déroulent les événements qu'il relate. Dans ce souci, il recueille des informations sur les hommes, sur leur activité, il éprouve le sentiment d'une évolution de l'économie. Décrivant l'état de la Scandinavie, il avertit dans son Discours préliminaire que bien des données, vraies en 1728, « cessent de l'être aujourd'hui. Le commerce commence, par exemple, à être moins négligé en Suède ».

Toutefois, il s'avoue déçu par cette tâche de biographe. Ecrivant à Frédéric II, en 1737, Voltaire regrette d'avoir tant cédé à la tradition en relatant les combats de Charles XII, car, ajoute-t-il : « Je fais plus de cas d'une lieue carrée défrichée que d'une plaine jonchée de morts. »

Ses perspectives s'élargissent. L'historien doit s'intéresser non seulement aux héros à la manière de Plutarque, mais aux hommes en général. Cette vue « sociologisante » le conduit aux considérations sociales, économiques, culturelles. Sa correspondance reflète cette ambition. En janvier 1740, il écrit : « On n'a fait que l'histoire des rois, mais on n'a point fait celle de la nation. Il semble que pendant mille quatre cents ans, il n'y ait eu, dans les Gaules, que des rois, des ministres et des généraux, mais nos mœurs, nos lois, nos coutumes, notre esprit, ne sont-ils donc rien ? » A Jacob Vernet, il répète : « Je ne vois presque que des histoires de rois, je veux celle des hommes. » Plus explicitement, de Ferney, il redit le 23 avril 1767 : « La véritable histoire est celle des mœurs, des lois, des arts et des progrès de l'esprit humain [10]. »

En ses préfaces, dans ses *Nouvelles considérations sur l'histoire*, en ses digressions parfois, il précise ses intentions et, ce faisant, indique les finalités de l'histoire. C'est l'ensemble des hommes qu'il faut appréhender et non seulement quelques souverains. De là, la phrase retentissante de l'Introduction à l'*Abrégé de l'Histoire universelle* (1753) : « Tout le reste est négligé. Les historiens imitent en cela les tyrans dont ils parlent : ils sacrifient le genre humain à un seul homme. » Voltaire veut saisir la réalité globale de l'histoire. « Je considère donc ici, en général, le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire. C'est que chaque écrivain eût dû dire : *Homo sum*... mais la plupart des historiens ont décrit des batailles [11]. »

Outre cette généralisation de l'objet, Voltaire modifie l'épistémologie de l'histoire. Plus que la narration en elle-même des événements, ce sont leurs causes et leurs conséquences qui préoccupent Voltaire. « Je voudrais apprendre quelles étaient les forces d'un pays avant une guerre et si cette guerre les a augmentées ou diminuées. L'Espagne a-t-elle été plus riche avant la conquête du Nouveau Monde qu'aujourd'hui ? Pourquoi Amsterdam contenait-elle à peine vingt mille âmes il y a deux cents ans ? Pourquoi a-t-elle aujourd'hui deux cent quarante mille habitants ? » L'investigation se poursuit sur l'importance des villes, sur les calculs

[10] Lettre du 1er juin 1744, Best. n° 2778.
[11] V., *Essai sur les Mœurs*, éd. Pomeau, I, p. 781.

démographiques, sur la puissance des nations. « Quiconque veut lire l'histoire en citoyen et en philosophe recherchera quel a été le vice radical et la vertu dominante d'une nation, pourquoi elle a été puissante ou faible sur la mer, comment et jusqu'à quel point, elle s'est enrichie depuis un siècle ; les registres des exportations peuvent l'apprendre. Il voudra savoir comment les arts, les manufactures se sont établies, il suivra leur passage et leur retour d'un pays à un autre. Les changements dans les mœurs et dans les lois seront enfin son grand objet [12]. »

En effet, certains philosophes expliquent les questions sociales par l'évolution des mœurs. Ainsi Pinot-Duclos, dans ses *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, constate : « Toutes les classes de l'Etat n'ont aujourd'hui qu'un objet, c'est d'être riches, sans que qui que ce soit fixe les bornes de la fortune où il prétend. Il y avait quelque chose de brisé dans l'échelle des ordres et des emplois, du fait même de la dépravation des mœurs... J'ai vu, dans ma jeunesse, les bas emplois de la finance être des récompenses de laquais. On y trouve aujourd'hui plus de gentilshommes que de roturiers. Nos mœurs sont altérées... et se corrompent de jour en jour [13]. »

Voltaire reprend cette idée. Dans l'*Essai sur les mœurs*, au début du chapitre LXXXI « Mœurs, usages, commerce, richesses vers les XIII^e^ et XIV^e^ siècles », Voltaire confie : « Je voudrais découvrir quelle était la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funestes objets de l'histoire et lieux communs de la méchanceté humaine [14]. »

Sous ce vocable « mœurs », il ne s'agit pas de détails futiles comme l'entendait en 1735 Lenglet-Dufresnoy dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*. Voltaire observe « l'esprit des hommes » et parvient à présenter des types et des groupes sociaux, comme les flibustiers, ces marins d'Europe échoués aux Iles. Sa curiosité dépasse l'événementiel, veut découvrir les constantes dans le flux des phénomènes.

Sur huit chapitres consacrés à Charlemagne, deux seulement relatent les guerres. Si Voltaire évoque longuement les Croisades, c'est moins pour les raconter que pour en apprécier les causes et les effets. Il veut démontrer que ces entreprises ont appauvri la Chrétienté en hommes et en argent, qu'elles ont enrichi les cités commerçantes comme Venise, Pise et surtout Gênes. Il cherche à évaluer leur coût : « Les historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes : c'était une entreprise qui demandait au moins autant de soin que la guerre même. »

*
* *

[12] *Extrait des Nouvelles Considérations sur l'histoire*, 1756, édit. R. Pomeau, La Pléiade, Œuvres historiques, 1957, pp. 46-49.

[13] Ch. PINOT DUCLOS, *Mémoires...*, Paris, Gay, 1864, II, p. 98.

[14] V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, I, p. 757.

Une œuvre, même importante comme l'*Essai sur les mœurs*, ne réalise pas les ambitions de son créateur. Il semble tout de même possible d'en dégager quelques orientations dominantes dans le domaine économique et social.

Le problème de la dépopulation du globe paraît à Voltaire, comme à tous les philosophes, un point important. Non seulement, la réalité démographique mérite examen, mais la valeur des hommes, leur rôle dans les manufactures... En ce siècle de Messance, de Moheau, de Malthus, philosophes et encyclopédistes s'interrogeant sur le rythme de croissance démographique et sur l'éventuelle dépopulation du globe.

Dans la *Philosophie de l'histoire*, Voltaire critique les calculs du Père Pétau exposés dans le *De Doctrina temporum* (1627). Selon le Jésuite, un seul fils de Noé engendre une race qui, au bout de deux cent quatre-vingt cinq ans, dépasse six cent vingt-trois milliards d'hommes ! « Le calcul est un peu fort », riposte Voltaire qui objecte les résultats des dénombrements du XVIIIe siècle. « Nous sommes aujourd'hui assez malheureux pour que de vingt-six mariages, il n'y en ait d'ordinaire que quatre dont il reste des enfants qui deviennent pères : c'est ce qu'on a calculé sur les relevés des registres de nos plus grandes villes. De mille enfants nés dans une même année, il en reste à peine six cents au bout de vingt ans [15]. »

Données démographiques affligeantes que les recherches modernes ont confirmées. Voltaire tient à le faire connaître encore à propos de la Chine : « Répétons que les hommes ne se multiplient pas aussi aisément qu'on le pense. Le tiers des enfants est mort au bout de dix ans. Les calculateurs de la propagation de l'espèce humaine ont remarqué qu'il faut des circonstances favorables et rares pour qu'une nation s'accroisse d'un vingtième au bout de cent années ; et très souvent, il arrive que la peuplade diminue au lieu d'augmenter. »

Voltaire insiste sur la prodigieuse antiquité de la population de la Chine et sur son importance, en donne la composition par tranches d'âge et par sexe, place en regard de ces cent cinquante millions de Chinois les totaux démographiques, bien faibles, des Etats européens [16].

A l'époque de l'abbé Raynal, la question des avantages et des inconvénients de la découverte de l'Amérique, est souvent débattue. Dans l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire réfléchit liminairement sur les rapports entre les productions et le climat, puis entre les animaux et les diverses contrées du globe. « Les terres du Mexique, du Pérou, du Canada n'avaient jamais porté ni le froment qui fait notre nourriture, ni le raisin qui fait notre boisson ordinaire, ni les olives dont nous tirons tant de secours, ni la plupart de nos fruits. Toutes nos bêtes de somme et de charrue, chevaux, chameaux, ânes, bœufs, étaient absolument inconnus. Il y avait des espèces de bœufs et de moutons, mais toutes différentes des nôtres. Les moutons du Pérou étaient plus grands, plus forts que ceux d'Europe et servaient à porter des fardeaux... »

15 V., *Philosophie de l'histoire*, éd. Pomeau, I, p. 86.
16 V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, I, pp. 208-209.

Après ce tableau d'économie domestique du Nouveau Monde, Voltaire présente les hommes, leurs caractères anatomiques, leur genre de vie, leurs idiomes, leurs croyances... L'historien devient anthropologue et ethnologue. De nouveau, le démographe reparaît : l'Amérique demeure insuffisamment peuplée. Voltaire l'explique par le froid excessif, par les inondations fréquentes stérilisant les terrains, par la rudesse des montagnes, par la violences des poisons... mais aussi par la stupidité de l'espèce humaine : « Les enfants périssent partout faute d'un soin convenable... On ne pouvait ni fournir aux enfants un bon lait, ni leur donner ensuite une subsistance saine, ni même suffisante [17]. »

Dernier exemple de préoccupation démographique : la Ville Eternelle au XVII[e] siècle est moins peuplée que Venise et Naples, fort au-dessous de Paris et de Londres. A l'instar du Président Bouhier, Voltaire attribue la misère qui règne dans Rome aux taxes et à la forme du gouvernement. Un prince électif, qui règne peu d'années, est incapable de rendre la nation commerçante et opulente. Par suite, la ville est peu peuplée : cent vingt mille habitants, à la fin du XVII[e] siècle, d'après le dénombrement des familles. Voltaire se plaît à vérifier cette indication par le registre des naissances. « Il naissait, année commune, trois mille six cents enfants, ce nombre de naissances multiplié par trente-quatre, donne toujours à peu près la somme des habitants, et cette somme est ici de cent vingt-deux mille quatre cents. » La capitale des Trajan et des Antonins est bien déchue ! [18].

Voltaire se préoccupe non seulement du nombre des hommes, de leur croissance, de leur répartition, mais, comme Rousseau, il examine les conditions juridiques et sociales des individus. Dans l'article « Egalité », du *Dictionnaire philosophique*, écrit en 1764, remanié et complété en 1771, il adopte son attitude habituelle du « pour et contre ». Il reconnaît le droit naturel des hommes à l'égalité, accorde sa sympathie à qui la revendique. Mais, historien, il constate le fait de l'inégalité ; glissant du fait au droit, il tend à accepter celle-ci comme inévitable [19].

Pour Voltaire, « l'égalité est à la fois la chose la plus naturelle et en même temps la plus chimérique ». La hiérarchie des ordres lui paraît bienfaisante. Aussi dans l'*Essai sur les mœurs*, expose-t-il, avec soin, la naissance de la chevalerie, ses rites, ses obligations, ses privilèges, puis l'origine de la noblesse, ses titres, les fiefs, les anoblissements, l'entrée de la « robe » dans l'ordre, la vente des titres... Voltaire s'inquiète même de la multiplication des anoblis par la voie d'un office de plume : « Ce honteux moyen a perpétué la noblesse française dans près de six mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges. »

Molière s'est amusé de ces bourgeois jouant aux gentilshommes, le duc de Saint-Simon s'en indigne. Celui qui, dans sa jeunesse, avait été bastonné par le duc de Rohan, regrette cet avilissement de la noblesse : « Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domestiques de princes, commis, ont

[17] V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, II, pp. 340-346.
[18] V., *Essai...*, éd. Pomeau, II, pp. 720-721.
[19] René POMEAU, *Politique de Voltaire*, Paris, Colin, 1963, 254 pp., pp. 210-213.

obtenu les lettres de noblesse, et au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très hauts et très puissants seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne sans relever beaucoup la nouvelle [20].

Comparant la situation de la noblesse française à celle de l'Angleterre, Voltaire se montre soucieux de rentabilité, de l'utilité des nobles au sein de la société, du danger que représente la vénalité des titres autant que la vénalité des charges. « Cette multiplicité ridicule de nobles sans fonction et sans vraie noblesse, cette distinction avilissante entre l'anobli inutile qui ne paie rien à l'Etat, et le roturier utile qui paie la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, et qui donnent le vain nom d'écuyer, tout cela ne se trouve point ailleurs : c'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation [21]. » On perçoit dans cette page la préoccupation caractéristique du siècle des lumières de juger les hommes au nom de l'utilité publique, de condamner les privilèges fiscaux dont bénéficient les oisifs mais on reconnaît aussi l'ironie avec laquelle ce fils de notaire déclare qu'anoblir, c'est avilir !

Exposant la place de la noblesse dans la féodalité, Voltaire glisse cette réflexion: « Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois puisqu'ils ne le sont point par leurs talents [22]. » Il existe donc une inégalité nécessaire entre les conditions qu'illustre de façon éclatante la situation de la noblesse dans tous les Etats d'Europe du Moyen Age.

S'il aiguise ses flèches contre l'aristocratie, selon l'expression de Taine, Voltaire garde une attitude méprisante à l'égard du peuple. Même à Ferney, il ne quitte guère son habit à la française et ne se promène pas en sabots, comme le fait Montesquieu. Il raille Vauban et Boisguillebert de se soucier du peuple. Il écrit à Chamfort en 1764 : « Le peuple sera toujours un peuple ignorant et faible qui a besoin d'être conduit par le petit nombre des hommes éclairés », et à Helvétius : « Nous ne nous soucions pas que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés, mais nous voulons que les gens du monde le soient et ils le seront [23]. »

Homme des lumières, Voltaire se montre sévère à l'égard du peuple. « Le gros du genre humain a été et sera très longtemps insensé et imbécile » (*Philosophie de l'histoire,* I, p. 18). « Dans tout pays, le vulgaire est imbécile, superstitieux, insensé (*op. cit.,* I, p. 96). L'homme est un être borné qui tâtonne dans l'obscurité : « Les progrès de l'esprit sont si lents, l'illusion des yeux est si puissante, l'asservissement aux idées si tyrannique... » (*ibid.,* I, p. 34) ou encore dans l'*Essai sur*

[20] V., *Essai sur les mœurs,* éd. Pomeau, II, pp. 26-32.

[21] V., *op. cit.,* II, p. 33.

[22] V., *op. cit.,* II, p. 26.

[23] Roland MORTIER, « V. et le peuple, dans The Age of the Enlightenment », Studies presented to Besterman, St-Andrews, 1967, pp. 135-151.

les mœurs : « La populace ne mérite pas une religion raisonnable » (*ibid.*, I, p. 225), « les hommes veulent être amusés et trompés... » (II, p. 6).

Ecrivain sceptique, Voltaire tient à ce que les modestes croient en Dieu. C'est une nécessité sociale. « Si vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion », écrit-il dans le *Dictionnaire philosophique* (article « Religion ») et il explicite à l'article « Dieu » : « Nous avons à faire à force fripons, à une foule de petites gens brutaux, ivrognes, voleurs ; prêchez-leur, si vous voulez, qu'il n'y ait point d'enfer et que l'âme est mortelle. Pour moi, je leur crierai dans les oreilles qu'ils seront damnés s'ils me volent. »

Comme le pense La Chalotais, Voltaire estime qu'il faut se garder de développer l'enseignement pour des fils de paysans et d'artisans. A Damilaville, il écrit le 1er avril 1766 : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants... Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. » La populace, c'est la partie pauvre du peuple. Il précise : « Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes ; cette entreprise est assez forte et assez grande [24]. »

En dépit de ces déclarations élitistes, Malesherbes salue Voltaire dans son discours de réception à l'Académie française, d'un titre magnifique : le protecteur des opprimés ! Faut-il imputer cette expression flatteuse au libéralisme du Directeur de la Librairie, à sa sympathie pour les philosophes ?

On peut remarquer que Voltaire relatant les « malheurs et la mort de Charles Ier » n'oublie pas les Niveleurs, ce qui mérite d'être relevé. « Dans cette anarchie d'un parlement factieux et méprisé, d'une ville divisée, d'une armée audacieuse, d'un roi fugitif et prisonnier, le même esprit qui animait depuis longtemps les indépendants, saisit tout à coup plusieurs soldats de l'armée ; ils se nommèrent les *aplanisseurs*, nom qui signifiait qu'ils voulaient tout mettre au niveau, et ne reconnaître aucun maître au-dessus d'eux, ni dans l'armée, ni dans l'Etat, ni dans l'Eglise. » Aucun blâme à l'adresse de ces anarchistes qui, aux yeux de Voltaire, imitaient leurs officiers dans leur démarche mentale : « Leur droit paraissait aussi bon que celui des autres. » Devant leur nombre considérable, « Cromwell voyant qu'ils étaient d'autant plus dangereux qu'ils se servaient de ses principes », les écrase avec son régiment des *Frères rouges*, « et dissipa ainsi une faction dont le crime était de l'avoir imité » [25].

L'interprétation n'est guère acceptable, comme le montrent les travaux d'Olivier Lutaud, mais il est étrange de constater que Voltaire, si hostile à l'« anarchie féodale », ne blâme pas ces Niveleurs dressés contre l'ordre social.

Il s'affirme, en actes et en écrits, adversaires du servage. Il loue dans l'*Essai sur les mœurs*, le pape Alexandre III d'avoir condamné la servitude, le roi Louis

[24] V., *Œuvres complètes*, éd. Beuchot, t. LXIII, pp. 113-114. — V., *Correspondance*, éd. Garnier, lettres du 28 février 1763, n° 5207, du 19 mars 1766, n° 6296, du 1er avril 1766, n° 6306...

[25] V., *op. cit.*, II, p. 672.

Hutin d'avoir affranchi ses serfs. Mais il déplore la lenteur avec laquelle les seigneurs imitèrent leur souverain. « Ce ne fut guère en France que du temps de Charles VII que la servitude fut abolie dans les principales villes. » Relisant ce chapitre en 1778, le seigneur de Ferney ajoute : « Il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave, et, ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclaves de moines. » (I, p. 777). Ce sont les religieux de l'abbaye de Cherzel et les chanoines du Chapitre noble de Saint-Claude que Voltaire désigne ici. Depuis 1770, dans son opuscule intitulé *Au roi en son Conseil pour les sujets du roi qui réclament la liberté en France*, il avait attiré l'attention sur ce couvent de bénédictins qui maintenait dans sa dépendance une population de douze mille mainmortables. Sécularisés en 1742, les moines avaient arboré les titres de chanoines et de comtes, sans émanciper leurs paysans. Voltaire multiplie requêtes et démarches auprès des ministres successifs pour obtenir l'affranchissement des serfs du Mont-Jura. Ils ne le seront qu'en 1789.

Sa campagne, comme celle qu'il entreprend en faveur de la tolérance, est généreuse : la liberté de l'individu est un droit sacré ; certaines motivations relatives à l'efficacité de la main-d'œuvre ne sont, sans doute, pas totalement absentes. Il en est de même du débat sur la colonisation, sur l'esclavage, sur la traite des nègres. Passant en revue les misères humaines dans *Candide*, Voltaire avait d'abord oublié l'esclavage et aurait introduit la scène dans la colonie hollandaise de Surinam, après avoir lu un texte d'Helvétius sur la mortalité parmi les esclaves d'Amérique [26]. Dans l'*Essai sur les mœurs*, il condamne l'esclavage dans la Saint-Domingue française où « environ trente mille personnes, et cent mille esclaves nègres ou mulâtres, travaillaient (en 1757) aux sucreries, aux plantations d'indigo, de cacao, et abrègent leur vie pour flatter nos appétits nouveaux... ». Ces nègres sont achetés sur la côte de Guinée, à la Côte d'Or, en Côte d'Ivoire, cinq fois moins qu'un bœuf gras. « Nous leur disons qu'ils sont des hommes comme nous, qu'ils sont rachetés du sang d'un Dieu mort pour eux, et ensuite, on les fait travailler comme des bêtes de somme. » Cependant ces îles minuscules produisent en France une circulation annuelle d'environ soixante millions de marchandises. Faut-il condamner ce commerce qui fait périr des hommes ? qui « n'est sans doute pas un vrai bien » ? [27].

Condorcet approuve les réflexions de Voltaire [28]. Celui-ci poursuit son enquête sur les colonies anglaises et hollandaises, sur leurs productions, sur les avantages respectifs. La Georgie, qui a reçu ses lois du philosophe Locke, lui semble une terre idéale, lieu de tolérance ; il en est de même de l'ensemble des colonies anglaises d'Amérique, mais l'éloge s'adresse plus à la tolérance religieuse qu'à l'activité économique [29].

S'il est normal de lire l'éloge des Réductions guaranies sous la plume du Père de Charlevoix en 1756, il est étonnant de le trouver dans l'*Essai sur les mœurs*.

[26] V., *Candide ou l'optimisme*, 1759, ch. XIX, éd. Pomeau, Paris, Nizet, 1959, pp. 40-41.
[27] V., *Essai*, éd. Pomeau, II, p. 380.
[28] CONDORCET, *Œuvres complètes*, I, p. 203, VII, p. 104.
[29] V., *Essai*, éd. Pomeau, II, pp. 381-386.

Comme Montesquieu, Voltaire n'hésite pas à mettre en lumière la bonne organisation de cette république théocratique et la volonté bienfaisante qui anime les missionnaires. Après avoir célébré les quakers de Pensylvanie, Voltaire reconnaît que « l'établissement dans le Paraguay par les seuls jésuites espagnols, paraît à quelques égards le triomphe de l'humanité ». Voltaire le montre en racontant comment les missionnaires ont appris aux « sauvages » les techniques de l'agriculture, de l'élevage, du tissage du coton et de la laine... La vente des produits (indigo, cannes de sucre, jalap, ipécacuanha et surtout l'herbe du Paraguay, espèce de thé très recherché), assure la prospérité de la colonie espagnole [30].

Voltaire ne condamne pas la colonisation, mais ses abus et éventuellement ses échecs. Quand il se préoccupe du procès de Lally, il étudie les résultats de la Compagnie des Indes et lui reproche d'avoir été mal gérée : « Elle ne donna pendant soixante ans pas un seul dividende du début de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ses dettes... [31] » Les résultats matériels de l'entreprise ne sont pas dissociés des considérations sociales.

Son indulgence peut s'expliquer également par ses conceptions sur les espèces humaines. Il se dégage de l'*Essai sur les mœurs* une véritable anthropologie. Voltaire est frappé par la diversité des races. Il croit à leur différence spécifique. « Le maître de la nature a peuplé et varié tout le globe. » (II, p. 341). « Il n'est permis qu'à un aveugle de douter que les Blancs, les Nègres, les Albinos, les Hottentots, les Lapons, les Chinois, les Américains sont des races entièrement différentes », écrit-il dans l'*Introduction* (I, p. 6). Les signes ne sont pas seulement extérieurs. Voltaire a vu, chez Ruysch, en Hollande, en 1722, une membrane muqueuse « que la nature a étendue entre les muscles et la peau » ; elle est blanche chez les Européens, noire chez les Nègres, bronzée ailleurs. Ainsi, « la race des Nègres est une espèce d'hommes différente de la nôtre, comme la race des épagneuls l'est des lévriers... » (II, p. 306) [32].

Dans ces conditions, avec perplexité, Voltaire réfléchit sur la traite des Noirs. « Ce négoce, dit-il, démontre notre supériorité, celui qui se donne un maître, était né pour en avoir. » Cette réflexion est-elle ironique ? Même si elle exprime une fierté de l'homme civilisé, elle n'empêche pas Voltaire de blâmer les violences. « Nous n'avons pas le droit naturel d'aller garotter un citoyen de l'Angola, pour le mener travailler à coups de nerfs de bœufs à nos sucreries de la Barbade proclame-t-il dans l'*A.B.C.* en 1768 [33]. Dans l'*Essai*, il répète la scène décrite par *Candide* : « On les nourrit plus mal, s'ils veulent s'enfuir, on leur coupe une

[30] Jacques DECOBERT, « Les missions jésuites du Paraguay devant la philosophie des lumières », dans *Revue Sciences Humaines*, Janviers-mars 1973, pp. 17-46. — V., *Essai*, II, pp. 387-391.

[31] V., *Fragments sur le général de Lally, sur le procès du comte de Morangès et sur plusieurs autres sujets*, Londres, 1774.

[32] Michèle DUCHET, *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, Paris, Maspéro, 1971, 562 p.

[33] V., l'*A.B.C.*, 1768, t. 45, p. 67.

jambe et on leur fait tourner à bras, l'arbre des moulins à sucre, lorsqu'on leur a donné une jambe de bois. Après cela, nous osons parler du droit des gens [34]. » Mais Voltaire condamne-t-il irrémédiablement ce honteux trafic au nom du droit ? songe-t-il seulement à l'humaniser ?

Les préoccupations sociales de Voltaire transparaissent ainsi au fil des chapitres retraçant l'évolution de l'humanité. S'il est possible de dégager deux dominantes caractérisant l'idéal social de Voltaire, il faut se reporter à un chapitre sur la Chine puisque l'« esprit de la nation chinoise est le plus ancien monument de la raison qui soit sur terre ». Or, cette sagesse n'est pas le propre « de la populace : elle est en tout pays uniquement occupée du travail des mains : l'esprit d'une nation réside toujours dans le petit nombre, qui fait travailler le grand, est nourri par lui et le gouverne » [35].

Mais le sommet de la pyramide sociale ne doit pas demeurer en dehors de l'activité économique s'il veut assurer des responsabilités politiques. En France, le clergé et les seigneurs des fiefs, peu nombreux et étrangers aux affaires temporelles, forment l'Etat. « C'est une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. » Au contraire, en Angleterre, à Venise, à Gênes, les bourgeois dirigent la nation sur tous les plans [36].

***

Dans le domaine économique, ce même idéal se reconnaît : consécration du droit de propriété, valeur des manufactures, nécessité d'intensifier le commerce.

Voltaire parle d'un ton dédaigneux du fameux passage sur la propriété contenu dans le *Discours sur l'inégalité* de Rousseau. « Il faut, déclare un personnage de l'*A.B.C.*, que ce soit quelque voleur de grand chemin, bel esprit, qui ait écrit cette impertinence. » L'autre rétorque : « Je soupçonne seulement que c'est un gueux fort paresseux... L'auteur de ce passage me paraît un animal bien insociable. »

Voltaire admet la légitimité de la propriété d'abord parce que la propriété est un fait historique ; son établissement remonte à la plus haute antiquité ; il y a donc prescription. D'autre part, la propriété stimule le travail, augmente la production, incite au progrès et même à l'accroissement démographique. « On travaille pour soi et pour sa famille avec plus de vigueur et de plaisir que pour un maître. » Le possesseur d'un terrain fonde un foyer, sait que ses enfants lui succéderont, il s'ingénie à améliorer le fonds. « Le terrain de ce cultivateur peut devenir dix fois plus fertile qu'auparavant sous les mains d'une famille laborieuse [37]. »

[34] V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, II, p. 380, p. 335.

[35] V., *Essai...*, éd. Pomeau, II, p. 399. Les éditions de 1761, de 1769, de 1775 portent « elle doit être en tout pays... ».

[36] V., *op. cit.*, I, p. 778.

[37] V., *Dictionnaire philosophique*, éd. Beuchot, t. 32, p. 18 « Propriété ».

A celui qui arrive après le partage, Voltaire conseille d'abord de répondre d'aller chercher des terres « chez les Caffres, chez les Hottentots ou les Samoyèdes » [38]. Dans l'*Essai*, il recommande de faciliter l'accès à la propriété, d'abolir le droit d'aubaine, de permettre à un étranger d'acquérir une terre. « C'est dans notre Europe qu'il y a encore quelques peuples dont la loi ne permet pas qu'un étranger achète un champ ou un tombeau dans leur territoire. Le barbare droit d'aubaine par lequel un étranger voit passer le bien de son père au fisc royal subsiste encore dans tous les royaumes chrétiens [39]. »

De façon précise, décrivant l'Angleterre sous Charles II, Voltaire se rallie au mercantilisme. L'agriculture, longtemps négligée en Angleterre, est devenue source de richesse depuis que l'on a récompensé l'exportation des grains. Ainsi, la culture des terres s'est trouvée encouragée [40].

Mais cet exemple vaut aussi, et surtout, pour les manufactures. Le pays d'Elisabeth est resté longtemps tributaire de l'industrie française. A partir du XVI[e] siècle, les Anglais « manufacturèrent les plus beaux draps de l'Europe ». Les manufactures de toiles, de glaces, de cuivre, d'airain, d'acier, de papier, de chapeaux même leur manquèrent jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. Ils profitèrent de l'occasion pour attirer chez eux les calvinistes français. On reconnaît là encore les constantes de la pensée voltairienne : l'économie britannique, grâce à la reine Elisabeth, associe les véritables valeurs : la culture des terres et le négoce des denrées utiles (II, p. 466), l'économie chinoise bénéficie d'une nature fertile et de découvertes techniques (I, p. 213).

Les pages les plus nombreuses et les plus ferventes de l'*Essai sur les mœurs* se rapportent au commerce. Tout semble lié dans une société : les conditions économiques régissent les structures sociales, déterminent les institutions politiques mais en dépendent aussi. « Le commerce, écrit Voltaire dans sa dixième *Lettre sur le Commerce*, qui a enrichi les citoïens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour, de là s'est formée la grandeur de l'Etat ; c'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales, par qui les Anglais sont les maîtres des mers. »

Le négociant mérite des éloges en raison de son utilité sociale et de sa contribution au bien-être général : « Je ne sais pourtant lequel est le plus utile à l'Etat, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Suratte ou au Caire, et contribue au bonheur du monde. » La noblesse ne doit pas dédaigner le négoce [41].

[38] V., *op. cit., ibid.*, t. 29, p. 8 « Egalité ».
[39] V., *Essai*, éd. Beuchot, t. 18, p. 484.
[40] V., *op. cit.*, éd. Pomeau, II, p. 696.
[41] Roger CHARBONNAUD, *Les idées économiques de Voltaire*, Angoulême, Despujols, 1907, in-8°, VIII, 168 p.

Le commerce assure la richesse, donc la puissance des nations. A la différence de Carthage, de Venise, de la Hollande, les Anglais ont d'abord été conquérants avant d'être marchands. « Ils ne savaient pas quand ils gagnaient les batailles d'Azincourt, de Crécy et de Poitiers qu'ils pouvaient vendre beaucoup de blé et fabriquer de beaux draps qui leur vaudraient bien davantage... C'est uniquement parce que les Anglais sont devenus négociants que Londres l'emporte sur Paris par l'étendue de la ville et le nombre des citoyens, qu'ils peuvent mettre en mer deux cents vaisseaux de guerre et soudoyer des rois alliés [42]. »

Depuis 1734, Voltaire n'a pas perdu sa confiance dans les avantages du négoce. Tandis qu'il conçoit encore l'industrie comme une ingéniosité active appliquée à l'artisanat, il décèle dans le commerce un facteur primordial de l'évolution historique : le mouvement des échanges est responsable de la grandeur ou de la décadence des empires. Ainsi, se renouvelle l'idée ancienne de la *translatio imperii*, reconnaissable encore sous sa plume dans l'exaltation des quatre grands siècles. Désormais, le transfert de puissance d'un empire à l'autre devient un phénomène économique qui coïncide avec le déplacement de lignes commerciales [43]. Une classe d'affaires, aristocratique et bourgeoise, peut et doit assurer, comme en Angleterre, la puissance d'une nation.

Seules les invasions barbares ruinèrent ce négoce, source de civilisation (I, p. 338). La guerre de Cent Ans — Voltaire n'emploie pas cette expression qui figure dans l'ouvrage du Président Hénault — ne ruine pas la France. « Un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. » Pendant ces désastres, « les négociants deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. Jacques Cœur en est un grand exemple » (I, p. 755). Il n'a été égalé que par Cosme de Médicis et « son industrie était plus utile pendant la paix que Dunois et La Pucelle ne l'avaient été pendant la guerre » (I, p. 756).

Comme l'expose Muratori, les arts nécessaires à l'existence survivent coûte que coûte. « Les artisans et les marchands que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, sont des fourmis qui se creusent des habitations en silence, tandis que les aigles et les vautours se déchirent. » (I, p. 757).

« Le commerce maritime a toujours été la dernière ressource des peuples... Mais ceux qui sont forcés de s'adonner au commerce maritime ont bientôt cette industrie, fille du besoin qui n'aiguillonne point les autres nations. » C'est le cas des Hollandais qui se sont réservés les échanges avec le Japon. « Il paraît, par le soin qu'ont ces républicains industrieux et infatigables de se conserver ce commerce du Japon à l'exclusion des autres nations, qu'il produisait, surtout dans les commencements des avantages immenses. » (I, p. 317). Voltaire, selon son habitude, énumère les produits que les Hollandais rapportent du Japon.

[42] V., *Lettres philosophiques, dixième lettre sur le Commerce.* 1734.
[43] R. POMEAU, *Politique de Voltaire,* 1963, p. 80. — V., *Essai...*, éd. Pomeau, II, p. 310.

On retrouve la même confiance dans le négoce que Voltaire célèbre plusieurs fois dans l'*Essai* à propos d'Elisabeth, de Raleigh, des Compagnies anglaises (II, p. 465, p. 696). Mais cette prospérité implique des signes monétaires, nombreux et de saine qualité. De copieux chapitres traitent des monnaies du temps de Charlemagne : Voltaire déplore les dévaluations ; « petit à petit, les rois, dans leurs besoins, tantôt chargèrent les sous d'alliages, tantôt en diminuèrent le poids, de sorte que, par un changement qui est peut-être la honte des gouvernements de l'Europe », le sou, la livre, le denier perdirent une partie de leur valeur (I, p. 347). L'historien doit tenir compte de ces variations quand il étudie un pays à une époque donnée.

Jean le Bon procéda lui aussi à une altération de la monnaie, menaçant de mort les officiers chargés de ce secret : « Cet abus était l'effet et la preuve d'un temps très malheureux. » Le roi eut de la peine à payer sa rançon et dut rappeler les juifs et leur vendre le droit de vivre et de commercer (I, pp. 724 et 728). Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, la disette d'argent sévit en Angleterre, en Ecosse, en Italie et surtout en France. Les Florentins, les Lombards et leurs courtiers juifs en profitèrent pour pratiquer une usure atteignant 20 %. « Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la pauvreté publique. » (I, p. 761).

La stagnation économique du Moyen Age paraît à Voltaire liée à cette disette d'espèces. « Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaiblissement des monnaies. Chaque seigneur en faisait frapper, et altérait le titre et le poids, se faisant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés, par la nécessité des temps, de donner ce funeste exemple [44]. »

L'intervention du pouvoir dans ce domaine monétaire conduit à examiner la politique fiscale. Selon sa démarche habituelle, il recommande le régime anglais dans sa neuvième *Lettre sur le Gouvernement* : il n'existe ni taille, ni capitation arbitraire, mais une taxe calculée sur la valeur réelle des terres évaluées sous Guillaume III : « La taxe subsiste toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmentés, ainsi personne n'est foulé, et personne ne se plaint. Le paysan n'a point les pieds meurtris par des sabots, il mange du pain blanc, il est bien vêtu, il ne craint pas d'augmenter le nombre de ses bestiaux ou de couvrir son toit de tuiles, de peur que l'on hausse ses impôts l'année d'après. On y voit beaucoup de paysans qui ont environ cinq ou six cents livres de revenu, et qui ne dédaignent pas de continuer à cultiver la terre qui les a enrichis et dans laquelle ils vivent libres [45]. »

Dans l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire examine d'abord les origines des impôts directs. Jusqu'au XV^e^ siècle, les rois vécurent sur leurs domaines, mais Charles VII dut réclamer aux Etats Généraux une taille générale, dans le fort de la guerre et

[44] V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, I, p. 781.

[45] Marguerite GOUBARD, *V. et l'impôt — les Idées fiscales de Voltaire*, Paris, Presses modernes, 1931, 183 p.

dans la disette. Désormais, « les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs, dont ils avaient été serfs, payèrent ce tribut au Roi seul dont ils furent sujets » (I, p. 781). Voltaire n'adresse donc aucune critique à cet impôt. Mais les tailles s'accrurent en raison du nombre des privilégiés (II, p. 9).

Oubliant qu'il avait acquis lui-même la charge de gentilhomme de la chambre du roi, pour s'exempter de la taille, Voltaire poursuit de ses sarcasmes les usurpateurs de noblesse. Ce sont surtout les privilèges ecclésiastiques qu'il ne peut admettre : le clergé verse des dons gratuits disproportionnés avec ses revenus. Voltaire s'indigne davantage encore à ce sujet dans *Le Siècle de Louis XIV*. La noblesse doit être frappée comme le clergé. Elle n'est pas exempte de toute taxe puisque « les privilèges de toute la noblesse, soit ancienne, soit nouvelle, se réduisent à payer la capitation au lieu de la taille ». Mais cette imposition « est beaucoup trop faible et dans une proportion infime par rapport aux biens des seigneurs ». Il faut abolir « cette distinction avilissante entre l'anobli inutile qui ne paie rien à l'état et le roturier utile qui paie la taille » (II, p. 33).

Voltaire est plus un démolisseur qu'un bâtisseur. Il critique le système compliqué et illogique de la fiscalité d'Ancien Régime, mais il ne tient pas, en ce qui le concerne, à payer plus d'impôts et ne propose, en fin de compte, aucune organisation fiscale acceptable.

Ce qui le préoccupe, en définitive, du point de vue socio-économique, c'est l'équilibre entre la misère et l'opulence. A propos de l'Ethiopie, il nous met en garde : « Nous pensons, dans l'opulente oisiveté de nos villes, que tout l'univers nous ressemble, et nous ne songeons pas que les hommes ont vécu longtemps comme le reste des animaux, ayant souvent à peine le couvert et la pâture au milieu même des mines d'or et de diamant. » (II, p. 327). A la fin du Moyen Age encore, la vie était rude en Europe : « Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume... On ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare... » (I, p. 759).

Ce tableau de l'existence au Moyen Age fait ressortir les progrès accomplis et « doit nous faire sentir notre bonheur malgré ce penchant que nous avons à louer le passé aux dépens du présent » (II, p. 773). Cette dureté de la vie peut résulter du gouvernement et des hommes : c'est le cas de l'Espagne au XVII^e siècle. « Nulle industrie ne secondait, dans ces climats heureux, les présents de la nature : ni les soies de Valence, ni les belles laines de l'Andalousie et de la Castille n'étaient préparées par des mains espagnoles. » Malgré les mines du Nouveau Monde, l'Espagne s'appauvrissait (II, p. 629).

C'est aussi le cas de Rome au siècle de la Renaissance. Les papes embellirent la ville, encouragèrent les artistes. « Mais si Rome était heureuse par sa tranquillité et illustre par ses monuments, le peuple était dans la misère. L'argent qui servit à élever tant de chefs-d'œuvre d'architecture retournait aux autres nations par le désavantage du commerce... Il y a des Etats que le luxe enrichit, il y en a d'autres qu'il appauvrit. » (II, p. 719).

Voltaire déplore surtout le contraste entre la splendeur des cardinaux et l'indigence des citoyens romains. Il l'avait déjà constaté en évoquant les mœurs du XII^e siècle. « Cette magnificence des prélats était plus odieuse alors qu'aujourd'hui parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen qui fait la richesse d'une nation. » (I, p. 761). Ce n'est pas par esprit anticlérical que Voltaire fait cette remarque : on la retrouve à propos du Mogol : « Le petit peuple est pauvre dans le riche pays de l'Inde, ainsi que dans presque tous les pays du monde. » L'or et l'argent venus d'Amérique profitent aux marchands, aux gouverneurs, au Grand Mogol. « La peine des hommes est moins payée que partout ailleurs dans ce pays le plus riche de la terre, parce que, dans tout pays, le prix des journaliers ne passe guère leur subsistance et leur vêtement... Partout la pauvreté sert à peu de frais la richesse. » (II, p. 783). Première esquisse de la loi d'airain.

Dans son *Dictionnaire philosophique*, il rappelle le cri anglais « *Liberty and property* » et il ajoute « Tous les paysans ne sont pas riches, et il ne faut pas qu'ils le soient. On a besoin d'hommes qui n'ont que leurs bras ». Mais il ne faut pas négliger la fin de cet article *Propriété* : « L'espérance certaine d'un juste salaire les soutiendra. » A propos des colonies d'Asie et du Brésil, il proclame : les habitants, « comptant sur l'or et les diamants, ont cessé de cultiver les véritables mines, qui sont l'agriculture et les manufactures » (II, p. 367).

Voltaire, en définitive, est optimiste : la civilisation, le progrès s'imposent peu à peu, apportant le confort et même le luxe. Dès 1736, le *Mondain* est une apologie du luxe et quelques mois après, la *Défense du Mondain* répond à ses détracteurs[46]. Dans l'*Essai sur les mœurs*, il célèbre les bienfaits du commerce, du luxe et des arts comme éléments de progrès moral. Avec vigueur, visant Mably et Rousseau, il conclut son chapitre sur les usages des XV^e et XVI^e siècles : « Il faut être fou pour dire que les arts ont nui aux mœurs ; ils sont nés malgré la méchanceté des hommes et ils ont adouci jusqu'aux mœurs des tyrans. » (II, p. 174).

Aussi, faut-il refuser toute législation somptuaire. « François I^er, devenu économe vers la fin de sa vie, défendit les étoffes d'or et de soie ; Henri III renouvelle cette défense mais si ces lois avaient été observées, les manufactures de Lyon étaient perdues... Toutes ces lois somptuaires ne prouvaient autre chose sinon que le gouvernement n'avait pas de grandes vues et qu'il parut plus aisé aux ministres de proscrire l'industrie que de l'encourager. »

Voltaire ne néglige pas les aspects matériels d'une civilisation. La prospérité permet les raffinements de l'esprit. A la différence de Rousseau, Voltaire apprécie le luxe et pense que les progrès des arts rendent l'homme meilleur. Mais ces progrès ne sont pas linéaires, ils sont cycliques : l'humanité procède par une série de révolutions. L'histoire connaît des hauts et des bas mais, en dépit des régressions,

[46] F. GAFFIOT, « La théorie du luxe dans Voltaire », dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1926.

le mouvement positif s'affirme. Cette marche à la perfection résulte de « l'enchaînement fatal des causes », « cette fatale et invincible destinée par qui l'Etre suprême enchaîne tous les événements de l'Univers » [47].

Evoquant les cantons suisses confédérés vainqueurs de Charles le Téméraire, Voltaire médite sur les relations entre les richesses et les qualités d'un peuple. Au XVe siècle, la Suisse, « cette république naissante, était conçue seulement par sa pauvreté, sa simplicité et sa valeur. Le luxe des diamants, des étoffes d'or, y fut longtemps ignoré, et quand il a été connu, il a été prohibé, mais les seules richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuses ». Après ces accents presque dignes de Rousseau, après cette remarque inspirée par les physiocrates, Voltaire affirme un équilibre possible entre le luxe et l'idéal de liberté et d'urbanité. « Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, et la saine philosophie sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, et où règne l'abondance. Enfin, dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu, en quelques endroits, à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone [48]. »

Réfléchissant sur le lieu d'origine de l'humanité, sur les avantages respectifs de l'Egypte et de l'Inde, Voltaire débat le problème des relations entre les richesses naturelles et le tempérament des hommes. L'Indoustan offre, en effet, un climat doux et une terre « qui produit sans culture les fruits les plus nourrissants, les plus salutaires, comme les dattes et les cocos. Ceux-ci surtout donnent aisément à l'homme de quoi le nourrir, le vêtir et le loger. Et de quoi d'ailleurs a besoin un habitant de cette presqu'île ? Tout ouvrier y travaille presque nu ; deux aunes d'étoffe tout au plus, servent à couvrir une femme qui n'a point de luxe... Ces matelas, ces amas de plumes, ces rideaux à double contour, qui chez nous exigent tant de frais et de soins, seraient une incommodité intolérable pour ces peuples, qui ne peuvent dormir qu'au frais sur la natte la plus légère ». La viande est bannie de l'alimentation. « Il ne faut à ces nations que des nourritures rafraîchissantes et pures ; la nature leur a prodigué des forêts de citronniers, d'orangers, de figuiers, de palmiers, de cocotiers et des campagnes couvertes de riz. L'homme le plus robuste peut ne dépenser qu'un ou deux sous par jour pour ses aliments. Nos ouvriers dépensent plus en un jour qu'un Malabare en un mois [49]. »

*
* *

Quand Voltaire publie sa *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, Bachaumont note dans ses *Mémoires* : « Ce grand homme persuade par un certain enthousiasme qu'il

[47] J.F. FAURE-SOULET, *Economie politique et progrès au siècle des lumières*, Paris, Gauthier, 1964, XI, 252 p.

[48] V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, II, p. 14.

[49] V., *Essai sur les mœurs*, éd. Pomeau, II, p. 233.

communique toujours au lecteur et les économistes doivent se féliciter d'avoir acquis en lui un apôtre qui contribuera mieux qu'eux tous à la propagation de la science par cet art enchanteur d'attacher sur toutes les matières et de se faire lire par les gens les plus frivoles [50]. »

[50] BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France*, t. 8, p. 107, 6 juillet 1775.

L'ABBÉ GALIANI ET LES SIGNES SOCIAUX

par

Pierre VAN BEVER
(Université Libre de Bruxelles)

« Messieurs, parlons de l'éléphant : c'est la seule bête un peu considérable dont on puisse parler en ce temps-ci sans danger » [1], le mot désabusé de Duclos, invitant ironiquement les « philosophes » à s'occuper plutôt d'animaux non dénaturés que de politique, révèle en transparence une technique expressive du parti philosophique, contraint par le fanatisme et l'intolérance à vraiment « donner un sens nouveau aux mots de la tribu ».

Contre la « théocratie », encore menaçante et redoutable [2], l'esprit de liberté du siècle encourageait les penseurs originaux à n'obéir qu'à leur « génie » [3]. Le cosmopolitisme du XVIII[e] siècle en fait un champ d'expérimentation privilégié des rapports de la « langue » et de la « parole ».

De ce point de vue, l'abbé Galiani, « homme vrai, d'un tour d'esprit original et piquant » [4], commensal pendant dix ans des « philosophes » et de la « grande boulangerie », mais napolitain et « machiavellino » [5], à cheval sur plusieurs cul-

[1] *Correspondance littéraire* de Grimm, éd. Tourneux, t. IX, p. 227.

[2] Cfr la lettre du 3 avril 1771 où Diderot imagine une théocratie triomphante : « on ne permettrait plus d'écrire, nous n'oserions même plus penser ; bientôt il deviendrait impossible de lire ; car auteurs, livres et lecteurs seraient également proscrits », *Correspondance*, éd. Roth, t. XI, p. 21.

[3] Cfr outre la lettre du 3 avril 1771, la lettre de Diderot à M[me] d'Epinay de 1770 (?), *Correspondance*, t. X, p. 178 : « L'homme de génie n'a d'autre motif que son génie auquel il obéit » ; et la lettre à Grimm de 1768 (?), t. VIII, p. 199 : « Chacun a sa langue propre, individuelle, et parle comme il sent ; est lui et n'est que lui, tandis qu'à l'idée et à l'expression, il paraît ressembler à un autre. » Cfr sur ce point le dialogue VIII des *Dialogues sur le commerce des blés*, éd. Koch, p. 228, où Galiani fait naître les idées du moment historique.

[4] DIDEROT, dans *Le Paradoxe sur le comédien*, éd. Vernière des *Œuvres esthétiques*, p. 363.

[5] Cfr les *Mémoires* de MARMONTEL : « L'abbé Galiani était, de sa personne, le plus joli petit arlequin qu'eût produit l'Italie ; mais sur les épaules de cet arlequin était la tête de Machiavel », Paris, 1885, p. 232. L'abbé Galiani, par ailleurs, lorsque Diderot, dans un

tures, sceptique par conséquent tenté par le néant [6], est susceptible de fournir quelques utiles passerelles vers une meilleure compréhension de la genèse d'un texte.

Il y a en particulier un texte de l'abbé Galiani, un bref dialogue inachevé de 1770, fort intéressant à cet égard, tant parce qu'il tente de dénouer le nœud gordien métaphysique du moment que parce qu'il file une seule métaphore ironique à la Duclos.

Nous sommes bien renseignés sur la genèse extérieure de ce dialogue intitulé : « cela revient au même » [7]. L'occasion en fut la publication du *Système de la Nature* du baron d'Holbach, signalé à l'abbé par d'Holbach lui-même [8] et expédié à Galiani par son amie M^me^ d'Epinay, sa correspondante parisienne privilégiée, comme on sait [9].

On sait aussi que ce livre d'athéisme militant, ce défi ouvert au despotisme des dévots, avait provoqué des réactions diverses parmi les « philosophes » eux-mêmes et en particulier de Voltaire, fidèle au déisme et partisan d'une lutte plus fourrée [10], qui prit la peine de réfuter d'Holbach [11], ce dont d'Holbach ne manqua pas de se plaindre, entre autres, à l'abbé Galiani précisément [12].

éloge de l'abbé (*Mercure*, juin 1971), eut confirmé sa réputation de machiavellisme, se défendit d'être « machiavellino » (*Lettres de l'abbé Galiani à M^me^ d'Epinay*, éd. Asse, 1881, t. II, p. 77) au sens de « ennemi de la liberté ». L'éloge de l'abbé Galiani par Diderot figure en appendice du t. I de l'éd. Perey-Maugras de la *Correspondance* de Galiani et dans la *Correspondance* de Diderot cit. au t. XI, p. 46. A voir aussi la lettre de Galiani du 5 septembre 1772, éd. Asse, t. I, p. 370 : « En politique, je n'admets que le machiavelisme pur... »

Cfr aussi H. DIECKMANN, « Diderot et Galiani », in *Ferdinando Galiani*, Accademia nazionale dei Lincei, CCCLXXII, quaderno 211, Roma, 1975, p. 309 et *ibid.* de R. POMEAU, « Voltaire et Galiani », p. 342.

[6] Cfr la lettre de Galiani du 3 mars 1770 : « Je compte même faire de mes ouvrages une tontine... et je veux que le dernier vaille et contienne tous les autres. Vous jugez par là que cet ouvrage sera bien court. Oui, ma foi, il sera si court que le voilà : Livre cent-quatre-vingt-treizième, X = O, le tout égal à zéro, machiavellino », éd. Asse, t. I, p. 36.

[7] Publié par Fausto NICOLINI, *Il pensiero dell'abate Galiani*, Bari, 1909, pp. 252-8.

[8] Lettre de d'Holbach à Galiani du 3 juin 1770 : « Ils (le clergé) se plaignent amèrement des progrès de l'incrédulité, et surtout d'un livre nouveau qui a pour titre le Système de la Nature, dans lequel on attaque sans détour l'existence du patron du clergé », *Lettres inédites du baron et de la baronne d'Holbach à Galiani*, Etudes italiennes, 1, 1931.

[9] M^me^ d'Epinay à Galiani, 13 avril 1770 : « Ils disent tous que ce livre vous fera secouer les oreilles : moi, dans mon coin, à moi toute seule, je dis qu'il ne vous apprendra rien et qu'il y a tel chapitre où vous dites bien mieux, sans vous donner tant de peine », *La signora d'Epinay e l'abate Galiani, lettere inedite 1769-72*, Bari, 1929, p. 43.

[10] Voltaire craignait que ce livre ne déclenchât de nouvelles persécutions, outre ses réserves sur le fond : « Non seulement ce livre fera un tort irréparable à la littérature, et rendra les philosophes odieux, mais il rendra la philosophie ridicule. Qu'est-ce qu'un système fondé sur les anguilles de Needham ? », à M. de Chabanon, 28 septembre 1770. Cfr aussi *Correspondance litt.* de Grimm, vol. IX, pp. 117 sq.

[11] Cfr l'art. Dieu du *Dictionnaire Philosophique*.

[12] Lettre de d'Holbach à Galiani du 1^er^ déc. 1771 : « Voltaire ne fait plus que rabâcher et répéter ce qu'il a dit cent fois, et détruire d'une main ce qu'il bâtit de l'autre », *Etudes italiennes*, janv.-mars 1931, 1, pp. 38-39.

Galiani donc, rompu, comme son ami Diderot, à la technique du dialogue, et qui vient d'en donner la preuve dans ses *Dialogues sur le commerce des blés* [13], entame puis abandonne la rédaction d'un nouveau dialogue en français, dont il souligne lui-même le côté faussement énigmatique dans une lettre à M^me^ d'Epinay du 15 septembre 1770 : « Ma belle dame, que voulez-vous de moi en m'écrivant, et en réchauffant mon imagination et ma verve sur des matières qu'il est périlleux de consigner aux hasards du papier ? Vous êtes femme, et vous écrivez de Paris. Je suis homme, abbé, conseiller, et j'écris de Naples. Cependant ma verve s'était échauffée au point que, depuis hier que j'ai reçu votre lettre, j'avais commencé un dialogue important sur la question : si les souliers sont l'ouvrage des hommes, ou s'ils existent en nature, indépendamment des hommes ; s'il faut les abolir ou les conserver ; s'ils font plus de mal ou de bien aux pieds ? Ces questions, décisives pour les cordonniers, auraient été traitées à fond ; mais je crains la maladresse de quelque La Condamine qui s'aviserait d'écrire le mot de l'énigme derrière son papier [14]. Ainsi n'en faisons rien. Voltaire a raison ; l'homme a cinq organes bâtis exprès pour lui indiquer le plaisir et la douleur ; il n'en a pas un seul pour lui marquer le vrai et le faux d'aucune chose. Il n'est donc fait ni pour connaître le vrai, ni pour être trompé ; cela est indifférent. Il est fait pour jouir ou pour souffrir. Jouissons, et tâchons de ne pas souffrir : c'est notre lot [15]. »

Sans « nous renvoyer au *Mercure* de l'autre monde » donc, Galiani fait débattre dans son dialogue par Voltaire et d'Holbach le problème de la nature de la morale, de son origine divine ou humaine. La coterie holbachique, comme on sait, prétendait « prouver que la politique n'a aucun besoin de la religion pour le soutien et le gouvernement des états [16]. Voltaire, au contraire, dénonçait dans l'athéisme généralisé un danger pour la société [17].

Galiani, le titre semble l'indiquer, voulait dans son dialogue réconcilier d'Holbach et le patriarche de Ferney. « Nous sommes tous de la même religion sans le

[13] Critique spirituelle du « système » des physiocrates, publiée en 1770 par les soins de M^me^ d'Epinay et Diderot, après le retour forcé de Galiani à Naples.

[14] Cfr *Corresp. litt.* de Grimm, t. IX, p. 118 : « Un jour La Condamine, qui a la tournure à la fois ingénieuse et naïve, nous rassembla en cercle autour de lui, pour nous lire une très jolie énigme qu'il avait composée, et dont nous devions deviner le mot. Après la lecture, nous le prîmes à part l'un après l'autre, et chacun lui cria le mot de l'énigme dans son cornet. La Condamine resta stupéfait, et ne put concevoir comment son énigme était devinée par tout le monde sans aucune variation. Il avait écrit le mot de cette énigme en gros caractère sur le dos de son papier, et en nous la lisant il montrait ce mot, sans le savoir, à tous ceux qui l'écoutaient. Ma foi, voilà comment il en faut user quand on a des énigmes difficiles à proposer. Si Dieu nous eût traités comme l'étourdi et bon La Condamine, nous ne nous serions pas cassé la tête depuis cinq à six mille ans ; mais c'est se moquer des gens que de les renvoyer au *Mercure* de l'autre monde pour en savoir le mot. »

[15] Ed. Asse, 1881, I, p. 144 ; éd. Perey-Maugras, I, 1890, pp. 257-58.

[16] *Mémoires secrets* de Bachaumont, Paris, 1859, p. 295 (sept. 1768)

[17] Cfr sa lettre à M^me^ Du Deffant du 21 oct. 1770 : « Les philosophes ne sont pas bien en cour ; le Système de la Nature est comme le système de Law : il fait tort au monde ; celui qui l'a réfuté, bien ou mal, a fait fort sagement. A quoi servirait l'athéisme ? certainement il ne rendra pas les hommes meilleurs. »

savoir » [18], avait écrit Voltaire en 1768. Parlant du *Système de la Nature*, Galiani écrivait dans une lettre du 19 août 1770 : « Il y a une erreur de raisonnement dans ces grands systèmes qui dure depuis qu'on en fait. L'erreur est que tout le monde est d'accord, sans qu'on s'en aperçoive [19]. »

« Tout le monde est d'accord » donne le sens du dialogue annoncé à M^me^ d'Epinay le 15 septembre 1770 : « Cela revient au même », confirmant à la fois l'inspiration voltairienne du dialogue suggérée par cette dernière lettre, et le dessein de Galiani de montrer la convergence de la religion épurée de Voltaire et de l'athéisme moral de d'Holbach, et leur accord sur la progressivité de l'avènement du bon sens.

« Il n'y a qu'une morale... dès qu'on s'y applique un peu, tout le monde est d'accord », avait écrit Voltaire [20], c'était répondre à l'avance à l'objection du d'Holbach de notre dialogue : que le bon sens est la chose du monde la moins partagée [21].

En fait, le d'Holbach du *Système de la Nature* affirmait comme Voltaire que « les hommes sont contraints par leur nature d'aimer la vertu et de redouter le crime » [22].

Habitant Naples, tout en restant en pensée à Paris [23], peut-être Galiani voyait-il mieux, dans cet éloignement plus que géographique, la convergence du *Tout en Dieu* de Voltaire [24], et de « la Nature est Dieu » de d'Holbach [25] dans l'optique du grand œuvre de la « grande boulangerie » : abattre le despotisme de la « théocratie » en substituant la vertu humaine et naturelle aux fausses vertus de l'idolâtrie [26].

Ecrivant pour Naples, en italien, une vingtaine d'années auparavant, un brillant

[18] *Sermon prêché à Bâle*, Voltaire, *Mélanges*, Pléiade, p. 1271.

[19] Ed. Asse, I, p. 125.

[20] *Dict. Phil.*, art. « Morale ».

[21] Comme l'auteur supposé du *Système de la Nature* de 1770, il s'appelle Mirabaud dans le dialogue.

[22] *Système de la Nature*, Paris, 1821, II, p. 345.

[23] Lettre de Galiani du 13 oct. 1770 : « Je n'ai pas d'autre plaisir à Naples que de ne pas y être en esprit », éd. Perey-Maugras, I, p. 282.

[24] Dont Galiani écrivait le 20 janvier 1770 : « Il a voulu paraître déiste, et il s'est trouvé athée sans s'en apercevoir », éd. Asse, I, p. 26 ; éd. Perey-Maugras, I, p. 54. Quant au *Système de la Nature*, sur lequel il faisait bien des réserves, Galiani écrit le 30 juin 1770 : « Au fond, nous ne connaissons pas assez la nature pour en former le système », éd. Asse, I, p. 95.

Cfr aussi ce qu'écrit à propos de la réfutation d'Helvetius, P. Vernière dans son éd. des *Œuvres Philosophiques de Diderot*, p. 559.

[25] *Système de la Nature*, éd. cit., II, p. 156.

[26] Cfr N.A. BOULANGER, *Recherches sur l'origine du despotisme oriental*, 1761, sect. XX et XXI « pour bien définir l'idolâtrie, on devrait dire que c'est un culte, ou une police, qui suppose comme divin ce qui n'est pas divin... c'est une idolâtrie de préférer des spéculations, des idées et des chimères mystiques et théocratiques à la raison et au bon sens ». De ce livre F. Venturi a écrit qu'il « avait mis en lumière le différend existant entre Voltaire et les philosophes parisiens sur les méthodes à suivre pour mener la propagande éclairée », *Postille inedite di Voltaire ad alcune opere di Nicolas-Antoine Boulanger e del barone d'Holbach*, in Studi Francesi, 2, 1958, p. 231.

traité « *Della Moneta* » (1751), Galiani avait affirmé l'existence d'un sens commun, d'un *verum plebis* et identifié religion et droite raison, fondements de la sociabilité et providence [27], « sous l'efficacité immédiate de Vico » [28].

Lisant Grotius en 1777 à Naples, c'est toujours, selon F. Nicolini, Vico qui l'inspire lorsqu'il jette sur le papier les titres de chapitre d'un anti-Grotius, dont il suggère à M^me^ d'Epinay que Diderot pourrait remplir les blancs [29].

Il y a lieu ici, plutôt que de poser la question des contradictions de Galiani [30], de se demander comment il pense, puisqu'enfin, comme l'écrivait Diderot, « l'abbé Galiani pense et nous fait penser » [31].

Le « philosophe » par antonomase, Diderot, a pris la peine de nous prévenir que l'habit d'arlequin que composent les textes de Galiani est un reflet de sa méthode qu'il qualifie de sceptique [32]. Dans l'éloge de Galiani paru dans le *Mercure* de juin 1771, Diderot évoque par ailleurs la « politique et la morale de conversation » de Galiani, et leur « teinte de machiavelisme ».

Il ne faut pas perdre de vue le caractère mondain d'une bonne partie des textes français de Galiani sans pour autant croire que la pantomime parisienne de l'abbé nous autorise à ne voir dans ses écrits que purs « lazzi » [33]. Galiani lui-même nous

[27] Liv. II introd. et chap. 4.

[28] F. NICOLINI, *G.B. Vico e F. Galiani*, Napoli, 1952, pp. 21-22 et pp. 24-25 en ce qui concerne Grotius. Je préfère laisser de côté le problème de l'influence de Vico, étranger à mon propos ici.

[29] Lettre du 24 mai 1777, éd. Asse, pp. 279-81. Toute la morale y repose sur l'instinct et l'habitude.

[30] Il me semble exagéré de dire, comme F. DIAZ (*Per una storia illuministica*, Napoli, 1973 - voir aussi à présent son introd. à F. GALIANI, *Opere*, Ricciardi, 1975) que Galiani n'a jamais été « philosophe », surtout si on ne distingue pas le penseur du fonctionnaire et si on n'explique pas comment les « philosophes » l'ont considéré comme un des leurs, disant de lui : « Qu'importe de quelle manière la parole de la raison soit prêchée, pourvu que son règne advienne » (*Corresp. litt.* de Grimm, t. IX, p. 221, janv. 1771).

Sur les « contradictions » des penseurs du XVIII^e^, il faut toujours se rappeler la lettre de Diderot à F. Hemsterhuis de l'été 1773 : « Vous êtes encore un exemple entre beaucoup d'autres, dont l'intolérance a contraint la véracité et habillé la philosophie d'un habit d'Arlequin, en sorte que la postérité, frappée de leurs contradictions, dont elle ignorera la cause, ne saura que prononcer sur leurs véritables sentiments », DIDEROT, *Corresp.*, éd. Roth, t. XIII, p. 26.

[31] *Apologie de l'abbé Galiani*, dans DIDEROT, *Œuvres politiques*, éd. Vernière, 1963, p. 72.

[32] « Vous n'aimez pas la manière sceptique de procéder de l'abbé Galiani. Tant pis pour vous, car elle est très fine, très agréable, très délicate, très amusante, mais elle demande du génie. Rien de plus conforme à la recherche et à la persuasion de la vérité ; à la recherche, parce qu'en doutant on s'assure de tout ; à la persuasion, parce qu'on donne le change à la passion », *Apologie de l'abbé Galiani*, *Œuvres pol.*, cit. p. 112. Ce jugement d'un « philosophe » explique et justifie la guerre que Galiani fait au « système » des physiocrates (comme VOLTAIRE dans *L'Homme aux quarante écus*). Pour une interprétation différente, voyez Franco VENTURI, « Galiani entre les encyclopédistes et les physiocrates », dans *Europe des lumières*, La Haye, Mouton, 1971.

[33] L'abbé Galiani a lui-même relevé son côté « bouffon », neveu de Rameau : « Voilà

invite par ailleurs à tenir compte de la langue dans laquelle il écrit : « Ce n'est qu'en italien que j'écris des mots et des phrases ; en français, je n'écris que des choses [34]. »

« L'esprit », a écrit Spitzer, « est une manière épigrammatique et accélérée de raisonner, qui s'est développée en France à une époque où la méditation sur les vérités éternelles était tombée en désuétude et où l'ennui avait commencé à menacer notre civilisation » [35]. Spitzer parle de Voltaire, mais il décrit en même temps assez bien la manière de penser de Galiani en français. « L'art de réunir deux choses éloignées » [36], est un art que Galiani possède éminemment, dans le sérieux comme dans le plaisant ; c'est celui qui préside, me semble-t-il, à l'invention du petit dialogue inachevé de 1770 qui nous retient ici.

Confronté avec le contentieux Voltaire-d'Holbach, l'« esprit » simplificateur de Galiani néglige le plan métaphysique [37], où l'accord semble impossible, pour ne considérer que les effets concrets de la « religion » voltairienne : la convergence du Dieu de Voltaire et de la nature de d'Holbach dans la sociabilité, envisagée comme perfectibilité par l'un comme par l'autre, comme c'était aussi l'opinion de Galiani [38].

Il semble donc qu'il y ait ici convergence aussi de la culture propre à Galiani

comme je suis ; deux hommes divers, pétris ensemble, et qui cependant ne tiennent pas tout à fait la place d'un seul », éd. Asse, I, p. 107.

[34] « Cose e non parole » est le premier point de tous les vrais philosophes éclairés, qu'ils soient chrétiens, athées ou déistes, *Pour une définition de la pensée éclairée,* Miscelanea J. de Carvalho, 1962, 8. L'abbé Galiani a plus d'une fois défini l'homme par son contexte. Dans le *Dialogue sur le commerce des blés,* l'homme « prend tous les plis, toutes les formes qu'on veut », dans son *Dialogue sur les femmes* (Corresp. litt., IX, 498) : « Il en est des hommes comme des bêtes ; la nature fait les plis, l'éducation et l'habitude y font le calus. » Recevant l'article de Diderot sur les femmes : « Je vous remercie de la feuille de Diderot ; elle est digne de lui et ne ressemble en rien à mon dialogue ; mais il écrit à côté des dames parisiennes, et moi j'écris à côté des dames napolitaines... tel est l'homme ; toujours diaphane ; il croit être quelque chose en lui-même, il n'est rien qu'en transparence », 25 avril 1772, éd. Asse, I, p. 338 ; cfr aussi la lettre du 18 mars 1775, *ibid.,* II, p. 185.

[35] L. SPITZER, *L'explication de texte appliquée à Voltaire,* in *A method of interpreting literature,* Northampton Mass., 1949. Je cite de l'éd. ital. *Critica stilistica e storia del linguaggio,* Bari, 1954, pp. 310-11.

[36] Définition de l'esprit que donne Voltaire, art. « Esprit » du *Dict. Phil.*

[37] Dans sa correspondance et ses dialogues français Galiani définit l'homme comme un « animal absurde », « qui se croit libre » (cfr le fragment publié par F. NICOLINI dans *La Critica,* 1904, pp. 164-65, aussi dans DIDEROT, *Corresp.,* cit. XIV, p. 210 et la lettre du 26 nov. 1771, éd. Asse, I, p. 300). Le conte des dés pipés que Galiani opposa un jour au fatalisme de d'Holbach (cfr MORELLET, *Mémoires,* Paris, 1821, p. 136 et D'HOLBACH, *Syst. Nat.,* 1821, II, p. 125) a fait parler à son propos d'agnosticisme. (C. CASES, voir à présent ses *Patrie Lettere,* Padova, 1974, où revient le « ritratto dell'abate Galiani » ébauché en 57). Dans une lettre du 21 sept. 1776, Galiani trouve des accents sartriens pour parler de l'incrédulité (éd. Asse, II, p. 245).

[38] Cfr N. BADALONI, *La cultura,* in *Storia d'Italia Einaudi,* 1973, 3, p. 851 : « E' chiaro dunque nel Galiani il rifiuto della tesi della *traditio* che implicava una presenza della verità all'inizio dei tempi. La verità è invece il risultato di un avvicinamento dell'opinione alla base razionale delle cose e quindi un disvelamento di quest'ultima. »

et de son raisonnement « calqué sur sa conversation » [39] alors qu'il emprunte « le langage d'une nation qui parle plus qu'elle ne pense, d'une nation qui a besoin de parler pour penser, et qui ne pense que pour parler » [40].

« Parfait naturalisé », Galiani « joue l'esprit français à merveille », mais, comme dit encore Sainte-Beuve, « il sut garder son air, sa physionomie, son geste, et aussi une indépendance de pensées qui l'empêcha d'abonder dans aucun des lieux-communs du moment... il ne voyait pas comme un autre » [41].

En somme Galiani jouait simultanément de plusieurs jeux. Quelle que soit la langue qu'il utilise, la parole d'un auteur vient de l'homme tout entier [42].

Diderot nous apprend encore que la conversation de Galiani était émaillée de contes et d'images, qu'il était « pantomime depuis la tête jusqu'aux pieds » [43]. C'était là sans doute encore le registre napolitain au sens le plus physique et dialectal.

Galiani lui-même nous a décrit l'expressivité napolitaine dans son *Dictionnaire du dialecte napolitain* : « Les mots se pressent et s'embrouillent sur sa langue. Il tire parti des gestes, des mouvements. Chacun de ses membres, tout son corps est agité et voudrait exprimer... dans cet état d'ignition et de convulsion où se trouve alors le napolitain, les métaphores les plus impensables, les tropes les plus hardis lui viennent à l'esprit [44]. »

Relisant récemment le plus célèbre des recueils de fables napolitaines, le *Pentamerone*, Italo Calvino y relevait un « glissement continuel des signes et des signifiés dans une dynamique de vases communicants qui tend à l'équivalence universelle de tout avec tout » [45]. La métaphore des « souliers » du dialogue de Galiani en question ici, déploie simplement au contraire les sens figurés implicites de l'image, aussi bien dans le domaine français qu'italien et napolitain.

Songeons à la sandale de vair de Cendrillon, qui symbolise la conscience dans sa perfection, la personne dans son identité la plus raffinée, thème cher aux Bestiaires médiévaux, déjà, dans le *Novellino* [46], les singes s'échappent avec les coiffures mais restent pris aux pièges des chaussures. Dans le *Morgante* de Pulci, Margutte meurt de rire d'avoir vu un singe essayer de mettre ses bottes. Dans le *Pentamerone*, la même métaphore, deux fois répétée, ouvre le recueil pour illustrer

[39] DIDEROT, *Corresp.*, XI, p. 47.

[40] Lettre de Galiani du 12 mai 1770, éd. Asse, I, p. 74.

[41] *Causeries du Lundi*, éd. Garnier, t. XV, p. 131, t. I, p. 95, t. II, p. 421.

[42] Comme le rappelait opportunément Roland Mortier il y a quelques années : « On a trop expliqué Diderot en se référant à la situation historique ou à un contexte littéraire et philosophique ; mieux vaudrait l'expliquer par lui-même. » *Diderot et le problème de l'expressivité : de la pensée au dialogue heuristique*, comm. XII[e] Congrès A.I.E.F., 1960, p. 29.

[43] DIDEROT, *Corresp.*, III, p. 170.

[44] *Del dialetto napoletano* (1779), éd. F. Nicolini, Napoli, 1923, pp. 34-36.

[45] G.B. BASILE, *Il Pentamerone*, Bari, Laterza, 1974, vol. I, la mappa delle metafore, p. xiii.

[46] *Il Novellino*, éd. Favati, nov. XCVIII, Genova, 1970, p. 347.

ce qui sépare nature fruste et culture, ou comme dit G.B. Basile dans la traduction de Benedetto Croce, avec le réalisme napolitain qu'on reprochait aussi au petit abbé : « culo nero » et « faccia bianca » [47].

Peut-être est-ce à Diderot cependant que Galiani doit l'idée de cette métaphore qui engendre tout son dialogue. On sait combien Diderot aimait sa fille et combien il aimait en parler : « Je suis fou à lier de ma fille. Elle dit que sa maman prie Dieu, et que son papa fait le bien ; que ma façon de penser ressemble à mes brodequins, qu'on ne met pas pour le monde, mais pour avoir les pieds chauds [48]. »

Ce qui rend cette origine probable, c'est que dans un dialogue perdu de Galiani [49], où Galiani s'en prenait encore aux physiocrates, les « pantoufles fondamentales » font une première apparition. Mme d'Epinay suggère en outre que l'abbé y mettait déjà en question l'existence d'un bon sens inné : « Où avez-vous donc pris qu'il n'y aurait jamais pu avoir de ' pantoufles fondamentales ' tandis qu'il y en a incontestablement ? Ouvrez le grand livre du monde : tout vous prouve qu'elles ont de tout temps existé, que toutes nos lois, nos usages, notre littérature n'ont jamais eu d'autres fondements, et que sans cela le proverbe ' raisonner pantoufles ' n'aurait jamais existé [50]. »

Le saut, à la Galiani, de bon sens à pensée privée ramène par ailleurs aussi au mot d'Angélique sur les « brodequins » de Diderot.

Six ans plus tard, Mme d'Epinay reviendra « sur le problème que je vous ai donné à résoudre sur la perfectibilité dont nous sommes susceptibles, tandis que les animaux naissent tous parfaits, tous chaussés, tous vêtus, etc. » [51]. A quoi Galiani répondra, dans le registre de l'esprit, qu'après tout les animaux aussi sont perfectibles et que tous les hommes ne le sont pas [52].

Bref, le petit dialogue inachevé de 1770 vérifie aussi, comme d'autres écrits de Galiani, que comparaison n'est pas raison [53], mais à filer une très ancienne métaphore, Galiani s'est sans doute confirmé dans l'opinion commune à Voltaire et à d'Holbach que, si on ne naît pas, fort évidemment, avec des souliers, « cela revient au même », car on en reçoit déjà de sa nourrice, affublés de noms absurdes.

[47] *Pentamerone,* introd. de Calvino.

[48] DIDEROT, *Corresp.,* VIII, p. 231, lettre à S. Volland du 22 nov. 1768.

[49] *De la liberté des bagarres démontrées conformes au droit naturel,* cfr la lettre à Mme d'Epinay du 11 août 1770, éd. Asse, I, p. 123.

[50] *La Signora d'Epinay...*, 1929, p. 100, lettre du 13 oct. 1770 ; cfr aussi le dialogue sur les femmes de Galiani dans *Corresp. litt.* de Grimm, t. IX, p. 504 : « Au lieu de définir l'homme un animal raisonnable, il fallait l'appeler un animal religieux. Tous les animaux sont raisonnables, l'homme seul est religieux... »

[51] *La Signora d'Epinay...*, 1933, p. 189, lettre du 22 sept. 1776.

[52] Ed. Asse, II, pp. 247-9, lettre du 12 oct. 1776.

[53] Cfr le *Dialogue sur le commerce des blés,* éd. Koch, Francfort, 1968, p. 167 : « Une comparaison, un apologue, une fable n'est jamais une raison... il faut tirer la raison de l'inspection intrinsèque de la nature même des choses » (dial. VII) ; « je ne suis monté sur rien d'autre que sur ma raison qui sont mes jambes », *ibid.,* p. 94 (dial III).

La baronne d'Holbach avait en tout cas raison, lorsqu'elle écrivait à Galiani le 5 juillet 1765 : « Qui voulez-vous qui risque de conter aussi bien que le petit abbé ? Dites-moi : croyez-vous que ce soit un français parlant bien sa langue, cherchant toujours le mot propre, et jamais celui qui est naturel, pour prêter davantage à la plaisanterie ? [54] » Elle avait bien vu que le « génie » de Ferdinando Galiani était lié à l'homme et à la « parole » plutôt qu'à la « langue » [55].

[54] *Etudes italiennes*, 1931, 1, p. 23.

[55] En raison d'une indisponibilité, M. Van Bever n'avait pas pu présenter cette communication lors du colloque.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de lieux sont en italiques).

A

Abbema, 187.
Acosta, 176.
Addison, 200.
Admète, 231.
Afrique, 136, 174, 179 à 181.
Aix, 61, 227.
Aix-en-Provence, 26.
Aix-la-Chapelle, 70, 186.
Alexandre I^er^, 203, 204.
Alexandre III (pape), 243.
Allaert, 12.
Allemagne, 62, 67, 143, 145, 198, 211, 217, 222, 250.
Alsace, 185.
Althusser, 223, 224.
Amercœur (faubourg d'), 160.
Amérique, 136, 175, 178 à 180, 185, 204, 213, 240, 244, 251.
Amsterdam, 138, 238.
Andalousie, 250.
Anderson (M.S.), 175, 217.
André (les), 43.
Angleterre, 26, 31, 36, 45, 143 à 145, 185 à 187, 190 à 193, 198, 236, 242, 246 à 250.
Angola, 172, 245.
Anhalt-Zerbst, Sophie de, 199.
Ansembourg, 167.
Antonin, 241.
Apollon, 231.
Arabie, 136.
Aragon, 91.
Ardennes, 72.
Arenberg, duc d', 166.
Arenberg (les), 162.
Argenson (marquise d'), 36.
Argenson (marquis René Louis d'), 31, 33 à 35, 37, 38, 111.
Argental (d'), 236.
Aristote, 209.
Arlequin, 259.
Armentières, 209.
Artois (Comte d'), 64.
Arzincourt, 248.
Asie, 205, 175, 227, 251.
Athènes, 252.
Atkins, 174.
Aubée (Martin), 163.
Aubervilliers, 207.
Augstein (Rudolf), 216.
Auguste, 190.
Aurevilly (Barbey d'), 81.
Auroux, S., 128, 130.
Autriche, 12.
Autriche (Maximilien d'), 59.
Auvergne, 139, 140.
Avdotino, 201.
Avicenne, 97.

B

Bachaumont, 50, 55, 252.
Bacon, 187.
Baggesen, 203.
Ballanche, 130.
Balzac, 227.
Barbade (la), 245.
Barbier, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37.
Barjac, Vicomte de, 44.
Barruel, ab, 149, 169.
Barthez (P.-J.), 94, 96, 97, 98.
Basile G.B., 262.
Bassenge (les), 158.
Basse-Loire, 185.
Bassompierre, 169.
Bataille (G.), 115.
Baudelaire, 227.
Baudouin ? (gendre de Boucher), 229, 230.
Bayeux (Cornelia), 212.
Bavière (François Guillaume de), 62.
Bavière (Ferdinand de), 64.
Bavière (Jean-Théodore de), 162.
Bavière (Joseph-Clément de), 64.
Beaucarne, Jacques, 12.
Beauvais, 227.
Beauzée, Nicolas, 129.
Beccaria (C.), 169.

Bénin, 174.
Benoît XIII, 22, 25.
Berchiwé, 186.
Berghmann, 120.
Bergier, 130.
Bergier, Nicolas-Sylvestre, 119.
Berkov, 198.
Berlin, 68, 211.
Benisovich, 167.
Berry, 185.
Berthier (P.), 94.
Besançon, 44, 53, 119, 173.
Beverly, 180.
Bicêtre, 116.
Bioley, 68.
Blagoï, 198.
Blois, 31.
Boccace, 166.
Boisguilbert (P.), 139.
Boisguillebert, 242.
Bonald, 129, 130.
Bonhommé (François), 165.
Bonn, 63.
Bordé, 48.
Bormans (Peter), 217.
Bossuet, 112, 190.
Boston, 142.
Boucher, 12, 229.
Bouhier (Prés.), 241.
Bourbon, Duc de, 22.
Bourgogne, 41, 59, 82, 236.
Boursier, L., 23.
Bouvet, 40 à 43, 45.
Brakenridge (W.), 135.
Brecht (Bertholt), 207, 210, 211.
Brentano (Maximiliane), 214.
Brésil, 251.
Brienne, 194.
Brion (Friekerike), 214.
Brissot de Warville (Jacques-Pierre), 40, 46, 194.
Bruford, 212.
Bruit (G.), 82.
Bruxelles, 156, 169.
Buffon, 97, 172, 177.
Buffonidor, 48.
Büren, 199.
Buvat, 25.

C

Cadix, 65, 236.
Calonne, 194.
Canada, 180, 240.
Canguilhem, 223.
Capet (Hugues), 193, 194.
Caprara (nonce), 64.
Carinthie, 185.
Carmontelle, 229.
Carré (Henri), 215.
Carteret, 44.
Carthage, 248.
Carthagène, 178.
Cassirer, Ernst, 237.
Castille, 250.
Castres, 158.
Catherine II, 197, 200 à 202, 204, 223, 224, 232, 233.
César, 60, 190.
Ceylan, 175.
Chaise Dieu, 23, 37.
Châlons sur Marne, 48.
Chamfort, 242.
Charbonnaud (R.), 134.
Charlemagne, 67, 239, 249.
Charles I[er], 36, 191, 192, 243.
Charles II, 247.
Charles V, 140.
Charles VII, 244, 249.
Charles IX, 135.
Charles XII, 135, 238.
Charleville, 159, 185.
Charlevoix (le père), 244.
Chartres (Mgr Duc de), 54.
Chaudfontaine, 66.
Chaunu (P.), 190.
Chauvelin, 33, 35, 37.
Cherzel, 244.
Chestret (J.L. de), 59.
Chine, 99, 137, 175, 240, 246.
Choiseul, 185.
Coblentz, 63.
Coclers (Jean-Baptiste), 157.
Coelers (Louis-Bernard), 163.
Coester (aumônier), 212, 213.
Cœur (Jacques), 248.
Coigny (Marquise de), 197.
Colbert (M.), 146, 183.
Colomb (Christophe), 136.
Compiègne, 32.
Condé, 33.
Condillac, 124, 128.
Condorcet, 124, 131, 133, 244.
Condroz, 73.
Constantinople, 65.
Cook, 70.
Corneille, 210.
Coyer (abbé), 237.
Cramer, 235.
Crécy, 248.
Crespin, 60.
Creusot (le), 185, 186, 187.
Croce (Benedetto), 262.
Cromwell, 32, 191, 192, 243.
Cuissart (M.), 87.
Cuissart (M[me]), 87.
Cumberland (R.), 134, 137.
Cuppé, 48.

D

d'Alembert, 94, 134.
Damas, 152.
Damilaville (Et.), 134, 140, 243.
Danton, 65.
Daubenton, 97.
Dauphiné, 185.
Defrance (Jean-Charles), 157.
Defrance (Léonard), 68, 153 à 160, 162 à 170.
de la Bretonne (Restif), 77 à 91, 115, 117.
de la Marck (A.), 62.
Delloye (Henri), 156.
De Maistre (Xavier), 203.
De Mesa (Bernardo), 179.
Démeunier (I.), 171 à 173, 177, 178, 182.
De Neny (P.), 59.
Deparcieux (A.), 138.
Derrida (J.), 127, 128.
Deschamps (Dom), 111 à 118.
Descorches (Marie-Louis Henri), 64. (voir aussi Marquis de Sainte Croix)
des Coudres (Andreas Ludwig), 212, 213, 216.
des Coudres (Jean-Pierre), 212.
Desmahis, 94, 98, 100, 106.
Desportes, 217.
Devèze (M.), 75.
de Wendel (Charles), 185.
de Wendel (Fr. Ignace), 185 à 195.
de Wendel (Martin), 185.
de Wilde (Bernard), 11, 12.
d'Holbach (baron), 49, 50, 93, 96, 102, 107, 109, 121, 256, 257, 258, 260, 162.
d'Holbach (baronne), 263.
Diderot, 48, 93, 94, 100 à 102, 105, 107, 109, 117, 125, 126, 197, 199, 201, 223 à 231, 233, 236, 255 à 257, 259.
Dieppedalle, 168.
Dorsanne (abbé), 22.
Dostoïevski, 198.
Dou, 163.
Drôme (la), 65.
Du Barry (M^me^), 40, 51, 52.
Dubois (abbé), 22.
Duchet (M^me^ Michèle), 127, 173, 175.
Duclos (Ch.), 237, 255 à 257.
Du Deffant (M^me^), 257.
Duehren (E.), 115.
Du Halde (père), 175.
Du Marsais, 119, 120, 121, 122, 124, 125.
Dumesnil (François), 166.
Dumouriez, 159.
Dunois, 248.
Dupaty, 203, 237.
Dupont de Nemours, 141.
Dupré de Saint Maur (N.-F.), 135.
Düsseldorf, 207.
Dutot, 133, 143, 235.

E

Ecosse, 249.
Egypte, 252.
Eisenhard (aumônier), 212, 216.
Elisabeth, 199, 247, 249.
Eloy Nicolas (F.J.), 167.
Embrun, 23, 32.
Ename, 12.
Engels, 109.
Epinay (M^me^ d'), 255 à 259, 262.
Erasme, 60.
Esope, 152.
Espagne, 180, 238, 260.
Etanges (M^me^ d'), 88.
Ethiopie, 250.
Europe, 36, 62, 67, 135, 144, 171, 175, 197, 202, 211, 217, 232, 239, 240, 242, 247, 249, 250.
Expilly (J.-J.), 140, 141.

F

Fabre d'Olivet, 130.
Fabry, 59.
Faivre, 43, 44, 53.
Falconet, 202.
Falligan (Hector), 11.
Falligan (M^me^), 11.
Fassin (Nicolas de), 158, 160, 167.
Faust, 237.
Favart, 213.
Fellows (Otis), 232.
Ferney, 242, 257.
Ferney (de), 82, 133, 147, 236, 238.
Fetu (Royaume de), 174.
Fibich (Suzanne C.), 213.
Finlande, 135, 201.
Flandre, 12, 62, 185.
Flaubert, 86.
Fleuriau (évêque d'Orléans), 25, 29.
Fleury (Omer de), 143.
Fleury (Cardinal de), 21 à 30, 32 à 35, 37.
Fontainebleau, 27.
Fonvizin, 204.
Formey, 130.
Förster (Georg), 70.
Fort-Louis, 211, 216.
Foucault (M.), 121, 123, 124.
Foullon (Erasme), 59, 62, 64.
Fragonard, 158.
Frain du Tremblay, 127.
Frambourg, 53.
Francastel (P.), 165.
France, 25, 26, 31, 32, 37, 39, 40, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 59, 62, 63, 64, 67, 72, 125, 134, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 156, 159, 162, 163, 164, 171, 180, 185, 187, 190 à 192, 194,

198, 203, 204, 207, 211, 213 à 217, 222, 228, 244, 246, 248 à 250, 260.
Franche Comté, 185.
Franchimont, 73.
François (A.), 128.
François I[er], 251.
Frédéric Guillaume II, 212, 219, 220, 221, 238.
Fréjus, 22.
Freye (Karl), 219.
Friedrich (Hugo), 130.
Froitzheim, 213.
Furet, 47.
Furetière, 176, 177.

G

Gaffiot (M.), 134.
Galiani (abbé Ferdinando), 255 à 263.
Gaillard, 185, 190.
Galien, 94, 97.
Galitzine, 224.
Gand, 11.
Garemijn (J.A.), 162.
Gaules, 140.
Genêt, 81.
Genève, 41, 58, 236.
Gênes, 239, 246.
Genevois ?, 152.
Georgie, 244.
Gérard (abbé), 169.
Gerstenberg, 209.
Ghysels (Jean-Nicolas de), 65.
Gilly (les), 236.
Givet, 158.
Gobert (Théodore), 154.
Goethe, 207, 208, 213, 221, 222.
Gogol, 198.
Goguet, 176.
Goldman (L.), 121.
Goncourt (les), 114.
Gorer, 57.
Gormann (Donald O.), 232.
Goubard (Marguerite), 133.
Goudar (A.), 135, 138.
Goukovski, 198, 199.
Grand (Pierre le),
Grand Mogol ?, 251.
Grappin (Pierre), 208, 209.
Grèce, 231.
Grégoire VII, 25, 29.
Gribauval, 185.
Grigorovitch, 204.
Grimm, 194, 230, 255.
Grosley (P.J.), 48, 62.
Grotius, 259.
Guémadeuc (Baudoin de), 48.
Guicciardini (Ludovico), 60.
Guichardin (L.), 60.
Guillaume III, 249.
Guinée, 174, 244.
Gutschen, 209.
Guttenberg (C.), 169.

H

Hadjinicolaou (N.), 164.
Hainaut, 214.
Halle, 213.
Hambourg, 65.
Hane (Comte Em. d'), 11.
Hanovre, 222.
Hardy (Georges), 21, 24, 27, 29, 31.
Harsin (P.), 133.
Haudy (Commandant), 214, 216.
Hayange, 185, 187, 193.
Helbig (Jules), 153, 154, 155.
Helin (E.), 166.
Helvétius, 49, 55, 201, 242, 244, 258.
Hemsterhuis (F.), 259.
Hénault (Prés.), 248.
Henkart (les), 158, 159, 160.
Henri III, 251.
Henri IV, 25.
Henri VIII, 26.
Herbert (Cl.-J.), 135.
Herder, 128, 130, 213, 214, 217.
Herstal, 169.
Herzen, 198, 204.
Hésiode, 231.
Hesse, 186.
Hettner, 208, 209.
Heusy (Jacques de), 66.
Heylbrouck (Norbert), 12.
Hippocrate, 94, 97, 144, 167.
Hobbes, 37, 127.
Hoensbrock, 158.
Hollande, 45, 145, 158, 163, 223, 245, 248.
Homère, 131, 219, 221.
Horemans le Jeune (Jean-Joseph), 162.
Horrebow, 175.
Houel (J.-P.), 168.
Huguenet, 119.
Hurges (Philippe de), 60 à 62.
Hutin (Louis), 244.
Huy, 159.
Hymans (Henri), 154.

I

Ilmenau, 186.
Imbert, 48, 49.
Indes, 176, 245, 251, 252.
Indoustan, 252.
Indret, 185, 186.

Islande, 175.
Italie, 156, 158, 162, 237, 249, 255.
Ivernais, 185.
Ivoire (côte d'), 244.

J

Jacques II, 36.
Jamaïque, 173.
Japon, 248.
Jars (Gabriel), 185.
Jaucourt (Chevalier de), 94, 96, 98 à 100, 134.
Java, 175.
Jehin (Thomas), 158.
Jeu (Bernard), 198.
Joassin (Marie-Jeanne), 158.
Jolivet (Michel-Nicolas), 64 à 66, 68 à 70.
Joseph II, 169.
Jouvenel (Bertrand de), 127.
Jouy, 168.
Jowa (Jean), 156.
Juan (George), 178.
Juida (Royaume de), 174, 175.
Juliers, 70.
Justinien, 144.

K

Kant, 109, 207.
Kantemir, 198.
Karamzine, 198, 203.
Kardiner, 57.
Kassel, 212.
Kehl, 235.
Kersseboom (W.), 137, 138.
Kheraskow, 200.
Kint (David't), 11, 12.
Kipphardt, 207, 210, 211.
Kleist, 208, 214.
Klineberg, 57.
Klingen, 207.
Kolbe (Pierre), 175.

L

Labriolle (F. de), 198.
Lacédémone, 252.
La Chalotais, 243.
Laclos, 194.
La Condamine, 257.
La Fère, 185.
Lafitau, 176.
La Grenée, 230.
La Haye, 138, 223.
Lairesse (Gérard de), 163.
Lally-Tolendal, 236, 245.
La Mettrie, 49, 55.
Laon (évêque de), 29, 30.
Läuffer, 208, 210, 211.
La Vega ,Garcilaso de), 176.
Law (Jean), 143, 235, 257.
Lawson (John), 180.
Le Bel (Philippe), 192.
Le Bon (Jean), 249.
Le Bon (Philippe), 59.
Le Bot (Marc), 165.
Le Conquérant (Guillaume), 193.
Le Courayer, 26.
Lefebvre de Beauvray, 237.
Lefranc (Anne), 31.
Le Hardy (Charles), 61.
Leibniz, 127, 132.
Leipzig, 201, 202, 204, 210.
Leisewitz, 207.
Lejeune (Paul), 180.
Lemaître (A.), 138.
Lenglet-Dufresnay, 239.
Lens (André-Corneille), 160, 161.
Lenz (J.M.R.), 207 à 222.
Léonard (N.-G.), 65.
Lépicié (Nicolas-Fernand), 164.
Le Prince (Jean-Baptiste), 224 à 231, 233.
Lermontov, 198.
Lescarbot, 180.
Levoz, 72.
Leyde, 94, 100.
Liège (Principauté de), 58 à 60, 62 à 68, 69, 71 à 73, 154 à 162, 164, 169.
Lignac (Louis François Luc de), 68.
Ligne (Prince de), 297.
Lille, 211, 214.
Lille (Baudoin de), 12.
Limbourg (Robert de), 158.
Linas (Charles de), 154.
Linguet, 50, 51, 54.
Linton, 57.
Livonie, 224.
Locke, 37, 127, 187, 244.
Lomonosov, 198, 202.
Londres, 204, 241, 248.
Lorraine (Charles de), 161, 162.
Lotman, 198.
Louis (Maria), 155.
Louis XI, 192.
Louis XIII, 193.
Louis XIV, 22, 23, 135, 194, 239.
Louis XV, 22, 27, 29, 51, 52, 54, 139, 143, 194, 215, 220, 239.
Louis XVI, 51, 149, 151, 186, 191, 192.
Louis XVIII, 11.
Louvain, 166.
Luchet, 44, 48.
Lutaud (Olivier), 243.
Luxembourg (G.D.), 186.

Lyon, 25, 251.
Lyonnais, 185.
Lyttelton, 190.

M

Maastricht, 61, 71.
Mably, 201, 251.
Machiavel, 190, 191.
Mahomet, 136.
Maine, 24, 33.
Mairobert, 50.
Makonogenko, 198.
Malesherbes, 243.
Malthus, 240.
Manuel, 48.
Mareuil, 31.
Marivaux, 94.
Marly, 30, 31.
Martinique, 142.
Marx, 119.
Mary Lt, 216.
Maubert de Gouvest, 48.
Mauvelain (Bruzard de), 39 à 54.
Mayer (Hans), 207, 208.
Mayeur de Saint-Paul, 48.
Méan (Jean de), 64.
Médicis (Cosme de), 248.
Melon (J.F.), 133, 141, 143, 235.
Mercier (Louis Sébastien), 41, 48, 114 à 116, 213.
Mercure, 64.
Messance, 140, 240.
Metsu, 163.
Metz, 185.
Mexique, 178.
Michaelis (Johann David), 115, 131, 132.
Michaudière (J.-B. F. de la), 139 à 141.
Michaut, 43, 53.
Micoud d'Umons (Baron Charles Emmanuel de), 74.
Miller, 211.
Millar (John), 72.
Millon, 40.
Minerve, 64.
Mirabeau, 43, 47, 50, 51, 54, 135, 138, 164, 219.
Mirabeau (fils), 48.
Mitford (Nancy), 220.
Moheau, 240.
Moïse, 120.
Molière, 61.
Moluques, 175.
Monge, 186, 194.
Montcenis, 185, 186.
Montchrestien, 178, 182.
Montesquieu, 36, 37, 48, 58, 62, 70, 134, 135, 136, 178, 181, 185, 189, 190, 191, 194, 199, 203, 242.
MontJura, 236, 244.
Montpellier, 31, 94, 100, 158, 236.
Mornet, 47.
Mortier (R.), 237, 261.
Morville, 22.
Moscou, 200 à 203, 229.
Moscovie, 231.
Moselle, 185.
Mouffle d'Angerville, 48.
Munster, 65.
Muratori, 248.

N

Naigeon, 121.
Nancy, 217.
Nantes, 140, 247.
Naples, 158, 241, 257 à 259.
Napoléon, 108.
Narbonne, 176.
Narishkine Chambellan, 223.
Naville (P.), 121.
Necker, 42, 149 à 152.
Neuchâtel, 39, 41 à 44, 53, 79.
Neumann (Balthazar), 12.
New York, 171, 212.
Nicolas (R.), 204.
Noailles (Cardinal de), 22 à 26.
Noé, 240.
Noisanges (de), 78.
Normandie, 140.
Nouvelle Ecosse, 213.
Novikov (N.), 197 à 204.

O

Oberkampf, 168.
O'Callaghan, 171, 179.
Or (Cate d'), 244.
Orient, 105.
Orléans, 25, 27, 29.
Orléans (Philippe d'), 22.
Orlov (Vl.), 198.
Orphée, 231.
Osnabruck, 64.
Ottomar (Rudolf), 221.
Ouchakov (F.), 201.
Oultremont (Charles d'), 66, 158, 161, 162.
Ourthe (dept.), 159.

P

Pacco (M[me] Maité), 156.
Paraguay, 236, 245.
Paris, 21 à 25, 30, 31, 33, 34, 36, 37, 41,

46, 50, 55, 65, 68, 73, 82 à 85, 87, 94, 100, 114, 119, 143, 155, 158, 159, 173, 187, 194, 215, 224, 232, 236, 241, 248, 257, 258.
Paris (diacre), 31.
Paris (Robert de), 72.
Pascal, 38, 236.
Passek (V.), 204.
Passy, 223.
Pätus (père), 208, 211, 213.
Paul Ier, 201.
Pays-Bas, 60, 70, 162, 223.
Pays-Bas autrichiens, 160, 161.
Pays-Bas méridionaux, 161.
Pécheux (Laurent), 158.
Péchey, 44, 53.
Pensylvanie, 245.
Perès (Emmanuel), 72.
Perier, 187.
Pérou, 176, 178, 180, 240.
Petau (frère), 137, 138, 240.
Pézenas, 31.
Philadelphie, 142.
Philippeville, 211.
Pidansat de Mairobert, 48.
Pierre le Grand, 36, 198, 199, 202.
Pinot-Duclos, 239.
Pirzel (capt.), 216.
Pise, 239.
Platon, 116.
Plomteux, 169.
Plutarque, 238.
Poitiers, 248.
Pologne, 54, 145, 182.
Pombal (marquis de), 54.
Ponichéry, 236.
Pontarlier, 43, 53.
Porset, 127.
Portail (Premier président), 30.
Portemer (J.), 113.
Port-Louis, 215.
Port-Royal, 38, 127.
Potemkine, 204.
Potsdam, 211.
Pouchkine, 198, 202, 204.
Pougatchev, 201, 203.
Préclin (Edmond), 21.
Prévost (abbé), 171, 173 à 175, 177, 181.
Prométhée, 113.
Proudhon, 119, 120, 130 à 132.
Proust (J.), 94, 125, 126.
Provence, 140.
Prusse, 219, 222.
Pulci, 261.

Q

Quesnay (F.), 135.

R

Radichtchev (A.), 197 à 199, 201 à 204.
Radichtchev (Paul), 201.
Raleigh, 249.
Rammler, 216.
Rapin de Thoyras, 190.
Raynal (abbé), 41, 48, 49, 55, 178, 181, 240.
Rehaar, 211.
Reich, 215.
Reims, 48.
Rennes, 30.
Reynier (les), 158.
Richardson, 213.
Richelieu, 75.
Richer (Edmond), 38.
Rickmann (Lambert de), 59.
Rivarol, 152.
Robert (Hubert), 12, 158.
Robertson, 181.
Robespierre, 113.
Rochette (F. de la), 140.
Rocoux, 62, 63.
Rohan (Cardinal de), 24.
Rohan (Duc de), 241.
Rollin, 186, 190.
Rome, 61, 69, 157, 162, 177, 186, 190, 193, 231, 241, 250.
Romulus, 192, 193.
Rouen, 30, 168.
Rousseau (J.-J.), 48, 86, 98, 100, 104, 107, 126 à 129, 194, 201, 236, 241, 246, 251.
Rubens, 12.
Rudbeck (O.), 136.
Russie, 138, 198 à 203, 223 à 225, 227, 228, 232, 233.
Ruysch, 245.

S

Sacy, 91.
Sade, 107.
Sadowa, 211.
Sainte Beuve, 120, 261.
Saint Domingue, 142.
Sainte Croix (marquis de) (voir Marie-Louis Henri Descorches), 64, 65.
Saint Etienne, 185.
Sainteusèbe (Mme), 88, 89.
Saint Germain (comte de), 215, 217.
Saint-Hubert, 68.
Saint Lambert, 75.
Saint Martin (Claude de), 129, 130.
Saint Médard, 31.
Sainton, 43.
Saint Pétersbourg, 200, 201, 203, 223, 224, 233.

Saint Preux, 100.
Saint Réal (abbé de), 237.
Saint Simon (Duc de), 241.
Saône et Loire, 185.
Sartine, 185.
Saxe (Maréchal de), 138.
Saxe Weimar (Duc de), 186.
Scarlatti (abbé), 64.
Schlüsselbourg, 201.
Schmidt (Eric), 208.
Schwartz (Jean), 200.
Schwab (R.), 120, 130.
Seignelay, 31.
Sèvres, 186.
Sexnec (Jean), 232.
Shakespeare, 210.
Sibérie, 204.
Smith (Adam), 123, 124, 182.
Smolnyi Monastyr, 223.
Soanen (évêque Seuez), 23, 25, 37.
Soboul, 222.
Somville (Roger), 170.
Sonnerat (Pierre), 176.
Soumarokov (Alexandre), 198 à 200, 203.
Spa, 66, 67.
Spengler, 141.
Spitzer, 260.
Staël (M[me] de), 111, 151.
Starobinski (J.), 128.
Steele, 200.
Sterne, 203.
Stiennon (Jacques), 156.
Stolzius, 209, 214, 217.
Strasbourg, 211, 213, 214, 215.
Styrie, 185.
Suède, 135 à 137, 238.
Sully, 183.
Suratte, 247.
Surinam, 244.
Süssmilch, 130.

T

Taine, 242.
Tainturier (C.), 72.
Tchelichtchev (P.), 204.
Téméraire (Charles le), 252.
Tencin (archevêque de Lyon), 23, 28 à 30.
Terray (abbé), 164.
Therbouche (M[me]), 232.
Thévenau de Morande, 48, 49.
Thibet, 71.
Thionville, 185.
Thomassin (Louis-François), 74.
Thouin (A.), 72.
Thrace, 231.
Thuringe, 186.
Tilsit, 74.
Tischbein (Johann-Heinrich), 212.
Tolstoï, 198.
Tonnerre, 40.
Toulouse, 158.
Tournai, 60.
Tournay (Comté de), 236.
Trajan, 241.
Trediakovski, 198, 200.
Trénard (L.), 75.
Trévoux, 176.
Triest (Antoine), 12.
Troubetskoï, 200.
Troyes, 31, 40 à 49, 53.
Tsarskoe selo, 197.
Turgot, 128, 132, 141, 147, 189.

U

Ulloa (Antoine de), 173, 178, 180, 181.

V

Valence, 250.
Vallery-Radot (Jean), 155.
Valny, 221.
vanden Meersche (Jean-Baptiste), 12.
Van Ostade, 163.
van Reysschoot (Pierre Norbert), 11, 12.
Vauban, 135, 139, 242.
Velbruck (François Charles de), 64, 66, 68, 158, 164.
Venise, 58, 239, 241, 246, 248.
Venturi (Franco), 258.
Vergennes, 65.
Verhaegen (Pierre Joseph), 162.
Vernet (Jacob), 238.
Verney (Claude Joseph), 164.
Vernière (Paul), 223.
Verri (A.), 127, 128.
Versailles, 30, 35, 50, 51, 64, 66, 197, 215.
Verviers, 66.
Vico F. Nicolini, 127, 132, 259.
Vintimille du Luc (archevêque), 26, 29 à 33.
Visé, 71.
Volguine (V.), 145.
Voltaire, 36, 37, 48, 49, 82, 133 à 135, 137 à 148, 151, 199, 210, 220, 235 à 243, 245 à 252, 256, 257, 260, 262.
von Berg, 207.
von Boehm (Max), 212.
von Bronikowsky, 216.
von Kleist (Friedrich Georg), 214.
von Spannheim (Colonel comte), 216, 217.
von Stein (Charlotte), 208.
von Zmievsky, 216.
Vormweg, 207.
Vorontsov (A.), 202.

W

Wagner (Heinrich), 207.
Waldner von Freundstein (Henriette), 214.
Wallace (R.), 134.
Waterloo, 220.
Weidmann, 215.
Weimar, 208, 210.
Weislingen, 209.
Wellington, 220.
Wesener (père), 209.
Wesener (Maris), 213.
Whiston, 137.
Wieland, 214.
Wilson (Ian M.), 37.
Winckelmann, 163.
Wolmar (M. de), 88, 107.

Z

Zimmermann, 215.
Zola, 220.
Zoroastre, 152.
Zotov, 203.
Zweig (Stefan), 216.

L'« Ecole bruxelloise » de l'étude des Lumières a toujours été très active, mais ses travaux n'avaient jamais été intégrés dans un ensemble structuré. Aussi a-t-il paru souhaitable de regrouper ces efforts parallèles, qui avaient produit des résultats féconds dans les domaines les plus divers (philosophie, littérature, histoire politique, économique et sociale, histoire des sciences, histoire de l'art, franc-maçonnerie).

Le Groupe d'Etude du XVIII^e siècle est donc un groupe interdisciplinaire : ses promoteurs se sont assigné comme tâche de rassembler et de coordonner les activités diverses consacrées à l'âge des Lumières tant par des professeurs que par des chercheurs, des étudiants et des anciens étudiants de l'Université Libre de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

	PROGRAMME	7
	Excursion à Gand : le XVIII[e] siècle gantois - mardi 27 mai 1975	11
	Allocution prononcée par M. le Recteur Foriers à l'occasion de l'ouverture du Colloque	13
	Allocution du Professeur Roland Mortier, Directeur du Groupe d'Etude du XVIII[e] siècle	17
BRIGGS, E.	La crise des idées à Paris entre 1727 et 1732 ou « Le Brigandage d'Embrun » et la défense des droits individuels contre le ministère et la monarchie	21
DARNTON, R.	Un commerce de livres « sous le manteau » en province à la fin de l'ancien régime	39
HELIN, E.	Le caractère national comme révélateur de déterminismes sociaux	57
BRAHIMI, D.	Restif féministe ? Etude de quelques « Contemporaines »	77
CHARBONNEL, P.	Repères pour une étude du statut de la femme dans quelques écrits théoriques des « Philosophes »	93
SCHURMANS, H.	Dom Deschamps et la communauté des femmes	111
DROIXHE, D.	Langage et société dans la grammaire philosophique de Du Marsais à Michaelis, Proudhon et le Rubicon	119
HASQUIN, H.	Voltaire démographe	133
GRANGE, H.	Necker, défenseur du catholicisme	149
HEIRWEGH, J.J.	Léonard Defrance (1735-1805)	153
LEMAY, E.	La notion du travail à travers la littérature de voyages au XVIII[e] siècle	171
VERSINI, L.	Ignace de Wendel, ses idées politiques, économiques et sociales	185
BLANKOFF, J.	L'œuvre de N. Novikov et de A. Radichtchev dans la littérature russe du XVIII[e] siècle	197
PLARD, H.	J.M.R. Lenz et la condition militaire	207
PROUST, J.	« Le joueur de flûte de Passy », Diderot et l'image du paysannat russe	223
TRENARD, L.	Les préoccupations économiques et sociales de Voltaire	235
VAN BEVER, P.	L'Abbé Galiani et les signes sociaux	255

450 FB.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.